A[illegible]

4 6

2

BULLETIN

DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE

FONDÉE LE 4 OCTOBRE 1842

BULLETIN

1910

ANVERS
IMPRIMERIE J. VAN HILLE-DE BACKER, 35, RUE ZIRK

1910

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 6 DÉCEMBRE 1908

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. Hymans, *président*.

Sont présents: MM. Blomme, *vice-président;* Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier;* R. P. van den Gheyn S. J., Dr van Doorslaer, Kintsschots, chanoine Laenen, Stroobant, Matthieu, L. Blomme, vicomte de Ghellinck Vaernewyck et Willemsen.

Le procès-verbal de la séance du 5 avril 1908 est lu et approuvé.

Il y a lieu de procéder à l'élection d'un vice-président, pour remplacer M. A. Blomme, qui devient président annuel.

M. de Witte est proclamé vice-président.

M. Donnet est réélu secrétaire et bibliothécaire.

Les six conseillers faisant partie de la série de 1908: MM. de Ceuleneer, de Witte, Goovaerts, chanoine van Caster, Hymans, vicomte de Ghellinck, sont renommés.

Sont nommés membres honoraires étrangers:

MM. le professeur Dr Julius Muradier, directeur du cabinet royal de numismatique, à Berlin.
Adolphe Venturi, à Rome.
Enlart, directeur du Musée du Trocadéro, à Paris.
P. J. Blok, professeur d'histoire, à Leyde.
Montelius, à Stockholm.
Dr Hager, directeur du Musée national, à Munich.
Marucchi, à Rome.
Mgr. Bulicht, à Spolato.
Chanoine Schutzen, à Cologne.

Sont élus membres correspondants étrangers:

MM. B. W. F. van Riemsdyk, président de l'Oudheidskundig Genootschap, à Amsterdam.

MM. Plunkett, directeur du Musée des sciences et des arts, à Dublin.
Robert Triger, président de la Société du Maine, au Mans.
Marquis de Beauchesne, au Mans.
Comte d'Arlot de Saint-Saud.
R. P. Braun, S. J., à Luxembourg.
F. de Mely, à Paris.
Marquis de Fayolle, à Tocane.
Roger Rodière, à Montreuil s/Mer.
Chanoine Leuridan, à Roubaix.
Baldwin Brown, professeur à l'Université d'Edimbourg.
Paul Vitry, conservateur au Louvre, à Paris.
Juten, directeur de *Taxandria*, à Ginneken.
Olwerda jr, à Leyde.
Dr Leeman, directeur du Musée de Zurich.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
H. HYMANS.

SÉANCE DU 25 JUILLET 1909

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. A. Blomme, *président*.

Sont présents : MM. Fernand Donnet, *secrétaire* ; Geudens, *trésorier* ; Hymans, R. P. van den Gheyn, chanoine van den Gheyn, Bergmans, L. Blomme, Willemsen, membres titulaires ; Heins, abbé Zech, Dilis, Casier, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. le chanoine van Caster, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, Saintenoy, Dr van Doorslaer, Comhaire, membres titulaires ; Coninckx, membre correspondant regnicole.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 6 juin 1909 ; il est adopté.

Le président annonce le décès de M. Duvivier, membre correspondant regnicole, mort à Boitsfort, le 3 juillet 1909. Il présente au R. P. van den Gheyn les félicitations de la Compagnie à l'occasion de sa nomination de conservateur en chef de la bibliothèque royale.

Les propositions d'échange, faites par The American philosophical Society de Philadelphie, sont acceptées.

M. Donnet dépose la liste des publications parvenues à la biblothèque et donne lecture du compte-rendu analytique des principales d'entre elles. Ces pièces seront imprimées au Bulletin.

M. Bergmans fournit quelques détails au sujet d'une œuvre rare de Nicolas Maiscocque, musicien montois du XVIIIe siècle. Sa communication paraîtra au Bulletin.

M. Heins communique une série de dessins de gâbles ornementés copiés dans les villes de l'ancien Brabant. Il propose une classification, d'après leurs caractères, de ces fragments archéologiques.

L'Académie lui demande, avant de se prononcer, de présenter un travail d'ensemble avec classifications bien déterminées.

M. Dilis donne lecture de la dernière partie de son travail, relatif à l'ancien corps des courtiers d'Anvers. Cette étude sera réservée aux Annales.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire,	*Le Président,*
FERNAND DONNET.	A. BLOMME.

Liste des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois d'août à décembre 1909

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

Chanoine L. MORILLOT. La source sacrée d'Alesia aux temps païens.

Abbé SESTIER. Allocution prononcée aux funérailles de M. le marquis d'Arces.

A. BLOMME. L'Egyptologie en Belgique.

Jos. BERTHELÉ. Un conflit scolaire au XIVe siècle.

ID. Anciennes cloches municipales de Bordeaux, d'Orléans et d'Amiens.

L. GERMAIN DE MAIDY. Un carreau vernissé aux armoiries du cardinal de Vendôme.

ID. Excursions dans l'histoire de saint Mihiel. II et III.

ID. Images de saint Michel psychopompe sur des tombeaux.

ID. Remarques sur les inscriptions de l'ancien décanat de Dun.

ALPH. DE WITTE. Le graveur Théodore Victor van Berckel.

Paul Bergmans. De l'intérêt qu'il y aurait à dresser un inventaire général des instruments de musique anciens.

Id. Le collegium musicum fondé à Hasselt au xvie siècle.

G. Willemsen. Une association industrielle rurale en Flandre au xviiie siècle.

Victor Tahon. La métallurgie du fer au pays de Liége, au Luxembourg et dans l'Entre-Sambre et Meuse.

J. E. Jansen. De Oude Kunst in de Kempen.

Paul Bergmans. Nicolas Maiscocque, musicien montois du xviie siècle.

Fernand Donnet. Compte-rendu analytique des publications. Août 1909.

A. de Behault de Dornon. Avant-projet de loi sur la conservation des monuments.

Id. Quels sont les produits actuellement connus des célèbres fondeurs de cuivre Grognart?

Georgius Appel. De precationum romanorum sermone.

Guilelmus Michel. De fabularum graecarum argumentis metricis.

Karl Neundörfer. De ältere deutsche liberalismus und der trennung von Staat und Kirche.

Guilielmus Friedrich. De Senecae libro qui inscribitur de constantia sapientis.

Carl Brück. De Ovidio scholasticarum declamationum imitatore.

Joannes Hinrichs. De operariorum cantilenis graecis.

Hans Grumblat. Uber einige urkunden Friedrichs II für den Deutschen Orden.

Ludwig Hensel. Weissagungen in der almandrinischen poesie.

Alphonse de Witte. Un jeton inédit des receveurs de Bruxelles.

Julius Henderhoff. Johann Friedrich Beuzeuberg der erste rheinische liberale.

Georges Hasse. Les crânes néolithiques robeichausiens d'Anvers.

Id. Les fers à cheval de la fin du xvie siècle trouvés à Anvers.

Id. Les chiens et les loups primitifs de la région d'Anvers.

Id. Un marsupial dans l'argile de Boom.

VICTOR CHAUVIN. L'étude du mahométisme en Belgique.
AUGUSTE VINCENT. Tables du Cercle archéologique de Termonde.
JOSEPH BRAUN, S. J. Die Kirchenbauten der Deutschen Jesuiten. II.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES. Missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. 11e année. Nos 8, 9, 10 et 11.
ID. Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie. 47e année. Nos 5, 6, 7 et 8.
ID. Académie royale de médecine de Belgique.
Mémoires couronnés et autres mémoires. Tome XX. 2e, 3e et 4e fasc.
ID. Bulletin. IVe série. Tome XXIII. Nos 6, 7 et 8.
ID. Académie royale de Belgique.
Classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des beaux-arts.
Bulletin 1909. Nos 4, 5, 6, 7 et 8.
Mémoires. Coll. in-8°. 2e série. Tome V.
ID. Société royale belge de Géographie.
Bulletin. 33e année. Nos 3 et 4.
ID. Société d'Archéologie de Bruxelles.
Annales. Tome XXIII. Liv. 1 et 2.
ID. Revue belge de numismatique.
65e année. 4e livr.
GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. Juni, Juli, Augustus, September, October 1909.
NIVELLES. Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles.
Annales. Tome IX. 2e livr.
LIÉGE. Wallonia. XVIIe année. Nos 7, 8, 9, 10 et 11.
LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.
3e série. Tome V. 3e livr.
LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Léodium. 8e année. Nos 8, 9, 10 et 11.

Hasselt. L'ancien pays de Looz.
13ᵉ année. Nᵒˢ 7, 8, 9 et 10.

Turnhout. Geschied- en oudheidkundigen kring der Kempen. Taxandria.
Gedenkschriften. 6ᵉ jaarg. Nʳ 2.

Gand. Société d'histoire et d'archéologie.
Inventaire archéologique. Fasc. XLVIII et XLIX.
Annales. Tome IX. 2ᵉ fasc.
Bulletin. 17 année. Nᵒ 7.

Liége. Institut archéologique liégeois. Chronique archéologique du pays de Liége.
4ᵉ année. Nᵒˢ 7, 8, 9 et 10.
Bulletin. Tome XXXVIII. 2ᵉ fasc.

Bruges. Société d'émulation.
Annales. Tome LIX. 3ᵉ fasc.

Tirlemont. Geschied- en oudheidkundigen kring.
Hagelands gedenkschriften. 1908. 1ᵉ afl. 1909. 1ᵉ afl.

Brecht. Geschied- en oudheidkundigen kring voor Brecht en omstreken.
Tijdschrift. 1900. III.

Anvers. Antwerpsch archievenblad. XXVᵉ deel. 3ᵉ afl.

Arlon. Institut archéologique du Luxembourg.
Annales. Tome XLIV.

Termonde. Cercle archéologique.
Annales. 2ᵉ série. Tome XIII. 2ᵉ livr.

Tongres. Société scientifique et littéraire du Limbourg.
Bulletin. Tome XXVIII.

Amsterdam. Koninklijke Akademie van Wetenschappen.
Verslagen en mededeelingen. 4ᵉ reeks. 9ᵉ deel.
Verhandelingen. Afdeeling letterkunde. Deel X. November.
Jaarboek 1908.
Prijsvers.

Paris. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome CVXI. 1ᵉ, 2ᵉ, 3ᵉ, 4ᵉ et 5ᵉ livr.
Partie technique. Tome CXVII. 7ᵉ, 8ᵉ, 9ᵉ, 10ᵉ et 11ᵉ livr.

Id. Bulletin monumental.
Vol. 73. Nᵒˢ 1 et 2.

PARIS. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin. 2e trim. 1909.
ID. Société de Saint-Jean.
Notes d'art et d'archéologie. 21e année. Nos 7 et 8. VII.
ID. Musée Guimet.
Revue de l'histoire des religions. Tome LVIII. Nos 1 et 3.
Annales. Tome XXV.
ID. Comité des travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales. Année 1907.
Bulletin archéologique. Année 1908. 3e livr.
CLERMONT-FERRAND. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. 1909. Nos 6, 7 et 8.
LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
10e année. Nos 56 et 57.
PERIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin. Tome XXXVI. 4e et 5e livr.
ABBEVILLE. Société d'émulation.
Bulletin trimestriel. 1909. I et 2.
AIX. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres.
Mémoires. Tome XIX.
Séance publique 1908.
ROUEN. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Précis analytique des travaux. 1907-1908.
ANGERS. Société nationale d'agriculture, sciences et arts.
Mémoires. 5e série. Tome XI.
SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique. 58e année. 1r fasc.
NANCY. Société d'archéologie lorraine.
Mémoires. Tome LVIII.
SAINTES. Société des archives historiques.
Revue de Saintonge et d'Aunis. XXIXe vol. 2e livr.
LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.
Bulletin. Tome LVIII. 2e livr.
MACON. Académie des arts, sciences, belles-lettres et agriculture.
Annales. 3e série. Tome XII.

ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Bulletin. Tome XV. N° 192.

AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
Bulletin trimestriel. Année 1908. 4e trim.

ARRAS. Académie des sciences, lettres et arts.
Mémoires. Tome XXXIX.

TOULOUSE. Société archéologique du Midi de la France.
Bulletin. N° 38.

CHAMBÉRY. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Mémoires et documents. Tome XLVI.

MONTPELLIER. Société archéologique.
Mémoires. 2e série. Tome IV. 1r fasc.

ARRAS. Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais.
Mémoires. Tome III. 1e livr.
Bulletin. Tome III. 6 et 7e livr.
Epigraphie. Tome IV. fasc. 3. Tome V. fasc. 7. Tome VI. fasc. 1. Canton de Lens. Supplément.
Statistique monumentale. Tome III. 4e livr.

DUBLIN. Royal irish academy.
Proceedings. Vol. XXVII. Sect. C. Nos 14-18.

CAMBRIDGE. Cambridge antiquarian Society.
Proceedings. Nos LIII & LIV. List of members. Laws. List of publications.

LONDRES. The royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland.
The archaeological Journal. Juny September 1909.

ID. Royal historical Society. Transactions. 3d series. Vol. III.

STRASBOURG. Gesellschaft zur förderung der Wissenschaften, des ackerbaues und der Künste im unter Elsass. Monatsbericht. XLIII. band. Heft 3.

HALLE. Thuringisch Sachsischen geschichts und altertums vereins.
Neue mitteilungen. B. XXIV. Heft 1.

AUGSBOURG. Historische verein für Schwaben und Neuburg.
Zeitschrift. 35e Jaarg.

GIESSEN. Gesellschaft für wissenschaft und Kunst.
Denkschriften. I. 1.

WIESBADEN. Verein für Nassauische altertumskunde und geschichtsforschung.
Annalen. XXXVIII band.
Mitteilungen. 12 Jahrg. Num. 1, 2, 3, 4.
DUSSELDORF. Dusseldorfer geschichtsverein. Beitrage zur geschichte des Niederrheins.
Jahrbuch. 1908-1909.
Anzeiger für Schweizerische altertumskunde. X. 1 B. 2 heft.
Geschichte, unkaufe und depositen 1908.
TRÈVES. Gesellschaft für nützliche forschungen.
Trierer Jahresberichte. I. 1908.
HALLE A/SAALE. Jahresbericht des Thüringisch Sächsischen Vereins für erforschung des Vaterländischen Altertums. 1908-1909.
MUNICH. Historischen Verein von Oberbayern.
Oberbayerisches archiv für Vaterländische geschichte. 54 B. heft 1 & 2.
Altbayerische monatschrift. Jahrg 8. Heft 5 & 6. Jahrg. 9. Heft 1 & 2.
STRASBOURG. Gesellschaft für erhaltung der geschichtlichen denkmäler im Elsass.
Mitteilungen. B. XXIII. Heft 1.
ZURICH. Musée national Suisse.
XVIIe rapport annuel.
ROME. R. Accademia dei Lincei.
Notizie degli scavi di antichita.
Vol. VI. Fasc. 3, 4, 5, 6, 7, 8.
NAPLES. Accademia di archeologia, lettere et belle arti.
Rendiconto. Anno XXII.
AGRAM. Kr. hrvatsko-slavonsko-dalmatinskoga zemaljskoga arkiva.
Vjesnik God. XI. Sv. II, III & IV.
HERMANNSTADT. Siebenbürgische verein für naturwissenschaften. Verhandlungen und mitteilungen. Band LVIII.
STOCKHOLM. Fornvännen meddelanden fran K. Vitterhets. Historie och antikuitets Akademien 1908.

LUND. Acta universitatis lundensis.
In-4°. IV. 1908.
In-8°. I. 1905. II. 1906. III. 1907. IV. 1908.
Accessions katalog. 1907.

UPSALA. Kungl. Universitetets i Uppsala. Eranos. Acta philologica Suecana. Vol. IX. Fasc. 1-3.

LISBONNE. Real associacào dos architectos civis e archeologos portuguezes.
Boletini. 4ª serie. Tomo XI. N° 10.

PALMA. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti. Agost, Septembre, Octubre, Novembre de 1909.

MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos.
Año XII. Mayo-Junio de 1909.

BARCELONE. Revista dela asociacion artistico arqueologica Barcelonesa.
Año XIII. N° 59.

ID. Institut d'estudis catalans.
Anuari 1907.

BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Tijdschrift voor Indische taal-, land- en volkenkunde. Deel LI. afl. 304.
Verhandelingen. Deel LVII.

MONTREAL. Numismatic and antiquarian Society.
The Canadian antiquarian and numismatic Journal. Vol. VI. Nr 3.

CINCINNATI. Museum association.
Annual report 28th.
16th annual exhibition of american art.
Exhibition of paintings by the french impressionits.
13th annual exhibition of the Society of Western artists.
Special exhibition of selected water colors.

NEW-HAVEN. Transactions of the Connecticut academy of arts and sciences. Vol. XIV. July 1909. 1 & 2.

BOSTON. American academy of arts and sciences.
Proceedings. Vol. XLIV. Nos 18 & 25.

PHILADELPHIE. American philosophical Society.
Proceedings. Vol. XLVIII. N° 191.

WORCESTER. American antiquarian Society.
Proceedings. Vol. XIX. Part. 3.
WASHINGTON. Smitsonian institution.
Report on the progress of the U. S. national museum. 1908.
RANGOON. Report of the superintendent, archaeological survey. Burma. 1908-1909.
CALCUTTA. Archaeological survey of India.
Annual report. 1905-1906.
MADRAS. Government of Madras. Public department.
Epigraphy. 1908-1909.
Annual progress. Report 1908-1909.
PESHAWAR. Annual report of the archaeological survey of India. Frontier circle. 1908-1909.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

PARIS. Boutet et Vérité. Catalogue d'ouvrages neufs et d'occasion.
LEIPZIG. Karl. W. Hierseman. Katalog 367. Klassische philologie und altertumskunde.
Id. Id., katalog 369. Periodica.
ID. Carl Beck. Lager katalog n°s 11, 12 & 13.
PARIS. Paul Geuthner. Catalogue 39. Archéologie préhistorique et protohistorique.
POPERINGHE. Catalogue de la bibliothèque de feu M. l'abbé Joseph Samyn.
LEIPZIG. Gustav Fock. Katalog n° 363. Klassische philologie und altertumskunde.
ID. H. A. Ludwig Degener. Die älteste Kunst.
HEIDELBERG. Ernest Carlebach.
ID. Kunst und illustrierte werke. N° 314.
LEIPZIG. Franz Richter. Katolog VII. Bibliothek Fleckheisen. IV.
ID. B. G. Teubner. Mitteilungen der verlagsbuchhandlung. 42 jahrg. N^{r} 3.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à l'Académie, pendant les mois d'août à décembre 1909

MESSIEURS,

La jolie chapelle d'Herbais sous Pietrain possède un ancien retable fort intéressant. La partie centrale est sculptée et polychromée, et cette œuvre, sans être de première valeur, néanmoins, par son groupement plein de vie et son mouvement varié, est loin d'être dénuée de mérite. Suivant toutes les apparences, on se trouve ici en présence d'un travail exécuté au commencement du XVI[e] siècle, par un artiste de l'école anversoise. Les volets peints sont médiocres et ont subi des restaurations postérieures. Nous empruntons ces détails à une étude que M. le chanoine R. Maere publie dans les *Annales de Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles* (tome IX, 2[e] livraison). « Ce retable, ajoute notre confrère, fera bientôt partie des riches collections des Musées du Cinquantenaire. On ne devra pas trop le regretter, car dans son état de délabrement, il ne mérite plus de figurer dans une église et, peut-être, serait il regrettable de le confier au restaurateur. Il n'en est pas moins vrai, que cet exode des objets d'art vers les musées, enlève, l'un après l'autre, tous les objets anciens à nos campagnes et à nos villes de province. Tantôt c'est la vétusté, tantôt l'insécurité, tantôt le besoin d'argent, qui portent nos administrations fabriciennes à aliéner leurs chefs-d'œuvre. Cependant, on se demande si l'Etat acheteur doit nécessairement arracher les objets de leur milieu, pour les entasser dans des halls qui rappelleront toujours un magasin d'antiquaire ».

A cette dernière question, posée par M. le chanoine Maere, nous répondront catégoriquement par la négative. Nous sommes d'avis qu'il est hautement déplorable de voir arracher au milieu, pour lequel ils ont été créés, des objets qui, non seulement se distinguent par leur valeur artistique, mais qui, le plus souvent encore, ont été placés dans une église à la suite d'un vœu, d'une fondation ou d'un acte de dévotion quelconque, et qui pendant bien longtemps ont servi d'aliment à la piété de nombreuses générations. Le retable de Herbais a déjà subi des réparations antérieures; quelques nouvelles restaurations, discrètement exécutées, lui permettrait sans doute de continuer à figurer dans une église où il sera toujours mieux à sa place que dans les galeries d'un musée, quelque riche que celui-ci puisse être.

A la bibliothèque vaticane est récemment entré, avec les manuscrits de l'ancienne collection Barberini, un Livre d'heures, exécuté en Flandre, qui ne se distingue pas par ses enluminures, mais qui a conservé sa reliure originale, sur laquelle on retrouve l'indication: « Stuvaert Lyevin me lya ainsin à Gand ». Cette élégante reliure, dont les plats sont ornés de bandes chargées de fleurs de lys et de rinceaux parsemés de petites figures, est donc un des rares spécimens conservés intacts de l'atelier d'un relieur gantois de la seconde moitié du XVe siècle. Celui-ci avait l'habitude d'inscrire son nom sur une sorte d'étiquette, calligraphiée en beaux caractères gothiques et fixée sur le verso du feuillet de garde, placé contre le premier plat. Assez bien de ces étiquettes ont été retrouvées; malheureusement, les reliures qu'elles identifiaient, ont en général disparu et été remplacées. Celle que possède aujourd'hui la bibliothèque vaticane, n'en est donc que plus précieuse. C'est M. le comte P. Durrieu qui la signale et la décrit dans le *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France* (2e trimestre 1909, p. 209).

M. Berthelé, nous envoie encore une fois quelques nouvelles brochures. Dans l'une d'elles, il nous fait connaître un curieux conflit qui surgit au commencement du XIVe siècle, dans une petite localité méridionale, à Marsillargues. La communauté des habitants de ce village, en vertu d'un droit immémorial, avait choisi, sans autre

intervention, un maître d'école pour les enfants; le curé de la paroisse fit opposition à cet acte qu'il jugeait attentatoire à ses droits; l'évêque de Nîmes, sans examen bien approfondi, lui donna raison; mais les habitants en appelèrent à Rome, et le pape Jean XXII chargea l'évêque de Nîmes de faire une enquête et de trancher ce conflit scolaire. Les habitants semblent avoir obtenu gain de cause. La série si riche déjà des publications campanologiques de M. Berthelé, s'est enrichie d'une nouvelle contribution. Il décrit cette fois les *anciennes cloches municipales de Bordeaux, d'Orléans et d'Amiens*. Les contrats de fabrication et la reproduction de divers actes concernant ces cloches, fournissent d'intéressantes indications au sujet du passé de l'art des saintiers dans les provinces françaises.

Notre confrère M. Léon Germain de Maidy, dans une série de plaquettes, poursuit le cours de ses études iconographiques. Curieuses et rares sont les *Images de saint Michel psychopompe sur les tombeaux*. M. Germain en reproduit et en décrit quelques-unes, notamment des exemplaires datant du XIIIe siècle et conservés en Lorraine et qui nous montrent des « saints Michel tenant des enfants sur leur bras gauche, enfonçant leurs piques dans la gueule du dragon infernal qu'ils foulent aux pieds ». Ces enfants ne sont autres que la figuration de l'âme des morts que l'archange transporte dans le séjour de la lumière éternelle.

Un intéressant *carreau vernissé*, portant de champ un blason ecclésiastique, a pu être identifié par M. Germain de Maidy qui, grâce à des recherches généalogiques et à des indications héraldiques, a pu établir qu'il rappelait le souvenir de Louis de Bourbon, abbé de Saint-Denis, archevêque de Rheims, créé cardinal en 1517, et décédé à Paris en 1556.

Nous sommes régulièrement tenus au courant du mouvement archéologique dans l'Inde anglaise, grâce aux belles publications que le gouvernement de cette importante colonie nous fait parvenir. Parmi celles-ci il y a lieu, cette fois, de signaler surtout l'*Archaeological Survey of India. Annual report 1905-1906. Part II*. Le texte si intéressant et les nombreuses illustrations de ce beau volume, nous permettent de nous initier, d'abord, aux

tristes ravages causés dans le Panjab par le tremblement de terre du 4 avril 1905; des photographies, pris des principaux monuments avant et après le cataclysme, démontrent l'étendue et l'importance du désastre. Ensuite sont exposées les restaurations les plus importantes, notamment celles des statues d'éléphants à Delhi, de la grande tour de Chitorgadh, des temples de la province de Madras; encore une fois des documents graphiques établissent exactement l'état des constructions avant et après les travaux de restauration. Plus loin, sont détaillés les résultats de fouilles exécutées en divers parages, avec reproduction des mystérieux et troublants motifs sculptés mis au jour, des objets en métal ou des sceaux retrouvés dans les ruines ou dans les anciennes constructions. Enfin, la description des monnaies nombreuses mises au jour à Peshawar, et l'exposé de notions iconographiques et épigraphiques résultant de l'étude de nombreux monuments appartenant à l'antique civilisation indienne, complètent ce beau volume.

Après avoir, dans une première brochure, démontré l'*Intérêt qu'il y aurait à dresser un inventaire général des instruments de musique anciens, disséminés dans les musées et les collections privées de Belgique*, notre confrère, M. Paul Bergmans, s'occupe, dans un second travail, du *Collegium musicum fondé à Hasselt au XVIe siècle*. Les anciennes associations musicales belges peuvent se diviser en deux catégories: les associations professionnelles, composées de musiciens de profession, et les sociétés d'amateurs. Ces dernières ne remontent pas plus haut que le XVIIe siècle. Seule fait exception le Collège Sainte-Cécile, que fonda, à Hasselt, Herman van der Ryst. Celui-ci, qui vit le jour à Diest dans le deuxième quart du XVIe siècle, fut attaché à la chapelle musicale que Roland de Lassus dirigeait à Munich, mais était déjà revenu, en 1577, dans sa ville natale quand il s'y maria. Il s'établit ensuite comme brasseur à Hasselt; s'y maria encore deux fois et mourut le 16 août 1619. C'est probablement en 1585, qu'il fonda le *Collegium musicum*, dans lequel s'inscrivirent un grand nombre d'amateurs, et qui prêtait son concours aux solennités religieuses dans diverses églises de Hasselt. Réorganisé en 1615, par Robert Prys, il subsista jusqu'à la révolution française, disparut alors, pour resus-

citer en 1820 et devenir la Société chorale de Sainte-Cécile.

Après un intervalle assez considérable, voici que nous arrivent deux nouveaux fascicules de l'*Inventaire archéologique de Gand* (XLVIII et XLIX). On se réjouit de voir cette publication atteindre son cinquantième fascicule sans que l'intérêt qui s'en dégage ait failli en quoi que ce soit. Ce sont les coins intéressants du Vieux Gand qui sont reproduits avec le même souci de pittoresque et décrits avec la même exactitude ; ce sont les reliures anciennes, dont l'intérêt est prouvé tant au point de vue de l'histoire locale, que de l'exécution artistique ; ce sont des souvenirs numismatiques, des objets de diverse nature, dont la fiche, sommairement mais complètement, nous fournit l'état-civil et nous fait apprécier le mérite.

Notre confrère, M. Heins, a publié il y a quelque temps déjà, une étude sur les granges monumentales de la Flandre. Ce travail a suggéré à M. Dubois l'idée d'entreprendre une tâche identique pour la Picardie, et dans le « Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie » (année 1908, 4e trimestre), il s'occupe à son tour *Des granges d'abbayes*. Il les a retrouvées encore assez nombreuses, près de Beauvais, et autour de Senlis ou de La Fère. Elles furent édifiées aux XIIe ou XIIIe siècles, surtout par les abbayes bénédictines. Les moines avaient entrepris autour de leur couvent de défricher le sol, puis, étendant leurs exploitations agricoles, ils acqueraient ou recevaient souvent, dans des parages assez lointains, de nouvelles possessions. Ils y fondaient sans retard un siège d'exploitation agricole, et leur premier soin était d'élever à côté des habitations indispensables au prieuré naissant, une vaste grange destinée à entreposer les récoltes. Quand celle-ci devenait insuffisante, on ajoutait aux environs des *bordæ* ou *bordariæ*, granges complémentaires, moins larges et moins hautes. Celles qu'on retrouve encore en Picardie, ont été presque toutes construites au plus beau temps de l'achitecture gothique, et se distinguent par la pureté des profils et la sobriété de leur décoration.

Elle est fort intéressante pour les origines du christianisme et en même temps pour celle de la littérature scandinave, l'étude que, sous le titre de *The relations of the norwegian with the english*

church 1066-1399 and their importance to comparative litterature, a été publiée dans les « Proceedings of the American Academy of Arts and Sciences », de Boston (vol. XLIV, n° 20). L'auteur, M. Henry Goddard Leach, rappelle qui ce sont des apôtres venus d'Angleterre, qui prêchèrent la foi chrétienne en Norwège, qu'au XIe siècle, les premiers titulaires des nouveaux sièges épiscopaux étaient des Anglais et, qu'au XIIe siècle, ce fut encore une fois un Anglais qui réorganisa l'église norvégienne et consacra son indépendance. Des noms et des dates précis confirment et expliquent ces divers événements. Or, en ces époques lointaines, c'était dans les cloitres, c'était parmi le clergé que se conservait soigneusement l'étude des belles-lettres et des sciences. Il n'est donc nullement étonnant, et l'auteur en fournit maints exemples, de retrouver dans la littérature norvégienne du moyen-âge, des traces indéniables de l'influence anglaise. Après 1290, cette situation se modifia ; ce fut vers Bruges et les Flandres, que se détournèrent les relations commerciales et religieuses des Norvégiens, et c'est par ce canal que pénétra dans leur pays l'influence française et, pricipalement, celle de l'université de Paris.

Le 11 mars 1597, la ville d'Amiens était tombée au pouvoir des Espagnols. Le roi Henri IV voulut compenser cette défaite par un coup d'éclat. Après une tentative malheureuse contre Doulens, il se présenta inopinément, le vendredi, 28 mars, sous les murs d'Arras. Cette surprise fut sur le point de réussir, mais la défense s'étant rapidement organisée, l'armée royale, malgré une lutte désespérée, dut battre en retraite, après avoir subi des pertes fort sensibles. Ce fait d'armes mémorable eut un grand retentissement. Différentes relations en furent rédigées et rapidement répandues. L'une d'elles, fort rare, fut cette même année, imprimée à Anvers, chez Antoine de Ballo, *op ons lief vrouwen Kerckhof onder den thoren in den gulden Sampson*. Cette plaquette rarissime, dont on ne connait que le seul exemplaire que possède la bibliothèque royale de Bruxelles, porte pour titre: *Waerachtig verhael ende geschiedenisse van den loosen aenslach den welcken den Byarnois aengericht heeft op de stadt van Atrecht den 27 Meert 1597 ende hoe hy miracaleuselycke van daer met schanden heeft*

moeten vertrecken. Le texte de cet opuscule est illustré de trois vignettes, représentant des épisodes du siège et d'un plan d'Arras, sur lequel est figurée l'attaque d'Henri IV, gravé par Adrien Huybrechts. C'est ce plan qui a servi de guide au peintre Hans Coninexloo, d'origine anversoise, mais établi à Arras, pour exécuter une grande peinture commémorative, qui fut placée comme trophée de victoire dans la principale salle de l'hôtel communal de cette ville, et qui existe encore. Nous puisons ces détails dans une intéressante étude de M. A. Guesnon, intitulée: *La surprise d'Arras tentée par Henri IV en 1597* et qui est imprimée dans la « Statistique monumentale du département du Pas-de-Calais » (Tome III, 4ᵉ livr.).

Apportant une contribution nouvelle à l'histoire économique de la ville de Bruxelles, qu'antérieurement déjà il a étudiée d'une manière si brillante, M. Desmarez s'occupe cette fois, dans les « Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles » (tome XXIII, livr. 1 et 2), du *Compagnonnage des chapeliers bruxellois*. Il fait connaitre avec force détails, la plus ancienne association professionelle de la capitale et peut-être du pays entier. Fondée en 1576, elle a subsisté pendant deux siècles et demi en dépit des incessants efforts des forces patronales, et bravant en quelque sorte les lois de la République, qui condamnaient les corporations et les serments, elle est parvenue jusqu'à nous avec son primitif programme d'action, ses coutumes séculaires et son règlement immuable. Et, aujourd'hui comme au début, dans son action internationale, « elle règle l'apprentissage, fixe le salaire, détermine les conditions du contrat de travail, subvient aux besoins de ses malades et de ses infirmes. Les phases de cette longue existence sont des plus intéressantes; elles rappellent, comme le fait remarquer l'auteur, un épisode mouvementé de la lutte du travail contre le capital, un exemple vecu d'entente syndicale internationale, raisonnée et disciplinée, dont le but immédiat fut, et est encore, la conservation efficace et constante des intérêts matériels des garçons chapeliers.

Dans la langue russe, tous les mots, toutes les expressions servant à désigner des choses maritimes, sont en quelque sorte puisés dans la langue hollandaise. Les multiples espèces de bateaux,

les diverses parties de leur gréement et de leur inventaire, les équipages, les objets de pêche et de commerce, les détails de construction navale, en un mot, presque tout ce qui se rapporte aux choses de la mer, à la vie maritime, sont identifiés par des mots sensiblement identiques dans les deux langues hollandaise et russe. On se trouve ici en présence d'un héritage recueilli parmi les pêcheurs de la mer du Nord, par Pierre le Grand, et, après lui, par les marins moscovites qui se formèrent en Hollande, et conservé intact jusqu'à nos jours, malgré le génie et la forme si différente des deux langages. On trouvera la longue nomenclature de ces innombrables expressions dans l'ouvrage du Dr R. Van der Meulen: *De Hollandsche zee- en scheepstermen in het Russisch*, que publie, dans ses « Verhandelingen », la « Koninklijke Akademie van Wetenschappen » d'Amsterdam.

Les origines de la ville de Tongres sont de trop grande importance, au point de vue de la première histoire de notre contrée, pour que toutes les tentatives destinées à les fixer clairement, ne commandent l'attention. C'est à ce titre que je me permets de vous signaler, dans le « Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg » (tome XXVIII), la suite d'études que M. l'abbé J. Paquay y consacre aux *Origines chrétiennes dans le diocèse de Tongres*, à *La paroisse primitive de Tongres* et à *L'inventaire des archives de l'église primaire Notre-Dame et de l'église paroissiale Saint-Jean à Tongres*. Dans son premier travail, il constate la rapidité de la diffusion du christianisme dans nos contrées. Au IIe siècle, des communautés chrétiennes devaient y exister, en relation avec celles qui florissaient déjà à Mayence et à Cologne; au IIIe siècle, des missionnaires nombreux la parcoururent; après les persécutions, au siècle suivant, un nouveau diocèse, comprenant plus de la moitié de la Germanie inférieure, fut créé à Tongres. Les sanglantes perturbations qui accompagnèrent la terrible invasion vandale de 406, arrêtèrent provisoirement cet essort merveilleux. Plus tard, lorsque la sécurité renaquit, l'église de Tongres étendait sa juridiction sur un vaste territoire. Bientôt s'éleva, dans le voisinage, l'église de Maestricht, qui, au VIe siècle, acquit une prépondérance incontestable et devint le lieu de résidence préféré

des évêques de Tongres jusqu'au moment où, au VII[e] siècle, ils s'installèrent définitivement à Liége.

Nos dépôts d'archives ou nos bibliothèques, possèdent encore de nombreux obituaires, dans lesquels est rappelé le souvenir des religieux de l'un ou l'autre couvent ou des bienfaiteurs de l'une ou l'autre église. Mais, je ne crois pas jusqu'ici avoir rencontré mention de pareil catalogue gravé sur pierre. Il en existe pourtant un, et c'est en Espagne, à Roda, qu'on le retrouve. Dans le cloître qui est adjacent à l'église de cette localité, on peut lire, gravées en de nombreux cartouches, sur les voûtes et les chapiteaux des colonnades du cloître, les inscriptions qui commémorent le souvenir de nombreux personnages, la plupart ecclésiastiques ou chanoines des XIII[e] et XIV[e] siècles. Ce mode d'inscription était certes mieux fait pour attirer l'attention des fidèles et provoquer leurs prières que celui de la formation de listes écrites sur quelque parchemin fragile et facile à égarer. C'est dans un article illustré de nombreuses photographies, que M. Joseph Gudiol publie *El necrologi de l'eglesia de Roda*, dans l'« Anuari » (MCMVII) de l'«Institut d'estudis catalans » de Catalogne.

C'est dans le même recueil que se trouve également imprimé un intéressant travail de M. Antonio Munoz, sur la *Pittura romanici catalana*. Les musées de Vich et de Barcelone, renferment une importante série de *paliotti* ou *antipendia* peints. Des reproductions photographiques nombreuses permettent de se rendre compte de la haute valeur artistique d'œuvres que nous ne connaissons pas dans nos parages. Elles sont composées d'un sujet central, représentant ordinairement le Christ, parfois la Vierge, accosté le plus souvent de quatre panneaux latéraux renfermant des effigies de saints ou des scènes religieuses. Une bordure, parfois relevée d'ornementations diverses, sert de cadre à toute la composition. Certaines de ces œuvres appartiennent à l'époque romane, d'autres portent des dates du XIII[e] siècle ou se rattachent au XIV[e]; c'est assez dire quelle est au point de vue de l'art, leur importance et leur intérêt.

Enfin, je ne veux pas terminer ce rapide compte-rendu, sans vous signaler que notre confrère, le R. P. Braun, S. J., vient de nous envoyer le second volume de son ouvrage sur *Die Kirchen-*

bauten der deutschen Jesuiten. Il est consacré cette fois aux églises qui furent édifiées par les religieux de la Compagnie de Jésus, dans les provinces allemandes septentrionales de leur Ordre. C'est le complément des précédents ouvrages que l'auteur avait consacrés à la monographie, d'abord des églises des provinces belges, puis de celles des provinces allemandes méridionales. Dans le nouveau volume, on retrouvera la même abondance de documents inédits, la même richesse de renseignements historiques et architectoniques, la même prodigalité de reproductions graphiques.

FERNAND DONNET.

Anvers, 5 décembre 1909.

Une œuvre de Martin de Vos, le jeune

La collection de feu M. Edouard Fétis, dispersée à Bruxelles au mois de novembre dernier, comprenait une petite peinture intéressante, cataloguée sous le n° 179, à proprement parler une miniature à l'huile. Je ne voudrais pas surfaire son importance; pourtant, elle ne me paraît pas indigne d'occuper un moment notre attention.

Bien que fort précieusement exécutée et point dépourvue de mérite, l'œuvre se signalait à un degré moindre par sa valeur d'art, que par son intérêt documentaire.

Il s'agit d'un portrait. Le personnage représenté, le P. Claude Acquaviva, général de la compagnie de Jésus, est connu par diverses estampes et, notamment, par une jolie production du burin de Jérôme Wiericx (Alv. n° 1857). J'ignore s'il existe de lui des portraits peints, mais celui que je signale paraissait avoir tous les titres à l'authenticité.

Vu de face et en buste, le personnage porte la barbe blanche, de moyenne longueur. Certainement, il ne s'agit pas d'un morceau de seconde main. Sur panneau carré, mesurant en hauteur 8 centimètres, en largeur 5 centimètres, notre petite peinture a pour complément des volets fixes, portant en lettres d'or, sur fond noir, l'inscription:

P. Claudium Aquaviva (sic) *vyfden generaal van het geselschap van Jesus 1593-1615. Schilderde te Rome, naer't leven, Marten de Vos de jonge, 1576-1613.*

Chose infiniment curieuse, cette minuscule création est, jusqu'ici, la seule œuvre connue de ce second Martin de Vos, dont le père fut si prodigue des siennes.

Né à Anvers, il était le huitième et dernier enfant issu du mariage de Martin le vieux et d'Anne Le Boucq [1]. En 1607, il fut admis à la maîtrise de la Gilde de Saint-Luc. Son père avait alors cessé de vivre et, sans doute, le jeune peintre avait-il accompli déjà le classique voyage de Rome, au cours duquel fut exécuté son portrait de Claude Acquaviva. Il s'y révèle comme un peintre habile et j'incline assez à croire, qu'à l'exemple de son père et de son frère Daniel, il ne fut pas étranger à la décoration de clavecins, dont la mention est relevée à leur nom par M. Van den Branden, dans de vieux inventaires de collections anversoises. La délicatesse de son pinceau y pouvait trouver utilement son emploi.

L'inscription nous le signalant comme l'auteur du portrait d'Acquaviva, est postérieure à la mort de l'artiste, également à celle de son modèle. Elle émane d'une personne bien renseignée cependant, car les dates de naissance et de mort sont correctes. On peut donc tenir pour fidèle l'attribution.

En attendant que se révèlent des œuvres plus importantes du maître, j'ai cru faire chose utile en ne laissant pas inaperçu un spécimen fait pour nous intéresser, tant par le nom de son auteur que par sa rareté.

Henri Hymans.

Bruxelles, le 4 décembre 1909.

---

(1) F. J. Van den Branden: *Geschiedenis der Antwerpsche Schilderschool*, 255.

L'architecte
Henri van Paesschen

Document inédit

D'abord, par un article inséré dans la *Biographie Nationale* (¹), ensuite, l'année dernière, à la séance publique que tint notre Compagnie (²), M. Henri Hymans nous révéla Henri van Paesschen, l'auteur des plans de la Bourse de Londres. La première pierre de ce monument fut posée le 7 juin 1566. Notre confrère exprimait l'espoir, que sa lecture aurait pour résultat de provoquer de nouvelles investigations au sujet de cet architecte anversois. Des recherches récentes dans les archives de Termonde, effectuées dans un but purement local, m'ont fait découvrir un document intéressant, qui montre van Paesschen sous un aspect inconnu jusqu'ici.

Le 6 septembre 1572, Termonde avait été pris par les troupes de Guillaume d'Orange, commandées par Arnoul van den Dorpe; craignant des représailles, elles se retirèrent bientôt en Zélande.

(1) XVI, col. 666-667. Le nom de l'architecte anversois est orthographié *Van Pas* ou *Paschen*. — Piron, *Levensbeschrijving*, écrit *de Pas*. La forme *van Paesschen*, nous semble définitivement établie.

(2) *Académie royale d'archéologie de Belgique. — Bulletin*, 1908, pp. 343-354.

Le 4 octobre suivant, Mondragon rentra en possession de la ville, au nom du duc d'Albe, et s'y livra à un inexorable pillage. Trois commissaires: Jean de Bonnières, seigneur de Vichte, Martin Roelants et Guillaume de Grispere, furent désignés par Philippe II, pour l'administration de la justice; ils rétablirent l'ordre.

A la mort du Gouverneur Général, Don Louis de Requesens (1), la rébellion prit un nouvel essor dans les Pays-Bas. Louis de Blois, seigneur de Trélong, était gouverneur et haut bailli de Termonde, le baron de Polweiller occupait la ville avec ses soldats, lorsqu'une émeute se déclara le 6 septembre 1576. Les mutins s'emparèrent de leurs chefs et des clefs de la cité. Dès le 17 août 1577, les Etats Généraux des Provinces-Unies, nommèrent François de la Kethulle, seigneur de Ryhove, en qualité de grand et de sous bailli de Termonde. Il prêta serment le 6 septembre suivant.

Les fortifications de la ville étaient en mauvais état; pour parer aux attaques probables, des réparations, le développement du système défensif de la place, s'imposaient d'urgence. Le grand bailli et les échevins, ayant reconnu cette nécessité, s'assemblèrent le 19 octobre, et prirent la résolution de faire exécuter les constructions indiquées dans le plan dressé par Henri van Paesschen, *Ingenaire wonende t'Antwerpen*, à la suite de l'examen dont il avait été chargé. L'échevin François Mettepenninghen fut commis surintendant des travaux. Il s'agissait notamment d'élever un fort devant la Porte de Bruxelles, à l'endroit dénommé *Hemelryck*. Le procès-verbal de la séance est transcrit dans le registre aux résolutions du Collège échevinal. Les archives de Termonde conservent aussi une expédition de cet acte, délivrée par le greffier Gilles Van der Beke. Le plan dressé par Henri van Paesschen n'a pas été retrouvé, mais voici le texte complet du procès-verbal:

« Alzo myne Heeren Hoochbailliu, Burchmre ende Schepenen deser stede, bevonden hebben, van noode te wesene dese stede in sommeghe quartieren te fortificerene, met platte formen ende bollewercken naer den heesch van den wercken, naerdyen zy de

(1) 5 mars 1576.

visitaetie van dyen hadden doen nemen, by mre heyndrick van paesschen, Ingenaire wonende t'antwerpen, ende dat zy omme tselve te effectuerene, ghecommitteert hebben franchoys mette penninghen, huerlieden medegheselle in wette, als superintendent vande voorseyde wercken, So hebben zy onder andere belast den voorn. franchoys te doen maecken het bollewerck up hemelryck, zo tzelve by den ingenaire gheordonneert es, niet jeghenstaende dat by tmaecken vanden zelven wercken, inne ghenomen zal moeten werdden eene groote quantiteyt vande erfven gheleghen up hemelryck, ghemerct die vande stede voor heml. ghenomen hebben, tvoors. hemelryck taenveerdene tot prouffyte vande stede ende den proprietaris van dyen, nu wesende Lieven 'van Hoorenbeke, als by coope daer anne ghecommen zynde, te contenterene ende te vreden te stellene. Aldus ghesloten den XIXen octobris [15]77 (1). »

Lors du siège de Termonde en 1584, par Alexandre Farnèse, le fort construit d'après les plans de van Paesschen, eut à subir le principal effort des assaillants et fut complètement détruit. La ville reçut une enceinte polygonale; au nord seulement, on conserva les anciennes tours, reliées par des courtines.

A. Blomme.

(1) *Resolutieboek*, 1574-1616, fo xxj. — Archives de la Ville de Termonde.

Alphonse de Vlaminck

Notice biographique

Je n'ai pas pour mission de retracer ici la longue carrière administrative de notre regretté confrère; d'énumérer les services qu'il rendit dans divers Commissariats d'arrondissement; de vous dire les sérieuses aptitudes, le dévoûment dont il ne cessa de faire preuve, en qualité d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire pour le ressort de Termonde, d'inspecteur principal pour les ressorts de Malines et de Bruges. En mainte occasion, un hommage éclatant a été rendu aux mérites du fonctionnaire. Je ne parlerai pas davantage de l'excellence de ses recherches relatives à l'histoire de Termonde et de l'ancien Pays de ce nom; des œuvres érudites, publiées dans les Annales du Cercle archéologique, fondé avec son concours, en 1862.

Elu membre correspondant de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, le 29 mars 1868 (1), Alph. de Vlaminck s'empressa de s'associer à nos travaux. Au cours de la même année, il vous adressa son étude sur *Warminia un ancien domaine de l'abbaye de Saint-Bavon-lez-Gand*. Ce mémoire soulevait une intéressante question de toponymie. Miræus, Imbert, dans sa *Geographia Pago-*

(1) *Académie royale d'Archéologie de Belgique. Bulletin.* (2e série des Annales), p. 213.



rum, Warnkoenig, Gérard (1), d'autres historiens avaient identifié Warminia avec le village actuel de Wetteren. Notre confrère voulait établir que Warminia n'est autre chose que Swalma, aujourd'hui Nederzwalm, Munckzwalm (2).

A la séance du 29 décembre, les commissaires désignés, le chevalier Léon de Burbure et A. Pinchart acceptèrent, peut-être avec trop de confiance, les arguments présentés par Alph. de Vlaminck, en faveur de sa thèse (3). Adoptant leurs conclusions, l'Académie fit imprimer le mémoire. Cependant, la question n'était pas vidée ; en 1901, elle fut reprise et soumise à un nouvel examen, par M. Jean Broeckaert. Tout en admettant avec de Vlaminck que *Warminia* et *Wetteren* n'ont aucun rapport, cet honorable membre de l'Académie royale flamande soutient, qu'il faut placer Warminia à Welzeke-Ruddershove au Pays d'Alost, au lieu dit *Wormen*, ou *Worme* (4). La solution préconisée par M. Broeckaert nous semble prévaloir et mettre fin au débat.

Comme le prouve la copieuse bibliographie jointe à ma notice, Alph. de Vlaminck fut toujours un laborieux, mais devenu archiviste de Termonde et secrétaire du Cercle archéologique de cette ville, des travaux d'intérêt local absorbèrent son activité ; dix ans s'écoulèrent avant que de sa part, nous fussions favorisés d'une nouvelle communication.

En 1877, l'Académie mettait au concours : *Une question archéologique ou historique relative à l'ancien Comté de Flandre*. Elle eut à juger du mérite de deux mémoires : 1° *Une histoire du Conseil de Flandre*, 2° Une étude sur *La Ménapie et les Contrées limitrophes à l'époque de J. César. La Flandre et ses attenances au haut moyen âge. Etudes de géographie historique*.

Les commissaires : Ed. Poullet, A. Wauters, L. Delgueur, émet-

(1) *Histoire des Carolingiens*, II, p. 97,

(2) Arrondissement d'Audenarde.

(3) *Académie royale d'Archéologie de Belgique. Bulletin* (2e série des Annales), pp. 265-267.

(4) Anciennement: *Wormine, Worminien, Woermene, Woormen, Wormen, Wuerme. — Annales du Cercle archéologique de Termonde*, 2e série, tome IX (1901), pp. 147-163.

taient des avis différents. Ed. Poullet n'osait se prononcer au sujet du second mémoire et penchait en faveur du premier. A. Wauters déclarait, il est vrai, qu'il ne pouvait adopter les conclusions de l'étude sur la Ménapie; qu'il estimait cependant cette l'œuvre infiniment supérieure à l'Histoire du Conseil de Flandre. Louis Delgueur hésitait quant à la valeur relative de ces travaux, mais il exprimait une préférence pour le mémoire sur la Ménapie. R. Chalon proposa le partage du prix; cette solution fut adoptée à l'unanimité et les noms de MM. Mathieu et de Vlaminck furent proclamés (1).

Le mémoire de ce dernier, était divisé en deux parties distinctes. Occupons-nous d'abord de la première, concernant les Ménapiens et les autres Belges dont l'auteur cherchait à déterminer la situation géographique. Rompant en visière avec les opinions courantes, de Vlaminck identifie les Ménapiens avec les Bataves et affirme leur origine germanique. Il place l'habitat de ces peuplades à l'époque de la conquête romaine, non dans la Flandre, mais en Zélande, sur les deux rives du Rhin, depuis les environs d'Arnhem jusqu'à la mer. Leur migration volontaire ou forcée sur la rive gauche de l'Escaut, dans la Belgique septentrionale, n'aurait commencé qu'après la révolte de Carausius, vers l'an 290.

La thèse était neuve et soutenue avec une conviction de belle allure. Elle s'appuyait sur des conjectures hardies, tantôt heureuses, tantôt dépourvues d'une rigoureuse démonstration. Si parfois, certaines déductions prêtaient le flanc à la critique, souvent aussi, au contact des arguments de notre confrère, les armes de ses adversaires perdaient leur fil et se trouvaient émoussées.

Wauters avait annoncé sa dissidence; il développa ses objections dans un article spécialement consacré à l'examen du mémoire publié dans nos Annales (2). Tout en rendant un sincère hommage au mérite de l'œuvre, en la rangeant parmi les meilleures dues à l'érudition belge, il combattit les conclusions de l'auteur et les déclara inadmissibles.

(1) Séance du 2 juin 1878. *Académie royale d'Archéologie de Belgique, Bulletin*, II, (2e série des Annales, 1re partie), pp. 324 et 328-331.

(2) *L'Athenæum belge*, 3e année, 1880, pp. 41-42.

L'emplacement assigné aux Aduatuques et aux Ménapiens, ayant provoqué des critiques assez vives, de Vlaminck rentra en lice pour affirmer son système et l'appuyer sur de nouvelles preuves (1). Le premier de ces travaux complémentaires avait à peine paru, qu'il fut réfuté par Alph. Wauters (2).

L'archiviste de la ville de Bruxelles n'était pas le seul contradicteur de notre confrère. Caumartin (3) et J. de Clève (4) contestèrent ses opinions relatives au territoire des Eburons et des Aduatuques. Au sujet de ces derniers, un éminent géographe français, A. Longnon (5), avait admis les conclusions du mémoire d'Alph. de Vlaminck, publié en 1883. L. Vanderkindere protesta énergiquement contre cette adhésion (6).

De l'exposé de ces avis contradictoires, il semble résulter, qu'en matière de géographie ancienne, l'interprétation des textes tend souvent à une précision topique trop radicale, à des limitations de frontières, que n'autorisent pas les renseignements vagues des auteurs invoqués. Les conclusions respectives des antagonistes, apparaissent dès lors entachées d'absolutisme, d'un regrettable caractère d'intransigeance.

Passons à la seconde partie du mémoire d'Alph. de Vlaminck, Si la topographie de la Gaule à l'époque romaine est incertaine, les divisions de la Flandre au haut moyen âge ont des bases

(1) Bibliographie, nos 41, 42, 43.

(2) *L'Athenæum belge*, 6e année, 1883, p. 77.

(3) *Encore un mot sur la situation des Eburons et des Aduatuques.* — Annales de la Société archéologique de Namur, t. XV, 1881, pp. 225-239) — et *Les Aduatuques, Haumont et Aduatuca* — (Messager des Sciences historiques de Belgique, t. XLV, 1883, pp. 225-239.)

(4) *Examen de deux ouvrages de M. de Vlaminck, relatifs aux anciens peuples de la Belgique.* — Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XVIII, 1883, pp. 99-113.)

(5) *Atlas historique de la France.*

(6) *Notice sur l'emplacement des Aduatuques et sur quelques autres questions de géographie ancienne de la Belgique.* — *(Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* 3e série, X, 1885, pp. 369-378.)

Les diverses phases de ces controverses sont résumées dans un article d'Ed. Denys : *Waer woonden de Menapieren ? — Biekorf*, 3e jaar (1892), pp. 40-46, 65-70 et 97-104.

historiques mieux établies. M. de Vlaminck les discute avec une érudition de bon aloi et les soumet à une critique judicieuse. Il situe les divers *pagi*, détermine leur étendue et leur topographie; ses conclusions savamment déduites furent accueillies favorablement. Alph. Wauters se hâta d'y applaudir, en faisant remarquer, que la liste des archidiacres du diocèse de l'ancien évêché de Tournai, fourmille de précieuses indications.

Admis à la retraite (1), notre cher confrère s'adonna tout entier, à ses études de prédilection. Elu membre effectif de notre Compagnie en 1894 (2), il nous présenta, l'année suivante (3), le manuscrit d'un travail intitulé: *La Seigneurie de Moerzeke*. Les rapporteurs: le général Wouwermans et J. Th. de Raadt, conclurent à l'impression de cette intéressante contribution à l'histoire féodale des communes de la Flandre (4). En 1899 (5), de Vlaminck vous lut une relation du *Siège de Termonde de 1667*. Par la rupture intentionnelle des digues de l'Escaut et de la Dendre, la ville fut efficacement protégée contre les efforts du Roi Soleil. *Sa grandeur* ne put dans l'occurrence, *le retenir au rivage*; il dut fuir pour courir à des conquêtes plus faciles. Dans son *Siècle de Louis XIV*, Voltaire s'abstint naturellement, de toute mention de cette tentative avortée. Inutile de rappeler que le mémoire qui nous occupe, souleva un incident au sujet duquel l'Académie passa à l'ordre du jour (6).

En bornant mon exposé aux travaux d'Alph. de Vlaminck, publiés dans les Annales de l'Académie, je dois, à regret, omettre l'analyse d'autres œuvres remarquables. Je ne puis cependant terminer cette notice sans signaler l'importante étude sur *Les origines de la Ville de Gand*, que l'Académie royale de Belgique admit dans le recueil

(1) Arrêté royal du 28 octobre 1893.

(2) Séance du 1r avril. *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique. Bulletin.* (4e série des Annales, 2e partie), p. 478.

(3) Séance du 7 avril 1895. Id. id., p. 652.

(4) *Académie royale d'Archéologie de Belgique. Bulletin.* (4e série des Annales, 2e partie), pp. 677-678, 678-679 et 689.

(5) Séance du 3 décembre. Idem. (5e série des Annales), p. 506.

(6) Idem, id., p. 579.

de ses Mémoires (1), ainsi que la monographie : *Le château des Comtes à Gand, avant et après sa restauration par Philippe d'Alsace en 1180* (2).

Alphonse de Vlaminck fut avant tout un esprit analytique, très perspicace, plein de souplesse. Avec une rare persévérance, il scrutait les derniers recoins des problèmes soumis à ses investigations, mais sa vaste érudition ne fut pas tentée par les jouissances intellectuelles de la synthèse.

Né à Thielt, le 30 août 1831, il mourut à Ixelles, le 26 décembre 1905, nous léguant les fruits d'un immense labeur.

A. Blomme.

---

(1) Bibliographie, n° 44. — Voir les rapports des commissaires : MM. Wagener, Wauters, F. Van der Haeghen. — *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, 1890, pp. 126-143, et XXI, pp. 495-496.

(2) Bibliographie, n° 58.

BIBLIOGRAPHIE

1. *Jaerboeken der aloude kamer van rhetorika « Het Roosje », onder kenspreuk: « Gheblocyt uit wilde », te Thielt.* — Gent, Annoot Braeckman, 1863. In-8°, 253 p., 2 pl.

Extr. de *Vaderlandsch Museum* voor nederduitsche letterkunde, oudheid en geschiedenis, t. V (1863), pp. 1-249.

2. *Belegeringen der stad Dendermonde onder de regeering van Lodewijk van Male* 1379-1380. — Dendermonde, Emil Ducaju zoon, 1863. In-8°, 35 p.

Extr. des *Ann. du Cercle arch. de la Ville et de l'ancien Pays de Termonde.* 1e série, 1863, pp. 47-79.

3. *De boettochten of pelgrimaadjen der stad Dendermonde.* — Dendermonde, Emil Ducaju zoon, 1863. In-8°, 7 p.

Extr. de *Ann. du Cercle arch. de Termonde,* 1e série, 1863, pp. 81-85.

4. *Policie der honden.*

Idem, id., pp. 90-91.

5. *Termonde assiégé en* 1604.

Idem, id., pp. 92-94.

6. *De stad en de heerlijkheid van Dendermonde.* Geschiedkundige opzoekingen. — 7 volumes in-8°, 1ste deel. Dendermonde, Emil Ducaju zoon, s. d. (1864), 60 p., 1 pl. — 2e deel, id., s. d. (1865), 102 p., 2 pl. ; — 3e deel, id. 1866, XV-155 p. ; — 4e deel, 1867, 2 f. lim et pp. 157-351, 1 pl. : *Grond plan der stadt Dendermonde zooals zij bestond in 1375* ; — 5e deel, id., 1868, 92 p. ; — 6e deel, id., We E. Ducaju zoon, 1869, 170 p. 1 pl. ; — 7e deel, id., Aug. De Schepper-Philips, 1873-1874, 162 p.

Extr. des *Ann. du Cercle arch. de Termonde,* 1re série 1864, pp. 53-110; 1865, pp. 3-102; id.; 2e livr. pp. I-XVI, 1-156 ; 1866-1867, pp. 154-351 ; 2e série, t. I (1868), pp. 53-142; t. II (1870), pp. 4-170; t. III (1879), pp. 63-222.

7. *Het Stadhuis van Dendermonde*, 1308-1865. Geschiedkundige opzoekingen. — Dendermonde, Emil Ducaju zoon, 1865. In-8°, 1 f. lim., 26 p.

Idem. 1e série, 1864, pp. 135-158.

8. *Archives communales de Termonde.* Considérations générales. — Cartes et plans I. — Termonde, Emile Ducaju, fils, s. d. (1866). 21 p. et 21 ff. non numérotés.

Extr. de *Ville de Termonde. — Rapport sur l'administration et les affaires de la commune.* 1864-1865. pp. 23-39, et aux Annexes 21 ff. non numérotés.

9. *Catalogue des livres de la Bibliothèque spéciale termondoise.* — Termonde, E. Ducaju et fils, Auguste De Schepper-Philips et F. J, Ducaju père, 1866-1875, 5 livraisons: V-32; 3 ff. blancs, 3-30; IX-16; 33; 20 p.

Idem, 1865-1866, Annexes; 1866-1867, id.; 1867-1868, id.; 1869-1870, id.; 1872-1873, id. Publication anonyme.

10. *Inventaire des archives de la ville de Termonde.* — Termonde, Emil Ducaju fils et Aug. De Schepper-Philips, 1866-1879, 3 livraisons in-8°, XIX-112 et 119 p.

Extr. de *Ann. du Cercle arch. de la ville et de l'ancien Pays de Termonde,* 1re série, 1866, pp. XIX-112; 2me série, t. II, pp 173-235; t. III, pp. 6-61.

11. *De Wildeman.*

Ann. du Cercle arch. de Termonde, 1re série, 1866, pp. 126-128.

12. *Naamlijst van het Magistraat de stad Dendermonde sedert de 1e fransche omwenteling tot in* 1867. — Dendermonde, E. Ducaju zoon, s. d. (1867), 2 ff. blancs 17 p.

Extr. de *Ville de Termonde. — Rapport sur l'administration et les affaires de la commune,* 1866-1867, Annexes.

13. *De oude rederijkkamers van Dendermonde.* S. l. n. d. (Dendermonde, E. Ducaju zoon (1868). In-8°, 5 p.

Extr. de *Ann. du Cercle arch. de la ville et de l'ancien Pays de Termonde,* 2me série, t. I, (1868) pp. 45-49.

14. *De Bohemers te Dendermonde.*

Ann. du Cercle arch. de Termonde, 2e série, t. I (1868), pp. 50-51.

15. *Werktuigkunde in de XVe eeuw.*

Idem, id., p. 51.

16 *Jubilé van A. Peeters de Huldenberghe.*
Idem, id., pp. 51-52.

17. *De stedelijke ontvangers en griffiers van Dendermonde, gevolgd van de Oude voorgeboden of policieverordeningen derzelfde stad.* — Dendermonde, E. Ducaju zoon, 1868. In-8°, 2 f. lim., 97 p.
Extr. de *Ann. du Cercle arch. de Termonde*, 2e série (1868), pp. 143-241.

18. *Dendermondsch Dierenëpos.*
Ann. du Cercle arch. de Termonde, 2e série, t. I (1868), pp. 297-300.

19. *Mislukte aanslag op Dendermonde in* 1580.
Idem, id., p. 301.

20. *Warminia, domaine de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand.* — Notice. — Anvers, Buschmann, 1868. In-8°, 15 p.
Extr. de *Ann. de l'Acad. d'arch. de Belgique*. t. XXIV, 2e série, t. IV (1868), pp. 643-653.

21. *Cartulaire de l'abbaye de Zwyveke-lez-Termonde.* — Gand, C. Annoot-Braeckman, 1869. In-8°, pp. 1-176.
N° I des *Publications extraordinaires du Cercle arch. de Termonde*. Ce cartulaire est resté inachevé.

22. *De oorspronkelijke opperheerschappij over het land van Waas.* S. l. n. d. (Saint-Nicolas, Edom, 1870). Gr. in-8°, 13 p.
Extr. de *Ann. du Cercle arch. du Pays des Waas*, t. IV, s. d. (1870), pp. 143-155.

23. *Lykrede ter gelegenheyd der begraving van Klemens Wytsman.* — Dans: *Dood van Klemens Wytsman.* — Dendermonde. Aug. De Schepper-Philips, 1870, pp. 13-16.
Publication anonyme.

24. *Sint-Jorisgilde van Lebbeke.*
Ann. du Cercle arch. de Termonde, 2e série, t. II (1870), pp. 171-172.

25. *Brand van het Klooster te Waesmunster.*
Idem, id., p. 172.

26. *Fransche school te Dendermonde.*
Idem, id., p. 172.

27. *Varia. — Beiaard van Dendermonde. — Brand te Gent in* 1378. — *De Torenpoort. — De koning der Boon. — De stormklok. — O. L. V. Kapel aan de Werf. — Etymologie van Antwerpen.*

Idem, id., pp. 265-268.

28. *David Lindanus als tooneelschrijver.*

Idem, id., pp. 280-281.

29. *'Sbeuls loon.*

Idem, id., p. 281.

30. *Sint-Blasiusgasthuis te Dendermonde.*

Idem, id., pp. 282-285.

31. *Het guldenboek van Dendermonde. — Geslachtsboomen van eenige familiën van Vlaanderen.* Opgesteld naar oude en geloofwaardige oorkonden, met het oog op de vergunning der patrimoniëele studiebeurzen te Dendermonde gesticht. — Gent, C. Vyt, 1872. In-8°, 208 p. et un suppl. de 3 p. 2 pl. d'armoiries en chromolithographie.

Extr. de *Ville de Termonde. — Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune,* 1868-1871. Annexes.

32. *Geslachtsboom der familie Schellekens met zestig wapenschilden getrokken uit het guldenboek van Dendermonde.* — Dendermonde, Aug. De Schepper-Philips, 1872. In-8°, 25 p. 2 pl. d'armoiries en chromolithographie.

Extr. de l'ouvrage précédent avec quelques additions.

33. *Notice historique sur les accises communales de Termonde, suivie des ordonnances de* 1392 *relatives à ces impositions.* — Termonde, De Schepper-Philips, 1873. In-8°, XIV-43 p.

N° II des *Publications extraordinaires de Cercle arch. de Termonde.* Extr. de *Ville de Termonde. — Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune.* 1871-1872. Annexes, pp. 1-43.

34. *Filiations de familles de la Flandre, dressées sur pièces authentiques ou d'après des manuscrits anciens.* — Gand, imp. Eug. Vanderhaegen, 1875, 2 vol. In-8°, t. I, 2 f. lim., IV-324; t. II, 2 f. lim., 354 p.

35. *Cartulaire de la ville de Termonde.* — Gand, C. Annoot-Braeckman, 1876-1883. In-8°, pp. 1-288.

N° III des *Publications extraordinaires du Cercle arch. de Termonde.* Ce cartulaire anonyme est resté inachevé.

36. *Analyse sommaire des registres aux privilèges de la ville de Termonde.* — Termonde F. J. Du Caju, père, 1876. In-8°, 66 p.

N° IV, Idem. — Extrait de *Ville de Termonde. — Rapport sur l'administration et les affaires de la commune pendant l'exercice* 1874-1875. Annexes, pp. 77-140.

37. *Etudes sur la Flandre impériale.* — Gand, imp. Eug. Vanderhaeghen, 1876-(1878). In-8°, 141 p.

Extr. de *Messager des Sciences hist. et arch.*, 1876, pp. 149-201 et 391-430; - 1878, pp. 45-87.

38. *A la mémoire de Pierre-Adrien Blomme*, etc... — Termonde, De Schepper-Philips, 1877. In-8°, 11 p. port.

39. *La bataille de Thielt* (21 juin 1128). — Gand, Eug. Vanderhaeghen, 1877. In-8°, 31 p.

Extr. de *Messager des Sciences hist. et arch.* 1877, pp 69-95.

40. *La Ménapie et les contrées limitrophes à l'époque de J. César. — La Flandre et ses attenances au haut moyen âge. Etudes de géographie historique.* — Anvers, J. Plasky, 1879. In-8°, 1 f. lim. 280 p., 3 cartes : de la Belgique à l'époque de Jules César ; des Pagi de la Flandre et de ses attenances au moyen âge ; de l'ancien diocèse de Tournai d'après un pouillé de 1330.

Extr. de *Ann. de l'Acad. d'arch. de Belgique*, t. XXXIV, 3e série, t. IV (1878), pp. 357-603. — Mémoire couronné par l'Acad. d'arch. de Belgique au concours de 1877.

41. *Les Aduatuques, les Ménapiens et leurs voisins.* — Position géographique de ces peuples à l'époque de Jules César. — Gand, Eug. Vanderhaeghen, 1883. In-8°, 2 f. lim., 104 p., 3 cartes :

Extr. de *Messager des Sciences hist. de Belgique*, 1882, pp. 373-476.

42. *Nouvelles considérations sur l'habitat des Aduatuques et des Ménapiens.* — Gand, Eug. Vanderhaeghen, 1884. In-8°, 32 p.

Idem, 1884, pp. 270-297.

43. *Le territoire des Aduatuques.* — Réponse à M. L. Vanderkindere. — Gand, Eug. Vanderhaeghen, 1887. In-8°, 63 p., 1 carte.

Idem, 1887, pp. 31-58, 351-362, 391-410.

44. *Les origines de la ville de Gand.* Bruxelles, F. Hayez, 1891. In-8°, 1 f. lim. 127 p.

1 pl. : Inscription placée en 1180 au-dessus de la porte d'entrée du château des Comtes à Gand; 1 carte: Het oude Gent, 1500.

Extr. de *Mémoires couronnés et autres Mémoires*, publiés par l'Académie royale de Belgique, t. XLV (1891), pp 391-410.

45. *Le Couvent des Capucins de Termonde.* Termonde, A. De Schepper-Philips, 1896. In-8°, 15 p.

Extr. de *Ann. du Cercl. arch. de Termonde*, t. VI (1894), pp. 146-158.

46. *Roze de Ceulenaer* (Rosiana Coleners). — S. l. n. d. (Termonde, A. De Schepper-Philips, 1896). In-8°, 7 p.

Idem, id., pp. 159-165.

47. *Een silveren crucifix.* — S. l. n. d. (Termonde, A. De Schepper-Philips, 1696). In-8°, 3 p.

Idem. id., pp. 166-168.

48. *La seigneurie de Moerzeke*, avec une planche représentant le sceau de la commune de Moerzeke. — Anvers, Vᵉ de Backer, 1895. In-8°, 76 p.

Extr. de *Ann. de l'Acad. r. d'arch. de Belgique.* t. XLVIII, 4ᵉ série, t. VIII (1894-1896), pp. 235-306.

49. *L'ancien château féodal de Termonde.*

Ann. de la Fédération arch. et hist. de Belgique. t. XI (Gand, A. Siffer 1897). Congrès de Gand, 2ᵐᵉ partie, pp. 303-346. 1 pl.

50. *L'ancienne halle à la viande de Termonde.* 1292-1897. — Termonde, Aug. De Schepper-Philips, 1897. In-8°, 34 p., 1 pl.

Extr. de *Ann. du Cercle arch. de Termonde*, 2ᵉ série, t. VI (1894), pp. 313-342.

51. *La monnaie et les sceaux communaux de Termonde.* — Bruxelles, Alfred Vromant et Cⁱᵉ, 1897. In-8°, 23 p., 1 pl., 1 fig. dans le texte.

Extr. de *Ann. de la Soc d'arch. de Bruxelles.* t. XI (1897), pp 416-436.

52. *De wolven en vossen in 't Land van Dendermonde.*
Ann. du Cercle arch. de Termonde, t. VIII (1898), pp. 176-177.

53. *L'Eglise Collégiale Notre-Dame à Termonde et son ancien obituaire.* In-8°, t. I. — Termonde, Aug. De Schepper-Philips, 1898, 341 p., 6 pl.; t. II, Ixelles, imp. G.-J, Huysmans, 1898. XXIV-329 p.
N° VIII des *Publications extraordinaires du Cercle arch. de Termonde.*

54. *Le grand pont sur l'Escaut à Termonde et l'ancien tonlieu de cette ville.* — Termonde, Aug. De Schepper-Philips, 1899. In-8°, 60 p.
Extr. de *Ann. du Cercle arch. de Termonde*, t. VIII (1900), pp. 5-60.

55. *Les anciennes chambres de Rhétorique de Termonde.* — Termonde, Aug. De Schepper-Philips, 1900. In-8°, 69 p.
Idem. pp. 61-125.

56. *Le siège de Termonde en* 1667. — Anvers, Ve de Backer, 1900. In-8°, 32 p.
Extr. de *Ann. de l'Acad. r. d'arch. de Belgique*, t. LII, 5e série, t. II. (1900), pp. 351-380.

57. *Nécrologe du double monastère de Sainte-Brigitte à Termonde.* — Termonde, Aug. De Schepper-Philips, 1901, 64 p., 1 pl.
Extr. de *Ann. du Cercle arch. de Termonde*, 2e série, t. IX (1901), pp. 5-64.

58. *Le Château des Comtes à Gand avant et après sa restauration, par Philippe d'Alsace, en* 1180. — Bruxelles, A. Vromant, 1902-1903. 2 parties in-8°, 32 et 113 p., 3 pl..
Extr. des *Ann. de la Soc. d'arch. de Brux.* t. XV (1901), pp. 287-314; t. XVI (1902), pp. 301-409.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 5 DÉCEMBRE 1909

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. A. Blomme, *président*.

Sont présents : MM. Donnet, *secrétaire ;* Geudens, *trésorier* ; Hymans, Saintenoy, chanoine van Caster, R. P. van den Gheyn, Dr van Doorslaer, Stroobant, Willemsen, membres.

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 1908 est lu et approuvé.

1° Election d'un vice-président pour l'année 1910.

M. le chanoine van den Gheyn est proclamé élu.

2° M. Geudens est réélu trésorier par acclamation.

3° Pour la place de membre correspondant regnicole, vacante par suite du décès de M. Duvivier, de nombreuses candidatures sont présentées.

4° M. le baron de Borchgrave, ancien ambassadeur à Vienne, qui fut autrefois membre titulaire de l'Académie, est nommé membre honoraire regnicole.

5° Sont nommés membres correspondants étrangers :

MM. Emile Male, à Paris ;
Puig y Capdafalq, architecte à Barcelone ;
Henri Yats Thompson, à Londres ;
J. Bilson, à Hull ;
B. Reber, à Genève.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
A. BLOMME.

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 1909

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. A. Blomme, *président*.

Sont présents : MM. Donnet, *secrétaire*; Geudens, *trésorier*; Hymans, Saintenoy, chanoine van Caster, R. P. van den Gheyn, Dr van Doorslaer, Stroobant, Willemsen, membres titulaires, Hulin, Casier, Coninckx et Dilis, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. de Witte, *vice-président*, vicomte de Ghellinck Vaernewyck, de Behault de Dornon, Bergmans, chanoine van den Gheyn, Soil de Moriamé, van der Ouderaa, Kintsschots, membres titulaires; Heins et Dubois, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 25 juillet 1909 est lu et approuvé.

A la suite du banquet du mois d'octobre, S. M. le Roi a bien voulu répondre aux sentiments qui lui avaient été exprimés par l'Académie, par le télégramme suivant, dont le président donne lecture :

« M. Fernand Donnet, secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie » de Belgique à Anvers.

» Le Roi, très sensible au toast que lui a porté le président de » l'Académie royale d'Archéologie de Belgique à Anvers, au banquet » réunissant les membres de cette association, me charge de vous » remercier de votre télégramme et de vous prier de transmettre ses » sincères remercîments à tous les convives dont vous vous êtes fait » l'interprète.

» Le Secrétaire du Roi ».

M. A. Blomme se fait ensuite l'interprète de l'Académie, pour féliciter chaleureusement le R. P. van den Gheyn S. J., à l'occasion de la manifestation qui lui a récemment été faite à Bruxelles, et M. Hymans qui vient d'être nommé commandeur de l'Ordre de François-Joseph d'Autriche.

M. Donnet rend compte de l'assemblée des délégués de la fédéra-

tion des sociétés d'histoire et d'archéologie de Belgique, qui a eu lieu à Bruxelles, le 25 novembre dernier, et dans laquelle il a été protesté à l'unanimité contre les démarches directes qui ont été faites à la législature par la commission spéciale nommée dans le but d'élaborer un avant-projet de loi pour la conservation des monuments; le projet devant avant tout être soumis aux délibérations de la fédération.

M. Donnet dépose la liste des publications parvenues à la bibliothèque et donne lecture du compte-rendu des principales d'entre elles. Ces pièces seront inserées dans le Bulletin.

M. Hymans communique une note relative à un portrait du P. Aquaviva, exécuté par Martin de Vos, le jeune. Cette note sera imprimée au Bulletin.

M. A. Blomme fait connaître un document qui permet d'attribuer à l'architecte Henri van Paesschen des travaux de l'enceinte de Termonde au XVIe siècle. Cette étude paraîtra dans les Annales.

M. Saintenoy donne lecture du rapport qu'il a fait sur un travail présenté par M. F. de Montigny et intitulé: *Notice archéologique et architectonique sur la crypte de l'église de Notre-Dame de Huy*. D'accord avec M. L. Blomme, second rapporteur, il propose de soumettre cette étude à un troisième rapporteur, M. le chanoine Maere. Cette proposition est adoptée.

M. le président A. Blomme donne lecture et dépose, pour le Bulletin, une notice biographique sur Alph. de Vlaminck; il y joint le cliché de son portrait.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
A. BLOMME.

Liste des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de décembre 1909 et janvier 1910

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

H. Coninckx. Notes et documents inédits concernant l'art et les artistes à Malines.

Ernest Matthieu. L'ermitage de Saint-Barthelémy à Mons.

Victor Brants. Recueil des ordonnances des Pays-Bas. Règne d'Albert et d'Isabelle I.

C. T. Hagberg Wright. Subject index of the London library.

Louis Stroobant. Découverte d'urnes cinéraires à Oolen (Anvers).

Id. La famille Bau de Malines aux xive et xve siècles.

M. Van der Meylen. Mémorial du banquet offert au R. P. van den Gheyn. S. J.

B. Reber. Archéologie genèvoise. Deux fragments d'architecture gothique.

Id. Einige sagen und traditionen aus dem Freiamt im Aargau.

Id. Zum hundertsten geburtstag Charles Darwins.

Id. Une nouvelle station préhistorique à Veyrier.

Id. De l'importance des monuments à sculptures préhistoriques.

Id. Erinnerungen an Julius Trapp.

Id. Pharmacie de poche d'un médecin romain.

Id. Société de crémation de Genève.

Id. Considérations sur ma collection d'antiquités.

Id. Recherches archéologiques dans les vallées d'Evolène et de Binn.

Id. Das Rebersche historische medizinisch-pharmazeutische museum in Genf.

Id. Beitraege zur geschichte der medicin und der pharmacie.

B. Reber. Dr Ulricus Molitaris kanzler von Tirol und die familie Reber.
Georges Hasse. Les chiens et les loups primitifs de la région d'Anvers.
Id. Un marsupial dans l'argile de Boom.
Id. Les crânes néolitiques robenhausiens d'Anvers.
Id. Les sables noirs dits miocènes bolderiens à Anvers.
Id. Les morses du pliocène poederlien à Anvers.
Fernand Donnet. Compte-rendu analytique des publications. Décembre 1909.
A. de Behault de Dornon. Les privilèges octroyés, en 1666, par Charles II, aux pêcheurs de Bruges.
Louis Stroobant. La Campine anversoise avant le christianisme.
Vte B de Jonghe. Deux deniers lossains frappés à Hasselt.
D. U. Berlière. Un adversaire des bénédictins de Saint-Maur, Mercier de Saint-Léger.
Alphonse de Witte. Jeton de mariage de Joseph de Baenst et de Jossine Le Fèvre.
Richard Daehler. Geschichte der ritterguter und dörper Lomnitz.
Wilhelm Steitz. Friedrich von Uechtritz als dramatischer dichter.
Werner Scheibe. Die bangeschichtliche entwickelung von Kamenz.
Henri Hymans. Une œuvre de Martin de Vos le jeune.
A. Blomme. L'architecte Henri van Paesschen.

2° ÉCHANGES.

Bruxelles. Les missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. 11e année. No 12. 12e année. No 1.
Id. Commission royale des anciennes lois et ordonnances de Belgique.
Bulletin. Vol. IX. Fasc. 1.
Id. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin. Tome XXIII. Nos 9 et 10.
Mémoires couronnés. In-8°. Tome XX. 5e fasc.
Id. Commissions royales d'art et d'archéologie.
Bulletin. 47e année. No 10.

BRUXELLES. Revue belge de numismatique. 66e année. 1e livr.

ID. Société royale belge de Géographie.
Bulletin. 33e année. N° 5.

ID. Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques et de la Classe des Beaux-Arts.
Bulletin 1909. Nos 9, 10, 11.
Mémoires in-8°. Tome V. Fasc. 2e Tome VI. Fasc. 1 et 2.
Biographie nationale. Tome XX 2e fasc.

LIÉGE. Institut archéologique liégeois. Chronique archéologique. 4e année. Nos 11 et 12. 5e année. N° 1

ANVERS. Société royale de géographie.
Bulletin. Tome XXXIII. 3e fasc.

LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. Tome XXXV. 4e livr.

GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Inventaire archéologique. Fasc. L.
Bulletin. 17e année. Nos 8 et 9.

LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Leodium. 8e année. N° 12. 9e année. N° 1.

BRUGES. Société d'émulation.
Annales. Tome LIX. 4e fasc.

LIÉGE. Wallonia.
XVIIe année. N° 12. XVIIIe année. Nos 1 et 2.

GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. Nov. et déc. 1909.

VERVIERS. Société verviétoise d'archéologie et d'histoire.
Bulletin. 8e vol. 2e fasc.
Chronique. 1905 à 1909.

CHARLEROI. Société paléontologique et archéologique.
Documents et rapports. Tome XXX.

BRECHT. Geschied- en Oudheidkundigen kring van Brecht en omstreken.
Tijdschrift. 1909. IV.

TURNHOUT. Geschied- en Oudheidkundigen Kring der Kempen.
Taxandria. Gedenkschriften. 6e jaarg. Nr 3.

HASSELT. L'ancien pays de Looz.
13e année. Nos 11-12.
MALINES. Cercle archéologique.
Bulletin. Tome XIX.
UTRECHT. Historisch genootschap.
Werken. Nos 25 en 26.
Bijdragen en mededeelingen. Deel XXX.
MIDDELBOURG. Zeeuwsch genootschap der wetenschappen.
Archief. 1909.
LEIDEN. Maatschappij der nederlandsche letterkunde.
Handelingen en mededeelingen. 1908-1909.
Levensberichten der afgestorven medeleden. 1908-1909.
ID. Rijksmuseum van oudheden.
Oudheidkundige mededeelingen. IV.
LUXEMBOURG. Institut grand-ducal de Luxembourg.
Publications de la section historique. Vol. LIV, LVI, LVII.
PARIS. Société de Saint-Jean. Notes d'art et d'archéologie. 21e année. Nos 9, 10 et 12.
ID. Bulletin monumental.
73e vol. Nos 3, 4.
ID. Société nationale des antiquaires de France.
Bulletin 3e trim. 1909.
ID. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome CXVI. 6e livr. Tome CXVIII. 1e livr.
Partie technique. Tome CXVII. 12e livr. Tome CXX. 1e livr.
ID. Les Marches de l'Est.
Année 1909. No 3.
PÉRIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin. Tome XXXVI. 6e livr.
LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
10e année. Nos 58, 59, 60, 61.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
Bulletin mensuel. 1910. No 1.
CLERMONT FERRAND. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.
2e série. 1909. No 9.

STRASBOURG. Gesellschaft zur förderung der wissenschaften, des ackerbaues und der künste.
Monatsbericht. XLIII Band. Heft n[os] 4 et 5.

LEIPZIG. Königl. Sächsischen gesellschaft der wissenschaften.
Berichte über die Verhandlungen. 61 B. H. 1 & 2.
Abhandlungen des philologisch-historischen klasse B. XXVI. N[os] 4 & 5. B. XXVII. N[os] 1-27.

HANNOVER. Historische Verein für Niedersachsen.
Zeitschrift. Jahrg. 1909. H. 1, 2, 3, 4.

MUNICH. Historische verein von Oberbäyern.
Altbayerische monatschrift. Jahrg. 9. Heft 3 & 4.

GÖRLITZ. Oberlansikischen gesellschaft der wissenschaften.
Neues Lausikisches magazin. 85 band.
Codex diplomaticus Lusatiæ superioris. 5 Heft.

GRAZ. Historische verein für Steiermark.
Zeitschrift. VI Jahrg. 4 Heft.
Jubilainusfestschrift 1909.

VIENNE. Kaiserliche Akademie der wissenschaften.
Philosophisch historische klasse. Sitzungsberichte.
162 Band. 1, 2, 3 abh. 163 Band. 1 et 2 abh.
160 Band. 4, 5 abh. 161 Band. 3, 4, 7, 9. Register B 151-160.
Fontes rerum austriacarum. LXII Band. 2 abt.
Archiv für Osterreichische geschichte. XCVII Band 1 et 2 H. XCVIII Band. 2 H.

LISBONNE. O archeologo portugues.
Vol. XIV. N[os] 1 à 8.

PALMA. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti Desembre de 1909-Janer de 1910.

MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos. Año XII, Julio-Agosto & Septiembre-Octubre de 1909.

BARCELONE. Revista dela Asociacion artistico arqueologica Barcelonesa. Ano XIII. N° 60.

GENÈVE. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. Tome III. Livr. 4.

ZURICH. Anzeiger für Schweizerische altertumskunde. XI band. 3 heft.

MILAN. Reale Instituto lombardo di scienze e lettere.
Rendiconti. Serie II. Vol. XLI. Fasc. 17-20. Vol. XLII. Fasc. 1-15.

WASHINGTON. Smithsonian Institution. Bureau of American ethnology. Bulletins 41 et 42.

DAVENPORT. Davenport Academy of Sciences.
Proceedings. Vol XII, 95-222.

BOSTON. American Academy of Arts and Sciences. Vol. XLV. N° 1.

PHILADELPHIE. American philosophical society.
Proceedings. Vol. XLVIII. N° 192.

CAMBRIDGE. The Cambridge historical Society. Publications IV.
Proceedings. Jan -oct. 1909.

MONTREAL. Numismatic and antiquarian Society.
The Canadian antiquarian and numismatic journal. 3d series. Vol. VI. Numb. 4.

BATAVIA. Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen.
Tijdschrift voor Indische taal-, land- en volkenkunde. Deel LI. Afl. 5.
Handeling bij den plattegrond van het museum.

PUNJAB. Annual progress report of the superintendent of the Archaeological survey. Northern circle 1909.

CALCUTTA. Archaeological survey of India.
Annual report 1906-1907.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

GOTHA. Justus Perthe. Atlanten. Karten.
Id. Dr A. Petermans mitteilungen.

LEIPZIG. Carl Beck.
Lagerkatalog. Nr 5. Zeitschriften.
Id. Nr 11. Deutsche literatur.
Id. Nr 12. Die Schweiz.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à l'Académie pendant les mois de décembre 1909 et janvier 1910

Messieurs,

C'est par le travail d'un de nos confrères, M. H. Coninckx, que je commencerai ce nouveau compte-rendu. Dans ses *Notes et documents inédits concernant l'art et les artistes à Malines*, il continue la tâche qu'il a entreprise antérieurement dans d'autres communications imprimées, de rassembler tous les matériaux qui, un jour, pourront être utilisés par celui qui tentera d'écrire d'une manière complète l'histoire de l'art à Malines. La présente étude renferme mention d'une série de fondations faites en faveur de la gilde Saint-Luc, des indications puisées dans les actes scabinaux au sujet de quelques sculptures ou peintures du XVIe siècle, et la reproduction des renseignements fournis concernant certains artistes malinois, par M. van der Haeghen, dans son livre sur la corporation gantoise des peintres et sculpteurs.

On chercherait aujourd'hui vainement trace, dans nos contrées, des ermitages qui, autrefois, parsemaient si nombreux les forêts et les solitudes. C'est à propos de l'*Ermitage de Saint-Barthélémy à Mons*, que notre confrère, M. Matthieu, s'en occupe. Les ermites dans nos contrées, jusqu'au VIIIe siècle surtout, vivaient entièrement séparés du monde, dans l'isolement le plus absolu. Ces règles se mitigèrent quelque peu dans la suite. De l'ermitage de Saint-Barthélémy, établi dans le bois de Mons, on trouve déjà trace au commencement du XVIe siècle, et M. Matthieu croit pouvoir en faire remonter la fondation à un siècle plus tôt. Après avoir fait l'histoire du site qu'il occupait, il s'attache à l'établissement lui-même, en décrit la chapelle et les diverses annexes, rappelle les cérémonies religieuses qui s'y célébraient et les pèlerinages qui s'y rendaient, et tâche de reconstituer la liste des solitaires qui l'occupèrent jusqu'au milieu du XVIIIe siècle.

On sait que nos provinces, depuis le XVe siècle et pendant les

siècles suivants, dans le domaine artistique, travaillèrent, si nous pouvons nous exprimer ainsi, énormément pour l'exportation. Les œuvres d'art produites par nos artistes: peintures, sculptures, tapisseries, étaient, en quantités considérables, régulièrement expédiées dans les pays étrangers. De nombreux artistes, à toutes les époques, quittèrent le sol natal, pour aller s'établir au loin, et influencèrent ainsi d'une façon appréciable le courant artistique du monde entier. Les recherches relatives à ces exilés volontaires ne sont toujours pas faciles. Le plus souvent ils s'assimilent entièrement aux mœurs et à la manière de vivre de leur nouvelle patrie; ils traduisent leur nom même, et il devient souvent malaisé de retrouver, après plusieurs siècles, des traces positives permettant d'identifier avec certitude un artiste originaire de notre pays. Dans cet ordre d'idées, de nombreux travaux ont déjà vu le jour. Voici qu'aujourd'hui notre confrère, M. Hulin, ajoute une page nouvelle à cette série d'études artistiques. Dans le « Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand », il s'occupe d'*Olivier de Gand, sculpteur au Portugal*. Pendant les premières années du XVIe siècle, des travaux de sculpture considérables furent exécutés dans le chœur de l'église Saint-François à Evora, et à la même époque aussi dans l'église de Sé-Velha à Coïmbre et dans l'église du couvent du Christ à Thomar. M. Hulin attribue ces œuvres d'art à un sculpteur flamand, Olivier de Gand, qui fut aidé dans sa tâche par un compatriote, Jean d'Ypres. Toutefois, il n'a pas été possible jusqu'ici d'identifier d'une façon plus précise ces artistes remarquables.

L'ordre de saint François a été l'objet, de la part de notre confrère M. l'abbé Grob, de longues et patientes recherches; le résultat de ses investigations vient d'être édité en deux copieux volumes, dans les « Publications de la section historique de l'Institut Grand ducal de Luxembourg » (vol. LIV et LVI). Dans ce *Recueil d'actes et documents concernant les Frères Mineurs dans l'ancien duché de Luxembourg et comté de Chiny*, l'auteur, après avoir résumé l'histoire de l'établissement et de l'existence, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, des religieux franciscains dans les provinces luxembourgeoises, a réuni une volumineuse collection de tous les actes qui se rapportent aux Frères mineurs, à leurs cou-

vents, à leurs églises, à leur vie religieuse. De nombreux commentaires et notes augmentent encore l'intérêt de cette revue documentaire.

M. B. Reber nous envoie une série nouvelle de brochures diverses; on en trouvera la nomenclature dans la liste des ouvrages parvenus à la bibliothèque. La plupart de ces brochures sont consacrées à des sujets préhistoriques ou à des études ayant trait aux antiquités médicinales. Nous citerons, dans la première catégorie, un travail traitant *de l'importance des monuments à sculptures préhistoriques,* dans lequel l'auteur plaide vigoureusement la conservation des reliques de ce genre, qui existent encore si nombreuses dans les montagnes suisses, tels les pierres à écuelles, les rochers illustrés de signes ou de dessins, remontant à la plus haute antiquité, et dont la signification doit encore être découverte. Parmi les publications de la seconde catégorie, nous citerons la description d'une précieuse *pharmacie de poche d'un médecin romain* et surtout *des considérations sur ma collection d'antiquités, au point de vue de l'histoire de la médecine, la pharmacie et les sciences naturelles*, qui contiennent des données fort intéressantes sur le passé des sciences médicales en Suisse, sur le mobilier si spécial et si artistique des anciennes officines d'apothicaires, sur les drogues et les remèdes qui, autrefois, jouissaient de la faveur des malades et des médecins.

Dans une nouvelle brochure, M. Georges Hasse continue l'exposition du résultat des fouilles fructueuses qu'il a pu effectuer dans le terrain qui fut creusé au nord d'Anvers, pour l'établissement des bassins intercalaires. Cette fois, il s'occupe des *morses du pliocène poederlien d'Anvers*. Sur un haut-fond qu'avait respecté la vaste mer pliocène, s'étaient amoncelés les ossements fossiles, appartenant à des animaux depuis longtemps disparus de nos contrées, tels les éléphants, les rhinocéros et d'autres encore. Parmi ces ossements s'en trouvaient aussi un grand nombre de morses et entre autres, d'une variété non encore décrite jusqu'ici. M. Hasse l'a baptisée *Alachtherium Antwerpensis* et, scientifiquement, en a établi les caractéristiques les plus importants. Aucune trace directe de cette variété ne se retrouve à notre époque.

Il est étonnant de constater combien certaines coutumes d'une

barbarie cruelle ont persisté pendant longtemps dans nos mœurs, malgré les progrès incontestables de la civilisation. Telle est, dans le domaine judiciaire, la mise hors de la loi qui frappait le banni et qui donnait le droit au premier venu de tuer impunément celui qui, méconnaissant les stipulations d'un arrêt d'exil, serait rentré dans le territoire dont le séjour lui était défendu. Au XVe siècle, cet abus subsistait encore, et on le trouve consacré par des décisions judiciaires, émanant des plus hautes juridictions dans nos provinces. Un jugement de ce genre fut émis au sujet du meurtre d'un bourgeois d'Ypres, qui avait été condamné, en 1401, au bannissement, et c'est en commentant cet acte judiciaire, que M. Lameere expose la nature et constate la persistance de *la mise hors de la loi en Flandre au XVe siècle* (Académie royale de Belgique. Bulletin de la classe des lettres, etc., 1909, n° 11).

Dans les publications du même Corps savant (Mémoires. Coll. in-8°, 2e série, tome V, fasc. II), M. Paul Fredericq présente un travail qu'il intitule: *Rekeningen en andere stukken van den pauselijken aflaathandel te Mechelen in 't midden der 15de eeuw.* Pour construire l'église de Saint-Rombaut, le clergé manquait de ressources. Il eut recours pour se les procurer à une mesure qui, à cette époque, fut souvent employée avec succès. Il obtint du souverain pontife l'octroi, pour la ville de Malines, de la faculté de gagner en visitant ses églises, l'indulgence du jubilé que le pape Nicolas V avait proclamée, en 1449, à Rome. Les fidèles accoururent innombrables à Malines, non seulement de toutes les provinces belges, mais encore des contrées limitrophes, pour participer à ces faveurs spirituelles. En même temps, ils faisaient des aumônes considérables, et leur montant permit de couvrir les frais des travaux de l'église. M Paul Fredericq a recueilli tous les documents d'archives et tous les comptes qui ont rapport à ces événements; en les parcourant, on peut noter maints détails intéressants pour les coutumes religieuses de l'époque et même pour les mœurs populaires, ainsi que les habitudes qui avaient cours au milieu du XVe siècle.

Au point de vue documentaire, rien de plus suggestif, rien de plus troublant même que les nombreuses et fort belles illustrations qui accompagnent l' « Annual Report 1906-1907 » de *l'Archaeolo-*

gical Survey of India. Ce beau volume nous permet, par ses descriptions et ses reproductions, d'étudier bon nombre des plus importants monuments de cet art étonnant qui a peuplé de merveilles archéologiques le sol ancien de l'Inde anglaise, et de nous rendre compte de la restauration de certains d'entre eux.

Avant de terminer, qu'il me soit permis de vous signaler la dernière livraison de *Taxandria* (1909 n° 4) qui n'est en quelque sorte composée que de travaux émanant de membres de notre Compagnie. M. le chanoine Janssen y consacre des pages émues à rappeler le souvenir et à retracer la biographie de *comte de Mérode Westerloo,* lequel, au cours de sa brillante carrière, rendit tant de services au pays et surtout à la Campine qui fut son berceau et conserve sa tombe. Dans d'autres pages, M. le chanoine Jansen donne la suite de son inventaire bibliographique de la province d'Anvers. Ailleurs, M. L. Stroobant ajoute un chapitre nouveau à l'histoire des premières populations de la Campine. Cette fois il décrit *les nécropoles à incinération de Baerle-le-Duc et Baarle-le-Nassau.* Nous comptons bien, qu'en coordonnant les résultats de tant de fouilles heureuses, il pourra un jour fixer d'une façon précise la physionomie exacte des populations qui, à l'origine de l'ère chrétienne, occupaient les sauvages solitudes voisines de notre frontière septentrionale. Enfin, moi-même, je me suis efforcé de reconstituer la biographie d'un Turnhoutois qui, émigré à Anvers, joua un rôle assez intéressant dans les domaines artistique et historique à la fin du XVIIIe siècle. J'ai présenté ces détails en faisant connaître *quelques rectifications de Jacq. van der Sanden concernant Turnhout.*

FERNAND DONNET.

6 février 1910.

Académie royale d'Archéologie de Belgique

Rapport du Secrétaire et Bibliothécaire

ANNÉE 1909

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Appelé encore une fois, en ma qualité de secrétaire, à résumer les divers événements qui ont marqué le cours de l'existence de notre Compagnie pendant l'année que nous venons de clôturer, je crois de mon devoir, de vous rappeler tout d'abord la perte immense que la patrie toute entière a éprouvée à la suite du décès de Sa Majesté Léopold II. Les services inestimables que, dans les domaines économique et matériel, il a rendu à la Belgique, ont été hautement proclamés, et si aujourd'hui nous nous honorons d'être citoyens d'un pays dont la prospérité et les progrès constituent un exemple enviable pour les empires plus puissants, c'est en majeure partie au roi défunt que nous le devons. Pour nous, nous n'oublierons pas, qu'après avoir pendant longtemps consenti à accorder à notre Académie son haut patronage, il a bien voulu, il y a quelques années, nous accorder le titre de royal. Nous nous souviendrons aussi,

que lors de la célébration de notre cinquantenaire, il a honoré de sa présence les fêtes que nous avons organisées, et assisté à cet inoubliable cortège du *Landjuweel*.

Cette protection efficace, que nous avons toujours rencontrée auprès de Léopold II, nous sommes persuadés de pouvoir y compter au même titre auprès son successeur, S. M. le roi Albert. Et c'est avec une patriotique conviction que l'Académie forme des vœux ardents pour la gloire de Son règne et la prospérité de Sa maison.

Messieurs,

Dans nos rangs, trois vides se sont produits. Qu'il me soit permis d'exprimer ici les regrets que nous cause la perte de confrères dévoués et érudits.

Au mois de mars 1909 décédait à Bruxelles, le baron Octave van Ertborn, qui était un de nos plus anciens membres correspondants regnicoles, ayant pris place à ce titre dans nos rangs en 1874. Il était né à Aertselaer (Anvers), le 21 janvier 1839. Ses goûts le portèrent principalement vers la géologie et la paléontologie, et dans cet ordre d'idées il a publié divers travaux, parmi lesquels nous citerons, en collaboration avec M. P. Cogels : *Anvers à travers les âges géologiques. Le sol d'Anvers et l'Escaut*, ensuite un *Mémoire sur les puits artésiens*.

M. Charles Duvivier, avocat à la Cour de cassation avait, en 1890, été nommé membre correspondant regnicole de l'Académie. Il était né à Leuze (Hainaut), le 10 août 1834 ; il mourut à Boitsfort, le 13 juillet 1909. Ses travaux historiques lui avaient valu une juste réputation ; il fut un collaborateur assidu des Bulletins de l'Académie de Belgique, des comptes rendus de la commission royale d'histoire, de la Belgique judiciaire et d'autres publications scientifiques. On lui doit aussi un grand ouvrage sur *la querelle des d'Avesnes et des Dampierre* et des *Recherches sur l'ancien Hainaut*.

Parmi nos membres correspondants étrangers, nous avons eu le regret d'enregistrer le décès de M. François-Louis-Henri Cons, qui depuis 1896, faisait partie de notre Compagnie. Il est mort à Poitiers, le 3 février 1909, dans sa 70e année. Il remplissait les hautes fonc-

tions de recteur de l'Académie de Poitiers, de président du conseil de l'Université de cette ville, et de professeur honoraire de la Faculté des lettres de l'Université de Lille. Il était aussi membre de nombreuses sociétés savantes. Tous, nous nous rappellerons, avec quelle autorité et quelle courtoisie, il remplit la mission de délégué officiel du gouvernement français, lors de plusieurs de nos congrès annuels d'archéologie et d'histoire.

Par suite de ces décès, deux places de membre correspondant regnicole sont actuellement vacantes. De nombreuses candidatures ont été présentées, et vous aurez incessamment à faire parmi elles votre choix.

Notre président, M. Arthur Blomme, vient de terminer son mandat annuel. Je suis persuadé d'être votre interprète à tous, Messieurs, en constatant la constante impartialité et la grande érudition dont il a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions. Il est remplacé dans sa tâche par M. Alph. de Witte, que vos suffrages avaient, l'année dernière, appelé à la vice-présidence.

Vous avez bien voulu, lors des élections statutaires de décembre, renouveler mon mandat de secrétaire et de bibliothécaire.

Vous avez décerné le titre de membre honoraire regnicole à M. le baron de Borchgrave qui, depuis longtemps, faisait partie de notre Compagnie, mais que les missions diplomatiques qu'il avait été chargé de remplir à l'étranger, avait, malgré lui, tenu pendant un certain temps éloigné de nos travaux.

Vous avez tenu ensuite à compléter le cadre de vos membres correspondants étrangers en nommant en cette qualité MM. Emile Male, Puig y Capdafalq, Henri Yats Thompson, J. Bilson et B. Reber.

Nos séances ordinaires n'ont éprouvé aucune interruption pendant le cours de l'année 1909, et leur ordre du jour peut éloquemment témoigner du zèle des membres qui, nombreux, ont bien voulu s'inscrire pour nous communiquer le résultat de leurs travaux et de leurs études.

Quant à nos publications, elles n'ont cette fois guère subi de retard. Vous avez reçu en temps utile les quatre fascicules des Annales qui forment un important volume, et un même nombre de livraisons du Bulletin. Le premier fascicule des Annales pour le

nouvel exercice est en cours de publication et vous sera prochainement distribué, en même temps qu'une livraison du Bulletin.

Au point de vue des travaux, dont vous avez voté l'impression, je crois inutile de nous rappeler longuement leur importance. Qu'il me suffise de remémorer, que successivement vous avez pu lire dans les Annales: un nouveau rapport copieusement illustré de M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck, sur *le Congrès archéologique de Caen*; puis une description par M. le chanoine van den Gheyn, des *peintures murales de la collégiale de Termonde*. M. A. Blomme a pris pour sujet de son discours inaugural et fait imprimer un travail sur *l'Egyptologie en Belgique*. M. Willemsen, donnant une nouvelle suite à ses études économiques, a vu publier sa communication sur *une association industrielle rurale en Flandre au XVIIIe siècle*.

M. Donnet vous a présenté une nouvelle et volumineuse série *de Variétés Campanaires*. Enfin, nous avons donné l'hospitalité dans nos publications à la première partie de la communication de M. E. Matthieu, relative à *la prévôté des églises de Mons*, dont la suite paraîtra dans le premier fascicule de l'année nouvelle.

Dans nos Bulletins, vous retrouverez plusieurs travaux d'une longueur moindre. Qu'il me suffise de citer:

Des *notes sur quelques scribes et enlumineurs de la cour de Bourgogne*, par le R. P. van den Gheyn. Une courte notice de M. Bergmans, relative au musicien *Nicolas Maiscoque*; le résultat de nouvelles. fouilles faites par M. Stroobant, ayant amené la *découverte d'une villa romaine à Grobbendonck*; enfin, une notice de M. Donnet, sur *les tremblements de terre à Anvers*.

Le succès de nos séances publiques s'affirme chaque année davantage. Cette fois encore, le public a répondu nombreux a l'invitation que nous lui avons adressée pour notre réunion qui eut lieu le dimanche 3 octobre 1909, dans la salle Leys de l'hôtel de ville d'Anvers. Notre confrère M. Victor Chauvin, malheureusement retenu par un deuil à Liége, n'a pas lui même communiquer à l'assemblée son *étude du mahométisme en Belgique*, qui a été lue par M. le président Blomme. M. de Behault de Dornon a fait connaître *es privilèges octroyés, en 1666, par Charles II, roi d'Angleterre, aux pêcheurs de Bruges*, tandis que M. L. Stroobant a exposé ensuite

le résultat de ses fouilles et de ses études lui permettant d'établir quelle était la situation de *la Campine anversoise avant le christianisme.*

Si, maintenant, vous voulez bien, Messieurs, passer du domaine du secrétariat dans celui de la bibliothèque, vous pourrez constater que là aussi, nous ne rencontrons que des traces d'une situation hautement satisfaisante.

Notre service d'échanges, si important déjà, s'est accru encore, par suite de sollicitations qui nous sont parvenues, de toute une série de relations nouvelles. Je vous citerai celles que nous avons acceptées avec la *Societa di Storia patria per la Sicilia Orientale* de Catane, la *Société archéologique de Montpellier*, la revue *les Marches de l'Est*, la *Société scientifique de Chevtchenko*, l'*Institut d'estudis Catalans* de Barcelone, *The American philosophical Society* de Philadelphie, la *Direction générale de statistique de l'Uruguay* à Montevideo, le *Bulletino de archeologia e storia dalmata* à Spalato et la *Thuringisch Sachsischer geschicht und Altertumsverein*, à Halle a/S.

Qu'il me soit encore permis d'appeler votre attention sur la liste toujours plus fournie des hommages d'auteurs; leur multiplicité et leur importance, constituant la preuve la plus victorieuse de l'intérêt que les savants nationaux et étrangers trouvent à soumettre à notre appréciation leurs travaux et leurs études.

Notre bibliothèque, alimentée régulièrement par ces documents d'une valeur scientifique inestimable, forme une source précieuse, où pourraient puiser sans se lasser nos membres, s'ils voulaient la mettre un peu plus souvent à contribution.

Du reste, Messieurs, à chaque réunion, j'ai eu soin de vous fournir la liste complète des ouvrages reçus, et j'ai continué à analyser ceux qui me paraissaient les plus à même d'attirer votre attention. Ces documents, successivement imprimés dans notre Bulletin, vous permettront mieux que mon court rapport, de vous rendre compte de la situation de nos collections bibliographiques.

Je me résume, Messieurs. Votre secrétaire croit pouvoir affirmer, qu'au cours de l'année dernière, notre Compagnie a fait un pas de plus dans la voie prospère dans laquelle elle est engagée depuis

bon temps déjà. Votre bibliothécaire a également tâché de prouver sa satisfaction au sujet du service que vous lui avez confié.

Si, sous ce double rapport, vous voulez bien ratifier mon appréciation, je me permettrai d'affirmer, Messieurs, que cette situation si consolante est due à la manière hautement satisfaisante dont nos travaux ont été conduits par notre président, au zèle infatigable et à la science inépuisable dont ont fait preuve bon nombre de nos membres, pendant le cours de l'année 1909.

Le secrétaire et bibliothécaire,
FERNAND DONNET.

Anvers, 6 février 1910.

Académie royale d'Archéologie de Belgique

Rapport sur la situation de la comptabilité en 1909

Le 6 décembre 1908, date de la clôture non définitive du compte du dit exercice, les recettes, y compris l'encaisse, fr. 779.61, s'élevaient à . . . . fr. 5,615.66

En outre et depuis cette date, on a reçu:

Pour abonnements aux Annales.			»	50.—
Du fonds de réserve, en vertu de la décision des membres titulaires, en date du 7 février 1909 .			»	1,971.30
Total			fr.	7,636.96
D'autre part, les dépenses, à la date susdite, s'étaient élevées à . . .	fr.	4,836.05		
Il restait dû à l'imprimeur .	»	1,795.84		
» » au même, pour facture supplémentaire, payée en partie le 20 mars 1909	»	1,114.75(1)		
Total . . .			fr.	7,746.64
Excédent général des dépenses sur les recettes			fr.	109.68

(1) Avances de l'imprimeur: *a)* pour frais postaux, fr. 45.51; *b)* pour clichés, photos, etc. fr. 75.73; *c)* frais d'impression proprement dits fr. 993.51.

Du 1r janvier au 31 décembre 1909, les recettes se sont élevées, comme il suit:

Reliquat du compte précédent		Néant.
Pour abonnements aux Annales et au Bulletin.	fr.	1,103.61
Subside de l'Etat	»	1,200.—
» de la Province	»	600.—
» de la ville d'Anvers	»	600.—
Pour intérêts de coupons d'obligations . .	»	359.50
Produit de la vente de brochures . . .	»	186.05
Total	fr.	4,019.16

Dépenses:

Le mali, accusé par la balance définitive de l'exercice 1908	fr.	109.68		
Les comptes de l'imprimeur .	»	3,028.13(1)		
Le compte de l'imprimeur Godenne, de Malines . . .	»	98.20		
Pour frais de gravure . .	»	10.—		
» » d'administration et de bureau.	»	159.15		
Prime d'assurance de la bibliothèque et de son mobilier . .	»	11.25		
Dépenses pour la séance publique du mois d'octobre 1908 . .	»	50.—		
Location de la salle Leys. .	»	30.—		
Emoluments du greffier . .	»	200.—		
Total . . .			fr.	3,696.41
Reste en caisse au 31 décembre			fr.	352.75

6 février 1910.

Le Trésorier,
EDM. GEUDENS.

---

(1) Avances de l'imprimeur: *a)* pour frais postaux fr. 129.74; *b)* pour zincos, etc. fr. 92.48; *c)* frais d'atelier fr. 2,805.91.

SÉANCE DES MEMBRES TITULAIRES DU 6 FÉVRIER 1910

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. A. Blomme, *président*.

Sont présents: MM. Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier;* Hymans, chanoine Laenen, chanoine van Caster, chanoine van den Gheyn, R. P. van den Gheyn, S. J., Stroobant, Willemsen, Soil de Moriamé, Kintsschots.

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 1909 est lu et approuvé.

Sont, après discussion, définitivement adoptées huit candidatures pour les deux places de membre correspondant regnicole, vacantes par suite du décès de MM. Duvivier et baron van Ertborn.

M. F. von Arnheim, à Charlottenbourg, est nommé membre correspondant étranger.

La séance est levée à 2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
A. BLOMME.

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 1910

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. A. Blomme, *president*.

Sont présents: MM. Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier;* Hymans, chanoine Laenen, chanoine van Caster, chanoine van den Gheyn, R. P. van den Gheyn, S.-J., Stroobant, Willemsen, Soil de Moriamé, Kintsschots, membres titulaires; Hulin, Casier, Dilis, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. L. Blomme, de Behault de Dornon, Matthieu, Dr van Doorslaer, de Witte, membres titulaires; Coninckx et Heins, membres correspondants regnicoles; baron de Borghrave, membre honoraire regnicole.

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 1909 est lu et approuvé.

Il est donné connaissance des lettres de remerciments adressées à l'Académie par MM. le baron de Borghrave, élu membre honoraire regnicole, E. Male, Puig y Cadafalc, B. Reber et Yates Thompson, nommés membres correspondants étrangers.

La Société d'Emulation de Cambrai envoie le programme du concours de poésie pour 1910. Pris pour notification.

Le bureau de la Fédération archéologique et historique de Belgique, à Liége, transmet l'ordre du jour ci-inclus qui a été adopté à l'unanimité, le 25 novembre 1909, dans la séance des délégués:

« L'assemblée des délégués de la Fédération archéologique et historique de Belgique, réunie à Bruxelles le 25 novembre 1909, décide que la Commission nommée en 1904 par le Congrès de Mons, pour élaborer un avant-projet de loi sur la conservation des monuments et des objets offrant un intérêt historique, artistique ou archéologique, doit présenter cet avant-projet à la discussion et à l'approbation de la Fédération ou de l'assemblée de ses délégués et qu'elle n'a nullement pour mission de faire directement des propositions, quelles qu'elles soient, aux pouvoirs législatifs. »

Il est donné lecture du rapport fait par M. le chanoine Maere, sur le travail présenté par M. de Montigny. L'auteur ayant eu

connaissance des rapports, a remanié son travail dans le sens des observations présentées par les rapporteurs. Cette étude sera donc retournée à ceux-ci pour examen définitif.

M. de Witte étant retenu à Bruxelles par une indisposition, sera installé en qualité de président à la séance d'avril prochain. Le chanoine van den Gheyn, vice-président, prie M. Blomme de continuer à présider le séance.

Il est décidé d'envoyer une adresse de condoléances au Roi à l'occasion du décès de Léopold II, et une lettre de félicitations pour l'avènement au trône d'Albert I.

M. Blomme félicite M. Hulin, qui vient d'être nommé membre correspondant de l'Académie de Belgique; celui-ci remercie.

M. Donnet donne lecture du rapport sur l'exercice 1909, qu'il a rédigé en qualité de secrétaire et bibliothécaire; M. Geudens présente le rapport de sa gestion comme trésorier. Ces rapports paraîtront au Bulletin.

MM. de Witte et van Doorslaer étant indisposés, leurs communications sont remises à la prochaine réunion.

M. Soil de Moriamé décrit deux panneaux en métal doré du commencement du XVIe siècle, conservés au Musée de Tournai et tâche d'en identifier les sujets.

MM. Hulin et Casier présentent quelques observations concernant l'interprétation de ces compositions et la matière dont les panneaux sont faits.

La communication de M. Soil sera imprimée au Bulletin.

M. Hulin résume un travail de M. Cust, paru dans le Burlington Museum, qui établit que le portraitiste anglais Johnson qu'on croyait d'origine hollandaise, est né à Anvers et s'appelait en réalité Cornelis Janss van Keulen.

M. Hymans appelle l'attention sur de colossales sculptures religieuses, d'un caractère extraordinairement imposant, dont les moulages sont conservés au Musée de Hannovre.

Le R. P. van den Gheyn signale l'existence d'œuvres du même genre en Alsace.

La séance est levée à 3 1/2 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
A. BLOMME.

Liste des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de Février et Mars 1910

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

Chanoine MAERE. Le donjon de Ter Heyden, à Rotselaer.
ID. Le retable de Herbais sous Pietrain.
ID. Raffinements de l'architecture du moyen âge.
Dr HANS LEHMANN. Zur geschichte des glasmalerei in der Schweiz.
B. REBER. Une lettre inédite de Pierre Bayeu.
ID. Deux documents inédits de Théodore Tronchin.
GEORGES HASSE. Quelques notes géologiques sur les forts de Stabroeck, Broechem, etc.
FERNAND DONNET. Quelques rectifications de Jacq. van der Sanden concernant Turnhout.
FRITZ ARNHEIM. Luise Ulrike, die Schwedische schwester Friedrichs der Grossen.
J. E. JANSEN. Le comte H. de Mérode-Westerloo.
A. BLOMME. Alphonse De Vlaminck.
ID. Henri Van Paesschen.
A. DE BEHAULT DE DORNON. Le tournoi de Mons de 1310.

2° ÉCHANGES.

BRUXELLES. Les missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. 12e année. Nos 2 et 3.
ID. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin. IVe série. Tome XXIII. No 11.
Mémoires couronnés et autres mémoires.
Collection in-8°. Tome XX. 6e et 8e fascicules.

BRUXELLES. Académie royale de Belgique.
Classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des beaux-arts.
Bulletin. 1909. N° 12.
Annuaire. 76e année.
ID. Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie. 47e année. Nos 11 et 12.
ID. Société royale belge de géographie.
Bulletin. 32e année. N° 6.
ID. Revue belge de numismatique.
66e année. 2e livr.
TIRLEMONT. Geschied- en oudheidkundige kring Hageland.
Gedenkschriften. 1909. 3e afl.
GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. 18e année. Nos 1 et 2.
Annales. Tome X. 1r fasc.
LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Leodium. 9e année. Nos 2 et 3.
Gand. Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde.
Verslagen en mededeelingen. Januari-Februari 1910.
LIÉGE. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique. 5e année. Nos 2 et 3.
HASSELT. L'ancien pays de Looz.
14e année. N° 1.
ANVERS. Antwerpsch Archievenblad.
Tome XXV. 4e liv.
MONS. Cercle archéologique.
Annales. Tome XXXVIII.
MAESTRICHT. Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg.
Tome XLV.
LUXEMBOURG. Verein fur Luxemburger geschichte, litteratur und Kunst. Ons Hemecht. 15 jahrg. 2-12 heft.
PARIS. Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts.
Comité des travaux historiques et scientifiques.
Bulletin archéologique. Année 1909. 1e livr.
Bulletin historique et philologique. Année 1908. Nos 3 et 4.

PARIS. Les marches de l'Est.
Année 1909-1910. N° 4.
ID. Société de Saint-Jean. Notes d'art et d'archéologie.
22e année. Nos 1 et 2.
ID. Polybiblion.
Partie technique. Tome CXX. 2e et 3e livr.
Partie littéraire. Tome CXVIII. 2e et 3e livr.
LE HAVRE. Société havraise d'études diverses. Recueil des publications. 1908. 1, 2, 3 et 4 trim.
ORLÉANS. Société archéologique et historique de l'Orléanais. Bulletin. Tome XV. N° 193.
LILLE. Société d'études de la province de Cambrai.
Mémoires. Tome XV.
Bulletin mensuel. Tome XII. Janvier à Décembre. Tome XIII. Janvier à Mars.
TOULOUSE. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres.
Mémoires. 10e série. Tome VIII.
AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
Bulletin trimestriel. Année 1909. 1r, 2e et 3e trim
BORDEAUX. Société archéologique. Comptes rendus.
Tome XXVIII. 2e fasc. Tome XXIX. 1r et 2e fasc.
SAINTES. Société des archives historiques. Revue de Saintonge et d'Aunis. XXIXe vol. 3e, 4e et 5e livr.
NANCY. Académie de Stanislas.
Mémoires. CLIXe année. 6e série. Tome VI.
NIMES. Académie. Mémoires.
VIIe série. Tome XXXI.
SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique. Année 1909. 230e et 231e livr.
EVREUX Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.
Recueil des travaux. VIe série. Tome VI.
POITIERS. Société des antiquaires de l'Ouest.
Bulletins. 3e série. Tome I. 1908. 1, 2, 3, 4. 1909. 1, 2.
CHAMBÉRY. Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Mémoires et documents. Tome XLVII.

LE PUY. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce.
Bulletin. 5e volume.

DUNKERQUE. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.
Mémoires. 49e vol.

ABBEVILLE. Société d'émulation.
Bulletin trimestriel. 1909. 3 et 4.

CLERMONT-FERRAND. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne. 1909. N° 10. 1910. N° 1.

PÉRIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin. Tome XXXVII. 1r livr.

MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
Bulletin mensuel. 1910. Nos 2-3.

MUNICH. Historischen Verein von Oberbayern.
Oberbayerisches Archiv für vaterländische geschichte. 54 B. Heft 3.

STRASBOURG. Gesellschaft zur förderung der wissenschaften, der ackerbaues und der künste im Unter Elsass.
Monatsbericht. XLIII band. Heft nr 6.

BERLIN. Bibliographie der Deutschen naturwissenschaftlichen literatur XIV band. Nr 4.

LEMBERG. Chronik der Ukrainischen Sevcenko-gesellschaft der wissenschaften.
Nr 35, 36, 37.

HELSINGFORS. Suomen Muinaismuistoydistyksen Pöytäkirjat. I. 1870-1875.
Die Steinzertlichen wohnplatzfunde in Finland. I. II.
Suomen museo. XVI.

UPSALA. Skrifter utgifna of Kungl Humanistiske vetenskaps Samfundet. Band XII.
Kungl. Universitetets.
Eranos. Acta philologica Suecana. Vol. IX. fas. 4.

DUBLIN. Royal irish Academy.
Proceedings. Vol. XXVIII. Sect. C. Nos 1 et 2.

PALMA. Bolleti de la Societat arqueologica Luliana.
Febrer et Mars de 1910.

LERIDA. Butlletti del centre excursionista de Lleyda Any II. 1909.
MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos.
Anó XIII. Nov.-Diciembri de 1909.
ROME. Atti della R. Accademia dei Lincei.
Notizie degli Scavi di Antichita.
Vol. VI. fasc. 9 et 10.
BATAVIA. Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen.
Notulen van de algemeene en directievergaderingen.
Deel XLVII. Afl. 1.
Tijdschrift voor indische taal-, land- en volkenkunde.
Deel LI. Afl. 6.
Rapporten van de Commissie in Nederlandsch-Indië voor oudheidkundig onderzoek. 1907.
De Java oorlog van 1825-1830. VI.
BOMBAY. Government of Bombay. General Department.
Archaeology. Progress report till 31st March 1909.
BERKELEY. University of California.
Publications in American archaeology and ethnology.
Vol. 8. N° 5.
BOSTON. American Academy of Arts and Sciences.
Proceedings. Vol. XLIV. N° 26. Vol. XLV. Nos 2-3.
WORCESTER. American antiquarian Society. New series.
Proceedings. Vol. XX. Part 1.
WASHINGTON. Smithsonian Institution. Bureau of American ethnology.
Bulletins 38 & 39.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

PARIS. Paul Geuthner. Ephémérides bibliographiques. N° 21.
EDIMBOURG. William Brown. Catalogue of books, autograph, letters &c. Nr 186.
LEIPZIG. B. G. Teubner. Mitteilungen. 43 jahrg. 1910. Nr 1.
ID. Gustav Fock. Buchhandlung. Anatomie I.
ID. Karl. W. Hiersemann. Katalog 376.
Malerei. Skulptur & 377 Orientalische Kunst.
PARIS. G. Baranger fils. Catalogue n° 63.
LEIPZIG. Ethnologischer Verlag. Dr Friedrich S. Krauss.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de Février et Mars 1910

MESSIEURS,

Le beau catalogue que publie notre confrère le R. P. van den Gheyn, S. J., a servi d'indicateur ou de base à un travail que nous trouvons dans les « Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie » (Tome XLVII). En effet, M. Alphonse Bayot y décrit *Les manuscrits de provenance savoisienne dans la bibliothèque de Bourgogne*. Les princes de la maison de Savoie ont possédé aux XIVe et XVe siècles, une riche librairie qui aujourd'hui est dispersée. Lorsque Marguerite d'Autriche qui, en 1501, avait épousé le duc Philibert II, fut devenue veuve, elle vint, en 1504, se fixer dans nos provinces, dont le gouvernement lui avait été confié. A la suite de circonstances mal connues, elle emporta un certain nombre de manuscrits qui, plus tard, réunis à ceux qui provenaient des ducs de Bourgogne, firent partie avec ceux-ci de la précieuse bibliothèque dont l'Etat belge a hérité. M. Bayot fait l'histoire de dix manuscrits qui appartiennent encore aujourd'hui à ces collections, les décrit soigneusement, en reproduit quelques passages que soulignent des illustrations. Dans un second chapitre, il s'occupe de six autres manuscrits de même provenance, mais qui, à la suite de diverses circonstances, ont été enlevés de la bibliothèque de Bruxelles; enfin des notes sont consacrées à quelques manuscrits de facture italienne qui, sans avoir appartenu à la cour de Savoie, sont pourtant entrés en possession de Marguerite d'Autriche, à la suite de son mariage avec Philibert-le-Beau.

A titre comparatif, nos confrères qui s'occupent d'études préhistoriques, consulteront avec fruit *Die stenizirtlichen wohnplatz funde in Finland*, par Julius Ailio, que publie la « Suomen Muinaismuistoydistyksen ». Ils y trouveront le compte-rendu illustré

et descriptif de toutes les fouilles et de toutes les découvertes qui furent faites pendant ces derniers temps en Finlande, et qui se rapportent aux primitives populations de ce pays. Ce sont les armes et les ustensiles en pierre, les ossements travaillés, et les poteries à la décoration spéciale, qui permettront de fixer la caractéristique de l'industrie naissante dans ces parages septentrionaux.

Plusieurs études dues aux membres de la « Société archéologique et historique de l'Orléanais », s'occupent de l'héroïque libératrice de leur cité. M. E. Huet consacre quelques pages à *Jeanne d'Arc et la Pantomime* (Bulletin, tome XV, n° 193). Si l'on excepte un ballet qui fut donné à la Cour en 1633, ce n'est en réalité qu'à partir de la fin du XVIII[e] siècle, que dans ce genre d'art dramatique, Jeanne d'Arc servit de sujet, et provoqua un mouvement d'intérêt et d'enthousiasme qui ne se démentit plus guère.

Dans une autre étude, M. le D[r] Garsonnin produit un *Essai de reconstitution de l'Etendard de Jeanne d'Arc*. Après avoir étudié tous les documents graphiques, après avoir scruté tous les textes susceptibles de provoquer sur ce point spécial une solution fidèle, l'auteur en arrive à conclure que l'étendard de la Pucelle présentait « sur un fond de toile blanche, bordée de soie, et décorée d'un semis de fleurs de lis, la figure de Jésus-Christ dans l'attitude de « Majesté » ayant à ses côtés deux anges agenouillés, et sur le côté de cette scène, à droite de préférence, était l'inscription « Jhesus Maria ».

Cette description a engagé M. Dumuys à tenter un *Essai de restitution effective de l'étendard de Jeanne d'Arc*. Une gravure permet de se rendre compte de ce travail qui fut exécuté par des spécialistes orléanais lors des fêtes récentes qui furent célébrées à l'occasion de la béatification de la vierge de Vaucouleurs.

Rien de ce qui intéresse les provinces françaises limitrophes de notre pays ne reste indifférent à la « Société d'études de la province de Cambrai ». Signalons particulièrement le travail si documenté qu'elle publie dans ses Mémoires (Tome XV) et dans lequel M. Denis du Peage présente la suite de son *Recueil de généalogies lilloises*. Les familles de la Flandre française ont eu tant de liens et de si nombreuses alliances avec celles de nos provinces, que l'on comprendra aisément combien de pareilles recherches peu-

vent offrir de l'intérêt pour ceux d'entre nous qui s'adonnent aux études généalogiques et héraldiques.

Dans de précédents comptes-rendus nous avons analysé des travaux publiés à Londres et à Paris, ayant pour but l'examen de certaines irrégularités architectoniques que l'on a baptisées du nom de « raffinements ». Quelques auteurs sont tentés d'y reconnaitre une conception préméditée et voulue, d'autres ne consentent à admettre que le hasard ou la force de circonstances déterminées. A son tour, notre confrère, M. le chanoine Maere, s'occupe de la question, et dans le « Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie » il scrute le problème des *« raffinements » de l'architecture du moyen âge*. Après avoir longuement exposé et méticuleusement étudié tous les exemples qu'il a pu rencontrer dans les monuments religieux du pays, M. le chanoine Maere est d'avis que tous ces déversements ont pu être produits par des causes accidentelles. S'il en est qui ont été voulus, il serait peut-être difficile aujourd'hui de le constater. Dans tous les cas, il y a lieu de se montrer sceptique, aussi longtemps que des mesurages d'une précision méticuleuse ne prouveront pas que des inclinaisons verticales voulues ont été effectuées au moyen âge sans être commandées par des causes purement accidentelles.

On sait qu'au moyen âge le drame naquit dans les églises, et que les mystères religieux furent la source qui donna le jour au théâtre profane. Il existe encore de nombreux documents qui permettent de se rendre compte de la nature des représentations pieuses auxquelles tenaient tant nos pères. Un document spécial sur ce point nous apporte aujourd'hui des détails d'un intérêt particulier. Dans le « Bulletin historique et philologique » du « Comité des travaux historiques et scientifiques » de Paris. (Année 1908, n°s 3 et 4), M. Vidal fait en effet connaitre le *Project pour la construction d'un appareil destiné à figurer l'Assomption* à Notre-Dame du Montement à Rabastens. Ce document passé par devant notaire en 1501, n'est autre que le contrat détaillé de fabrication d'une machine assez compliquée, dans laquelle une vis sans fin, mise en mouvement par un système de poulies, actionnait une grande roue et un soleil, qui, mus en sens opposé, devaient entrainer vers la voûte de l'église une figure de la Vierge et deux groupes d'anges. Les détails que

fournit le contrat de fabrication permettent de se rendre compte de la nature de cette machine compliquée et de se figurer exactement le spectacle offert à l'admiration pieuse des fidèles de Rabastens.

A diverses reprises on nous a parlé de la Chartreuse de Champmol et des tombeaux des ducs de Bourgogne. Une note complémentaire a attiré notre attention dans le «Bulletin archéologique» du même comité parisien (Année 1909, 1re livraison). M. Oursel s'y occupe des *pleurants disparus des tombeaux des ducs de Bourgogne au musée de Dijon.* Chacun des mausolées étaient primitivement orné de quarante statuettes de pleurants. Après la révolution, lorsque, de 1818 à 1828, on songea à restaurer le monument sous la direction de l'architecte Saintpère, on ne retrouva parmi les débris déposés à l'évêché que soixante-dix petits chartreux. Il fallut donc remplacer ceux qui manquaient. Et pourtant il aurait été possible de recouvrer ceux-ci. M. Oursel nous fait connaître leur sort, et suit leurs traces dans des collections étrangères. Un seul n'a pas été retrouvé, deux ont été recouvrés, et les sept autres sont restés entre le mains de leurs nouveaux propriétaires. Quant aux statues refaites pour remplacer celles qui manquaient, par le sculpteur Moreau, il en est parmi elles deux qui sont les portraits de l'architecte chargé de la restauration et du sculpteur Marion de Semur, qui refit les ornements.

On connaît la majestueuse salle romane, dite salle impériale qui se retrouve intacte, annexée à l'étage de l'église Saint-Servais à Maestricht. Son usage n'a pas été déterminé; sa construction a soulevé divers problèmes qui tous n'ont pas été résolus. M Justin Schols l'étudie à son tour dans les «Publications de la Société historique et archéologique dans le Limbourg» (Tome XLV) et sous le titre de *Iets over den narthex der hoofd parochiale Kerk van den H. Servatius te Maastricht*, présente un travail destiné à préconiser une opinion nouvelle. D'après lui, le mur qui sépare cette salle de la grande nef y a été intercalé fort postérieurement à la construction; autrefois, la grande arcature était ouverte et communiquait directement avec l'église; la couverture ogivale de la grande nef, exécutée en 1425, changea les proportions de l'église et nécessita les modifications qui tranformèrent l'aspect du narthex; il serait possible de rétablir plus ou moins l'état primitif des lieux. Pour

étayer sa thèse, l'auteur présente entre autres, une vue reconstituée du temple au commencement du xve siècle, avant l'entreprise de la restauration ogivale, et une seconde vue de l'église actuelle dans laquelle on aurait rétabli les communications entre la grande nef et les divers étages du narthex.

M. le Dr Hans Lehmann nous envoie une nouvelle contribution à l'histoire de la peinture sur verre en Suisse. Cette fois, dans sa notice *Zur geschichte des glasmalerei in der Schweiz*, il s'occupe des verrières du xve siècle conservées dans les églises et les musées helvétiques. Des descriptions qu'illustrent de nombreuses reproductions et qu'accompagnent des notes fort développées permettent de comparer et d'étudier ces si intéressants spécimens d'un art qui frappe par la vigueur de son dessin, par la richesse de son coloris, et par la conception si éminemment décorative de ses compositions.

Le cardinal Louis d'Aragon, petit-fils du roi de Naples, Fernand I, pendant les années 1517 et 1518, parcourut l'Allemagne, les Pays-Bas, la France et l'Italie septentrionale. Il était accompagné par son secrétaire Antoine de Beatis, qui tint fidèlement un journal de route. Ce document a été récemment retrouvé et publié en Allemagne.

M. Fris l'a étudié et en a extrait le *Tableau de la Flandre au début du XVIe siècle*, qu'il a communiqué à la Société d'histoire et d'archéologie de Gand (Bulletin, 18e année, n° 1). Cette communication est d'un grand intérêt, car, comme le dit notre confrère, l'auteur, n'ayant d'autre préoccupation que de regarder simplement, même naïvement autour de lui, a remarqué une foule de particularités auxquelles des esprits plus élevés n'auraient attaché aucune importance. Non seulement il a enregistré, au cours de son journal, tous les détails, qu'il a aperçus journellement en visitant les montagnes et les plaines, les villes et les villages de la route, mais encore, chaque fois qu'il quitte la frontière des trois grands pays étrangers qu'il a parcourus, il a cru opportun de jeter une vue d'ensemble sur toute leur civilisation moderne, donnant ainsi à trois reprises quelque chose comme d'amples et très précieux panoramas ethnographiques où achèvent de se révéler ses dons singuliers d'observateur et de moraliste.

Une mention toute spéciale doit être donnée aux deux volumes que vient de nous envoyer notre confrère M. le Dr Fritz Arnheim et qui sont consacrés à *Luise Ulrike die Schwedische schwester Friedrichs des grossen*. Cette princesse, sœur du grand Frédéric, quitta sa patrie pour suivre en Suède son mari le prince royal, et ceindre plus tard la couronne de ce royaume. Fort instruite, aimant les arts, cultivant les lettres, elle était très au courant du mouvement intellectuel qui s'épanouissait en France surtout. Sa correspondance a été conservée. Elle s'adresse à sa mère, à ses frères et sœurs; elle leur fait part des moindres circonstances de sa vie; elle relate avec infiniment d'esprit tous les événements qui se déroulent autour d'elle; elle narre avec gaieté tous les cancans et les potins qui se font jour à la Cour de Suède et dans les diverses localités où elle séjourne; elle fait part de ses appréciations sur les livres qui paraissent à l'étranger, les représentations théâtrales auxquelles elle assiste, les œuvres artistiques qu'elle reçoit ou acquiert. Cette correspondance possède, par sa variété, par sa causticité, par son abandon, tout l'intérêt du roman le plus attachant et en même temps le plus instructif. D'autre part, dans les lettres qu'elle échangea avec son frère, le roi Frédéric, la princesse fait preuve de qualités politiques indéniables, et l'on peut constater l'influence considérable et le rôle actif qu'elle joua dans les événements importants qui eurent pour théâtre le Nord de l'Europe pendant la première moitié du XVIIIe siècle. Les notes dont M. Arnheim souligne cette correspondance fournissent des renseignements exacts sur les si nombreux personnages dont les noms y sont cités ou mentionnés.

3 avril 1910. FERNAND DONNET.



La médaille religieuse en Belgique

MESSIEURS,

Il est de tradition à l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, qu'en prenant possession du fauteuil, son président traite, sous forme de discours inaugural, d'une question d'archéologie ou d'histoire d'intérêt général.

C'est là un usage que je respecte et que j'apprécie hautement, aussi n'est-ce pas sans hésitation que je vous demanderais de pouvoir rompre par exception, cette fois, avec lui et de me permettre de vous entretenir quelques instants, non d'un grave problème scientifique, ce qui serait au-dessus de ma compétence, mais de la modeste petite médaille religieuse, emblème de la foi de nos ancêtres, aujourd'hui injustement négligée des chercheurs et dont je voudrais vous faire saisir tout le charme naïf et captivant en même temps que vous prouvez l'intérêt de son étude.

« Les médailles religieuses, appelées aussi médailles de dévotion
» ou de piété, sont ordinairement faciles à reconnaître, nous dit
» M. Dancoisne dans son bel ouvrage sur *les médailles religieuses*
» *du Pas-de-Calais*. Destinées à être portées au chapeau, au cou,
» sur la poitrine ou à être attachées à des chapelets, elles sont
» presque toutes garnies d'une bélière. Elles sont généralement petites,

» minces et ovales; les sujets qu'elles retracent sont empruntés à » l'hagiographie; les légendes et inscriptions précisent les dévo- » tions locales auxquelles elles se rapportent. »

Certes, elles pêchent souvent au point de vue artistique et sont parfois de fabrication assez imparfaite; mais il y en a aussi de fort belles et de très soignées de gravure. Faites pour être vendues à bas prix au peuple, elles furent, en général, exécutées par des industriels, orfèvres, fondeurs de cuivre ou potiers d'étain, qui avaient le lucre pour seul but; mais elles le furent aussi par quelques graveurs de talent qui ne crurent par déroger en consacrant leur loisir à la taille des coins de ces pièces.

C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que bon nombre des matrices conservées au Musée de la Monnaie de Bruxelles ayant servi à l'émission de médailles religieuses, sont signées: PHIL., PHILIP, P. ROTI, PHILIP. ROTI, P. ROET, PH. R., R. ROT, RO, ROET. F., ROETI. F. et sont l'œuvre de Philippe Roettiers, de Philippe-Louis Roettiers et de Jacques Roettiers, graveurs généraux des monnaies, aux Pays-Bas méridionaux, pendant les trois premiers quarts du XVIIIe siècle. C'est, d'ailleurs, surtout au cours du XVIIe et du XVIIIe siècle que la médaille de dévotion semble avoir été le plus en faveur dans les provinces belgiques, et parmi elles, il nous faut citer en première ligne celle qu'on rencontre un peu partout, la médaille dit de saint Benoit. Il en existe une infinité de variétés. Le type caractéristique de ces pièces est une sorte de croix de Malte, portant sur ses branches et dans ses cantons ainsi que dans le double cercle qui l'enserre, des lettres isolées. L'apparence mystérieuse de ces initiales semées partout, avait même fait donner à ces médailles le nom de *médailles des sorciers*, ce qui leur valut, peut-être, une partie de leur vogue.

L'interprétation de ces inscriptions est cependant assez simples et n'a rien de cabalistique. Les lettres I H S V R S N S M V. S M Q L I V B qui se voient sur le cercle entourant la croix, doivent se lire: *I*esus *H*ominum *S*alvator, *V*ade *R*etro, *S*atanas; *N*unquam *S*uade *M*ihi *V*ana. *S*unt *M*ala *Q*uae *L*ibas; *I*pse *V*enena *B*ibas. Celles qui se trouvent sur la branche verticale de la croix: C. S. S. M. L. se traduisent tout naturellement par *C*rux *S*acra *S*it *M*ihi *L*ux et celles qui ornent les branches horizontales, N. D. S. M D, par *N*on

*D*raco *S*it *M*ihi *D*ux. Enfin, les quatre lettres qui cantonnent la croix: C. S. P. B. veulent dire: *C*rux *S*ancti *P*atris *B*enedicti.

Une autre médaille qu'on retrouve fréquemment — on en a même déterré quelques exemplaires sur les champs de bataille où nos vaillants paysans campinois se rencontrèrent avec les troupes de la République française — offre, d'un côté, le buste du Christ: EGO SUM VIA, VERITAS ET VITA — SOLE CLARIOR et, de l'autre, le buste voilé de la Vierge, sa Sainte Mère, PULCRA UT LUNA, ELECTA UT SOL.

Ces pièces, très variées de gravure, ont été taillées au XVIIIe siècle par les Roettiers. Certaines d'entre elles sont de réelles œuvres d'art qui peuvent se placer à côté des meilleures productions médaillistiques du temps. Le Musée de la Monnaie de Bruxelles en possède une centaine de matrices, ce qui témoignent hautement de l'abondance de leur fabrication et du culte que nos ancêtres professaient pour le Sauveur du monde et pour sa Sainte Mère, la Vierge Marie.

La dévotion à la Vierge fut de tout temps, est-il besoin de le dire, en grande faveur dans notre pays. D'innombrables statues miraculeuses faisaient l'objet de fréquents pèlerinages de la part du peuple et des grands, et chacun de ces pèlerinages avait ses médailles. Nous nous bornerons à citer celles des sanctuaires de Notre-Dame de Hal et de Notre-Dame de Montaigu, dont la réputation était universelle.

La numismatique de Notre-Dame de Hal est d'une richesse inouïe pour les XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Nous avons même rencontré dans les collections de S. A. S. le duc d'Arenberg et de feu le comte Maurin de Nahuys, des enseignes d'argent et de plomb qui remontent au XVe siècle et qui ne manquent pas de caractère.

Les médailles qui au revers de la Vierge-aux-boulets portent le buste du Christ, SALVATOR MUNDI, eurent d'après Juste Lipse, Strada et Van Loon une origine historique:

« Lors des troubles des Pays-Bas, les confédérés connus sous le » nom de Gueux, avaient porté au cou avec affectation et comme » signe de ralliement des médailles d'or, d'argent ou de bronze » sur lesquelles on lisait: *En tout fidelles au roy jusqu'à porter* » *la besace.* Pour combattre cette démonstration hostile, le duc » d'Arschot, qui avait une grande vénération envers Notre-Dame de » Hal, fit frapper des médailles d'argent en l'honneur de ce culte

» célèbre parmi les catholiques de la contrée. Il porta cette médaille » à son chapeau comme preuve de son récent pèlerinage à cette » dévotion; son exemple fut bientôt suivi par ses gentils hommes » et par de nobles bruxellois. Le pape en en ayant été informé par » la gouvernante des Pays-Bas, approuva cette piété, il bénit et » consacra les médailles dont elle était l'objet, et y attacha des » indulgences. Dès lors, tous les catholiques de ces provinces por- » tèrent des médailles de Notre-Dame de Hal. ... »

Van Loon, au tome I, p. 87 de son *Histoire métallique des Pays-Bas* a fait reproduire, sous l'année 1566, quatre médailles de Notre-Dame de Hal, de module différent, qui ne seraient autres, d'après lui, que celles que portaient le duc d'Arschot et ses amis.

Les médailles de Notre-Dame de Montaigu, Onze-Lieve-Vrouw van Scherpenheuvel, en Brabant, sont presque aussi nombreuses que celles de Notre-Dame de Hal; mais sur toutes se trouve toujours la statue de la Vierge fixé au tronc d'un chêne gigantesque.

On raconte que ce fut à l'intervention de Notre-Dame de Montaigu que l'archiduc Albert obtint la délivrance de Bois-le-Duc, assiégé par les troupes de Maurice de Nassau. Notre collection renferme une curieuse plaque, en cuivre repoussé, qui nous montre l'archiduc Albert et l'archiduchesse Isabelle en prières au pied du chêne miraculeux. On sait que c'est à ces princes qu'est dû l'érection de l'église de Montaigu, dont ils posèrent la première pierre, le 2 juillet 1609.

Plus tard, la pieuse infante obtint du pape Urbain VIII d'accorder à Montaigu une maison des prêtres de l'oratoire, ordre fondé un demi-siècle auparavant, à Rome, par saint Philippe de Néri. C'est cette circonstance qui explique la présence du buste de saint Philippe sur quelques médailles de pèlerinage de Notre-Dame de Scherpenheuvel.

Bien souvent, et c'est là un des côtés intéressants de leur étude, les médailles de dévotion constituent la vivante illustration des légendes qui ont donné lieu aux pèlerinages qu'elles rappellent. En voici deux exemples, pris au hasard, et qui se rapportent à Notre-Dame de Laeken et à Notre-Dame de Walcourt.

La tradition veut que la Vierge, mécontente de l'emplacement qui avait été choisi pour lui élever une chapelle à Laeken, près

de Bruxelles, apparut aux ouvriers accompagnée de sainte Barbe et de sainte Catherine et qu'elle traça elle-même, devant eux, sur le sol, à l'aide d'un «filet» de soie, la figuration qu'elle désirait voir donner à son église.

Elle leur déclara ensuite que si ses indications étaient ponctuellement observées, son divin fils viendrait consacrer lui-même le nouveau temple. C'est, en effet, ce qui eut lieu, paraît-il, d'après de nombreux témoins. Ce miracle, en partie double, est rappelé par deux petites médailles de Notre-Dame de Lacken. Sur la première se tient un ange portant devant lui un coussin sur lequel repose le précieux «filet», DEN DRAET; sur la seconde le Christ armé d'un goupillon et suivi de la Vierge Marie, consacre, d'après la promesse faite par elle, l'église élevée en son honneur.

La légende de Notre-Dame de Walcourt est toute différente de celle de Notre-Dame de Lacken.

Les miracles opérés par la statue de la Vierge, taillée jadis en plein bois par saint Materne, qui fut le premier apôtre de Walcourt et du Namurois, avaient irrité, dit-on, les hérétiques du temps au point qu'ils résolurent de la détruire. Ils mirent dans ce but le feu à la petite chapelle qui l'abritait; mais l'image de la Vierge s'élevant du milieu des flammes s'en fut, précédée d'une colombe, vers une petite vallée, distante d'une centaine de mètres. Là, des anges s'en emparèrent et la placèrent dans un pommier en fleurs d'où il fut impossible de l'enlever. Le comte Thierri de Rochefort, prévenu de ce fait extraordinaire, voulut en vérifier l'exactitude par lui-même.

« Suivi de son écuyer, écrit M. de Sainte-Hélène, dans sa » *notice sur Notre-Dame de Walcourt*, il s'approchait du pommier, » lorsque son cheval se mit à reculer. Trois fois le comte le fit » avancer sans pouvoir arriver jusqu'à l'arbre mystérieux. Enfin, » il descend de cheval et, cette fois, s'agenouille, il fait vœu » à Notre-Dame de fonder une abbaye dans cette vallée, en » l'honneur de Marie, et de rebâtir, alors grande et plus belle, » l'église qui venait d'être incendiée. »

Cette scène, avec tous les personnages qui y prirent part, se trouve pour ainsi dire photographiée sur certaines médailles de Notre-Dame de Walcourt. On y voit, en effet, le fameux pommier,

et la statue de la Vierge sauvée par les anges, qui émerge de son feuillage. A gauche, l'écuyer du comte s'efforce de calmer le cheval de son maitre, encore tout agité ; à droite, Thierri de Rochefort est agenouillé au pied de l'arbre et jure, la main sur le cœur, à la Vierge de réparer l'outrage qui lui a été fait et de lui élever un temple magnifique.

Sur d'autres médailles de la même dévotion apparait saint Materne, l'auteur de l'image miraculeuse et elles complètent ainsi l'illustration de cette jolie légende.

Les médailles religieuses servaient aussi à répandre dans le public les traditions qui faisaient la fortune de maints pèlerinages et à augmenter ainsi la foi que le peuple avait en leur efficacité.

C'était là un des côtés de leur utilité; mais elles servaient parfois encore à conserver le souvenir de certaines coutumes locales, de certains usages aimés de nos aïeux.

Une des causes primordiales de la célébrité de la chapelle de Notre-Dame de Bon Secours à Bruxelles, fut sans conteste sa célèbre procession. Le jour de la fête de saint Jacques, on promenait par la ville la statue du saint, escortée de tous les pèlerins, retour de Compostelle, en leur légendaire costume : la robe de bure grise parsemée de coquilles, le large sombrero sur la tête et le traditionnel bâton à calebasse à la main.

C'était l'armée de la foi, à sa tête marchait monté sur un vigoureux cheval, un personnage représentant le grand saint Jacques en personne et tous, saint et pèlerins, bataillaient à qui mieux mieux contre des infidèles et des démons figurés par de vaillants «capons» du rivage, altérés de faro. Le serment de Saint-Christophe et les métiers de la nation de Saint-Jacques faisaient partie de ce cortège mi-religieux et mi-burlesque.

Or, au revers d'une petite médaille datée de l'année 1625 à l'effigie de ONS LIVE VROUW VAN BYSTANT se voit saint Jacques, à cheval, en costume de pèlerin, la robe relevée, sabrant sans pitié les ennemis de la religion dont les cadavres gisent sur le sol et que son destrier piétine victorieusement.

Cette originale petite médaille, formée de deux plaques d'argent repoussées, ne manque pas d'élégance; mais elle est loin de valoir, au point de vue artistique, la médaille de la confrérie de Notre-Dame

du Rosaire, à Anvers, taillée par l'un des trois Roettiers, il est difficile de dire lequel, qui, au XVIIIe siècle, exercèrent les fonctions de graveurs généraux des monnaies aux Pays-Bas méridionaux.

Les coins en sont conservés au Musée de la Monnaie à Bruxelles.

Sur la robe de la Vierge se développe, dessinée avec une extrême délicatesse de burin, une scène assez compliquée d'exorcisme à nombreux personnages, tandis que sur le vêtement du petit Jésus se voit saint Dominique recevant le saint Rosaire des mains de l'Enfant Dieu [1].

Nous avons dit que les médailles religieuses sont d'ordinaire d'assez petite dimension. La plus grande qui, en Belgique, a été frappée en l'honneur de la Vierge est, pensons nous, celle qui fut gravée en 1787 pour les quarante-cinq membres de la confrérie de Notre-Dame établie dans l'église de Tongres, CAUSA NOSTRÆ LAETITIÆ. Elle est en argent, de forme ovale et mesure 55 millimètres sur 42. Sa rareté est excessive et Dieu sait si un autre que nous en possède un exemplaire.

Le culte de Marie ne fut pas le seul qui inspira nos anciens graveurs. Le célèbre Saint Sacrement de miracle de Bruxelles possède, lui aussi, toute une série de médailles frappées à l'occasion de ses jubilés dont l'imposant motif, la chasse aux triples couronnes, sous laquelle Dieu le Père, assis dans toute Sa Majesté, semble veiller sur les hosties miraculeuses, est dû au talent d'un de nos plus grands maîtres de la médaille du XVIIe siècle, le Bruxellois Adrien Waterloos. Une médaille à l'effigie de don Juan d'Autriche, gouverneur des pays de par Deça sous Philippe IV, rappelle que ce fut le jour même de la procession du Saint Sacrement de miracle, le 16 juillet 1656, que Valenciennes se rendit aux armées de l'Espagne, en guerre avec la France.

La dévotion pour le Saint Sang de Bruges se reflète aussi sur des médailles en général de composition assez élégante ; enfin, les médailles dédiées à saint Roch, à saint Ghislain, à saint Antoine pour ne nommer que ces trois saints, se retrouvent encore abondantes de nos jours, mais de toutes ces pièces les plus originales sont, sans conteste, celles qui eurent pour origine la vénération que les

(1) *La Gazette numismatique*, t. X, p. 145.

chasseurs ont de tout temps portée à saint Hubert, le patron des Ardennes. C'est, en effet, sur un cor de chasse minuscule que se déroule toute la scène bien connue de la conversion du saint et la remise par un ange de l'étole miraculeuse, dont le touché guérit de la rage.

Enfin, les anciennes confréries religieuses, à l'instar de nos vieilles gildes, faisaient faire pour leurs membres des insignes d'argent que les confrères portaient au cou dans les grandes cérémonies du culte auxquelles ils prenaient part. Ces souvenirs du passé, restés complets, sont d'une insigne rareté, aussi sommes-nous heureux de pouvoir faire passer sous vos yeux le collier d'un dignitaire de la confrérie du Saint Sacrement de Frammeries.

Nous possédons, en effet, un exemplaire de cette curieuse médaille d'une grandeur exceptionnelle portant encore la chaînette d'attache et marqué, au revers, de poinçons d'orfèvres du XVIII[e] siècle. (Voir la planche).

Nous pourrions citer bien des exemples encore de médailles de dévotion intéressantes ; mais ce serait vraiment abuser inutilement de votre patience, car ce que nous avons dit suffit pour établir l'utilité qu'il y à sauver de la destruction les médailles religieuses, de les collectionner, de les étudier et de les publier.

Celui qui en fera paraître une monographie pour la Belgique, méritera d'être félicité de tous ; souhaitons que ce soit un membre de notre Académie et que cette petite note soit pour quelque chose dans sa détermination.

ALPH. DE WITTE.

SÉANCE ORDINAIRE DU DIMANCHE 3 AVRIL 1910

La séance s'ouvre à 1 1/2 heure, sous la présidence de M. de Witte, *président*.

Sont présents: MM. le chanoine van den Gheyn, *vice-president;* Donnet, *secrétaire;* Saintenoy, R. P. van den Gheyn, S. J., président Blomme, Willemsen, L. Blomme, Comhaire, Stroobant, Dr van Doorslaer, membres titulaires; MM. Casier, Coninckx, Dilis, Bilmeyer, membres correspondants regnicoles.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion: MM. Geudens, *trésorier;* vicomte de Ghellinck Vaernewyck, de Behault de Dornon, Hymans, Soil de Moriamé, Bergmans, Kintsschots, chanoine van Caster, vicomte de Jonghe, membres titulaires; MM. Hulin, Heins, membres correspondants regnicoles.

Le procès-verbal de la séance du 6 février 1910 est lu et approuvé.

M. de Witte se fait l'interprête de l'Académie pour féliciter MM. Pirenne. Cloquet et le Dr Jacques, qui viennent d'être promus officiers de l'Ordre de Léopold.

Il est donné connaissance de la mort de M. Henri Crepin, membre correspondant regnicole, décédé à Rochefort, le 17 mars 1910. Une lettre de condoléances sera envoyée à la famille.

L'Institut archéologique liégeois annonce le décès de son président, M. Julien Fraipont. Il sera écrit à cette société pour lui faire part des sentiments de regrets de l'Académie.

En réponse à la lettre de condoléances envoyée au Roi, à la suite du décès de S. M. Léopold II, l'Académie a reçu la réponse suivante:

SECRÉTARIAT
DES
COMMANDEMENTS DU ROI

Palais de Bruxelles,
le 28 février 1910.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'être chargé par le Roi de transmettre les sincères remerciments de Sa Majesté à l'Académie royale d'Archéologie de Belgique pour les condoléances qu'elle a bien voulu exprimer à Sa Majesté à l'occasion du décès de S. M. le Roi Léopold II.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le secrétaire des commandements,
V. Godefroid.

Le *Moniteur Belge* du 28 février 1910 accuse réception de l'adresse de félicitations envoyée par l'Académie à Leurs Majestés le Roi et la Reine à l'occasion de Leur avènement au trône.

MM. le Dr Fritz Arnheim, John Belson, B. Reber, Thompson accusent réception du diplôme de membre correspondant étranger qui vient de leur être envoyé.

Sont nommés délégués de l'Académie: au Congrès de numismatique, M. de Witte; au Congrès international des archivistes et bibliothécaires, le R. P. van den Gheyn et M. Fernand Donnet; au Congrès de la Société française d'Archéologie, M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck.

Le bureau de la section du Folklore, à l'Exposition universelle de Bruxelles, envoie le programme de son exposition et sollicite la participation des membres de l'Académie. A été également reçu le programme du deuxième Congrès international de la presse périodique. Pris pour notification.

M. Saintenoy annonce que, d'après ses conseils, M. de Montigny a retiré son travail relatif à la crypte de l'église de Huy.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à la bibliothèque et donne lecture du compte-rendu analytique des principales d'entre elles. Ces pièces seront insérées au Bulletin.

M. de Witte communique son travail relatif aux médailles reli-

gieuses en Belgique et fait circuler un grand nombre de pièces et d'insignes. Cette étude paraîtra au Bulletin.

M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck étant absent, sa communication est remise à la prochaine séance.

M. le Dr van Doorslaer donne connaissance de ses recherches relatives aux fondeurs van den Gheyn de Malines; cette communication sera imprimée dans les Annales.

Le R. P. van den Gheyn donne lecture de quelques notes au sujet de deux manuscrits provenant des familles de Bioul et Boisot, récemment acquis par la Bibliothèque royale.

M. Casier fait part de nouvelles remarques se rapportant au collier des orfèvres, qui appartient à M. de Kerchhove d'Ousselghem, à Gand.

L'impression de ces deux communications dans le Bulletin est décidée.

La séance est levée à 4 1/2 heures.

Le secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le président,
ALPH. DE WITTE.

Liste des publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois d'avril et mai 1910

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

J. VAN DEN GHEYN et E. BACHA. Catalogue des manuscrits de la bibliothèque royale de Belgique. IX.

FERNAND DONNET. Compte-rendu analytique des publications. Février et avril 1910.

ID. Rapport du secrétaire et bibliothécaire. Année 1909.

EMILE DILIS. La petite chronique de Jacq.-Ant.-Jos. de Castro.

PAUL VITRY. Les donateurs du Louvre. Louis Courajod.

ERNEST MATTHIEU. Les journaux tournaisiens.
ID. La prévôté des églises de Mons.
JAN BOLS. Brieven aan Jan-Frans Willems.
A. DE COCK et IS. TEIRLINCK. Brabantsch Sagenboek.
FRANS BLY. Onze zeilvischsloepen.
A. VAN DE VELDE. De ambachten van de timmerlieden en de schrijnwerkers te Brugge.
LOUIS STROOBANT. Origine scandinave de quelques légendes campinoises. La Campine anversoise avant le christianisme.
R. MAERE. Une bible angevine de Naples au séminaire de Malines.
ALPH. DE WITTE. La médaille religieuse en Belgique.
A. BLOMME. Carreaux cérames épigraphiques.

ÉCHANGES.

BRUXELLES. Académie royale de médecine de Belgique.
Bulletin. IVe série. Tome XXIV. Nos 1, 2, 3 et 4.
ID. Les missions belges de la Compagnie de Jésus.
Bulletin mensuel. 12e année. Nos 4 et 5.
ID. Académie royale de Belgique. Classe des lettres et des sciences morales et politiques et classe des Beaux-Arts. Mémoires. Coll. in-8°. 2e serie. Tome VI. Fasc. 3. Tome VII. Fasc. 1.
Bulletin. 1910. Nos 1, 2, 3 et 4.
ID. Société d'archéologie.
Annales. Tome XXIII. Livr. 3 et 4.
ID. Société royale belge de géographie.
Bulletin. 34e année. N° 1.
BRUGES. Société d'émulation.
Annales. Tome LX. 1r fasc.
HASSELT. L'ancien pays de Looz.
14e année. Nos 2, 3 et 4.
HUY. Cercle hutois des sciences et beaux-arts.
Annales. Tome XVI. 3e livr.
TERMONDE. Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde. Annales. 2e série. Tome XIII. 3e et 4e livr.

LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Leodium. 9e année. Nos 4 et 5.
GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Jaerboek 1910.
Verslagen en mededeelingen. Maart en April 1910.
Bibliographie van den Vlaamschen Taalstrijd. VII.
TURNHOUT. Geschied- en oudheidkundigen kring der Kempen.
Taxandria. Gedenkschriften 1909. Nr 4.
BRECHT. Geschied- en oudheidkundigen kring voor Brecht en omstreken. Tijdschrift 1910. I.
LIÉGE. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique. 5e année. Nos 3 et 4.
TOURNAI. Société historique et archéologique.
Annales. Tome XIII.
LIÉGE. Wallonia.
XVIIIe année. Nos 3 et 4.
NAMUR. Société archéologique.
Rapport sur la situation de la Société en 1908.
Annales. Tome XXVIII. 1e et 2e livr.
ANVERS. Société royale de Géographie.
Bulletin. Tome XXXIII. 4e fasc.
GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
18e année. Nos 3 et 4.
LOUVAIN. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique. 3e série. Tome VI. 1e livr.
PARIS. Société de Saint-Jean.
Notes d'art et d'archéologie. Mars, avril, mai 1910.
ID. Société nationale des antiquaires de France. Mettensia VI.
ID. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome CXVIII. 4e et 5e livr.
Partie technique. Tome CXX. 4e et 5e livr.
LYON. Bulletin historique du diocèse de Lyon. 11e année. Nos 62 et 63.
CLERMOND FERRAND. Académie des sciences, belles lettres et arts.
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.
1910. Nos 2 et 3.

MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres.
Bulletin mensuel. Avril, 1910. Nos 4 et 5.

CAEN. Société française d'archéologie.
Bulletin monumental. Vol. LXXIII. Nos 5 et 6.
Congrès archéologique de France. LXXVe session.

PÉRIGUEUX. Société historique et archéologique du Périgord.
Bulletin. Tome XXXVII. 2e livr.

NANCY. Les marches de l'Est. Année 1910-1911. Nos 1 et 2.

RATISBONNE. Verhandlungen des historischen Vereines von Oberpfalz und Regensburg. 60 band.

METZ. Académie des lettres, sciences, arts et agriculture. Mémoires. XXXVIe et XXXVIIe années.

HALLE s/SAALE. Thüringisch Sächsischen Verein fur erforschung des vaterländischen altertums und erhaltung seiner denkmale. Jahresbericht 1909-1910.
Neue metteilungen aus dem gebiet historisch antiquarischer forschungen. Band XXIV. Heft. 2.

STRASBOURG. Gesellschaft zur förderung der wissenschaften, des ackerbaues und der kunste im Unter Elsass.
Monatsbericht. XLIV Band. Fasc. nº 1.

BONN. Verein von Altertumsfreunden im Rheinland. Jahrbücher. Heft 118.
Bericht der provinsial Kommission fur denkmalpflige und der altertums und geschichte vereine. 1907-1908.

LONDRES. The royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland.
The archaeological journal. 2d ser. Vol. XVI. Nº 4.

CAMBRIDGE. Cambridge antiquarian Society.
Proceedings. Nº LV.

ROME. R. Accademia dei Lincei.
Atti. Vol. VI. Fasc. 11 et 12.

TURIN. Societa piemontese di archeologia e belle arti.
Atti. Vol. I à vol. VIII. Fasc. 1.

PALMA. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti. Abril et Maig de 1910.

MADRID. Revista de archivos, bibliotecas y museos.
Año XIV. Enero-Abril de 1910.

LISBONNE. Boletini da real associacao dos architectos civis e archeologos Portuguezes. Tomo XI. Nº 11.

GENÈVE. Société d'histoire et d'archéologie.
Mémoires et documents. Tome. XXXI. Livr. 2.

ZÜRICH. Schweizerische landesmuseum. Anzeiger für Schweizerische Altertumskunde.
XI band. 4 Heft.

COPENHAGUE. Société royale des Antiquaires du Nord. Mémoires. 1908-1909.

UPSALA. Kungl. Universitetets. Eranos. Acta philologica Suecana. Vol. X. Fasc. 1.

VIENNE. Kaiserlichen Akademie der wissenschaften. Sitzungsberichte der philosophisch-historischen klasse. 162 band. 4 abh. 164 band. 1 abh.
Register zu den banden 141 bis 150.

AGRAM. Vjesnik Kr hrvatsko slavonsko dalmatinskoga zemaljskoga Arkiva.
God XII. Sv. 1 i 2.

BATAVIA. Bataviaasch Genootschap van kunsten en wetenschappen.
Notulen van de algemeene en directievergaderingen. Deel XLVII. Afl. 2 & 3.
Tijdschrift voor Indische taal- land- en volkenkunde. Deel LII. Afl. 1.

ALLAHABAD. Archaeological Survey of India. Vol. XXXV.

MADRAS. Archaeological Survey of India. New imperial series. Vol. XXXIV.

PHILADELPHIE. American philosophical Society.
Proceedings. Vol. XLV. Nos 182-183-184. Vol. XLVI. Nos 185-186-187. Vol. XLVII. Nos 188-189-190.

WASHINGTON. Smithsonian institution.
Report. Nº 1910 & 1911.

BERKELEY. University of California publications in American archaeology and ethnology. Vol. 5. Nº 3.

CAMBRIDGE. Peabody museum of american archaeology and ethnology. Havard University.

Papers. Vol. IV. N° 3.
Report. 1908-1909.
New-Haven. Connecticut Academy of arts and sciences.
Transactions. Vol. XIV, p. 291-414.
Monreal. Numismatic and antiquarian Society.
The Canadian antiquarian and numismatic Journal. Vol. VII. N° 1.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

Francfort. Joseph Baer & C°.
Bibliotheca numismatica. Katalog 577.
Leipzig. Gustave Fock.
Katalog N° 367. Anatomie II.
Id. B. G. Teubner.
Mitteilungen der verlagsbuchhandlung. 1910. Nr 2.
Genève. Thury, Baumgartner & C°.
Catalogue de livres d'occasion. N° 88.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois d'Avril et Mai 1910

Messieurs,

Avec une régularité qu'on ne saurait assez louer, se succèdent les volumes du *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale de Belgique*. Voici que notre confrère le R. P. van den Gheyn S. J., nous a remis à notre dernière séance le tome neuvième de ce travail d'une si incontestable utilité. Aidé cette fois dans sa tâche par M. Bacha, il continue dans ce volume l'analyse des manuscrits qui intéressent l'histoire particulière de la Belgique, et plus directement les provinces de Flandre, Hainaut, Liége, Limbourg, Luxembourg et Namur. Tous les travailleurs se réjouiront avec nous d'être dotés, pour leurs études, d'un guide aussi sûr, qui leur

permettra, dans leurs recherches, de s'orienter rapidement et de se documenter complètement.

Utilisant l'étude iconographique du P. van den Gheyn, la complétant, et analysant ensuite tous les documents que, dans cet ordre d'idées, il a pu recueillir et étudier, M. le Dr Osw. Rubbrecht, dans les *Annales de la Société d'émulation de Bruges* (février 1910), a pris pour tâche d'établir, quel était le type iconographique authentique de Charles le Téméraire, de sa troisième femme Marguerite d'York, et de sa fille Marie de Bourgogne. De nombreuses reproductions de tableaux, de médailles, de sceaux, permettent de s'initier plus facilement aux déductions de l'auteur, et d'apprécier plus aisément ses conclusions. Quant à celles-ci, elles lui permettent d'émettre des constatations toutes nouvelles. La comparaison des types iconographiques qu'il a si minutieusement passé en revue, l'amènent à affirmer, que dans le fameux tableau de l'Adoration des Mages, de Memlinc, l'aîné des souverains orientaux représenterait le portrait fidèle de Charles le Téméraire, tandis que dans le retable du maître-autel du musée de l'hôpital Saint-Jean à Bruges, Marguerite d'York aurait servi de modèle à sainte Barbe, et Marie de Bourgogne, à sainte Catherine. Cette découverte autorise M. Osw. Rubbrecht à intituler son étude : *Trois portraits de la maison de Bourgogne par Memlinc.*

Philippe de Savoie fut, en 1240, prévôt de l'église Saint-Donatien à Bruges. Nous trouvons une biographie de ce prince dans le « Bulletin historique du diocèse de Lyon » (11e année no 62). En retraçant la vie si agitée de *Philippe et Pierre de Savoie*. M. Beyssac nous fait part des phases diverses de l'existence du premier de ces princes, qui, huitième fils du comte Thomas de Savoie, occupa le siège épiscopal de Valence, tandis qu'en même temps il remplissait les fonctions de doyen de Vienne, de chanoine, puis d'archevêque de Lyon, tout en n'embrassant par la vie ecclésiastique, et en se distinguant même par l'appui qu'il donna au pape Innocent IV, en le protégeant, les armes à la main, contre les attaques des ennemis de l'Eglise et de la Papauté.

L'Académie royale de Belgique, a, en 1908, décerné le prix Duvivier à M. Léo Verriest, pour son étude sur le *Servage dans le comté de Hainaut;* elle la publie aujourd'hui dans ses « Mémoires »

(collection in-8°, deuxième série, tome VI). Ce travail est d'une indéniable importance pour le passé des classes rurales du XIIe au XIVe siècle, et pour l'évolution du droit domanial. Le servage, sous ses diverses formes, y est étudié en détail, tant sous le rapport de son existence en présence du régime seigneurial, que des modifications qu'il subit grâce à l'évolution du droit domanial et l'application des chartes rurales. On y apprend à mieux connaître aussi les sainteurs, ces personnes vouées au saint patron d'une abbaye ou d'une église et tenues de ce chef à certaines prestations personnelles. Enfin, on peut y étudier sous tous ses aspects le droit de meilleur catel, cette prestation spéciale qui se prélevait à l'occasion du décès d'une personne. Le développement de ces diverses questions permet à M. Verriest de fournir, appuyé sur une documentation considérable, des indications précises, sur les conditions d'existence, les charges et les devoirs de ceux qui faisaient partie de la population rurale du Hainaut. Nombre de points douteux ou peu connus sont ainsi clairement élucidés, et on comprend combien pareilles investigations, entreprises pour les autres parties du pays, seraient appelées à rendre des services, en facilitant la constitution d'un travail d'ensemble, qui fournirait pour le passé social de nos provinces un tableau exact et fidèle, et permettrait de déchiffrer maint problème historique resté jusqu'ici sans solution satisfaisante.

On connaît dans la riche symbolique du moyen-âge la représentation de la porte des enfers, figurée par la gueule d'un monstre, dans laquelle s'engouffrent les âmes des reprouvés. M. Male, dans son « Art religieux » avait déjà prouvé, qu'il s'agissait de l'interprétation de la gueule ouverte de Leviathan, interprétation déduite avec une subtilité surprenante du verset du livre de Job, dans lequel, Leviathan qui figure Satan, nage dans la mer du monde, mais est capturé par Jésus-Christ, qui a régénéré l'humanité par son incarnation. A son tour, M. George C. Druce étudie ce problème iconographique dans « The archaealogical Journal » publié par « The Royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland », et il affirme, que l'animal que Job a voulu désigner sous le nom de Leviathan, et qui a ensuite servi de modèle aux artistes du moyen-âge, n'est autre que le crocodile. Pour prouver sa thèse, il étudie les anciens bestiaires, et au moyen d'un grand nombre de

reproductions, cueillies dans ces recueils, dans les anciens manuscrits et parmi les œuvres sculpturales ornant les tympans ou les chapitaux des vieilles cathédrales, il suit les transformations et les altérations si nombreuses du type du féroce saurien qui aurait suggéré à Job l'image du monstre sous lequel il voulait représenter le démon. Cette intéressante thèse est développée avec force détails dans une étude que M. Druce intitule *The symbolism of the crocodile in the middle ages*.

Le gouvernement impérial indien, par le canal de son département officiel, poursuit la publication, non seulement de tous les rapports relatifs à la conservation et à la restauration des monuments anciens qui parsèment son immense territoire, mais encore à celle de monographies des principaux d'entre eux, soit isolés, soit groupés par catégories régionales. Dans cet ordre d'idées, les ouvrages se succèdent sans interruption, et cette année-ci nous en avons déjà reçu plusieurs remarquables, surtout par le nombre et l'intérêt des illustrations qu'ils renferment. Je ne citerai que le dernier de ceux qui nous sont parvenus; c'est l'étude consacrée par M. Alexander Rea à la *Pallava architecture*. Le royaume de Pallava, situé à environ trente milles au sud-ouest de Madras, a pour capitale la ville de Kanchipuram, renommée par le nombre et la beauté de ses temples. Ces monuments se distinguent par la profusion de leur ornementation, par la multiplicité de leurs sculptures, par leurs galeries aux colonnes à fûts formés par des animaux, par leurs innombrables et mystérieux bas-reliefs. Beaucoup de ces édifices sont peu connus jusqu'ici ou n'ont encore été que sommairement étudiés. La publication de leur description constitue donc une réelle révélation et ne peut que frapper d'étonnement ceux qui sont peu habitués aux principes architectoniques et aux manifestations sculpturales d'un art si spécial et si étrangement caractéristique.

La bibliothèque du séminaire de Malines a la bonne fortune de posséder un manuscrit précieux, dont l'existence est, pour ainsi dire, inconnue. Notre confrère, M. le chanoine Maere, a voulu remédier à cette situation en décrivant aujourd'hui *Une bible angevine de Naples au séminaire de Malines*. L'origine du manuscrit est énigmatique. On ignore comment il est devenu propriété du séminaire. L'examen du texte et de ses illustrations permet d'apprendre, que

son premier possesseur avait nom Nicolas d'Alife, que l'un des artistes qui l'enlumina fut Christophore Orimina ou Aurimina de Naples, et que le travail fut exécuté sous le règne du roi Robert I, de la maison d'Anjou-Naples. Etudiant les peintures hors texte et les miniatures qui servent d'encadrement, M. le chanoine Maere est d'avis que l'intérêt de cette bible réside non seulement dans sa parenté avec des œuvres célèbres, telles la bible d'Hamilton, celle du prêtre Georges, appartenant à la bibliothèque du Vatican, ou encore les statuts de l'ordre du Saint-Esprit de la Bibliothèque nationale, mais aussi dans les pages où les souverains de Naples et Nicolas d'Alife sont représentés. Le manuscrit de Malines pourra heureusement contribuer à apporter une part de lumière dans l'histoire de la miniature napolitaine du XIVe siècle.

Notre confrère M. Stroobant ne se décourage pas dans la poursuite de la thèse qu'il s'est proposé de résoudre et qui aurait pour résultat d'établir une parenté étroite entre la mythologie scandinave et le folklore de nos provinces septentrionales. Cette fois, il présente à l'appui de son opinion une série d'études, dans lesquelles il croit retrouver *l'origine scandinave de quelques légendes campinoises*. C'est le Zwanenridder ou chevalier du cygne, qui retrouverait son équivalent dans le mythe nordique, dans la légende d'Elius Gracilis, variante de celle de Lohengrin. C'est la chanson de la jeune fille demandée, refusée, puis accordée, qui se frédonne à Merxplas et dans le Limbourg, et qui serait une survivance du Skirnisför des Edda. C'est à Anvers, les légendaires personnages d'Antigon et de Brabo, qui ne seraient que la personnification de l'hiver et de l'été, et dont l'incident de l'*hand werpen*, ne serait que la stipulation de la prise de possession. D'autres études du même genre complètent ce travail et confirment, d'après l'auteur, l'affinité étroite qui existerait entre le passé légendaire des peuplades campinoises et des races qui habitaient autrefois le nord de l'Europe.

Dans la « Kings college chapel », à Cambridge, existe encore une verrière en grande partie intacte, qui représente les adieux de saint Paul à Milet, scène surmontée, dans un compartiment supérieur, de la figuration d'un grand vaisseau de mer. Ce navire est peint avec un souci incroyable des détails et une fidélité de reproduction telle, qu'on peut le considérer en quelque sorte comme une

espèce de photographie d'un type de transport maritime en usage au moment de l'exécution de la peinture. Cette fidélité est même si grande, qu'elle a permis à MM. H. Brindeley et Alan Moore, dans leur travail: *The ship in the Windows of Kings College Chapel*, que publie dans ses « Proceedings » (n° LV) la « Cambridge antiquarian Society », d'étudier minutieusement, au point de vue technique, tous les détails de la construction, de l'armement et du gréement du navire. La comparaison de ce type naval avec ceux qui ont été conservés ailleurs, grâce à l'illustration d'anciens manuscrits, permet d'établir qu'il appartient à la catégorie de ceux qui furent généralement en usage depuis environ l'année 1490, jusqu'à la fin du XVIe siècle. Mais les vitraux de la chapelle de Cambridge étaient déjà placés en 1540, ce qui facilite l'établissement d'une date probable et plus approximative. D'autre part, on sait que parmi les auteurs des verrières de Cambridge se trouvaient au moins deux peintres flamands. On peut donc conclure, que la peinture de la Kings chapel, est l'image fidèle des grands vaisseaux marchands en usage dans nos parages à la fin du XVe ou au commencement du XVIe siècle, tels que les artistes ont pu, sans doute, maintes fois, les voir dans les ports de Londres ou d'Anvers.

Le comte Hugo van Walderdorff, publie dans les « Verhandlungen des historischen Vereines von Oberpfalz und Regensburg » (60 B.), un travail qu'il intitule: *Zur geschichte von Barbara Blomberg der mutter des zu Regensburg geboren don Juan de Austria und ihrer familie*. Les contemporains, et même les historiens des siècles suivants, se sont plus à entourer de légendes la naissance de don Juan d'Autriche. Diverses versions ont constitué à celle qui s'était attirée les faveurs passagères de l'empereur Charles-Quint, une origine et une situation sociale absolument fantaisistes. M. von Waldendorff, qui connaît les nombreuses publications étrangères se rapportant à ce sujet, et qui, d'autre part, a soigneusement étudié les sources d'archives, notamment celles de Ratisbonne, est parvenu, au moyen de ces dernières, à rectifier les erreurs des premières. La mère du héros de Lépante appartenait à une famille bourgeoise de Ratisbonne, les Blomberg, Blumberger ou même Ploemberger. Son père, Wolfgang Blumberger, était *gürtler*, c'est-à-dire, si nous ne nous trompons, fabricant de ceintures; il

mourut en 1550-1551, ayant été marié avec Sibylle Lohmair. Quant à Barbe Blomberg, décédée en 1598, après la naissance de don Juan, elle épousa Hieronymus (Georges) Pyramius dit Kegel, commissaire de guerre, dont elle eut encore trois enfants. Le travail de M. von Waldendorff fournit aussi maints détails sur l'existence et les derniers jours de la mère de don Juan.

J'ai à vous signaler l'entrée dans notre bibliothèque de la série complète des publications de la « Societa di Archeologia e belle arti per la provincia di Torino ». C'est pour nos collections bibliographiques une acquisition digne de mention. Nos membres pourront, en effet, trouver dans cette revue de nombreux travaux, ayant rapport aux découvertes archéologiques, faites dans le Nord de l'Italie, depuis trente-cinq ans; ils y pourront aussi consulter des études historiques importantes et y prendre surtout connaissance de multiples communications ayant trait aux beaux-arts. Qu'il me suffise de vous rappeler, que c'est dans les publications de la Société de Turin, qu'ont paru les travaux de M. Bartolotti, relatifs aux artistes étrangers établis en Italie. Des œuvres d'art nombreuses, tableaux, sculptures et autres, y sont étudiés et décrits. Nos membres pourront puiser à cette source nouvelle une foule de renseignements, utiles pour leurs travaux artistiques et archéologiques.

Fernand Donnet.

5 juin 1910.

L'inventaire d'un fabricant de draps de soie anversois en 1629

L'industrie de la soie fut extraordinairement prospère à Anvers aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles. P. Génard affirme (1), qu'au XVIIIe siècle, on y comptait 12,000 ouvriers *(borat-, zydestof- of caffawerckers)*, travaillant sur 10,200 métiers. Clément van Cauwenberghs, de son côté, nous dit (2) qu'au XVIe siècle, 8000, et dans la suite 10,000 à 12,000 ouvriers étaient occupés journellement au moulinage, au tissage et à la teinture des soies, tandis que depuis le XVIIe siècle plus de 2000 métiers ne cessaient de battre. Comme ces deux auteurs ont malheureusement négligé de nous indiquer les sources où ils ont puisé leurs chiffres et que nous n'avons pu contrôler la réalité de ceux-ci, nous ne pouvons les accepter que sous les plus expresses réserves.

Quoi qu'il en soit, la grande prospérité de l'industrie de la soie, devait inévitablement exercer une influence directe sur le genre de vie de ceux qui s'y livraient et devait se refléter dans leur habitation et l'ameublement de celle-ci.

(1) Chev. Léon de Burbure, P. Génard et L^t^ col. Wauwermans. *L'Industrie séricicole et sérigène à Anvers*. Bulletin de la Société de Géographie d'Anvers, tome II. pp. 376 ss, spécialement p. 279.

(2) Clément van Cauwenberghs. *L'industrie de la soie à Anvers depuis 1532 jusqu'à nos jours*. Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers, tome XII, 1887-1888, pp. 105 ss., spécialement p. 109.

L'examen d'un document que le hasard nous a permis de consulter (¹), nous met à même de nous faire une idée, non seulement de ce qu'était le *home* d'un fabricant de draps de soie anversois au commencement du XVIIᵉ siècle, mais nous renseigne aussi, et mieux que ne pourrait le faire l'étude des ordonnances sur la matière, quelle était la technique du métier, quelles étaient les matières premières mises en œuvre et quelle était l'organisation du travail dans cette branche si importante de l'activité anversoise.

Le 25 février 1629, mourut à Anvers Marie des Obries, veuve de Michiel van der Vorst (²). Elle avait retenu de ce mariage six enfants : Philippe, Corneille, Dionys, Marie qui avait épousé Lenaert de Reyger, Madeleine qui avait épousé Abraham van Hoirne, et Anna. Elle s'était remariée, en 1614, avec Jan Cazier (³).

Dès le lendemain du décès de Marie des Obries, soit le 26 février, le notaire Bartholomeus van den Berghe, procéda au domicile de la défunte, dans la maison intitulée *het Bourgoens Cruys*, située au *Grooten Goddaert*, à l'inventaire de tous les biens (⁴). Il fut continué les 2, 3, 14, 15, 20, 27, 28 et 30 mars. C'est assez dire qu'elle énorme quantité de meubles et de marchandises dut être inventoriée.

* * *

Il est évident que nous n'allons pas reprendre ici, un à un,

(1) Cette pièce fait partie des collections de M. Jos. Velle, d'Anvers. Nous le remercions bien sincèrement d'avoir bien voulu nous la communiquer.

(2) Fabricant de soieries, cité par VAN CAUWENBERGHS. *Loc. cit.*, p. 111.

(3) Le contrat de mariage fut passé devant le notaire van Cauwenbergh, d'Anvers, le 20 décembre 1614 (voir inventaire, pièce visée, note 1, ci-dessus. Il y eut de nombreux Casier à Anvers qui s'occupèrent de l'industrie de la soie. (VAN CAUWENBERGHS. *Op. cit.*). Nous n'avons pas recherché si ces Casier étaient apparentés à Jan Cazier.

(4) C'est une copie contemporaine de cet inventaire qui constitue la pièce dont nous parlons ci-dessus, note 1. Elle comprend 134 fᵒˢ, dont 131 fᵒˢ écrits.

tous les objets relevés dans cet inventaire. Ce serait faire œuvre de commissaire-priseur; et comme tel n'est pas le but que nous nous sommes proposé, nous nous bornerons à signaler parmi le mobilier, les bijoux et les hardes, les objets les plus importants, comptant nous occuper plus spécialement des marchandises, des matières premières et de tout ce qui concerne l'industrie de l'époux survivant et de la défunte, car elle l'avait elle-même exercée après le décès de son premier mari (1).

* * *

Disons d'abord, pour ne plus devoir y revenir, que plusieurs des chambres étaient tendues de cuir d'Espagne, tantôt d'or sur or, tantôt de vert sur or ou d'or sur vert. D'autres chambres étaient tendues de drap de couleur assortie au mobilier, ainsi, par exemple, celle appelée *de groen camer*.

Les ORFÈVRERIES ET LES BIJOUX étaient renfermés dans une armoire en chêne *(herthoute schappraye)* se trouvant dans le magasin *(pack-huys)*. Leur inventaire comporte 64 articles, parmi lesquels nous trouvons comme objets principaux: Un pied en argent destiné à porter un verre à boire; un plateau en vermeil dans le creux duquel est ciselé une Espérance; une tasse en argent à couvercle; une salière carrée en argent et dorée sur les coins; un plateau à verser, doré sur les bords et dans lequel est ciselé un saint Michel; deux flambeaux en argent; deux plats d'argent ciselé, l'un portant une tête d'homme, l'autre une tête de femme; un bénitier en argent avec une queue de goupillon du même métal; deux salières rondes en argent; trois grandes coupes en argent; quatre coupes de grandeur moyenne, en argent; une pinte en pierre blanche (grès?) à couvercle d'argent et lamée de même métal *(met silver beslagen)*; six fourchettes en argent, dont deux munies d'une cuiller mobile; six fourchettes à pied de bœuf, en argent; six cuillers d'argent — il est à noter que ce sont là les seuls couverts, de quelque métal qu'ils puissent être, qui figurent à l'inventaire, et comme ils étaient soigneusement renfermés, on peut fort bien en inférer qu'ils ne servaient que dans les circonstances d'apparat et qu'en

(1) VAN CAUWENBERGHS. *Loc. cit.*, p. 119.

dehors de là on se contentait de manger avec les doigts — une chaîne-châtelaine *(lyfketene)*, d'or fin de 120 maillons; deux bouts de chaîne en vermeil ayant ensemble 93 maillons; un chapelet de corail, de deux tours, auquel est suspendue une médaille en vermeil; un *hooftpetador* (1) en or émaillé, garni de quinze diamants; une chaîne de cou, plate, en or, à trois tours, portant un reliquaire garni à la face antérieure de cristal de roche, de deux petites perles et d'un diamant *(een cladbecxken diamant)*; deux bracelets plats, en or, à fermoirs d'émail; un *hooftpetador* plat, en or; une grande médaille en argent, portant à l'avers la mise en croix *(de cruysinghe onses heeren)* et au revers le paradis terrestre; une ceinture en argent; un Agnus Dei en argent ciselé, portant d'un côté la sainte Vierge et de l'autre saint Michel; un autre Agnus Dei ciselé, portant d'un côté la sainte Vierge et de l'autre la mise en croix; 24 boutons de pourpoint, plats, en argent; quelques petits médaillons en corail; 30 boutons d'or, en forme de mûre, attachés à un corsage de femme en drap d'or; 30 boutons identiques attachés à un corsage de femme en soie noire; 30 autres, mais plus grands, attachés à un corsage en drap d'or; 9 boutons identiques, garnissant un manchon en peluche; quatre bagues en or, garnies chacune d'un diamant à table, l'une d'elles était renfermée dans un écrin en émail; une bague en or composée de trois bagues jumellées *(een goude suffe van dryen)*; plus encore un grand nombre de bagues garnies de pierres de diverses couleurs, de gaines de dague et de couteau, soit en argent ciselé, soit lamées d'argent.

En un mot, il y avait là de quoi réjouir les yeux d'un collectionneur de nos jours.

Le NUMÉRAIRE se trouvait au bureau de Cazier *(opt comptoir)*. Cet office était dans la maison d'habitation même. Ce numéraire, composé d'un grand nombre d'espèces différentes (2), était réparti

(1) Nous ne sommes pas parvenu à découvrir en quoi consistait ce bijou.

(2) Nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt de faire connaître à quelle valeur ces différentes espèces furent évaluées dans l'inventaire: Albertine double = 5 fl. 8 s.; double pistole d'Espagne = 14 fl. 10 s.; réal d'or = 3 fl. 1 s.; double réal d'or = 6 fl. 2 s.; double Jacobus d'or = 10 fl. 12 s.; double ducat = 8 fl. 2 s.; demi-ducat = 4 fl. 1 s.; ducat hongrois = 4 fl.; noble à la rose = 8 fl. 16 s.; Henricus nobele = 7 fl. 16 s.; angelot d'or = 5 fl. 17 s.;

dans différentes boites renfermées dans un comptoir à tiroirs. Cet argent liquide représentait une très forte somme.

Les TABLEAUX ET LES ŒUVRES D'ART étaient très nombreux. Il n'y avait pas de chambre qui n'en fut garnie. Nous trouvons même dans un petite chambre, servant de lieu de débarras et située en dessous du grenier ou l'on faisait l'ourdissage, un vieux tableau encadré, sans autre désignation.

Dans les autres pièces de la maison nous rencontrons:

1° Les portraits de la défunte et de Jan Cazier. Ces deux œuvres sont recouvertes d'un rideau vert glissant sur une tringle.

2° Un grand tableau sur panneau, représentant un paysage dans lequel se trouve le prophète Elie. Le cadre est polychromé *(gestoffeerd)*.

3° Les douze Césars sur toile dans des cadres unis.

4° La prédication de saint Jean. Le cadre est polychromé.

5° Un grand tableau sur toile représentant Samson. Le cadre est polychromé.

6° Le portrait de la défunte, lorsqu'elle était encore jeune fille.

7° Un grand tableau représentant un marché de fruits, à cadre polychromé.

8° et 9° Deux tableaux représentant l'un le Christ, l'autre la Sainte Vierge. Cadres dorés.

10° Un tableau représentant Moïse. Cadre polychromé.

11° Un tableau sur panneau représentant un bouquet d'œillets.

12° Un ancien tableau sur toile représentant la tentation du Christ.

13° Un tableau représentant Orphée. Cadre polychromé.

14° à 20° Sept petits tableaux sur cuivre rouge représentant les sept arts libéraux. Cadres d'ébène.

lion d'or = 4 fl. 10 s.; ryder d'or = 5 fl. 6 s.; double pistole d'Espagne = 7 fl. 5 s.; couronne française = 3 fl. 14 s.; couronne nouvelle *(nieuwe croon)* = 3 fl. 12 s.; couronne italienne = 3 fl. 10 s.; 1/2 philippus d'or = 1 fl. 4 s.; florin Carolus = 2 fl.; demi florin de saint-André = 1 fl 10; souverain d'argent = 3 fl.; Philippus daelder d'argent = 2 fl. 12 s.; matte espagnole d'argent = 2 fl. 7 s.; silvere copstuck = 10 s.; double cruzade portugaise = 40 fl.; mouton d'or = 4 fl. 10 s.; patacon = 2 fl. 8 s.; florin Carolus d'argent = 34 1/2 sous; ryder anglais d'argent = 24 sous.

21° Un tableau sur panneau représentant la Sainte Vierge entourée d'une guirlande de fleurs. Cadre d'ébène.

22° Un tableau oblong représentant un paysage. Cadre uni.

23° Un tableau sur panneau représentant les noces de Cana. Cadre uni.

24° Un tableau oblong représentant un paysage. Cadre uni.

25° Un paysage. Cadre uni.

26° Un tableau oblong représentant le panorama d'Anvers. Cadre polychromé.

27° à 29° Trois marines encadrées d'ébène.

30° Un tableau oblong représentant une vue d'Anvers et le combat du *Blockersdyck*.

31° Un tableau représentant la Sainte Vierge dans un cadre doré et polychromé.

32° Une marine dans un cadre uni.

33° Un grand tableau sur panneau représentant les cinq vierges sages et les cinq vierges folles. Cadre polychromé.

34° Un grand tableau sur panneau représentant un marché et l'apparition du Christ. Cadre polychromé.

35° Un grand tableau sur panneau représentant Moïse et Pharaon. Cadre polychromé.

36° Un petit tableau sur cuivre représentant la Sainte Vierge. Cadre d'ébène.

37° et 38° Les portraits du père et de la mère de la défunte. Cadres polychromés.

39° Un tableau sur panneau représentant Tobie. Cadre polychromé.

40° Un tableau sur panneau représentant le festin de Balthazar. Cadre polychromé et doré.

41° Un tableau représentant Marie-Madeleine.

42° Un tableau sur panneau représentant un paysage, encadré d'ébène. L'inventaire qualifie cette pièce — et c'est la seule — de *constich*.

43° Un tableau sur panneau représentant le sacrifice d'Abraham. Cadre polychromé.

44° Un tableau oblong représentant Isaac et Rebecca. Cadre polychromé.

45° Un petit tableau sur panneau représentant un bouquet d'œillets. Cadre polychromé.

46° Un grand tableau sur panneau représentant le bon Samaritain. Cadre polychromé.

47° et 48° Les portraits de la défunte et de son premier mari, Michiel van der Vorst. Cadres polychromés.

49° Les portraits des trois fils de la défunte. Cadres polychromés.

50° Un tableau représentant saint Jérôme. Cadre polychromé.

51° Un petit tableau non encadré représentant une tête de vieille femme *(eene oude vrouwe tronie)*.

52° Un tableau oblong représentant la dernière Cène. Cadre polychromé.

53° Un petit portrait de vieille femme, encadré.

54° Un tableau représentant le Christ en croix. Cadre polychromé.

Enfin 55° Un tableau sur toile se trouvant au-dessus de la pompe dans la cuisine.

Il faut y ajouter un saint Jean modelé en cire qui ornait la la chambre verte.

Nous ne disions donc pas à tort qu'on rencontrait des œuvres d'art dans toute la maison.

Il est regrettable que l'inventaire ne soit pas plus explicite et ne nous donne le nom d'aucun de tous les peintres auxquels sont dues les si nombreuses œuvres que nous venons d'énumérer. C'eût été une source de précieuses indications.

Le MOBILIER était en rapport avec l'ornementation artistique de la maison. Nous n'allons pas l'énumérer. Nous nous bornerons à dire que les meubles étaient presque tous en chêne et les chaises recouvertes de cuir d'Espagne. Les lits étaient à courtines et garnis de nombreux matelas. Il y avait peu de chambres qui ne fussent pas ornées d'un lustre en cuivre *(croone)* d'au moins six branches.

La LINGERIE était aussi copieusement fournie. Et si dans toute la maison nous n'avons trouvé que six couverts complets et pas un seul couteau de table, on y possédait par contre 52 mouchoirs. Quoique ce dernier chiffre ne soit pas exagéré pour un ménage composé du père, de la mère et de quatre enfants adultes, il fait néanmoins supposer qu'on ne se servait pas exclusivement de ses doigts dans toutes les circonstances de la vie.

La BATTERIE DE CUISINE, en cuivre, en fer, en étain et en terre cuite comporte toute la gamme des casseroles et des marmites. Elle fait rêver à de pantagruéliques festins.

En somme, c'était une maison luxueusement montée, où il semble que l'on menait la vie cossue et large du grand négociant ou du grand industriel de ce temps là.

* * *

Plusieurs IMMEUBLES faisaient partie de cette opulente succession. Outre la maison du *Grooten Goddaert*, occupée par les époux Cazier, et acquise le 16 décembre 1603, par Michel van der Vorst, premier mari de la défunte, et par celle-ci, nous trouvons encore à l'inventaire les propriétés suivantes:

Une maison composée de deux habitations, également située *Grooten Goddaert* et appelée *Rypelmonde*, acquise le 4 novembre 1600, par Michel van der Vorst.

Une maison située dans la même rue, appelée *'t spaens cussen*, acquise le 3 juin 1603, également par le premier mari.

Une maison située aussi dans la même rue, appelée *de Witte Lelie*, acquise le 16 septembre 1606.

La défunte possédait aussi en indivis et pour moitié une autre maison située dans la même rue et appelée *den Preckstoel*.

Enfin, les époux Cazier avaient acquis pendant leur mariage une maison avec jardin, d'une contenance de 12 verges et 20 1/2 pieds, située dans les *Gasthuysbemden, op de Vaert*. C'était une espèce de vide-bouteilles ou de petite maison de campagne, sommairement meublée, mais où l'on pouvait cependant coucher.

Cet inventaire nous paraît encore bien plus intéressant, lorsque nous parcourons la partie relative au commerce et à l'industrie de Jan Cazier.

L'examen des livres nous révèle immédiatement comment était répartie sa clientèle. Celle-ci se composait principalement de marchands de draps de soie ou de soieries *(zydelakencoopers)* et de faiseurs de chaperons ou de capes de femmes *(huyckmakers)*. Il

avait des clients à Maestricht, à Beeringhen-lez-Bruxelles à Gand, à Douai, à Courtrai, à Louvain, à Bois-le-Duc, à Arras, à Saint-Omer. Les clients étaient très nombreux à Cambrai; mais la clientèle était particulièrement considérable à Anvers, à Malines, à Bruges, à Tournai, à Mons, et surtout à Bruxelles et à Lille.

Comme on n'a repris à l'inventaire que les clients débiteurs au moment du décès de la femme de Jan Cazier, on peut aisément supposer que la clientèle était encore beaucoup plus étendue.

* * *

Le relevé du magasin *(packhuys)* nous fait connaître qu'outre la fabrication des draps de soie, Jan Cazier faisait aussi le commerce de la toile. Nous y trouvons, en effet, 15 pièces de toile neuve blanchie de diverses qualités, plus divers coupons, entre autres, de toile de Cambrai. Or, rien ne peut faire supposer que Jan Cazier eût un si formidable approvisionnement de toile uniquement pour ses besoins domestiques.

* * *

Le magasin était fort abondamment garni de draps de soie de diverses espèces.

Nous y trouvons 17 pièces de *caffa*, tissu de pure soie [1], parmi lesquelles règne la plus grande variété comme nuances et comme dessin. Il y a du superriche; en trois couleurs, du noir uni sur fond de satin, du noir et violet à fond de satin, du gris, du rouge cramoisi et noir à fond de satin, en trois couleurs à fond de satin, du noir et blanc, du cramoisi rayé, du violet et cramoisi.

La longueur de ces pièces varie entre 21 et 27 3/4 aunes Le fil employé est du deux-bouts et du six-bouts

Les *damassés de soie*, aussi un tissu de pure soie [2], sont représentés par onze pièces dont la longueur varie entre 37 1/4 et 49 aunes. Le fil employé est du six-bouts et du huit-bouts.

Il y a dix-huit pièces de *rasille*, autre tissu de pure soie [3],

(1) C'est ce que nous voyons à l'inventaire, là où il enumère et décrit les pièces sur métier.

(2) Idem.

(3) Idem.

également en diveres nuances: violet et isabelle, blanc et noir, noir et orange.

Les pièces de *satin brodé (doorgestecken sattyn)* étaient au nombre de huit. Elles étaient ornées tantôt de fleurs chamois et blanches, tantôt de fleurs noires sur fond noir.

Il n'y a que deux pièces de gros-grain; elles sont toutes deux brodées.

Le magasin renferme encore une énorme quantité de tissus de soie diverses: des pièces de *bourat* noir (1) de cent aunes chacune; des pièces de *singlesie* (2); de nombreuses pièces *d'étamine (stramyn)* (3), elle ont de 800 à 1300 fils à la chaîne; des pièces de double *bombasin* (4) de 600 et 700 fils; des pièces de *bourat pour doublures*, à reflet, noires; des pièces de *bourat* croisé; du *taffetas* (5); du *gros de Tours* (6); des draps d'or et d'argent; des pièces de *carlet de Tournay* (7) en deux nuances: noir et bleu.

* * *

Les matières premières ne sont pas moins abondantes que les marchandises fabriquées. Nous trouvons d'abord de grandes quantités de *fil de sayette* (8) de diverses qualités et dont le prix varie de

(1) Boura, Bourat ou Moncahiard, Moncayar: Etoffe très fine, ordinairement noire, composée d'une chaîne de soie et d'une trême de fil de laine de sayette. (SAVARY. *Dictionnaire universel du commerce.* Paris, chez Jacques Estienne, rue Saint-Jacques, à la Vertu. MDCCXXIII).

(2) Tissu de pure soie. Voir p. 111, note 1.

(3) Idem.

(4) Etoffe de pure soie qui se fabriquait primitivement à Milan. (SAVARY. *Loc. cit.* V° Bombasin). Il ne faut pas confondre le *bombasin* avec le *basin* qui est un tissu croisé de fil de coton (Ibid.).

(5) Tissu de pure soie très fine, fort légère et pour l'ordinaire extrêmement lustrée (SAVARY. *Loc. cit* V° Taffetas).

(6) Sorte d'étoffe toute de soye, qui n'est autre chose qu'une espèce de gros taffetas plus fort et plus épais que les autres. On l'appelle aussi gros de Naples. (SAVARY. *Loc. cit.* V° gros de Tours).

(7) Sorte de petite étoffe toute de laine. (SAVARY. *Loc. cit.* V° Carlet).

(8) Laine peignée et filée, dont on se sert dans la fabrique de diverses étoffes, dans plusieurs ouvrages de bonneterie, et à faire des cordonnets, des boutonnières et des boutons. Cette laine se file en Flandre particulièrement à Tourcoing et aux environs. (SAVARY. *Loc. cit.* V° Sayette et Fils de Sayette.)

6 sch. à 15 sch. 6 gros., monnaie de Flandre. Ces filés formaient la trame du bourat.

Quant aux fils de soie, ils sont aussi fort nombreux, tant en qualité qu'en quantité. Il y avait de l'organsin (1), de la soie cuite de Naples, de la soie qualifiée « *peli in quarante* » (2), de la soie de trame, de la soie de Bologne, de la soie qualifiée « *peli in trente* » (3). Tous ces fils existaient en diverses teintes et nuances, en écheveaux et en fuseaux.

* * *

Ici se pose la question: où Jan Cazier se procurait-il ses filés de laine et de soie? L'inventaire nous le dit au chapitre des *commeren en lasten* (4).

Il achète ses fils de sayette à Roubaix, chez Jean Delespaul. Cela s'explique: le principal centre de production était à Tourcoing et aux environs (5).

Quant à ses fils de soie, il se les procure exclusivement à Anvers, non chez des filateurs, si on peut employer ce mot ici, mais chez des marchands. Ses fournisseurs étaient: Jacques van Eyck, Jan van Ceulen, Michel Batkin (6), la veuve Philippe Doncker, Jean Embert, Jan Tholincx et Pieter Snussaert.

Il n'achetait donc sa soie que de seconde main.

---

(1) C'est de la soye ouvrée et apprêtée, c'est-à-dire, qui est filée et moulinée. L'organsin est composé de quatre brins de soye, qui ont d'abord été filez et moulinez séparément deux à deux; et qui étant une seconde fois remis au moulinage, tous quatre ensemble, ne composent plus qu'un seul fil. (SAVARY. *Loc. cit.* V° organsin).

(2) Nous ne sommes pas parvenu à trouver en quoi consistait cette espèce de fil de soie.

(3) Même observation.

(4) Fiis 128 r° ss.

(5) Voir p. 112, note 8.

(6) Michel Batkin faisait aussi le courtage. (Inventaire. Chapitre des *Commeren en Lasten*, fiis 128 r° ss.)

Dans le grenier, au-dessus du galetas où nous avons rencontré le premier tableau dont nous parlons plus haut (1), se trouvait un ourdissoir en forme de moulin *(scheermeulen)* et un moulin à bobiner *(gaerenwielken)*.

L'OURDISSAGE se faisait donc chez Jan Cazier même.

Quant à l'ÉPOULAGE, l'existence du moulin à bobiner prouve qu'il s'y pratiquait aussi; mais il se faisait également au dehors chez des épouleuses travaillant à domicile. Elles avaient, en effet, en mains environ 17 livres de soie « *peli in quarante* » et de soie de Naples cuite.

La teinture se faisait au dehors. Jan Cazier avait, au décès de sa femme, quatre teinturiers qui travaillaient pour lui: Jacques Anthonis, Hans Gardin, la veuve Herman Marissael et Dionys Cher.

Il semble que chacun de ces teinturiers avait une spécialité de travail. Ainsi chez Jacques Anthonis, il n'y avait à la teinture que des fils de soie et de laine, chez Hans Gardin il n'y avait que des pièces de bourat (tissu mixte), chez la veuve Herman Marissael nous ne trouvons que du fil de laine et chez Dionys Cher que du *singlesie* (tissu de pure soie).

Il en résulte clairement que la teinture de la soie et de la sayette se faisait tant en écheveaux qu'en pièces.

* * *

Jan Cazier faisait travailler pour son compte, divers façonniers. Les uns tissaient du bourat, les autres des étoffes de soie damassée, d'autres encore du caffa.

Il était aussi client de six façonniers en *bourat (bouratwerckers* — qui ne faisaient que le tissu mixte: chaîne de soie, trame de laine), de deux façonniers en *soie damassée (zyde damastwerckers* — qui ne faisaient que ce tissu spécial, composé de soie pure) et de sept façonniers en *caffa (caffawerckers* — qui ne faisaient que des tissus de pure soie).

Dans la première catégorie *(bouratwerckers)*, nous trouvons: Ar-

(1) Page 107.

noult Robilliaert (1) qui travaillait pour Jan Cazier avec quatre métiers; Gillis Robilliaert, avec trois métiers; Hans de Vreese, avec un métier; Rombout van Leempoel (2), avec deux métiers; Pieter Verstraeten (3), avec trois métiers; Jan Robilliaert (4), avec un métier, et Laurent Robilliaert, aussi avec un métier.

Dans la seconde catégorie *(zyde damastwerckers)*: Philippe Robilliaert (5), avec plusieurs métiers; Julien Treizdemer (6), avec un métier; Pieter Coget (7), avec plusieurs métiers.

Dans la troisième catégorie *(caffawerckers)*: Dirick Bettens (8), avec quatre métiers; Henrick Lenaerts (9), avec un métier; Gillis Fabri (10), avec deux métiers; Hans Boschmans (11), avec un métier; Nicolaes Bettens (12), avec deux métiers; Anthoni Sweerts (13), avec deux métiers; Hans du Pont (14), avec un métier.

Il est à remarquer que tous ces *bouratwerckers*, *zyde damastwerckers* et *caffawerckers* ne travaillaient pas pour un seul maître, mais pour tous ceux qui leur confiaient de l'ouvrage.

* * *

L'organisation du travail dans l'industrie de la soie à Anvers, au commencement du XVIIe siècle, se dessine donc fort nettement.

Au sommet nous trouvons un capitaliste qui achète la matière première: fils de laine et de soie; lui fait subir les premières transformations en la faisant teindre ou la laissant à l'état écru, selon qu'il le juge nécessaire; fait ourdir chez lui la chaîne, y fait épouler,

(1) Il habitait: achter St-Andries kercke.
(2) id. achter Stralensthoren (actuellement courte rue Sainte-Anne).
(3) id. in de Apostelstrate.
(4) id. in de Paddegracht (actuellement rue de la Princesse).
(5) id. achter St-Andries kercke.
(6) id. Steenberghstrate.
(7) id. Opt Sant.
(8) id. in de Jodestrate.
(9) id. in de Achterstrate (actuellement rue du Nord).
(10) id. Langeridderstrate.
(11) id. Schipperscapelstrate.
(12) id. aent Reusenhuys (autrefois rue des Nattes).
(13) id. op den Goddaert.
(14) id. int Oudaenken.

à moins que cette opération ne se fasse chez l'ouvrière. C'est le fabricant qui combine les nuances et les dessins, fixe le nombre de fils à la chaîne. C'est le maître de l'ouvrage, le *zyde lakenmaker*.

Se présentent alors les *bouratwerckers*, les *damastwerckers*, les *caffawerckers*. Ce sont des sous-entrepreneurs de travail, éparpillés par toute la ville et ne vivant pas dans un seul et même quartier. Ils ne font que mettre en œuvre la matière première telle qu'elle leur est remise par le fabricant; ils n'ont aucune initiative industrielle. Ce sont de simples façonniers travaillant sur un ou plusieurs métiers pour n'importe qui leur donne de l'ouvrage. Ils spéculent sur le travail et le salaire de leurs ouvriers. Ils sont seuls nommés dans leurs rapports avec le fabricant qui, au point de vue du payement de la façon, ne connait qu'eux seuls, mais qui aussi s'adresse à eux seuls en cas de malfaçon.

Vient ensuite la tourbe des tisserands: ce ne sont plus que des anonymes.

Cette organisation étant indiscutablement telle, nous nous demandans vainement où P. Génard a bien pu trouver qu'à Anvers « par une coïncidence assez singulière, on donnait au fabricant le nom de *boratwerckers?* » (1).

Si l'étude des inventaires *post mortem* des souverains et des grands seigneurs est hautement utile à tant de points de vue, nous sommes convaincu que l'analyse de ceux des simples bourgeois ne présente pas un intérêt moindre.

Elle nous a permis de tenter de reconstituer l'intérieur d'un important industriel anversois au commencement du XVIIe siècle; elle nous a permis aussi de décrire exactement, croyons-nous l'organisation du travail dans l'industrie de la soie à Anvers à la même époque.

G. WILLEMSEN.

26 mai 1910.

---

(1) *Op. cit.* p. 379.

Les fiches dans la douane au XVIIIe siècle

Récemment est entré dans notre bibliothèque un manuscrit, sur lequel, malgré son apparence peu archéologique, nous nous permettrons néanmoins d'attirer un instant l'attention.

Il s'agit d'un volume de grand format in-folio, épais et pesant, revêtu d'une solide reliure en cuir que rehausse un encadrement formé d'élégants petits rinceaux fleuris et dorés. Le dos, divisé en compartiments, ornés de gracieux bouquets, d'apparence très peu administrative, porte en grands caractères imprimés, le titre quelque peu énigmatique de SIGNALEMENT DES EMPLOYÉS.

Si l'on ouvre le volume, sur le faux-titre, se répète un peu plus explicite et soigneusement calligraphiée la même mention :

SIGNALEMENT DES
EMPLOYÉS
FORMÉ SUR LES BESOIGNÉS DES CONTROLLEURS
DE L'ANNÉE 1757.

et plus bas se lit la note :

N. B. Ce livre a été achevé le 19 9bre 1757 et annotte les changemens jusque la fin de lad^{e} année.

Nous nous trouvons donc en présence d'un registre d'ordre confidentiel ayant appartenu à l'administration centrale des provinces Belgiques, et à l'usage des Conseils d'Etat et des finances, pour la division des Justiciers et officiers des droits d'entrée et sortie, que plus vulgairement nous appellerions aujourd'hui la Douane.

Comment ce volume est-il sorti des archives officielles? Nous l'ignorons. Peut-être la réorganisation gouvernementale, provoquée par la Révolution brabançonne, ou bien encore la désorganisation complète, due à l'occupation française de la fin du XVIII[e] siècle, en sont-ils la cause. Quoiqu'il en soit, il avait passé des archives officielles, dans les rayons de la bibliothèque du bibliophile malinois de Vaernewyck.

Tous ceux qui s'occupent de livres, connaissent la physionomie des ouvrages qui ont appartenu à cette collection. On sait que Vaernewyck avait l'habitude de surcharger les volumes qui lui appartenaient, de notes, d'explications ou d'additions grossièrement imprimées à la main au moyen de caractères mobiles. Il coloriait aussi les blasons ou certaines gravures; il multipliait les ex-libris dont il encombrait les plats de la reliure de ses livres.

Notre manuscrit fut réservé chez lui à un sort tout spécial. Sans doute, son propriétaire n'avait pas su apprécier toute la saveur administrative qui s'épandait de ce rébarbatif registre officiel, car il l'avait réduit au rôle... d'herbier.

C'est à ce titre qu'il figura dans la vente de cette collection.

Nous trouvons, en effet, dans le CATALOGUE *d'une riche et nombreuse collection des livres et gravures formant la Bibliothèque renommée de feu Messire* ALBERT PHILIPPE CHARLES VICOMTE DE VAERNEWYCK, *ancien membre de l'ordre équestre de la province d'Anvers et avocat au grand Conseil de S. M. l'empereur d'Autriche, dont la vente publique se fera à l'hôtel du défunt à* MALINES, *rue d'A. B., section A, n° 449, le 13 juillet 1847,* &c. *par le notaire De Keersmaecker*, sous le n° 688, que porte encore *in-dorso*, notre manuscrit, la mention suivante:

HERBARIUS VIVUS *avec passé les 150 plantes, gr. in-f. V.*

Le vicomte de Vaernewyck, avait, après avoir, en lettres bien apparentes, imprimé sur le dos le nouveau titre *Herbarius*

Vivus, entre les multiples pages en papier fort de qualité supérieure, fixé et fait sécher des centaines d'échantillons de fleurs et de feuilles, appartenant à la flore de nos provinces. Et il nous a fallu, pour pouvoir consulter ce volume, d'abord le dégager avec précaution de l'étrange surcharge qui, en grande partie, en obliterait encore les nombreux folios.

Puis, pour achever la physionomie instructive de sa collection, de Vaernewyck avait trouvé bon, en beaucoup d'endroits, de compléter les indications botaniques sommaires, au moyen d'annotations plus durables, imprimées d'après le système qui lui était cher. Et c'est ainsi, que cette pratique donne lieu, de ci de là, aux plus étranges rapprochements. L'on trouve, par exemple, imprimé à côté du nom d'un receveur principal, la qualification passablement énigmatique de « feuille de chardon ». Le garde Platteau, du bureau d'Ypres, qualifié du reste de « très assidu et bon employé », voit ces qualités complétées, bien malgré elles, des mots poétiques de « fleur d'Hortence ». Le garde Smit, de Steffler, que ses chefs trouvaient « être grand feniant », a reçu peut-être en guise de consolation, à côté de son nom, la surcharge « pluie d'argent », et le garde Wacquet, de Namur, celle plus prosaïque de « feuille doygnon. » Ailleurs, à la suite du nom d'un autre gabelou, qui avait le malheur d'avoir perdu sa femme, de Vaernewyck, sans malice sans doute, avait imprimé « Nagte Vrouwe ». Enfin, tel rigide receveur gantois aurait sans doute été très peu flatté s'il avait pu prévoir qu'un botaniste aurait accolé à ses titres administratifs le nom quelque peu réaliste du fruit de l'églantier (« plante de grateu »).

Mais revenons à notre manuscrit lui-même. Ce respectable volume a toutes ses pages imprimées en forme de tableau et divisées en treize colonnes d'inégale importance. Dans la partie supérieure s'étale le titre général, c'est-à-dire : le nom de la localité, le folio, puis la mention : SIGNALEMENT DES EMPLOYÉS DU DÉPARTEMENT DE.... Ensuite, au-dessus de chaque colonne, se lit imprimée l'indication des renseignements à inscrire ; nous y trouvons successivement les indications : *Noms des bureaux. Qualités des employés. Noms des employés. Leurs gages par année. Lieux de leur naissance. Leur âge. Quelles sortes de langues ils parlent. S'ils sont mariés ou garçons.*

Combien ils ont d'enfans. Ce qu'ils soient avant d'être dans l'employ. Tems de leurs services; en quels bureaux et en quelles qualités. Tableau des employés sur leurs bonnes ou mauvaises qualités. (Selon le dire des officiers p̄paux). *Observations sur les changements journaliers* (des employés et tableau secret de leurs bonnes ou mauvaises qualités).

On nous objectera peut-être, que toutes ces indications n'offrent guère d'intérêt archéologique. Ce n'est pas tout à fait notre sentiment. Nous sommes d'avis, que l'étude comparative des milliers de noms que contient notre manuscrit, accompagnée d'un rapide coup d'œil analytique sur les additions qui les complètent, n'est pas sans présenter une certaine importance, vu qu'elle permet de se rendre compte de la manière dont était composé, il y a un siècle et demi, le corps de la douane, et fournit certaines indications assez curieuses que pourront utiliser peut-être ceux qui s'occupent du passé économique de nos provinces.

Qu'on ne s'étonne pas du nombre considérable d'employés en activité en ce temps dans l'administration des finances. On sait que les droits perçus alors, tant à l'entrée qu'à la sortie, étaient nombreux, et qu'un grand nombre de bureaux étaient installés pour permettre le contrôle des importations par voie de terre ou de mer. Pour chaque pays il existait, sur la frontière, des postes spéciaux à l'usage des marchandises qui en provenaient et devaient entrer chez nous. Les «fabriques et manufactures du pays cedé et de la France», entraient dans les «terres et provinces de Sa Majesté», par les comptoirs de Nieuport, Bruges, Gand, Courtrai, Audenarde, Ath et Mons; ils y acquittaient les droits de «sortie, tonlieux et convoy». Le droit de transit se payait aux comptoirs de Bruxelles, Turnhout ou Borgerhout. Pour la sortie, vers les « Estats d'Empire », on passait par les comptoirs de Ruremonde, Baerle ou Venlo. Le contrôleur du tonlieu de Sa Majesté, opérait ses prélèvements à Anvers.

Dans le manuscrit que nous analysons, chaque localité, siège d'un poste de douane, a son chapitre spécial, et tous ces postes font partie d'une des grandes divisions ou recettes principales, qui constituaient des départements établis à Bruxelles, Anvers, Saint-Philippe,

Turnhout, Tirlemont, Gand, Bruges, Ostende, Nieuport, Courtrai, Tournai, Mons, Beaumont, Charleroi, Namur, Ruremonde, Navagne, Marche, Saint-Vith et Luxembourg.

Et d'abord, on se demandera peut-être comment à cette époque se recrutait l'armée de fonctionnaires nécessaires pour assurer le service de ces multiples postes, établis en des régions s'étendant bien au delà des limites actuelles de la patrie belge?

L'examen, dans notre manuscrit, de la colonne réservée à l'indication de la profession exercée par les fonctionnaires de la douane, avant leur entrée dans l'administration, prouve à l'évidence, qu'aucune condition préalable n'était exigée, et que le personnel se recrutait indifféremment, dans toutes les classes de la société. Cet usage dut peut-être provoquer certains inconvénients, car un peu plus tard, lorsque les Belges révoltés contre la domination autrichienne, voulurent introduire des réformes dans les divers domaines politiques et administratifs, ils n'oublièrent pas la douane, et proposèrent, entre autres modifications, de ne plus admettre dans les cadres que des employés qui avaient fait un stage préalable de six ou dix ans dans le service de la régie. Il est vrai, que ce projet fut combattu, et que l'auteur d'une brochure émise à cette époque faisait observer pour motiver son opposition, que:

Wanneer die alleen die voorgaendelyk in de regie gedient en gewerkt hebben, kunnen worden aengenomen tot den dienst der douane, zoo zyn alle andere buyten die classe geexcludeert ende by gevolg worden die welke goed en bloed met de wapens te pand gestelt hebben en nog stellen en de capaciteyt hebbende, als onweerdig ongelukkiglyk verstooten ende gerebutteert ende zoo wanneer de voorige van de regie maer alleen zouden worden geemployeert, zoo blyft ook alleen overig den voorigen geest van regie wegens de douane en die niet als nadeelig was aen de negotie en handel, welke nu moet worden weggenomen, ende daer moet ook ieder van capaciteyt en verdiensten tot deszelfs bedieninge kunnen worden geemployeert (1).

(1) *Antwoord ende reflectien op het boekje hebbenden voor titel ontwerp van de provissioneele bedieninge der douane.*

Quoiqu'il en soit, à l'époque au milieu de laquelle notre manuscrit nous transporte, vers 1750, les cadres de la douane étaient libéralement ouverts aux transfuges des professions les plus diverses. Et sous ce rapport, nous pouvons ici faire des constatations véritablement étonnantes et parfois amusantes.

Deux catégories sociales paraissent surtout avoir fourni le plus grand nombre d'employés, ce sont les domestiques, voire même les valets de chambre, et les militaires. Inutile de citer ici des noms; ils seraient trop nombreux. Les marchands paraissent avoir fait preuve d'un engouement presqu'égal pour les fonctions administratives. Il faut croire que leurs affaires commerciales ne doivent pas avoir été fort brillantes, pour vouloir échanger leurs bénéfices éventuels contre les maigres appointements réservés aux employés de la douane.

En dehors de ceux qui sont qualifiés simplement de « commerçants », il en est dont la profession est spécifiée avec quelque peu plus de précision. C'est ainsi, que le montois Jean Bossurois, qui avait été cordonnier, devint simple garde à Bruxelles. Pierre Holstein, autrefois tapissier, réussit à être nommé brigadier à Louvain. Dans la même ville, nous rencontrons parmi les simples gardes, Jean-Jacques Dupont, autrefois voiturier, et Lenclu, ex-perruquier. C'est ce dernier métier qu'exerçait également Ignace Willebeau, en service à Bruxelles. Le brasseur François Pel réussit à se faire nommer receveur à Puers.

Du reste, les métiers relevant de l'alimentation, semblent avoir particulièrement servi de stage aux futurs douaniers. C'est ainsi que l'aubergiste yprois, François Masson, devint garde magasin et brigadier à Malines; que le chef de cuisine, François Huyaux, fut bombardé officier assistant au bureau principal d'Ypres, et que le traiteur, si tant est qu'il faille donner à cette profession le sens qu'on lui accorde aujourd'hui, Mathieu Moreau, se contentait d'être simple employé à Bruxelles.

Certains métiers contribuent à apporter une note quelque peu pittoresque dans la nomenclature que nous parcourons. Voici, par exemple, le garde Antoine Boissyeur, en garnison à Monglée, qui, avant d'endosser l'uniforme, fut « fabricateur de bas »; le briga-

dier d'Anvers, Joseph Gerpinne, qui travaillait aux « poins à l'aiguille » ; le garde Charles Courtain, en garnison à Putte, qui avait été « boutonnier » ; l'ancien « fauconnier » Joseph Reyier, élevé au grade de teneur de livres du bureau principal de Bruges.

Du reste, les professions cynégétiques semblent avoir fourni encore d'autres recrues aux cadres de l'administration. Pierre Moulard, garde aux portes de Bruxelles, avait été chasseur, et Charles de Rycke, remplissant les mêmes fonctions à Ostende, fut auparavant garde des domaines de Flandre. Faut-il ranger dans la même catégorie le garde de Lierre, Roche de Siplet, qui autrefois exerçait la profession assez énigmatique de « pourvoyeur chez le duc Daremberg » ?

Si vous le voulez bien, nous aborderons une catégorie quelque peu plus intellectuelle. Les anciens étudiants étaient nombreux dans les rangs de la douane. Inutile de les citer. Mais, par contre, nous croyons devoir attribuer une courte mention à Louis Ponsart qui, à Bruxelles, « enseignait à lire et à écrire » et qui devint garde aux portes de la capitale ; à Michel Sallez qui, de maître d'école, également à Bruxelles, passa receveur à Louvain ; au maître d'école de Wavre, Joseph Fortune, qui la trouva (soyons moderne) en devenant receveur à Calloo, et surtout à N. Limmelette qui, avant de devenir garde à Louvain, avait, à Tournai, été « répétiteur de la langue latine ». Or, il se fait, que dans la colonne dans laquelle sont inscrites les langues que parlaient les fonctionnaires, il est fait mention que ce latiniste ne parlait que la seule langue française !

La basoche avait aussi fourni bon nombre d'employés. Nous y rencontrons, en effet, plusieurs anciens clercs de procureurs, tels Jean-Paul Laurenzony, métamorphosé en garde des portes de Bruxelles ; François Hols, qui réussit à être nommé contrôleur à Malines, et Martin Vennekens, qui fut créé receveur à Vieux-Brih. Le « clercq d'avocat » Jean-François Brusselaer, décrocha la place de receveur à Meersel ; le greffier termondois, Martin Mutseghe, celle de receveur à Pottoren ; « l'official au greffe du conseil », Jean-Baptiste Tassin, celle de receveur principal à Courtrai, et le procureur Jean Van der Heyden, de receveur à Watervliet.

D'aucuns avaient déjà exercé des fonctions dans d'autres départements de l'administration des finances, tels Godefroid Bourgogne, garde à Gand, qui avait été messager des finances à Bruxelles; Jean-Baptiste Damour, autrefois huissier des domaines de Sa Majesté; Henri Cols, garde à Lierre, et Jean-Baptiste Verhoeven, brigadier à cheval de la brigade ambulante de Saint-Léonard, qui tous deux avaient antérieurement rempli les fonctions de gardes des droits des Etats de Brabant, sans oublier Jean de la Tombelle, contrôleur principal à Mons, ayant obtenu ce grade après avoir rempli jadis celui de «contrôleur du Mont de piété».

Les sciences médicales elles-mêmes fournissaient quelques candidats à la perception des droits. Des chirurgiens, notamment Pierre Merla, de Turnhout, Jacques Zeghers, d'Eecloo, et Jacques Boot, de Bruxelles, abandonnèrent leurs trousses pour remplir respectivement les fonctions plus calmes de garde au fort Philippe, de sous-brigadier au bureau principal de Gand, et de garde aux portes de la même ville.

Faut-il, sous l'appellation de praticien, identifier des disciples l'Esculape? Dans ce cas, nous vous signalerons Jean-Baptiste-Michel de Tournay, métamorphosé en garde du bureau de Monglée, Jean-François Van Leerberghe, de Meulebeke, et Jean-Baptiste De Bouck, de Bruxelles, assis côte à côte dans le même bureau, à Anvers, en qualité de deuxième et troisième assistant.

Le notaire Nicolas du Trifoy, de Jodogne, préféra abandonner son titre pour celui plus modeste de receveur à Gosselies.

L'ancien «maitre de poste» de Hessen Cologne, Henri Lichtenlach, aima mieux aliéner sa liberté pour endosser l'uniforme de garde des douanes au poste de Butzembach.

Charles-Henri Pitzniky, qui cultivait, peut-être avec succès, l'art musical à Carlsblad, n'hésita pas à occuper le poste, sans doute plus assuré, de garde à Ostende.

Du reste, ces fonctions administratives devaient avoir un attrait spécial, car nous trouvons plusieurs rentiers échangeant leur farniente contre les soucis bureaucratiques: Jean Vrylinx, vivait de ses rentes, à Willebroeck, il devint receveur dans la même localité; Gérard de Laene de Kemech, qui était dans la même situation,

accepta les modestes fonctions de garde aux portes de Bruxelles. Il voisinait, du reste, sur les listes matricules de l'administration, avec un contrôleur louvaniste, Jean-Baptiste de Fraye, décoré du titre d'ancien membre de la Chambre de commerce de Bruxelles; avec le receveur du fort Frederik, Jacques van der Poorte, autrefois à Bruges, brillant capitaine de la garde bourgeoise, et même avec un simple garde du poste de Ronsbrugghe, Théodore Wery qui, s'il faut en croire les affirmations officielles de notre registre, aurait précédemment fait partie de la Compagnie de Jésus.

Mais cette nomenclature, déjà si longue et si disparate de professions diverses n'épuise pas encore la liste de celles que nous relevons dans les colonnes de notre manuscrit. C'est avec une réelle surprise que nous découvrons, que N. Naus, qui avait été bailli à Saint-Amand, avait préféré à cette place honorifique, celle de receveur à Kieldrecht, et que Jean-François Mosselvelde père, qui fut amman de Malines, était modestement réfugié dans les rangs des gardes aux portes de sa ville natale. L'ancien «mayeur» d'Houffalize, Louis-Emmanuel Delbouvière, se réfugia dans la recette de Sourbroudt. Mais ce n'est pas encore tout; plein de respect nous vous signalerons Paul Ploutard, qui avait rempli les fonctions assez enigmatiques d'écuyer de la reine de Cologne, Charles Genovy, garde de magasin à Mons, qui avait eu l'honneur d'être jadis « au service du marquis de Prié », et, enfin, Jean-Baptiste, du Monceau, de Namur, receveur à Jauche, qui, selon le texte officiel « était avec un ambassadeur ».

Mais il nous faut arrêter ici cette petite revue sociale; nous pourrions la compléter d'une façon bien plus considérable, si nous voulions identifier les milliers de noms qui remplissent notre volumineux manuscrit; il nous a semblé suffisant de parcourir dans ce but les premières pages.

Les noms que nous avons cités serviront à prouver, que si le personnel de la douane se recrutait parmi toutes les professions sociales, ses représentants appartenaient aussi à tous les rangs de la société. La profession était sans doute considérée comme des plus honorables, car on aura reconnu à côté de noms obscurs, à côté de ceux de bonnes familles bourgeoises, d'autres désignant

sans conteste des membres de lignées plus connues, voire même aristocratiques. Et si, sur ce point, il subsistait le moindre doute, il nous suffira de citer les noms du receveur de Bar-le-Duc, Jean-Patrice Mac Mahon; du garde principal du bureau de Gand, André de Mallapert; du receveur de Couwaghe, Joseph Prevot de Benthem; du contrôleur de Termonde, Godefroid de Pester; du garde du bureau principal de Bruges, Gilles de Wilde de Peratta; du garde de Mons, François de Saive, ou du receveur de Maissins, Claude-Nicolas de Beauregard, qui appartenait à une famille française, habitant la Brie.

Les employés de la douane étaient originaires de toutes les provinces des Etats Belgiques. Mais au XVIII[e] siècle déjà, on pouvait remarquer un phénomène, qui se manifeste encore aujourd'hui, c'est le très petit nombre de fonctionnaires nés dans les campagnes flamandes et surtout dans la Campine et, par contre, la quantité d'employés, appartenant à certaines régions wallonnes et principalement au Luxembourg. Beaucoup de localités, aujourd'hui hollandaises ou allemandes, étaient alors soumises à notre régime fiscal, ce qui explique la présence dans les rangs d'assez bien de douaniers appartenant à ces nationalités. Nous rencontrons encore sur les listes des Limbourgeois, des Zélandais, quelques Français, des Italiens, voire même un Bohémien, un Espagnol, et un Suisse du canton de Saint-Gall.

Quant à l'âge des employés, il varie dans des proportions étonnantes. Il est à présumer que, sous ce rapport, aucune limite n'était réglementairement fixée, car, à côté de tout jeunes gens, nous rencontrons pas mal de vieillards, presque même des centenaires. C'est ainsi que le garde gantois, Jacques Boot, comptait 75 printemps; que Jean-Baptiste Lepreux, de Bruxelles, âgé de 76 ans, avait pour compagnon de bureau Henry Hodister, d'un an plus vieux que lui; que le receveur malinois, Bernard Pirotton, était un vieillard de 83 ans, et que le garde louvaniste, Daniel Gilbert, atteignait 88 ans.

Au point de vue matrimonial, il est difficile d'établir une statistique. Nous n'étonnerons personne en disant que beaucoup de douaniers étaient célibataires, mais que, par contre, pas mal d'autres avaient préféré goûter les joies de l'hymenée. Et ils y avaient sans

doute goûté avec plénitude, car à cette époque, où certaines théories restrictives n'étaient heureusement guère préconisées, beaucoup d'entre eux étaient à la tête de lignées nombreuses. A tout hasard nous inscrirons en bon rang sur ce tableau d'honneur, sans faire mention des nombreux ménages de cinq ou six enfants, l'ancien notaire de Trifoy qui en avait huit, le teneur de livres brugeois, Joseph Reynier, neuf, le garde Jean-Baptiste Damour (un nom prédestiné) onze. Le receveur de Benthem, qui, modestement, déclarait comme profession antérieure celle d'étudiant, avait pourtant à son actif le nombre respectable de neuf enfants. Mais plus prolifique encore était le contrôleur de Pester, qui, quoique déjà veuf et âgé seulement de 28 ans, était pourtant père également d'une famille de neuf enfants!

Faut-il juger du degré d'instruction des membres de la douane d'après le plus ou moins grand nombre de langues qu'ils parlaient? C'est possible. Dans tous les cas, les indications sur ce point peuvent servir d'indice. Bon nombre d'employés appartenant aux provinces d'expression française, ne connaissaient qu'une langue, qui, naturellement, était le francais. Mais assez nombreux étaient ceux qui comprenaient les deux langues nationales: le francais et le flamand. Ceux qui parlaient plus de deux langues, n'étaient néanmoins pas rares, et dans ce cas c'étaient presque toujours le francais, le flamand et l'allemand, quelque fois cette dernière langue remplacée par le hollandais. Les Luxembourgeois surtout, se distinguaient par leur instruction, et presque tous parlaient diverses langues, parmi lesquelles l'allemand. L'anglais se rencontre plus rarement dans la colonne destinée aux indications linguistiques. Pourtant, dans l'administration centrale, le garde de magasin, N. De Meer parlait un peu d'anglais, tandis que son collègue le brigadier à cheval Guillaume Arenema, un véritable polyglotte, pouvait se servir du francais, du flamand, de l'allemand et de l'anglais.

L'italien était parlé, en même temps que le français et l'allemand, par un ancien étudiant, il avait alors 53 ans, le receveur de Petit Tiers, Thomas-Louis Cresken. Il partageait cette faculté avec le receveur de Sorinnes, Jean-Joseph Beaudegnies qui, de plus avait l'avantage de pouvoir s'exprimer en espagnol. Il est vrai, qu'auparavant, il avait été « garde du corps en Espagne ».

La connaissance du latin n'était pas aussi rare qu'on pourrait le croire. Le contrôleur Joseph Salomon était initié au français, au flamand et au latin ; le vérificateur Daniel-Conrad Bockhaus, originaire de Minden en Westphalie, possédait le français, le flamand, l'allemand et le latin. Le receveur Simon de Borgia Le Brou, un tout jeune homme de 22 ans, outre le français et le flamand, avait également appris le latin. L'assistant De Bouck, de Bruxelles, était dans le même cas.

On s'imaginera peut-être, que pour parvenir à recruter un personnel comprenant des unités aussi instruites et appartenant en partie aux classes supérieures de la société, l'administration devait se les attirer par le mirage de plantureux appointements?

Ce serait une erreur de le croire. Pas plus alors qu'aujourd'hui, les serviteurs de l'Etat n'avaient l'occasion de s'enrichir.

Le receveur principal du bureau principal de Bruxelles, Ferdinand Pierret, touchait annuellement 800 florins; son collègue, le contrôleur Salomon, 750, et le vérificateur Bockhaus, 500. Le receveur principal de Namur, Maximilien Olislagers, jouissait aussi d'un traitement de 800 florins. Mais c'étaient là des exceptions absolument uniques. Quelques employés, du reste peu nombreux, recevaient de 3 à 400 florins; c'est ainsi que le brigadier à cheval du poste de Baelen, Arenema, jouissait d'appointements de 350 florins; le garde magasin De Meer, originaire du pays, de Juliers, 300; le contrôleur anversois de Pester, tout autant; quelques autres fonctionnaires, dans les bureaux principaux, comme à Louvain ou à Tournai, jouissaient encore d'appointements de 300 ou 350 florins, mais ils étaient plutôt rares. Quant à la généralité des employés, presque les trois quarts d'entre eux, n'avaient pas la bonne fortune de bénéficier d'un taux pareil, et devaient annuellement se contenter des appointements uniformes de 240 florins. Bon nombre même étaient encore moins bien lotis, et ne recevaient que 120 florins. Enfin, il en était quelques-uns, sans doute engagés à l'essai, qui ne touchaient rien, tel l'assistant surnuméraire Adrien van der Werff, natif de Rotterdam, à côté du nom duquel est inscrite la mélancolique mention : « sans gages ».

Faut-il admettre, qu'à côté de ces appointements officiels, les

employés de la douane jouissaient, d'une part, dans le montant de la valeur des prises ou dans les amendes dont étaient frappés les délinquants? Rien dans notre registre officiel ne permet de le supposer. Toutefois, la chose nous paraît probable, car il eut été difficile, même à cette époque, de subvenir aux besoins d'un ménage sans autres ressources que les maigres appointements que nous venons d'indiquer.

Il nous reste à dire un mot des notes inscrites dans les deux dernières colonnes de notre manuscrit. C'est la partie la plus délicate de notre modeste étude, c'est celle qui justifie le titre que nous avons choisi.

L'administration avait soin d'identifier plus intimement ses employés, de spécifier soigneusement leurs qualités et leurs défauts. C'était le mémorial confidentiel dans lequel devaient sans doute puiser leurs renseignements les chefs de service, lors des promotions ou des modifications apportées dans le personnel sous leurs ordres. Ces notes ne sont en général pas bien méchantes. Ordinairement elles ne sortent pas des banalités; les détails trop personnels sont rares. Elles permettent toutefois de se rendre un compte plus exact de la valeur administrative des employés en service à cette époque, et infusent un regain de vie et d'animation à ces interminables listes de fonctionnaires, dont beaucoup ne sont pas même parvenus à se distinguer par une qualification quelconque, bonne ou mauvaise.

Sans doute il était, de par l'administration, soigneusement recommandé aux fonctionnaires de posséder ou d'acquérir toutes les vertus qui constituent le parfait rond de cuir, et particulièrement de faire preuve de qualités telles qu'on peut en attendre d'un douanier idéal. Dans les documents officiels de l'époque, nous trouvons quelques traces de ce louable souci. «Il est ordonné, dit l'un d'eux, à tous les collecteurs et controlleurs des dits droits d'entrée et sortie, d'expédier les marchands, facteurs, chartiers, botteliers, avec la facilité et promptitude qu'il convient à l'entrecour du commerce, et aux visitateurs et gardes de faire la visite et confrontation aussi tost que leur en seront délivrez les acquits et leur est interdit d'ouvrir, percer, au coupper les caisses, ballots et fardeaux sans permission, et sinon en présence des officiers principaux, laquelle ne leur pourra

estre accordée qu'après une assurance morale de fraude, et avec tant de précaution qu'il n'y puisse arriver aucun intérêt à la marchandise, à peine de démonstration à leur charge, et seront les juges et fiscaux des chambres de justice establies pour les dits droits, chargés du soin de l'exacte et punctuelle observance et exécution de cette, et autres semblables ordonnances, et authorisez de procéder à la charge des délinquants, selon que l'importance du cas le requerera au plus grand soulagement et bénéfice du commerce» (¹).

Si vous le voulez bien, nous verrons rapidement, si ces prescriptions paternelles pouvaient être appliquées par tous les «justiciers et officiers des droits d'entrée et sortie et subjets de Sa Majesté» tels qu'ils étaient en activité de service en l'an de grâce 1757.

Il existait d'abord, comme dans toute administration qui se respecte, une série d'employés parfaits et dignes de toute louange. Hâtons-nous d'ajouter, qu'alors ils étaient relativement nombreux. Qu'on nous permette, à l'honneur de ces vaillants, d'épingler ici quelques-unes des appréciations favorables qu'ils avaient su mériter.

Naturellement, les grands chefs, les fonctionnaires principaux, du bureau primaire de la capitale, méritent sous ce rapport d'être cités en premier lieu. Le receveur principal, Ferdinand Pierret, qui avant son entrée au service, avait été chef d'office chez le comte d'Harroch, était «bon receveur et bon comptable». Son alter ego, le contrôleur principal, Joseph Salomon, était « contrôleur exact et assidu». Les employés sous leurs ordres immédiats étaient presqu'aussi parfaits. Le garde magasin De Meer, était «exact et assidu à son devoir », et même le surnuméraire van der Werff, dont nous avons déjà cité le nom, avait malgré son manque d'appointements, mérité cette excellente note: «il s'évertue et deviendra capable».

Les appréciations franchement optimistes, sont assez rares. Il s'en trouve pourtant quelques-unes. Qu'il nous suffise de citer celle qui accompagne le nom du garde Lambert Le Clerq, du bureau principal d'Ypres: « très sage, très asidu et attentif à ses devoirs et à s'éver-

(1) Estat ou tarif des droits d'entrée et sortie sur les marchandises, manufactures et denrées du 21 décembre 1680

tuer ». C'est un vrai prix de sagesse! Le garde aux portes du bureau principal de Tournai, Godelain, mérite une mention presqu'aussi louangeuse. C'est, en effet, « un vieux serviteur (il a 73 ans!) « Aymant Dieu, l'ayant toujours en bouche ». Théodore Wery, garde à Rousbrugghe, est également un employé modèle: « très bon sujet et entendu ». D'autres, par leurs qualités, sont jugés dignes d'une récompense: l'official assistant bruxellois, Jean-Baptiste Rottenbourg, est « un bon sujet actif mérite les gages d'assistant en plein ». Jean Bossurais, garde à Bruxelles, a 67 ans, c'est un « bon employé, mais demande d'être mis à une porte à cause de son âge; il le mérite ». Aujourd'hui on se contenterait de le mettre à la porte!

Après cette catégorie que nous oserions appeler celle des prix d'excellence, pourrrait venir celle des simples accessits, dans laquelle sont rangés les employés auxquels l'encens n'est pas prodigué, mais qu'on se borne à étiqueter d'une simple mention favorable. Donnons quelques exemples: le garde bruxellois, Lepreux, est « assez bon pour son âge ». Le garde François de Saive est « paisible et actif ». Simon de Bron, à Bar-le-Duc, est un « bon et zélé receveur ». Le contrôleur de Fraye est « fort assidu à son devoir ». Le garde Paul Dupaix, du bureau de Tellin, est un bien brave homme, « il fait son devoir doucement ». Ce devait être un fonctionnaire modèle! Le receveur de Niderutfeld, Sébastien Mitraite, a sans doute quelque peu négligé ses devoirs religieux; père de neuf enfants, il n'avait peut-être pas eu grand temps pour y songer; mais il est revenu à de meilleurs sentiments, il mérite déjà une bonne note, « il prie à présent Dieu ». Enfin, toute une série de fonctionnaires n'est gratifiée que de signalements plus brefs encore: « assez bon employé », « très bon employé », « bon employé », « bon garde », « bon comptable », « bonne conduite », « bon », « il fait bien le service », etc., etc.

Voici maintenant une autre catégorie. Plusieurs fonctionnaires de la douane, par suite de maladie ou d'infirmités, ne sont pas à même de rendre les services qu'on serait en droit d'attendre d'eux. Leur fiche renseigne soigneusement cette triste situation. Le garde Pierre Moulard, de Renaix, est « fort caduc, il demande

d'être jubilarisé aux gages dont il jouit ». De nos jours, on se borne à pensionner les invalides de l'administration. Au XVIII[e] siècle, on les jubilarisait. Nous ne sommes guère en progrès!

Un autre garde bruxellois, Gérard de Loene, « ayant été attaqué d'une apoplexie, il ne fréquente plus son poste ». Encore un peu, on lui reprocherait son manque de courage! Joseph de Laportilla, garde au Tolhuys, était un bon employé, « mais accidenté de la goutte ciatique, ce qui l'empêche de s'acquitter de son devoir ». Mais dans ce genre, la palme revient sans conteste au receveur de Willebroeck, Jean Vrylinx, « fort attaqué de la goutte et caduc, couche les dépêches au registre et sa fille distribue les acquits ». Le malheureux occupait là une position qui ne manquait certes pas de pittoresque!

Passons maintenant, si vous le voulez bien, aux mauvais caractères, aux employés peu zélés, sans toutefois être affligés de défauts trop accentués. Tel, par exemple, l'ancien amman de Malines, Mosseveldo, qui était simplement « paresseux ». Le receveur de Meersel, l'ancien clerc d'avocat Brusselaer, a sans doute quelque peu gardé l'orgueil de son ancienne profession, car il est devenu « bon receveur, mais parfois difficile et hautain vis-à-vis d'un chacun ». Ailleurs, deux voisins de bureau ne s'entendent pas entre eux, et les registres administratifs ont gardé trace de leur mésintelligence. Tel fut le cas pour les deux gardes de Monglée. Jean-Baptiste Michel était « bon employé, mais il est quelque fois en contestation avec son camarade, il convient de le changer ». Quant au susdit camarade, Antoine Boissyeur, on se borne à inscrire à côté de son nom: « Idem comme le précédent ».

Sous ce rapport, le bureau de Rolduc devait offrir un spectacle qui n'était guère banal. Trois employés y siégeaient, c'étaient le receveur Bartholomé Genotte, le sous-brigadier Jacques Scorry et le garde Joseph Mans. C'étaient tous trois de braves gens, mais ils faisaient bien mauvais ménage ensemble, et, s'il faut en croire la fiche collective qui les concerne, la paix était loin de régner entre eux. « Il n'y a rien à charge du receveur, lisons nous, ny du sous-brigadier Scorry, non plus que du garde Joseph Mans, sinon qu'ils se haissent et se brouillent souvent ensemble ».

Une catégorie très nombreuse, est celle qui renferme les employés auxquels, à tort ou à raison, est reproché quelque défaut de caractère ou quelque mauvaise habitude. Les signalements sur ce point sont les plus variés et parfois aussi les plus inattendus. Parmi les mieux lotis, nous signalerons, par exemple, le garde principal tournaisien. Fourniez qui, quoique âgé seulement de 60 ans, est qualifié de «vieux employé entêté de son métier et de son scavoir, au reste honnête homme». Son collègue du même bureau, De Vallez, a besoin, malgré ses qualités, d'être parfois rappelé à son devoir; on le trouve en effet «bon visitateur ayant besoin d'être admonesté de tems en tems». Jean Mensaert, qui était garde à Adinkercke avait, avant d'endosser l'uniforme administratif, été écrivain; il n'avait peut-être pas réussi à oublier entièrement ce premier métier, car ses chefs le trouvent «evaporé, étourdy, mais de bonne volonté». Heureusement qu'à côté de lui siégeait, peut-être à titre comparatif, le brave garde Corneille De Coene, «bon homme, mais extrêmement borné». C'était un peu le cas aussi du garde à cheval de Boisieux, Lambert Moreau, «bon enfant, mais de peu de capacité».

Le receveur Delbouverie, malgré ses 48 ans, était à peine entré dans l'administration et faisait preuve d'un tel zèle, que fatalement il devait commettre des bévues que facilement explique son inexpérience; il était «très neuf et autant trop fougeux que peu entendu». Ce n'est pas pareil zèle qu'on pouvait, par exemple, reprocher au garde François Becqueau, de Pont d'Ensival, car «il ne fait aucun service et semble avoir l'esprit évaporé».

Quelques-uns ne sont que tolérés dans l'administration et il ne sera guère possible de leur obtenir de l'avancement. Comment pourrait-on, par exemple, faire monter en grade le brigadier Etienne Limbourg de Mons: « Cet officier ne doit pas pour le commandement, son comportement est équivoque», ou le brigadier à cheval de Givry, Willebrord Descouronez, «officier d'un petit génie incapable de commandement, d'un comportement équivoque»?

Le malheureux receveur de Montigny, N. Mocqueau, qui autrefois, fut «clercq du lieu», court grand risque de devoir accepter une situation moins importante, car le malheureux manque de lettres: «il est zélé pour le service, mais étant pauvre écrivain il serait mieux pour garde».

Le garde de Fleurus, Charles Hourmont, n'a que 22 ans. Sa grande jeunesse lui fait évidemment du tort; il manque de sérieux; il lui faut un mentor rigide; ses chefs le trouvent en effet « turbulent, peu subordonné, étant jeune et fort il devrait être dans les yeux d'un bon brigadier pour le moriginir» *(sic)*. S'il a trop de feu, le garde Jean Putteau, d'Andelle, en a par contre trop peu; il est difficile de le mobiliser, on le juge «de bonne conduite, mais trop pesant pour ce poste et ne se donne les mouvements nécessaires ». Que ne les a-t-on placés dans le même poste? Il y aurait eu compensation.

D'autres employés sont qualifiés avec moins de périphrases. Ainsi le receveur d'Arlon, Jean-Louis Renson, est purement et simplement déclaré «sournois et caché». Pour d'autres, on se montre plus prolixe, et on tient à fournir des détails circonstanciés sur les points inscrits à leur passif. Ecoutez comment on décrit le caractère du receveur de Moinglée, Jean-Baptiste Du Welz: « cet officier est bon employé, très exact, de bon comportement, mais trop présomptueux de sa science, ne voulant s'en tenir aux interprétations de ses officiers p̄paux». Il pourrait peut-être sous ce rapport être mis en parallèle avec le garde Fernelmont de Warneton, «pauvre sujet, très indolent, faisant le docteur».

Dans tous les cas, ceux-ci paraissent cependant administrativement plus sympathiques que le garde Joseph Vial, qui « ferait bien le service s'il voulait, mais il est menteur à l'excès, il n'y a aucun fond à faire à son dire ».

Il en est parfois pour lesquels l'opinion de leurs chefs n'est pas encore bien assise. On doute quelque peu. C'est ainsi que Maximilien van der Heyden, est « bon receveur, mais pour le peu qu'il est à Houcke, parait avoir la qualité d'un turbulent ». Cette qualité nous semble en vérité quelque peu négative.

D'autres employés paraissent ne pas avoir été d'une incorruptibilité à toute épreuve, et avoir peut-être prêté une oreille un peu trop complaisante aux propositions du public. Le garde à cheval, caserné à Achterbrouck, Etienne de Villers est « paresseux, négligent, même suspect de commerce avec les habitants ». Ou bien encore, le garde du bureau de Wevelghem, Jean Mensaert, se

montre « mauvais sujet, paresseux, ami de tout fermier, corruptible et n'ayant jamais rien valu ». Il est difficile d'être mieux noté. Reproche du même genre mérité par le garde du bureau principal de Bronssem, Joseph de Melle: « suspect pour sa grande liaison et familiarité avec les bateliers ».

Jetons en passant un souvenir de commisération à Omer du Jardin, garde aux portes de Bruxelles, « faible, génie réduit par sa grande pauvreté », et abordons la dernière catégorie, celle dans laquelle sont rangés tous ceux qui, à des degrés divers, sont plus au moins amis de la dive bouteille, depuis les poivrots intermittents jusqu'aux pochards professionels. Il est navrant de constater combien la boisson faisait alors des ravages dans les rangs de la douane. Tous les employés ne succombaient pas à cette tentation, mais beaucoup en étaient malheureusement les tristes victimes.

Il en est d'abord qui ne pèchent que par intermittence. Au bureau principal de Bruxelles travaillait Jean Parmentier, « il fait son devoir, mais s'amuse quelque fois à boire ».

Du reste, dans le même bureau, son voisin, Adrien Du Buissin, l'imite quelque peu: « il s'acquitte de ses devoirs, connaît son service, mais s'amuse à boire ». Sans doute, ils s'amusaient de compagnie. Ils pouvaient, du reste, augmenter leur plaisir en s'adjoignant un troisième garde de leur bureau, Mathieu de Rauffe, qui « connaît le service, mais s'amuse un peu à boire et ne bat pas assez la campagne ». Ce dernier reproche mériterait d'être tant soit peu précisé!

Dans d'autres localités, du reste, on trouve aussi des employés pour qui la boisson ne constitue encore qu'un amusement. C'est dans cette voie le premier degré; l'administration semble pour ceux-ci conserver encore une certaine bienveillance. Jean Rœux, garde à Trazignies, « connaît son devoir, mais s'amuse quelque fois à boire ». Pierre Holstein, brigadier à Louvain, est « assez bon, mais s'amuse à boire ».

Le cas du « garde à pied et visitateur », de Tirlemont, Sébastien Monte, est plus grave. Sa prédilection pour le petit verre se complique d'une tendresse un peu exagérée pour le beau sexe: « Conduite un peu libertine en amourette et boisson ». Il est vrai

qu'avant d'entrer au service, il était aubergiste; ce serait peut-être une circonstance atténuante.

Mais d'autres employés sont plus enracinés dans le mal. Leur signalement ne mérite plus aucune atténuation. Le poste de Sant-vliet, sous ce rapport, se distingue d'une façon peu heureuse. Deux gardes y sont en garnison: Michel Villers, « bon mais ivrogne », et Jacques Heusier, « bon, mais ivrogne et brutal ». Le cas du garde de Rycke, de Molenbais, est encore plus grave; il est « d'une conduite peu réglée, fénéant et cabaretier ». Il est dur pour un employé d'être traité de cabaretier; mais nous préférons cependant encore sa situation à celle quelque peu hétéroclite de Gilles Germinne, garde à Jauche, « très zélé pour le service, mais regardé pour un ivrogne à cause quaiant eu la tête cassez pour le service il est facilement pris de boisson ».

Le cas du garde Desmaret, de Hante, n'est pas encore désespéré, car c'est un « homme robuste, capable pour ses fonctions quand il ne se met en boisson ». Pour le garde G. Gobert, de Chimay, il y a quelques circonstances atténuantes: c'est un « bon visitateur, mais ayant une petite cervelle, la boisson le dérange assez souvent ». Aussi l'administration vient-elle charitablement à son secours, car peu après on le renseigne « passé au bureau principal de Courtray ».

Mais d'autres sont réellement incorrigibles; ce sont des récidivistes. Le garde Fr. Allard, de Berthem, « est un serviteur inutile, très souvent bu pour n'en dire davantage devant tout le monde ». Le garde Pierre Du Moulin, de Mons, ne vaut guère mieux: « Cet officier est un ivrogne de profession, inutile au service ». Mais la palme revient sans conteste, dans cette triste catégorie, au garde Jean-François Collart, de Wasserbillich, « ivrogne de la première classe ».

Heureusement que l'administration, toujours paternelle, avait la satisfaction de constater parfois des conversions. Il est vrai qu'elles sont rares, même très rares; mais, enfin, elles existent. Daniel Gilbert, garde à Louvain, le prouve à l'évidence. Il était devenu « assidu au poste et se corrige de la boisson ».

On nous demandera peut-être si aucune mesure disciplinaire n'était

prise contre les employés dont la conduite laissait par trop à désirer. C'est probable, et ce qui nous permettrait de le supposer, ce sont les notes complémentaires ajoutées aux fiches de quelques fonctionnaires. En voici deux exemples : Jacques Bertrand, garde du bureau principal de Charleroi, était qualifié de « très mauvais sujet aucunnement subordonné, ne fait aucun service ny visites et très suspect malgré les advertences lui souvent réitérées, il ne se corrige pas ». Un second garde du même bureau, ancien hallebardier, Gilles Mahy, mérite une appréciation un tout petit peu plus bienveillante : « il était très sujet à la boisson, grand babillard, pas entendu au service, cependant assez exact à son poste ». A la suite de la fiche du premier, il est écrit : « Congédié du service le 25 février 1758 et résolu de ne plus le remplacer » ; et pour le second : « Congédié le 10 décembre 1757 ».

Ces renvois sont pénibles, mais, au moins, le départ forcé de ces employés se comprend-il. Bien plus inexplicable est, par contre, la disparition d'un autre douanier, le garde du bureau de Mons, Joseph Le Noire. Celui-ci s'est évanoui sans laisser de traces ; on l'a vainement réclamé à tous les échos de l'administration des finances : « On ne sait où est aller ni devenu Joseph Le Noire, il ne se trouve dans aucune liste ».

Dernièrement, dans un pays voisin, l'indignation parlementaire a éclaté violente et unanime, pour flétrir les procédés inqualifiables en usage dans certaines administrations. Les serviteurs de l'Etat étaient victimes de la plus secrète et à la plus malveillante des inquisitions. Des fiches, rédigés dans un esprit nettement agressif, n'épargnaient ni leurs personnes, ni leurs familles. On a cru que cet odieux procédé était nouveau. Il l'était peut-être dans son application et dans sa tendance. Mais la modeste étude que nous venons de vous soumettre, prouve, qu'en principe, cet usage était déjà connu auparavant, et notamment dans l'administration fiscale des provinces belges, au XVIIIe siècle. Loin de nous l'idée de vouloir, en quoi que ce soit, entacher la mémoire des modestes et honnêtes fonctionnaires de la douane d'antan. Paix à leurs cendres ! Mais qu'on nous par-

donne d'avoir pendant quelques instants soulevé le voile séculaire qui dérobait à la postérité leur carrière administrative. Cette indiscrétion posthume aura permis de se rendre quelque peu compte, de la manière dont se recrutaient, à cette époque, les fonctionnaires préposés au service des « droits d'entrée et de sortie », et de reconstituer en quelque sorte, la physionomie intime d'une administration dont l'histoire s'est jusqu'ici fort peu occupée.

FERNAND DONNET.

SÉANCE DU DIMANCHE 5 JUIN 1910

La séance s'ouvre à 2 heures, sous la présidence de M. Henri Hymans, ancien président.

Sont présents : MM. Fernand Donnet, *secrétaire;* Stroobant, R. P. van den Gheyn, Willemsen, membres titulaires; chanoine Maere, chanoine Jansen, Heins, Casier, Dilis, abbé Zech, Bilmeyer, Paris, Hasse, membres correspondants regnicoles; baron de Borchgrave, membre honoraire regnicole; comte de Caix de Saint-Aymour, membre correspondant étranger.

S'excusent de ne pouvoir assister à la réunion : MM. de Witte, *président;* chanoine van den Gheyn, *vice-président;* Geudens, *trésorier;* van der Ouderaa, de Behault de Dornon, Dr van Doorslaer, chanoine van Caster, Matthieu, Soil de Moriamé, Bergmans, président Blomme, Comhaire, membres titulaires; Coninckx, membre correspondant regnicole.

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 1910 est lu et approuvé.

M. Hymans souhaite la bienvenue à MM. Paris et Hasse, membres correspondants regnicoles, qui, pour la première fois, assistent à la séance.

Le secrétaire donne connaissance du décès : 1° de M. Léopold Devillers, mort à Mons, le 22 mai 1910. M. Matthieu a représenté l'Académie à cette cérémonie funèbre; on lui demandera de rédiger la biographie du défunt. 2° de M. le chanoine Barbier, mort à Namur, le 13 avril. 3° de M. Hansen, mort à Brasschaet, le 14 avril, tous deux membres correspondants regnicoles.

Il est encore donné communication :

de lettres de MM. Paris et Hasse, remerciant l'Académie pour leur nomination de membres correspondants regnicoles;

de l'invitation de l'Académie de Macon pour assister au congrès organisé à l'occasion du millenaire de Cluny;

du programme des concours pour les années 1910 et 1911, envoyé par la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.

Pris pour notification.

M. Donnet dépose sur le bureau la liste des publications parvenues à la bibliothèque et donne lecture du compte-rendu analytique des principales d'entre elles. Ces pièces seront publiées au Bulletin.

Le R. P. van den Gheyn fait part qu'on lui a communiqué la photographie d'un portrait de Charles-le-Téméraire, conservé à la commanderie de Chaufour. C'est un type curieux, semblant correspondre à celui de la statue de Gérard Loyet, à Liége, montrant la physionomie du prince, hirsute, et dénotant le caractère réel et vrai d'une reproduction contemporaine.

M. Heins donne connaissance de trois études relatives : 1° aux restes d'une maison romane à Huy; 2° à des intérieurs des XVe, XVIe et XVIIe siècles à Audenarde et à Visé ; 3° aux pignons de style dit brabançon de Belgique et de Hollande.

M. le chanoine Maere donne lecture d'un travail de M. Hissette, qui décrit les Halles de Diest.

Ces deux communications seront réservées aux Annales après qu'on se sera mis d'accord avec le trésorier au sujet de la publication des planches.

M. Willemsen analyse l'inventaire dressé, en 1629, après décès de Jean Cazier, fabricant de draps de soie à Anvers, et M. Donnet résume les renseignements qu'il a trouvés dans un manuscrit ayant appartenu, au XVIIIe siècle, à l'administration des douanes.

Ces deux communications seront imprimées dans le Bulletin.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,
FERNAND DONNET.

Le Président,
HENRI HYMANS.

Liste des publications parvenues à la bibliothèque pendant les mois de juin et juillet 1910

1° HOMMAGES D'AUTEURS.

Jos. Wils. Le chanoine Victor Barbier.
Herbert George Fordham. John Cary, engraver and map-seller.
Id. An itinerary of the 16th century.
Id. The Fordham brass of Kelshall Herts.
A. Blomme. Georges Salomons, religieux de l'Ordre de Saint-Augustin et son histoire de Termonde.
Id. Biographie.
G. Willemsen. Notes statistiques sur le Pays de Waes au XVIIIe siècle.
Id. Les boutiquiers du pays de Waes et la concurrence étrangère au XVIIIe siècle.
Id. Inventaire sommaire des petites archives de la Flandre Orientale.
Baron de Borchgrave. Quelques mots sur la science américaine au début du XXe siècle.
Ernest Matthieu. Rapport annuel du Comité provincial de la Comission royale des monuments.
Fernand Donnet. Compte-rendu analytique des publications. Juin 1910.
Vte B. de Jonghe. Les déformations successives des types sur les statères d'or atrebates.
Emile Dilis. Les courtiers anversois sous l'ancien régime.

2° ÉCHANGES.

Bruxelles. Les missions belges de la Compagnie de Jésus. Bulletin mensuel. 12e année. N°s 6, 7 et 8.
Id. Société d'archéologie. Annuaire. Tome XXI.

BRUXELLES. Revue belge de numismatique.
66e année. 3e livr.
ID. Académie royale de médecine.
Bulletin. IVe série. Tome XXIV. N° 5.
ID. Société royale belge de géographie.
Bulletin. 34e année. N° 2.
ID. Commissions royales d'art et d'archéologie.
Bulletin. 48e année. Nos 1, 2, 3 et 4.
CHARLEROI. Société paléontologique et archéologique.
Documents et rapports. Tome XXXI.
LIÉGE. Wallonia.
XVIIIe année. N° 5.
GAND. Société d'histoire et d'archéologie.
Bulletin. 18e année. N° 5.
Inventaire archéologique. Fascicule LI.
LIÉGE. Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége.
Bulletin. Tome XVIII.
Leodium. 9e année. Nos 6 et 7.
TIRLEMONT. Geschied- en oudheidkundige Kring.
Hagelands gedenkschriften. 1908. 4e afl. 2e deel.
GAND. Koninklijke Vlaamsche Academie.
Verslagen en mededeelingen. Mei en Juni 1910.
SAINT-NICOLAS. Cercle archéologique du Pays de Waes.
Annales. Tome XXVIII.
BRUGES. Société d'émulation.
Annales. Tome LX. 2e fasc.
MONS. Inventaires sommaires des petites archives du Hainaut.
Tome I. fasc. I.
LIÉGE. Institut archéologique liégeois.
Chronique archéologique. 5e année. Nos 6 et 7.
Bulletin. Tome XXXIX.
BRECHT. Geschied- en oudheidkundigen kring.
Tijdschrift 1910. II.
TURNHOUT. Geschied- en oudheidkundigen kring der Kempen. Taxandria.
Gedenkschriften. 7e jaarg. N° 1.

HASSELT. L'ancien pays de Looz.
14e année. Nos 5 et 6.
TERMONDE. Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde.
Annales. Tome XIV. 1e livr.
PARIS. Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts.
Comité des travaux historiques et scientifiques.
Congrès des sociétés savantes. 1908 et 1909.
Section des sciences économiques et sociales.
Bulletin. Année 1908.
Bulletin historique et philologique. Année 1909. Nos 1 et 2.
Bulletin archéologique. Année 1909. 2e livr.
ID. Société nationale des Antiquaires de France.
Bulletin. 4e trim. 1909. 1r trim. 1910.
Mémoires. 7e série. Tome IX.
ID. Polybiblion.
Partie littéraire. Tome CXVIII. 6e livr. Tome CXIX. 1e livr.
Partie technique. Tome CXX. 6e et 7e livr.
ID. Société de Saint-Jean.
Notes d'art et d'archéologie. Juin 1910.
ID. Répertoire d'art et d'archéologie.
1e année. 1r trim.
CLERMONT-FERRAND. Académie des sciences, belles-lettres et arts.
Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.
2e série. 1900. Nos 4 et 5.
COMPIÈGNE. Société historique.
Cartulaire de l'abbaye de Saint-Corneille. II.
LILLE. Commission historique du département du Nord.
Bulletin. Tome XXVII.
SAINTES. Société des archives historiques. Revue de Saintonge et d'Aunis.
XXIXe vol. 6e livr. XXXe vol. 1e livr.
MONTPELLIER. Académie des sciences et lettres. Mémoires de la section des lettres.
2e série. Tome V. No 2.
Bulletin mensuel. 1910. Nos 5, 6 et 7.

ORLÉANS. Société historique et archéologique de l'Orléanais.
Bulletin. Tome XV. N° 194.
MONTAUBAN. Société archéologique de Tarn-et-Garonne.
Bulletin archéologique, historique et artistique.
Tome XXXVI. 1e, 2e, 3e et 4e trim.
CAMBRAI. Société d'émulation.
Mémoires. Tome LXIII.
BESANÇON. Société d'émulation du Doubs.
Mémoires. 8e série. 3e livr.
NANCY. Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain.
Mémoires. Tome LIX.
SAINT-OMER. Société des antiquaires de la Morinie.
Bulletin historique. 232e livr.
Mémoires. Tome XXIX.
ABBEVILLE. Société d'émulation.
Mémoires. Tome XXII.
AIX. Université d'Aix-Marseille.
Annales de la Faculté de droit. Tome II. Nos 3 et 4.
Annales de la Faculté des lettres. Tome III. Nos 1, 2, 3 et 4.
AMIENS. Société des antiquaires de Picardie.
La Picardie historique et monumentale. Tome IV. N° 2.
Album archéologique. 17e fasc.
Bulletin trimestriel. Année 1909. 4e livr.
TOURS. Société archéologique de Touraine.
Bulletin trimestriel.
1908. 2e et 3e trim. 1909. 1e 2e et 3e trim.
Mémoires. Tome XLVII.
GRENOBLE. Académie Delphinale.
Bulletin. 5e livr. Tome II.
LILLE. Société d'études de la province de Cambrai.
Bulletin mensuel. Tome XIV. Avril et décembre 1909.
CAEN. Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres.
Mémoires. 1909.
BEZIERS. Société archéologique, scientifique et littéraire.
Bulletin. Tome XXXIX. 1e livr.
LIMOGES. Société archéologique et historique du Limousin.
Bulletin. Tome LIX. 1e livr.

Périgueux. Société historique et archéologique du Périgord.
Tome XXXVII. 3e livr.

Nancy. Les marches de l'Est.
Année 1910-1911. Juin et juillet.

Lyon. Société Gerson. Bulletin historique du diocèse de Lyon.
11e année. N° 64.

Dijon. Commission des antiquités du département de la Côte d'or.
Mémoires. Tome XV. 2e et 3e fasc.

Münich. Historischen verein von Oberbäyern.
Altbäyerische monatschrift. Jahrg. IX. Heft 5 et 6.

Trèves. Römisch germanisches korrespondenzblatt.
Jahrg. II.

Leipzig. Köngl. sachsischen Gesellschaft der wissenschaften.
Philologisch-historische klasse.
Berichte über die Verhandlungen. 61 B. 3 H. 62 B. 1-5 H.
Abhandlungen. XXVIII B. N° I et II.

Heidelberg. Historisch philosophischen Verein. Neue Heidelberger Jahrbücher. Band XVI. Heft 2.

Nurenberg. Abhandlungen der naturhistorischen Gesellschaft.
XVIII band. I.

Jena. Verein für Thüringische geschichte und altertumskunde.
Zeitschrift. B. XIX. H. 2. B. XX. H. 1.
Thüringische geschichtsquellen. Band VI.

Metz. Gesellschaft für lothringische geschichte und altertumskunde.
Jahrbuch. XXI Jahrg. 1 et 2 hälfte.

Strasbourg. Société des sciences, agriculture et arts de la Basse Alsace.
Bulletin mensuel. Tome XLIV. Fasc. nos 2 et 3.

Londres. The royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland.
The archaeological journal. Vol. LXVII. Nos 265 et 266.

Dublin. Royal irish Academy.
Proceedings. Vol. XXVIII. Sect. C. Nos 3, 4, 5.

Lerida. Butlleti del centre excursionista de Lleyda.
Any III. Janer-mars 1910.

Palma. Societat arqueologica Luliana.
Bolleti. Juny et juriol de 1910.

BARCELONE. Revista dela Asociacion artistico-arqueologica Barcelonesa.
Año XIV. Num. 61.
ROME. R. Accademia dei Lincei.
Notizie degli scavi di antichita. Vol. VII. Fasc. 1 et 2.
PADOUE. R. Accademia di scienze, lettere ed arti.
Atti e memorie. Nuova serie. Vol. XIX-XXV.
LISBONNE. Academia real das sciencias.
Boletim da secunda classe. Vol. III. Fasc. 1 et 2.
ID. Real Associacao dos architectos civis e archeologos Portuguezes.
Boletim. Tomo XI. N° 12.
VIENNE. Kais. Akademie der wissenschaften.
Philosophisch historische klasse. Sitzungsberichte. 162 B. 5, 6, abh. 163 B. 4, 5, 6, A. 164 B. 4 A.
Archiv für osterreichische geschichte. CI Band. I hälfte.
HERMANNSTADT. Siebenbürgische verein für naturwissenschaften.
Verhandlungen und mitteilungen. LIX band.
COPENHAGEN. Kongelige nordiske oldskrift seldskab. Aarboger for Nordisk oldkyndighed og historie. 1909. II R. 24 B.
BATAVIA. Bataviaasch Genootschap van kunsten en wetenschappen.
Notulen van de algemeene en directievergaderingen.
Deel XLVII. Afl. 4.
Verhandelingen. Deel LVIII. 1e st.
MONTRÉAL. Numismatic and antiquarian Society.
The Canadian antiquarian Journal. Vol. VII. N° 2.
CALCUTTA. Archaeological survey. Eastern circle.
Annual report. 1908-1909.
WASHINGTON. Smithsonian Institution.
Annual report of the board of regents. 1909.
Bureau of American ethnology. Bulletin 48.
MADISON. State historical Society of Wisconsin.
Proceedings. 1908 et 1909.
PHILADELPHIE. American philosophical Society.
Proceedings. Vol. XLVIII. N° 193.
The list of the Society.

Cambridge. Peabody Museum. Harvard University. Putnam anniversary volume. Anthropological essays.
Boston. American Academy of arts and sciences.
Proceedings. Vol. XLV. Nos 4-7.
New-Haven. Connecticut Academy of arts and sciences. Transactions.
Vol. XIV, p. 415-466. Vol. XVI, p. 1-116.

3° CATALOGUES ET JOURNAUX.

Paris. Le courrier des bibliothèques et bulletin bibliographique international.
H. Welter. Avril, mai et juin 1910.
Leipzig. Carl Beck.
Verlags und auslieferungs Katlog. N° 1.
Nancy. Sidot frères.
Le bouquiniste lorrain. N° 35.

Compte-rendu analytique des principales publications parvenues à la Bibliothèque pendant les mois de juin et juillet 1910

Messieurs,

Notre confrère, sir Herbert Fordham, nous envoie deux nouveaux opuscules. Dans le premier, continuant le cycle de ses études relatives aux sciences géographiques, il fournit des indications précises au sujet de la biographie et de l'œuvre de *John Cary, engraver and map seller*. On connaît des plans ou des cartes de cet auteur qui portent la date de 1769; il continua à travailler jusqu'en 1836. Son activité fut grande, car M. Fordham estime à environ trois cents, le nombre d'œuvres gravées portant sa signature.

Dans le second opuscule, notre confrère nous fait connaitre *An*

itinerary of the 16th century. Il s'agit du « Guide des chemins d'Angleterre », que Jean Bernard publia en 1579, à Paris, et qui constitue le premier essai connu de publications de ce genre. Le voyageur du XVIe siècle pouvait surtout trouver dans ce petit vade-mecum, l'indication des routes qui reliaient entre elles les diverses cités d'Angleterre, et apprendre en même temps quelles étaient les distances qu'il avait à parcourir s'il désirait les visiter.

La Société des antiquaires de Picardie persévère heureusement dans la publication de *La Picardie historique et monumentale*, inventaire illustré avec description de tous les monuments remarquables, de toutes les œuvres d'art dignes de mention existant encore dans cette ancienne province. Le 2e fascicule du tome IV est consacré à divers cantons de l'arrondissement d'Abbeville. Notre confrère, M. Rodière, s'est réservé le canton de Crecy, et nous aimons à vous signaler ses notices dont la partie descriptive fort complète, est toujours parsemée de renseignements historiques et généalogiques d'une précision digne de mention. Il n'a cure d'oublier dans ses inventaires les meubles que la renaissance, aux XVIIe et XVIIIe siècles, a placés dans les églises, et qu'aujourd'hui, comme chez nous bien souvent, on enlève sous prétexte d'ouvrir des fenêtres jadis murées, prétexte dont le résultat fatal est de remplacer par des produits quelconques de l'industrie moderne, des objets que leur provenance ou le souvenir qui s'y rattache devraient souvent suffire à sauvegarder, tandis que, tombés en disgrâce, ils sont relégués en quelque coin où ils deviennent irrévocablement la proie des rats et des brocanteurs.

Sans quitter cette région qui eut avec nos provinces, dans tous les domaines, tant d'affinités, nous trouverons dans un ordre d'idées bien différent, une étude qui, pour les Belges, grands colombophiles, ne manquera pas d'intérêt. M. de Francqueville, dans des *Notes sur quelques colombiers de Picardie* (Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1909, 4e trimestre), décrit et fait connaître un certain nombre de colombiers, véritables petits monuments, qui s'élèvent encore en plus d'une partie rurale des campagnes picardes. Il reconstitue en même temps le rôle que le pigeon joua dans l'archéologie: son introduction dans l'ornementation, dans la sculpture, dans l'orfèvrerie religieuse. Il

démontre aussi quelle place il prit dans les anciennes coutumes, dans le droit féodal. Et, sous ce rapport, il semblerait résulter, que le privilège de pouvoir posséder un colombier, ne se justifie pas en réalité par quelque cause honorifique, mais par la circonstance, que ceux qui en bénéficiaient, les seigneurs, haut justiciers ou possesseurs de fiefs ayant censive, étaient en même temps grands propriétaires, c'est-à-dire que leurs oiseaux, allant chercher leur nourriture dans les champs, ne courraient plus risque de dévaster les récoltes du voisin, du petit cultivateur. La coutume avant de devenir honorifique, aurait donc eu une origine parfaitement conservatrice et pratique.

On a beaucoup parlé de la trouvaille faite, en 1908, en démolissant un immeuble de la rue d'Assaut à Bruxelles, d'un immense trésor de pièces de monnaies. Dans la «Revue belge de numismatique» (66e année, 3e livr.), M. C. Rutten résume toutes les constatations faites à ce sujet. Il a minutieusement examiné 50.000 pièces composant cette trouvaille et provenant d'ateliers autrefois en activité dans nos provinces; il en est de Bruxelles, d'Anvers, du Hainaut, de la Flandre, de Liége, d'ailleurs encore. Le plus grand nombre porte le lion d'Henri III ou celui de sa veuve Aleyde de Bourgogne. Il faut ajouter à ce total, environ 80.000 esterlins anglais, écossais et irlandais. De l'examen comparatif de ces monnaies, il résulte, que l'enfouissement a eu lieu en 1264 ou 1265, pendant la quatrième ou cinquième année de la régence d'Aleyde. M. Rutten croit pouvoir présumer, en précisant davantage, que la cachette fut constituée en 1264, et qu'un noble chevalier y mit en sûreté sa fortune avant de partir pour prendre part à la lutte que se livrèrent, en cette année, les villes de Louvain et de Malines et qu'il périt sans doute dans le sanglant combat de la Leespe. La maison de la rue d'Assaut, où la découverte fut faite, occupe l'emplacement d'une importante demeure seigneuriale qui appartenait à cette époque à la famille de Leeu et qui, un siècle plus tard, fut occupée par les t' Serclaes. *La trouvaille de la rue d'Assaut*, la plus importante qui ait jamais été faite, comporte dans tous les cas, sous le rapport de l'histoire locale et de la numismatique, une importance qui ne saurait lui être déniée.

Dans la même livraison de la «Revue belge de numismatique»,

M. Bordeaux achève son étude sur *La médaille frappée en l'honneur de Pierre Lair à Anvers, en 1814, et les monnaies obsidionales anversoises émises à la même époque*. Cette étude constitue le travail le plus important qui ait été consacré jusqu'ici à ces monnaies de nécessité. M. Bordeaux, en consultant les rares documents d'archives qui se rapportent à cette émission, et en étudiant surtout toutes les particularités de ces intéressantes pièces, est parvenu à reconstituer le catalogue complet de toutes les variétés qu'elles présentent et à expliquer les divers signes ou légendes qu'elles portent.

« The archaeological journal » (March 1910), organe de « The royal archaeological Institute of Great Britain and Ireland », nous apporte une nouvelle contribution à l'histoire de la sculpture en albâtre. Il s'agit de la traduction d'une étude du comte Biver, concernant *Some examples of english alabaster tables in France*. De nombreuses reproductions photographiques l'illustrent. L'auteur se borne à décrire succinctement les retables ou fragments de retables sculptés en albâtre, qu'il a retrouvés en France. Il affirme qu'ils ont été sculptés en Angleterre. C'est possible, mais il nous semble, que pour étayer pareille affirmation, il faudrait quelque preuve plus péremptoire. Un grand nombre d'églises de France possèdent des sculptures de ce genre;. dans les archives de l'une ou l'autre d'entre elles, on pourrait sans doute trouver des comptes qui permettraient d'établir la provenance de ces œuvres d'art. D'autre part, si on les a exportées en si grand nombre d'Angleterre, il doit être possible de découvrir quelque document qui permette de constater leur origine. On a évidemment sculpté de l'albâtre en Angleterre, mais toutes les pièces que l'on retrouve sur le continent ont elles été travaillées en ce pays? C'est une affirmation dont il faut attendre la justification.

Notre confrère M. Willemsen fouille inlassablement les archives du pays de Waes, pour y recueillir les données qui lui permettent de reconstituer le passé économique de ce coin de la vieille Flandre. Il vient, sous ce rapport, d'apporter deux nouvelles contributions aux nombreuses études que, précédemment déjà, il avait publiées. Ce sont d'abord des *Notes statistiques sur le Pays de Waes au XVIIIe siècle*. De diverses enquêtes, faites de 1698 à

1776, par le chef-collège, on peut établir quelle était à cette époque la population exacte des diverses localités, et quelles étaient les ressources alimentaires de leurs habitants, le nombre et la spécification des divers métiers qui y étaient exercés. Les renseignements fournis permettent de conclure, qu'à cette époque le mouvement de la population était plutôt ascensionnel, et que la situation générale était, si pas brillante, au moins prospère et aisée.

Dans son étude sur *Les boutiquiers au Pays de Waes et la concurrence étrangère au XVIIIe siècle*, M. Willemsen démontre, en analysant les documents de cette époque, que les petits commerçants étaient alors, dans ces parages, partisans convaincus de la liberté du commerce pour eux-mêmes, mais dès qu'ils avaient à lutter chez eux contre la concurrence étrangère, ils semblaient oublier leurs beaux principes économiques et ils faisaient immédiatement appel à l'autorité pour en obtenir aide et protection.

En 1670, paraissait à Anvers, chez le libraire Jacques Mesens, un ouvrage portant pour titre : *Het Aartsch-Jubile van duysent iaeren binnen de stadt en landt van Dendermonde*, qui avait pour auteur un religieux Augustin du couvent de cette dernière ville, le Fr. Georges Salomons. C'est une glorification des patrons de la ville de Termonde, Saint-Hilduard et Sainte-Chrétienne. Mais entre les divers chapitres de ce traité d'hagiographie, est intercalée, divisée en sept sections, une histoire de la ville. Cette relation qui s'étend depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'avènement des archidues Albert et Isabelle, est le résumé, sans critique ni discernement, de tous les faits légendaires ou véridiques que l'auteur a puisés dans les ouvrages antérieurement publiés. Toutefois, certains détails sont inédits et méritent d'attirer l'attention. Comme ce livre est devenu très rare, notre confrère M. A. Blomme, après avoir fourni quelques indications sur l'auteur, en reproduit la partie historique dans un travail qu'il intitule : *Georges Salomons, religieux de l'ordre de Saint-Augustin et son histoire de Termonde.*

De l'un des fascicules du « Bulletin de la Société archéologique de Tarn et Garonne », que nous venons de recevoir, s'est échappée une carte, nous apportant en termes poétiques, les vœux annuels de cette société :

1910

Lente consumit lapides hominesque vetustas!
Historiæ famuli cui majus tempore robur,
Nos vitam priscis scriptura reddimus aevis,
Et monumenta patrum dubiis revocamus ab umbris!
O soror alma, tuos nostris adjunge labores:
In cœna vitae felix conviva sedebis.

Il est un peu tard pour répondre par le même mode aux souhaits de la société de Montauban. Nous devons aujourd'hui, par le canal de ce modeste rapport, nous borner à la remercier, et la prier d'accepter en échange l'assurance de notre dévouement confraternel. S'il ne nous est plus possible d'adopter pour notre réponse une autre forme, qu'elle veuille bien croire, que seule la « Commission pour les échanges internationaux » est cause du retard que nous avons éprouvé pour accueillir en août des souhaits émis à notre adresse six mois plus tôt.

Fernand Donnet.

Anvers, 7 août 1910.

Restes d'une maison romane à Huy

Dans une vieille rue de Huy, de ce côté de la jolie ville où se trouve la gare principale, rue qui porte le nom de « rue du vieux pont », une série de rudes murailles, rébarbatives, descendent parallèlement vers la Meuse.

On arrive au fleuve, en passant, d'abord, devant une caserne (ancien couvent du XVI[e] siècle qui conserve de jolis détails d'architecture); puis, à gauche, devant le curieux morceau roman qui va nous occuper; enfin, devant des restes de façades du XVI[e] siècle, ayant des fenêtres charmantes à arc en accolade, pour passer, tout au bout, sous la large arcade d'un vieux bâtiment. Celui-ci, daté de 1653, touche à la célèbre maison Batta, de la fin du XVI[e] siècle. Cette dernière est construite au bord de la Meuse, et son ensemble constitue un avant-plan superbe au panorama de la ville, avec sa roche énorme et la citadelle, son admirable église et son grand pont de pierre. Tout cela forme un des plus beaux, des plus curieux points de vue de la vallée de la Meuse, si riche en sites dignes de renom.

L'intérêt très grand de ce quartier vétuste de la ville de Pierre l'Hermite, quartier abandonné où beaucoup de maisons furent rasées et remplacées par des jardins, c'est l'existence, dans la rue du vieux pont, où nous venons de la signaler, d'une impressionnante petite façade basse, sans étage, dont les éléments architecturaux nous permettront, pensons-nous, de déterminer l'âge avec quelque précision.

Nous ne croyons pas qu'il existe, en Belgique, que nous avons parcourue au point de vue de l'architecture domestique, avec une scrupuleuse attention, dans presque tous ses recoins, une maison du XIIIe siècle ayant des caractères constructifs visibles aussi accusés.

Certes, deux vieilles villes de l'ouest du pays, Gand et Tournai, possèdent encore des maisons, des constructions civiles des XIIe et XIIIe siècles, mais, telles que nous les connaissons, elles ne paraissent pas offrir l'intérêt que présente la vieille maison de Huy.

Ce pan de muraille qui, actuellement, est couronné d'herbes folles et n'est plus qu'un fruste décor à front de rue, a sa plus intéressante partie, une porte trilobée, englobée pour un tiers dans une maison voisine de construction relativement récente, datant du XVIIe siècle.

Craignant toujours qu'une démolition imprévue survienne, nous privant à jamais, par surprise, de ce témoin si important de notre architecture civile, j'ai voulu qu'une photographie fidèle en fut prise et qu'elle vint confirmer les croquis rapides que j'en avais faits antérieurement.

A vrai dire, la maison en question, en se présentant à mes yeux, il y a quelques années, pour la première fois, ne paraissait pas devoir m'intéresser un jour, au point de lui consacrer une étude spéciale.

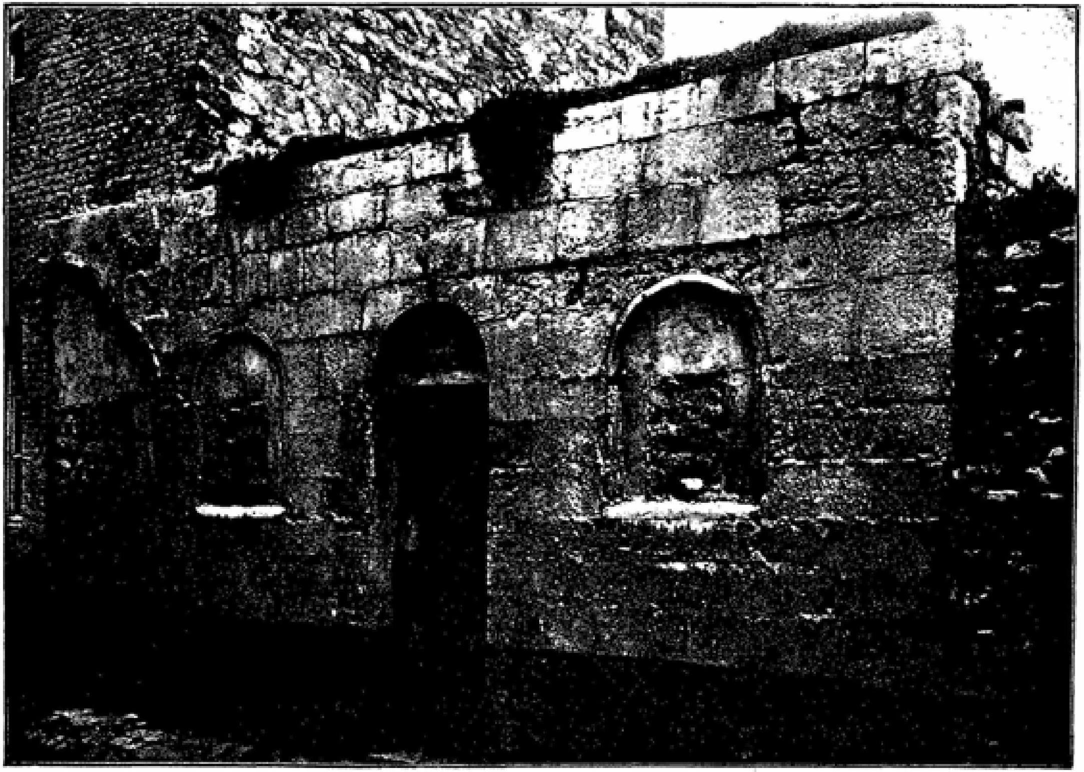
Mais, ayant reconnu depuis lors, qu'elle est d'une époque dont les spécimens sont d'une extrême rareté chez nous, j'ai examiné et revu attentivement les vestiges en question, et j'ai voulu en parler à mes savants confrères de cette Académie.

Vous voudrez bien remarquer que les arcades à droite de celle de la porte qui forme un tympan circulaire trilobé, ont été au nombre de trois et ont dû couronner des fenêtres extrêmement réduites. Celle du centre s'est vue priver de son tympan qu'il était facile de faire disparaître de la muraille, les pieds-droits ayant été enlevés.

C'est devenu, assez récemment, une porte étroite, actuellement ouverte et qui était bouchée par des briques il y a deux ans environ.

Ceci, du reste, sont des détails sans importance.

Ce qui frappe, dans ce curieux morceau d'architecture médiévale, et ce qui ne me paraît pas avoir été signalé dans un traité quel-



A HUY. UNE FAÇADE ROMANE, RUE DU VIEUX PONT.

conque de cet art, c'est le mode d'appareillage des pierres qui forment le gros mur ; les larges assises de moellons, qu'un dessin et la photographie nous montrent clairement, ont pu faire supposer par M. Gaspard, un aimable et compétent correspondant de Huy, que cet appareil devait être attribué au XIVe siècle, plutôt qu'au XIIIe.

J'ai longuement examiné la question et je ne doute pas que le système de construction dont il s'agit, puisse être parfaitement du XIIIe siècle et ainsi se trouver en concordance complète avec les éléments architecturaux que nous allons signaler.

Les moulures des tympans, le système d'encadrement des baies, la forme trilobée surtout de la large porte mutilée, tous ces détails caractérisent bien le XIIIe siècle, et c'est en me basant sur une infinité d'exemples de cette époque, plus exactement du milieu de ce siècle, que j'ose affirmer que cette construction est bien romane. Ces exemples, j'ai dû les trouver ailleurs, presque tous en France, quelques-uns en Belgique.

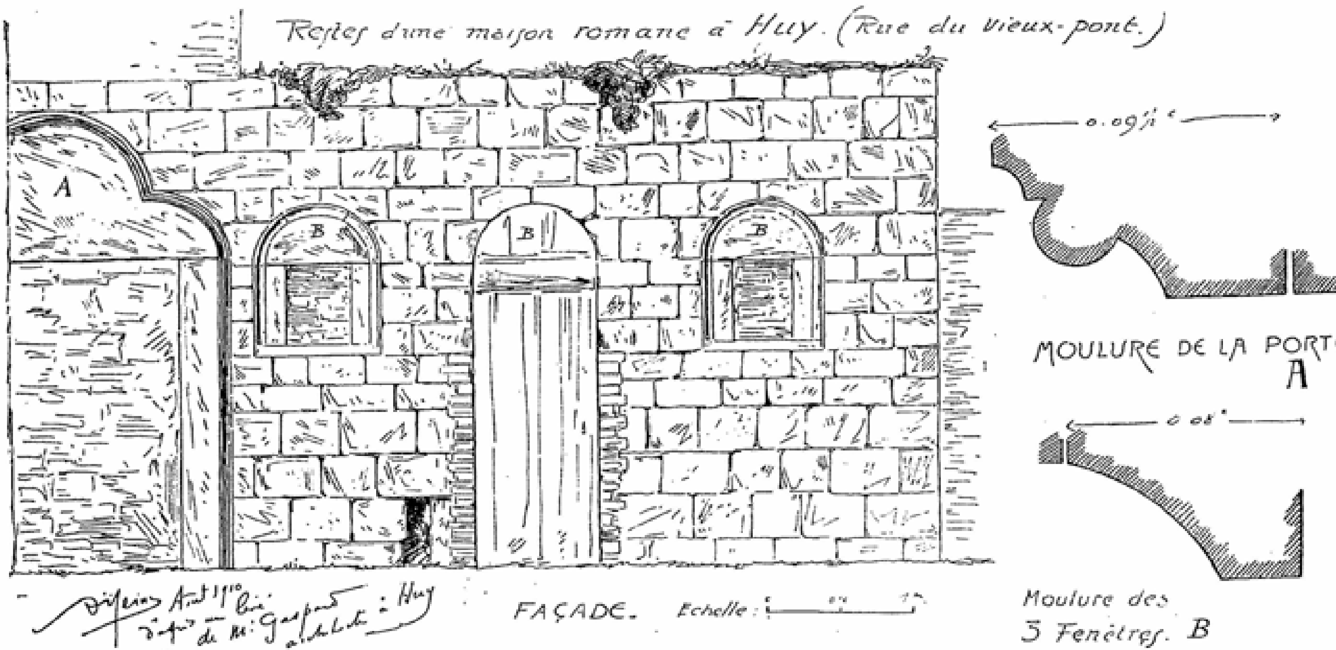
Le tympan sans ornementation se rapproche étrangement d'un autre, orné de très curieuses sculptures ; celui-ci se retrouve à Liége, il provient probablement du palais des princes-évêques, et est connu de tous les archéologues.

Le moment est venu, je pense, de vous citer quelques-uns des exemples rencontrés dans des ouvrages consultés sprécialement pour arriver à la détermination d'époque que je propose.

En France, en Belgique, en Allemagne, en Italie même, tous les motifs de décor architectural se rapprochant de celui de la porte hutoise, se rapportent au XIIIe siècle, vers 1250.

J'ai réuni un ensemble de notes qui permettent de classer vers cette époque la construction de notre intéressant document de Huy.

D'abord et surtout, ce tympan de Liége, que l'on s'accorde à attribuer au XIIIe siècle (seconde moitié); puis, au hasard de recherches dans des ouvrages spéciaux : à Worms (tympan trilobé XIIIe siècle), à Saint-Denis près Paris, à Souillac, à Laon, toujours des arcades trilobées, ainsi qu'à l'église de la chapelle, à Bruxelles, à Amiens (cathédrale), à Cologne (maison du XIIIe siècle, rue du Rhin), à la Sainte-Chapelle à Paris, à Chartres, etc. Je pourrais donner en annexe, s'il était nécessaire, une énumération très longue de motifs analogues, ornant des monuments en métal, des châsses



A HUY, LA FAÇADE ROMANE DE LA RUE DU VIEUX PONT; D'APRÈS UN TRACÉ FAIT PAR M. GASPARD, ARCHITECTE A HUY.

comme celle de Saint-Servais à Maestricht, mais je vous fais grâce de ces citations qui, pour moi, et pour ma recherche relative à ce simple motif du tympan à trois lobes, sont utiles à signaler.

Quant aux fenêtres, avec leur tympan plein, sur jambages, avec la moulure mince qui les surmonte, leur forme me semble également bien caractériser le XIIIe siècle.

En résumé, on peut pencher pour l'attribution presque certaine de ces débris si attachants de Huy, à la période indiquée, malgré l'avis de MM. Combaire et Gaspard qui ne font remonter cette construction qu'au XIVe siècle.

Les formes si purement romanes de la maison hutoise excluent, à première vue, l'attribution à ce siècle, où l'ogive sous toutes les formes primitives, est en faveur presque partout et remplace l'arc plein-cintre si accusé dans notre maison de la rue du vieux pont.

Relativement à quelques autres observations des honorables correspondants que j'ai cités, concernant notamment l'absence de claveaux au-dessus des arcs (l'appareil du mur a été entaillé ou plutôt réservé pour leur livrer passage), j'ai pu m'entourer de nombreux documents qui permettent de considérer cette absence comme très normale.

De ces considérations il résulte, que notre très intéressant et très rare motif d'architecture civile (peut-être religieux: couvent, hospice, etc.), méritait amplement que nous nous en occupions quelque peu.

Sa description devait pouvoir s'ajouter à la liste, très peu étendue, que nous possédons des constructions du moyen âge, d'un autre ordre que les églises, abbayes, hôtels de ville, etc., qui jusqu'ici, ont eu le privilège d'attirer plus exclusivement l'attention.

Pour terminer et vous faire remarquer encore un détail qu'il serait intéressant de fixer, j'incline à croire que nous nous trouvons en présence d'un soubassement de maison en pierre, surmonté d'un ou deux étages en encorbellement de bois, aux remplages de torchis ou de briques.

C'était un des modes de construction les plus usités au moyen âge et, au cours des études que l'on peut faire au sujet des maisons anciennes, on rencontre fréquemment des exemples aujourd'hui disparus ou encore debout. Il y a aussi des textes, tel celui qui au sujet d'une maison du XIIIe siècle à Gand, dont je m'occupais récem-

ment à la Société d'Histoire et d'Archéologie, attestait que: «al onder in steen, al boven in hout».

C'est construite de cette manière que nous pouvons nous figurer la maison de Huy; elle aurait eu la physionomie de celle qui existait encore, il y a une soixantaine d'années à Gand, près de l'église Saint-Jacques, et dont le croquis que je vous montre constitue un souvenir précieux.

C'est un dessin de Wynants et il permet de reconstituer, par la pensée, l'aspect de la maison dont je viens de vous parler.

A. Heins.

Note : Après la lecture de cette note en séance du 5 juin 1910, M. le chanoine Maere, professeur d'archéologie à Louvain, émit l'avis que, loin de devoir attribuer cette construction au XIVe siècle, il y avait lieu de la reporter plutôt vers la fin du XIIe. M. Heins lui fit remarquer que c'était aussi sa première impression, mais qu'on est souvent d'accord pour fixer l'emploi de certaines formes, chez nous, 50 années après leur apparition en France. M. Maere répondit qu'il ne faudrait cependant pas se laisser aller à trop généraliser en ce sens. La maison de Huy lui paraît donc bien appartenir au style roman.

Intérieurs anciens en Belgique

Il est extrêmement difficile de rencontrer encore, chez nous, des intérieurs caractéristiques, des décors fixes, dans des salles ou chambres de nos anciennes maisons.

Pour la période du XVIIIe au commencement du XIXe siècle, certes, on retrouve des documents en place, relativement nombreux et intéressants. Mais pour les XVe, XVIe et XVIIe siècles, le dénombrement, la liste des restes authentiques du genre de ceux dont nous nous occupons, peut-être rapidement faite, et les exemples, comme celui de la maison Plantin, combien rafraichi cependant, et celui de la maison Hydraulique, à Anvers, sont les principaux et les plus précieux que l'on puisse citer.

Mais d'autres intérieurs, si intéressants à connaitre, caractérisant des mœurs et des usages que nous font connaître d'anciens écrits ou que représentent des tableaux, ne se retrouvent que dans des reconstitutions, partielles ou totales; de nombreux et parfois très beaux exemples en ont été reproduits dans un ouvrage de M. Wytsman.

Ce sont alors de luxueuses installations telles celle de feu Charles Albert à Boitsfort, ou celle de M. le Ministre Van den Peereboom à Anderlecht.

Ces riches meubles, ces décors plus ou moins exacts sont certes séduisants et il faut se féliciter d'avoir vu des amateurs, pour les sauver et les classer, constituer de la sorte, de leur mieux, un milieu adéquat.

Mais aussi intéressantes et instructives que puissent être ces salles reconstituées dans le goût ancien, il me semble qu'elles peuvent nous inspirer un peu de cette méfiance instinctive que nous éprouvons devant un monument restauré à fond, ou devant une façade refaite.

Ceux-ci, grâce à leur situation sur la voie publique, nous les connaissons tous, nous les voyons tous les jours.

Il en est autrement de ces intérieurs, de ces chambres intimes qui existent, peut-être plus nombreuses et plus complètes qu'on ne le croit. Dissimulées derrière des murs de façades, chacun de nous en connait quelques-unes. C'est par hasard quand il a pénétré dans une maison amie, qu'il a pû découvrir ces vestiges suggestifs de la vie des ancêtres.

Et, cependant, la liste de ces témoins, de ces chambres qui ont vu des existences disparues, n'existe pas, ne peut exister.

Aussi, au cours de nombreuses excursions faites dans notre pays, poursuivies depuis plusieurs années en vue de réunir ce fonds déjà très important de documents relatifs aux façades anciennes, collection que je compte exposer à Bruxelles, à l'exposition du Folklore, au Cinquantenaire, ai-je étudié, avec soin, les intérieurs qu'une curiosité, presque toujours indiscrète, me faisait découvrir.

En surmontant de très naturelles hésitations, en faisant parfois invasion plus ou moins légitimement dans des maisons où je soupçonnais l'existence de restes anciens, j'ai, je l'avoue, parfois usé d'une certaine hardiesse. Mais je me la pardonne, en raison du but poursuivi : celui de découvrir des documents *authentiques* concernant des distributions intérieures.

Dans la collection de dessins, ainsi constituée, il y a, naturellement, profusion de façades et aussi, pour l'habitation ancienne en Belgique, quelques planches relatives à des salles, à des recoins généralement ignorés et que j'ai vus dans les conditions que je viens de rappeler.

Ainsi esquissés au passage, il m'a semblé intéressant, utile même, de vous les faire connaître, et parmi ces renseignements presque ou entièrement inédits, j'en ai choisi quelques-uns des plus complets, des plus intacts et des plus variés.

Avant de vous parler d'un intérieur à Audenarde, daté de 1563, d'autres à Visé, à l'extrémité du pays, qui datent de la fin du



A AUDENARDE. CROQUIS D'UN INTÉRIEUR DE 1563, RUE D'EYNE.

même siècle ou du commencement du suivant, il y a lieu de vous donner connaissance de l'existence, à Audenarde, de deux crédences ou niches, ayant servi de lavabo dans des maisons du xve siècle.

La plus belle, la plus monumentale de ces pièces existe encore au « Duc de Brabant », cabaret à l'extrémité de la Place, près du Zakske, à Audenarde.

Elle mérite d'autant plus de fixer notre attention qu'il semble qu'elle est, en ce moment, la seule en place, tout au moins dans un intérieur civil, de notre pays.

Il y en a, évidemment, en grand nombre, un peu partout, dans des églises anciennes. Faut-il vous rappeler que ce genre de piscines, de crédences, est souvent représenté dans des peintures du commencement du xve siècle et notamment sur un panneau du retable de Saint-Bavon par les Van Eyck, à Gand, et dans des œuvres de maîtres de l'époque, tel le maître de Flémalle?

Il n'est pas superflu d'insister sur la valeur documentaire de ces détails architecturaux conservés à Audenarde.

Il en existait un autre, du même genre, dans la même ville, très modeste et très simple, dans une maison de la rue d'Eyne. Je l'ai vu démolir il y a quelques semaines et je vous le montre d'après un des croquis qui ont paru dans un ouvrage sur la Flandre ancienne.

C'est dans cette même rue d'Eyne, à quelques pas de la brasserie Liedts, où se trouvait la crédence que je viens de vous signaler en dernier lieu, que nous verrons un intérieur du xvie siècle.

Un pignon postérieur de maison, tout coloré et patiné, rongé par les pluies, domine un petit canal intérieur; vu du côté de la ville il se mire dans les eaux rapides de ce déversoir de moulin, et séduit par son aspect superbe je m'étais souvent arrêté pour le contempler sur un petit pont voisin.

Un jour, je me suis enhardi à entrer dans cet immeuble; il est sans intérêt du côté de la rue d'Eyne, mais à l'intérieur, au fond d'un corridor, et presqu'au niveau de l'eau, existe une salle basse, voûtée, qui contient une belle cheminée.

A l'étage, dans une grande chambre habitée en ce moment par un ménage modeste, un large lambris à alcôve, une cheminée monu-



A VISÉ, CROQUIS D'UN INTÉRIEUR DU XVIe SIÈCLE.

mentale, des poutres élégantes constituent les vestiges dont j'ai à vous parler.

Dans le croquis que je vous en soumets, vous remarquerez de quel grand intérêt doit être, pour nous, cet aménagement, ce décor archaïque, resté en place et presqu'intact, depuis trois siècles et demi.

La cheminée, datée de 1563, comme vous le voyez, sur un des montants, est vraiment belle; d'une sculpture élégante et fine, elle est complétée par une ornementation en carreaux de terre cuite historiés.

Le principal de ceux-ci représente Suzanne entre les deux vieillards, et j'ai appris que beaucoup d'habitants d'Audenarde connaissent cette maison et sa cheminée grâce à la scène un peu équivoque qui intéresse leur curiosité.

Au fond de la salle, est resté un grand lambrissage avec porte dissimulant une alcôve et une armoire. Les vantaux ont disparu de ce côté, mais il est visible que la cloison était continue. L'ensemble pourrait être facilement reconstitué.

Cette maison d'Audenarde pourrait avoir été celle d'un maitre-tapissier; elle dénote, par sa décoration relativement riche, un certain état de fortune chez celui qui l'édifia; il est permis de supposer que celui-ci doit avoir été un bourgeois notable.

De la même époque, de la fin du XVIe ou du début du siècle suivant, il y a, en pays Wallon, des intérieurs dont je pourrais vous parler.

Je me contenterai de citer celui de Visé.

Pour le connaître, en quelque sorte le découvrir, j'ai dû, m'excusant de mon mieux, entrer indiscrètement, dans une maison à apparence vieillotte. Située à côté de l'Hôtel de Ville, elle n'a guère grande apparence du côté de la rue, mais un beau morceau d'architecture, ainsi qu'une tourelle renfermant l'escalier, la relèvent du côté de la Meuse.

Elle domine fièrement des jardins en pente. Voici un croquis de la salle du rez-de-chaussée, donnant sur cette sorte de terrasse. Ici, il y a deux alcôves, d'un style renaissance très caractérisé, du genre de celui qui se voit à Anvers à l'Hôtel de Ville et aux maisons environnantes; c'est, vous le voyez, le même fuseau suspendu

qui forme un des motifs ornementaux des montants ou pilastres de ces alcôves. L'une d'elles est à claire voie, avec légères colonnettes.

D'autres maisons de Visé offrent de l'intérêt; dans des chambres il y a des cheminées d'un aspect particulier; on y remarque un revêtement plat en petits carreaux bleus encadrés de bandes de cuivre. Cela date du XVIIe siècle.

A Theux, à Limbourg, à Dalhem, j'ai esquissé des façades du XVIe siècle d'un puissant intérêt. Je suis convaincu que derrière beaucoup de ces murailles frustes il y a des trouvailles à faire.

A Theux, dont j'ai déjà parlé, il y a notamment deux maisons voisines, situées au bord du ruisseau; leur distribution intérieure: lambris, portes, armoires, etc., est restée entièrement intacte.

Je ferai probablement un jour une communication relative à ces intérieurs wallons très curieux; je pourrais les mettre en parallèle avec d'autres de la région flamande. Il y a de ces « homes » vétustes, à Mespelaere, à Caprijcke et aux environs de Gand; d'anciennes fermes possédant des restes très importants, existent encore au nord et à l'ouest de cette ville, vers Lovendegem, Sleidinge, etc.

Mais je me permettrai de présenter ces observations, ces documents nouveaux, dans une prochaine communication si, toutefois, ceux que je viens d'avoir l'honneur de vous soumettre ont paru vous présenter quelqu'intérêt et ne vous ont pas laissés indifférents.

A. Heins.

Deux bas-reliefs en métal (XVIe siècle) du musée de Tournai

Le musée de Tournai possède deux panneaux en fer repoussé ciselé et en partie doré, mesurant chacun 40 centimètres de longueur sur 9 centimètres de hauteur, qui proviennent de la collection Fauquez, léguée à cette ville en 1843.

Les sujets qui ornent ces panneaux sont tirés des métamorphoses d'Ovide et s'inspirent des éditions illustrées de cette œuvre, mais ne sont pas des copies de gravures figurant dans l'une ou l'autre de ces éditions.

Le premier panneau représente la scène connue d'*Apollon et Daphné*. Le Dieu, sous la figure d'un homme âgé, vêtu d'une robe ample, la tête ceinte d'une couronne à pointes et la main armée d'un large cimeterre, poursuit Daphné, nue, qui se réfugie dans un bois, où elle est changée en arbre.

Cette scène occupe les deux tiers du panneau; l'autre tiers montre, à travers les arbres qui garnissent le premier plan, des habitations et la silhouette d'une ville entourée de remparts.

Le second panneau, très supérieur au premier, au point de vue de la composition, représente *l'Age d'or*. Au centre du tableau, l'homme et la femme accompagnés de deux enfants, tous quatre assis, semblent discourir. Ils sont entourés d'un paysage boisé animé par des animaux de tout genre, vivant en liberté et en

bonne harmonie entr'eux et avec l'homme. On remarque un cheval, un cerf, une biche, un lapin, une licorne, deux béliers luttant, un ours, un singe, des canards, quelques silhouettes d'autres animaux peu précisés et, enfin, un magnifique lion, couché, au premier plan du tableau.

Les deux scènes, surtout la seconde, sont composées avec beaucoup d'art, et l'exécution témoigne d'une grande virtuosité chez l'artiste qui les a martelées; nous disons martelées, car elles sont représentées sur des plaques en tôle de fer, repoussées au marteau, ciselées, et rehaussées, en grande partie, de dorure; les fonds, les arbres et les animaux sont ornés de hachures d'or, à la manière des lames d'épées damasquinées et, en certains endroits, cette dorure est posée avec une telle fermeté et une telle netteté, qu'à première vue, et sans le secours de la loupe, on croirait avoir affaire à un travail d'incrustation.

Seuls, les corps humains ne sont pas rehaussés de dorure et ils se détachent aujourd'hui en noir, autrefois en clair, sur le fonds en grande partie doré. Les bords amincis des panneaux, certaines traces de clous, l'état de conservation de la dorure sur les bords, montrent qu'ils ont été dans le principe, encastrés dans un châssis où encadrement et qu'ils ont sans doute été exécutés pour former et orner les côtés longs d'un coffret.

Les caractères généraux des deux compositions permettent de les attribuer aux premières années de la renaissance et il semble qu'elles appartiennent à l'art français. A ce point de vue, et pour déterminer leur origine, il est intéressant de les comparer avec un bas-relief de la *collection Cardon*, de Bruxelles, reproduite dans le journal *Les Arts*, numéro d'octobre 1909, où figure une description de cette superbe collection, accompagnée de magnifiques reproductions de ses principaux chefs-d'œuvre.

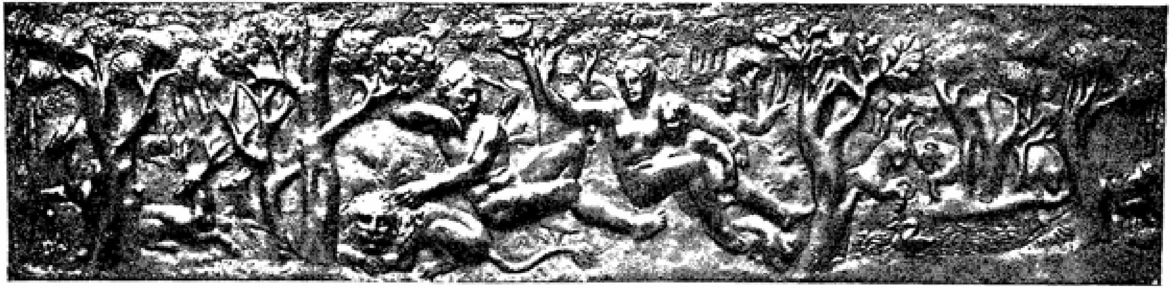
Ce bas-relief, en pierre grise de France, qui mesure 84 × 19 centimètres, soit le double exactement, ou il s'en faut de très peu, de nos panneaux, représente la création du monde. Faut-il y voir l'interprétation païenne de ce sujet, ou bien son interprétation chrétienne, librement comprise et rendue? Dieu le père, entre Adam et Eve, dont il joint les mains, tous trois debout, occupent le centre du panneau; ils sont encadrés par de grands arbres, qui

remplissent aussi le fond du tableau, et entre lesquels circulent de nombreux animaux, parmi lesquels on remarque au premier plan un lion couché, semblable en tous points à celui qui figure sur la plaque du musée de Tournai. Les autres animaux sont généralement représentés par couples: Eléphants, dromadaires, sangliers, cerfs, taureaux, lions (un second couple), etc. La composition générale du sujet, le groupement des personnages principaux et la disposition des groupes secondaires, tous les détails des corps humains, des animaux, des arbres, indiquent une étroite parenté entre le bas-relief de la collection Cardon et la plaque du musée de Tournai, et l'on peut dire, sans crainte de se tromper, que si tous deux ne sont pas sortis de la même main, l'un des deux a certainement inspiré l'autre; il en est d'autant plus ainsi que le bas-relief de la collection Cardon est d'une exécution très achevée, plus fine que d'ordinaire le travail de la pierre, un vrai travail d'orfèvre, comme le constate lui-même son heureux propriétaire.

Faut-il y voir, comme l'indique la catalogue, une œuvre de l'école italienne de la fin du XVe siècle, ou bien une œuvre française du commencement du XVIe siècle; nous penchons vers la seconde opinion.

Quelle que soit d'ailleurs l'hypothèse à laquelle on s'arrête, au sujet des deux belles plaques en métal du musée de Tournai, il est en tous cas un point acquis, c'est qu'elles constituent un très beau sprécimen de la sculpture du début de la renaissance, tant au point de vue de la composition qu'à celui de l'exécution.

E. J. Soil de Moriamé.





DEUX BAS-RELIEFS EN MÉTAL DU MUSÉE DE TOURNAI

Séance publique
du 2 octobre 1910

La séance s'ouvre à 11 heures, dans la salle Leys, à l'hôtel de Ville d'Anvers.

Au bureau siégent: MM. Alph. de Witte, *président;* Fernand Donnet, *secrétaire;* Geudens, *trésorier.*

Prennent également place au bureau: MM. le lieutenant-général van Sprang, commandant de la 2e circonscription militaire; De Vos, bourgmestre de la ville d'Anvers; Strauss, échevin, et baron de Borghrave, membre honoraire regnicole de l'Académie et président de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique.

Sont présents: MM. Soil de Moriamé, vicomte de Ghellinck d'Elseghem Vaernewyck, R. P. van den Gheyn S. J., L. Blomme, Kintsschots, Willemsen, membres titulaires.

MM. Bilmeyer, chanoine Maere, Coninckx, Heins, Dilis, membres correspondants regnicoles.

Un public nombreux remplit la vaste salle de réunion.

Le président, M. de Witte, après avoir souhaité la bienvenue aux assistants, fait une intéressante conférence au sujet de la *Médaille en Belgique; sa rénovation et son développement.*

M. le chanoine Maere donne lecture de son travail relatif à l'*Eglise du petit séminaire de Floreffe, ancienne abbatiale Norbertine.*

M. Heins émet quelques considérations *A propos d'inscriptions et d'enseignes sur de vieilles façades de nos contrées.*

L'heure étant trop avancée, M. Fernand Donnet, ne peut donner connaissance de l'étude qu'il avait consacrée à *La vie intime anversoise sous le régime républicain.*

Ces quatre communications seront imprimées dans les Bulletins de l'Académie.

En terminant, M. de Witte remercie vivement les autorités et le public qui ont bien voulu répondre à l'invitation de l'Académie et assister à la séance.

M. le lieutenant-général van Sprang se félicite de la réussite de la réunion et souhaite à tous les membres de l'Académie un entier succès dans leurs travaux scientifiques.

M. le baron de Borghrave, à son tour, joint ses félicitations à celles qui viennent d'être émises.

La séance est levée à 1 heure.

A la suite de la séance publique, un lunch réunit, à l'hôtel de Londres, les membres de l'Académie.

Au cours de cette réunion, la dépêche suivante fut envoyée à Bruxelles, à Sa Majesté le roi Albert :

« *A Sa Majesté le Roi Albert, Bruxelles.*

» L'Académie royale d'Archéologie de Belgique, réunie en banquet » après séance publique annuelle, acclame toast porté par président » de Witte à Leurs Majestés le Roi et la Reine ».

» FERNAND DONNET,
» *Secrétaire.* »

A cette dépêche, le Roi voulut bien faire répondre par le télégramme suivant :

« *Monsieur Fernand Donnet, secrétaire de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, Anvers.*

» Le télégramme que vous avez adressé au Roi au nom de l'Acadé- » mie royale d'Archéologie de Belgique, réunie en un banquet, lui » a été transmis à Vienne. Sa Majesté a été très touchée du toast » que lui a porté M. de Witte. Elle m'a chargé de vous prier » de l'en remercier en son nom et au nom de la Reine et de trans- » mettre l'expression de sa gratitude à tous les membres de votre » savante association qui se sont associés à cette manifestation de » loyalisme.

» *Le Ministre de la Maison du Roi.* »

La vie intime anversoise sous le régime républicain

L'histoire a minutieusement consigné tous les événements de quelque importance qui ont signalé, à la fin du XVIIIe siècle, l'occupation de la ville d'Anvers par les républicains français. Toutes les phases de cette période troublée sont parfaitement connues. Rappeler la persécution religieuse, l'expulsion des ordres monastiques, l'exil du clergé séculier, le pillage des églises, les emprunts forcés, la spoliation des biens des particuliers, voire même les fêtes républicaines, les occupations armées ou les péripéties diverses de la vie municipale, serait faire une tâche oiseuse. On trouvera tous ces faits, et maints autres encore, exposés dans leurs moindres détails, dans tous les ouvrages traitant d'histoire locale. Mais la connaissance de ces événements permettra-t-elle de se rendre suffisamment compte de l'état d'esprit réel de la population anversoise pendant cette période néfaste? Nous ne le croyons pas. On s'imagine généralement que la terreur et la crainte régnaient sans partage à Anvers, que les habitants qui n'avaient pas émigré ou qui ne s'étaient pas, pour l'un ou l'autre motif, ralliés au régime nouveau, terrassés par la peur, se cachaient sans oser, en quoique ce soit, réagir contre les persécutions des Sans-Culottes, ni mani-

fester en aucune manière leurs sentiments véritables. C'est une erreur, et certains témoignages indubitables ont heureusement perdurés ; ils permettent de se rendre un peu plus fidèlement compte, sous ce rapport, de la situation exacte. Un témoin impartial nous est resté, qui nous aidera à établir la physionomie réelle de la cité anversoise pendant ces quelques années d'occupation étrangère, physionomie constituée, non pas seulement par les grands faits historiques qui sont amplement connus, mais par les mille petits détails de la vie journalière, par les potins les plus minimes, qui nous initient à l'état d'âme réel de la population et à ses véritables sentiments.

Mesdames et Messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter le citoyen Pierre-Antoine-Joseph Goetsbloets. Un passeport que délivra, le 12 Germinal an IV, le commissaire du 6e bureau de police, nous apprend qu'il avait alors 33 ans et nous le décrit : taille 5 pieds 2 pouces, cheveux et sourcils blonds, yeux bleus, nez moyen, bouche idem, menton rond, front rond, visage plein. Il avait épousé, le 1r février 1785, dans l'église Notre-Dame, Henriette-Jeanne-Marie de Wael, fille de Norbert-Louis de Wael, échevin d'Anvers, mort en 1768, et de sa seconde femme Béatrix de Coninck.

Pierre Goetsbloets appartenait à une famille originaire de Hasselt, qui s'était établie à Anvers au commencement du XVIIIe siècle. Il habitait dans notre ville, section K, n° 42, c'est-à-dire au marché Saint-Jacques. Il ne suivit pas l'exemple des membres de nombre des principales familles anversoises qui émigrèrent, mais il resta à Anvers. Il fut frappé d'une taxe forcée de 4000 livres tournois comme quote-part dans la contribution de 4 millions du 22 août 1794. Plus tard, il fut arrêté comme ôtage, mais relâché le 2 Fructidor an II, lorsqu'il eut payé 1366 florins, 13 sous et 4 esterlins en espèces, et livré de plus de l'argenterie pour une valeur de 500 florins.

S'il était resté à Anvers, ce n'est pas qu'il partageait, en quoique ce soit, les idées des maîtres de la ville. Bien au contraire, il semble leur avoir voué des sentiments d'une antipathie très peu déguisée et avoir surtout méprisé ceux de ses concitoyens qui s'étaient ralliés à l'ordre de choses nouveau.

Les tristes circonstances dans lesquelles on vivait alors lui occasionnaient des loisirs forcés. Goetsbloets les mit à contribution pour recueillir tous les faits dont il était témoin.

Il composa une chronique méticuleuse dans laquelle il consigna la narration de tous les événements politiques, de toutes les cérémonies, de tous les accidents ou méfaits qui eurent pour théâtre la ville d'Anvers pendant les années 1792 à 1796. Bien plus, il fit résumer par une main complaisante le récit des principaux faits qui se déroulèrent en Europe, tant dans le domaine militaire que dans la vie privée. Il fit copier de nombreux extraits de journaux étrangers et reproduire le compte-rendu textuel des séances les plus importantes des assemblées législatives françaises. Cet amalgame, passablement indigeste, de documents dissemblables, est rassemblé dans dix gros volumes, revêtus d'une superbe reliure en cuir rouge ou vert, relevée de délicats fleurons ou d'élégantes bordures dorées au petit fer et accompagnée sur les plats du blason de la famille Goetsbloets qui porte: d'argent, chaussé ployé d'or, à 3 écussons mal ordonnés de gueules, et pour cimier: un écusson de gueules. Ce précieux recueil fait aujourd'hui partie des collections de manuscrits de la Bibliothèque royale.

Dans ces volumes, Goetbloets a inséré de nombreux documents imprimés: actes officiels, cartes géographiques, gravures noires ou polychromées, dont il en est de fort rares, nombreux portraits de tous les personnages quelque peu marquants de cette époque, etc., etc.

Pour Anvers, ce qui constitue le principal intérêt de cette compilation, ce sont les nombreux dessins en grisailles ou coloriés, images un peu naïves peut-être, mais d'une valeur documentaire rare. Tous les événements grands ou petits, toutes les fêtes si nombreuses alors, toutes les manifestations républicaines, y sont rappelés au moyen de compositions originales, parfois multiples, d'une sincérité absolue. Les moindres détails de costumes ou d'accessoires, les paysages urbains, les scènes d'intérieur, y sont représentés avec une fidélité dont on peut encore aujourd'hui constater la complète exactitude. Ils ont pour ainsi dire la valeur de documents photographiques, et acquièrent ainsi pour l'histoire locale un prix fort grand.

Quant au texte qu'illustrent ces aquarelles, texte en grande partie

français, mais parfois rédigé en flamand, surtout pour les passages intéressant Anvers, il est précieux à bien des points de vue. Il nous initie aux côtés intimes de la vie anversoise d'alors, à une physionomie locale très particulière, et dont nous chercherions vainement trace ailleurs. Goetsbloets est un véritable Anversois; son langage a une saveur de terroir qui trahit son origine; il ne dédaigne pas l'historiette un peu épicée et ne ménage pas les plaisanteries au gros sel. Ses informations sont d'une sincérité absolue, et son indiscrétion ne connaît pas de bornes. Il nous dévoile bon nombre de particularités piquantes en nommant les personnages et ne cachant pas ses appréciations à leur égard. Ses proches parents ne sont pas même à l'abri de ces confidences, toujours appuyées de documents probants.

On comprend quel intérêt se dégage de ces souvenirs locaux. Ils nous permettent de reconstituer d'une manière un peu plus exacte l'état d'esprit qui, pendant cette période, régnait à Anvers. Certes, les autorités françaises régnaient par la terreur, multipliaient les persécutions et les exactions. La plupart des habitants aisés avaient fui à l'étranger. Mais le véritable peuple anversois, et parmi celui-ci les membres de familles patriciennes, tel Goetsbloets, qui préférèrent ne pas émigrer, opposèrent aux mesures répressives, la force d'inertie la plus complète; ils gardèrent leurs idées et leurs habitudes, qu'ils se bornèrent à cacher quelque peu; ils ne manquèrent pas une occasion d'accabler de sarcasmes ou de moqueries les magistrats républicains. Les Anversois qui s'étaient ralliés au régime nouveau, étaient surtout en butte à leurs incessantes attaques. Et pendant toute cette période, cependant si troublée, il ne se passa pas un jour, il ne se produisit pas un événement, sans que les murs de la ville ne se couvrissent de placards, dans lesquels la verve populaire se donnait libre carrière au dépens des autorités étrangères ou de leurs alliés anversois, sans que de la foule ne s'élévassent des moqueries ou des protestations qu'on préféra ignorer pour ne pas devoir recourir à une répression impossible ou inutile.

C'est de cette situation si caractéristique que nous trouvons à chaque page des traces curieuses dans la chronique de Goetsbloets. Nous ne pouvons malheureusement pas citer tous les faits, et devons

même en négliger de très curieux, leur caractère personnel ne permettant pas de les divulguer quand les petits-fils de ceux qui y furent mêlés, ne peuvent aujourd'hui être rendus responsables des fautes de leurs ascendants. Nous nous bornerons à résumer brièvement quelques-unes de ces pages, le temps dont nous disposons ne nous permettant pas de donner à cette communication une étendue trop grande.

Les *Tydsgebeurtenissen*, tel est le titre donné par Goetsbloets à sa compilation, s'ouvrent au moment où, en 1792, les Français, pour la première fois, occupent nos provinces. Ces événements sont trop connus pour que nous les exposions longuement ici. Dès les premiers jours de novembre, la ville est traversée par de nombreux émigrés qui fuyent devant l'envahisseur ; ils s'efforcent de gagner la frontière septentrionale, mais sur la route de Hollande, se sont mis en embuscade des tas de vauriens, comme toutes les grandes villes en recèlent. Ils assaillirent les malheureux pour les dépouiller : *veel van hunne pakkagie zyn gestolen geweest, zelfs met geweld afgenomen.*

Cependant, les troupes françaises s'avancent rapidement, et le dimanche 18 novembre, à 2 1/2 heures, elles entrent en ville par la porte Kipdorp. Goetsbloets, qui voit défiler ceux qu'il appelle les *Carmagnols*, en fait un portrait fort peu flatteur : *eenige met stukken broeken aen het gat, andere zonder koussens, zonder schoenen, zonder kleed, zonder hemde en andere zonder hoede met holleblokke, sommige half naekt zoedanig dat sommige ontuchtig waren.*

Mais l'année suivante, la fortune des armes change. Dès la fin de février, les Français, en garnison dans notre ville, gagnent précipitamment la frontière hollandaise ; un mois plus tard, le 23 mars, ils reparaissent en désordre sous les murs de la ville, abandonnant aux Autrichiens vainqueurs leur artillerie et leurs munitions ; et pour pouvoir passer plus rapidement en Flandre, beaucoup d'entre eux, avant de traverser l'Escaut, vendent aux habitants leurs bagages. Ils cèdent même des chevaux pour une demi-couronne pièce.

Les Anversois célébrèrent avec enthousiasme le départ des Français, et l'on vit alors affichée en Bourse une grande image repré-

sentant Mercure qui s'empresse de consoler une femme éplorée, figurant la Belgique, et lui annonce sa délivrance. Le texte qui soulignait cette composition allégorique était des plus suggestifs:

Merc.:... GALLICA GENS ABIIT QUID BELGICA PLORAS?
Belg.:... A QUOD IN O NON SIT LITTERA VERSA GEMO.

La bataille de Neerwinden avait encore une fois livré nos provinces aux troupes républicaines; celles-ci, le 24 juillet 1794, reprenaient possession de notre ville.

Tous les événements de cette époque ont occupé les historiens; ce serait faire tâche inutile en les relatant encore une fois ici. Notre concitoyen les suivit de près et les décrivit longuement. Ces descriptions ont pour nous un mérite, c'est que nous y relevons certains menus détails d'intérêt tout local et qu'on chercherait vainement ailleurs. Les personnages qui jouèrent un rôle dans ces événements y sont surtout identifiés d'une manière très caractéristique. C'est ainsi que nous lisons, pour ne citer que quelques exemples, que lors de la première entrée des Français, ceux-ci furent reçus aux portes de la ville par les gildes, commandées par Joseph Cuylen, pensionnaire adjoint de la ville, par les sections ayant à leur tête l'échevin Grigis, *hoofdman der poorterye*, par une compagnie de la garde bourgeoise sous les ordres de Nicolas Beeckmans, *geweezenen patriotique capiteyn, coopman in schilderyen*, et par la musique de la ville que dirigeait le *geweezenen patriotique tambour major* Guilliams, *coopman in kanten en zeyden*. Plus tard, nous apprenons que, lorsque mourut le colonel Verrières, *de bult Verrières*, que son corps fut transporté à Paris par *coopman Silvester, woonende op de Suyker ruy*. On sait que la grande statue d'Elie, qui surmontait la façade de l'église des Carmes, fut abattue et jetée bas. Goetsbloets affirme que cette belle besogne fut exécutée par *eenen pauweren schaliedekker, te weeten den krommen Van der Helst, zoone van Lounneken langtong*.

Mais c'est à Dargonne surtout que notre chroniqueur en voulait. Il n'était, du reste, pas seul à partager cette aversion, et les habitants d'Anvers ne craignaient pas d'en donner des preuves

publiques; sur les murs s'étalaient des billets anonymes d'une violence inouïe. Par l'un d'eux, dont nous n'oserions pas reproduire les termes d'un naturalisme réellement trop cru, les bons bourgeois étaient conviés à assister, au couvent des Chartreux, à une représentation dans laquelle « le fameux citoien d'Argonne... vu que longtems il n'a pu exercer des sauts périlleux, donnera les fameuses danses, jamais présentées dans cette ville, et principalement le saut du premier danseur de Louis 17, roi de France et de Navarre. »

Goetsbloets nous apprend encore que Dargonne qui, antérieurement, portait le nom de Gautier, et était fils d'une comédienne, logeait alors en quartier rue des Juifs, chez un certain citoyen Verstappen. Or ce citoyen avait une femme, et de nature quelque peu jalouse, il prétendait, à tort ou à raison, que celle-ci s'entendait trop bien avec l'ancien maître de danse. Quoiqu'il en soit, un soir du mois de septembre 1795, une querelle éclata à ce propos entre les deux hommes; ils en vinrent aux mains, et Dargonne fut jeté dans la rue, après avoir été à moitié assommé à coups de chaises sur la tête. Il dut chercher un autre gîte et alla se loger dans une chambre prise en réquisition au refuge de l'abbaye Saint-Bernard, au rivage, ce qui ne l'empêcha pas, s'il faut en croire du moins une autre affiche dirigée contre lui et distribuée à profusion à Anvers, de trouver bientôt d'autres consolations tout aussi sentimentales.

Du reste, la population accablait de ses brocards tous les fonctionnaires républicains, et il fut alors imprimée et vendue une chanson satirique dans laquelle tous les membres de la municipalité étaient pris à partie sans la moindre réserve. Les personnalités trop vives qui émaillent cette pièce nous empêchent d'en donner des extraits malgré sa saveur locale toute particulière.

Toutes les cérémonies et cortèges qui furent alors organisés par les républicains, sont en détail rappelés dans notre chronique, et des dessins nombreux, quelques fois formant des séries successives, reproduisent les moindres péripéties de ces festivités. Nous y apprenons, point sur lequel on n'a pas toujours été d'accord, que la jeune fille qui, lors de la cérémonie de la destruction à la place

de Meir des insignes de la tyrannie, représentait la déesse Raison, était *een dogter van perukier Willebrors van de Joode straet.* Le bûcher sur lequel étaient placés les instruments de supplice, les couronnes d'Albert et Isabelle, et d'autres objets symboliques, était orné de divers portraits peints par Rubens; ainsi que d'une effigie de l'empereur François II, pendue retournée. Les nombreux chars qui avaient servi au transport du cortège, étaient attelés de chevaux requisitionnés chez Grigis, chez Cogels, chez Mme de Meulenaer, chez *de kwesels* Moretus, ailleurs encore.

Pendant que ces scènes se déroulaient, beaucoup de citoyens anversois, et non des moindres, avaient émigré. Les républicains en profitèrent pour mettre l'embargo sur leurs biens et se loger dans leurs maisons. Un de ces fugitifs, le baron Stier d'Artselaer avait cru pouvoir empêcher la confiscation de sa demeure, et avait dans ce but imaginé une combinaison quelque peu naïve. En partant, bien en évidence, sur la cheminée de son salon, il avait placé une lettre adressée à l'autorité républicaine. Dans cette épitre il disait:

« Je ne quitte point ce pays pour fuir les Français. Je les aime en ami. Mon but en m'expatriant est de fuir le pillage et des désordres que commettent ordinairement des hommes sans loix, mais je vais habiter en attendant un pays libre comme la France, je me retire chez le peuple américain votre alié et ami, ainsi j'espère fermement que la loyauté française et les principes de la liberté que professe cette nation généreuse envers les peuples d'une nation quelconque me fait espérer, que la république française voudra bien respecter les propriétés d'un ami de la liberté, et avoir égard pour des si justes raisons; elle trouvera toujours dans ma personne un défenseur zélé pour tout ce qui peut contribuer à la conservation de cette précieuse liberté. »

« Le baron J. de Stier,
» citoyen américain. »

Le citoyen américain devait apprendre bientôt à ses dépens que ses belles protestations n'avaient pas eu le succès qu'il en avait espéré.

L'ouverture de l'Escaut devait particulièrement intéresser un véritable *sinjoor*, tel que l'était Goetsbloets. Aussi consacre-t-il plusieurs

compositions en couleurs aux fêtes qui eurent lieu à cette occasion, et notamment le mardi 18 août 1795. On y voit sur les quais, fidèlement représentées, les autorités et la foule du peuple, tandis que des petits voiliers pavoisés sillonnent le fleuve. Sur l'un de ceux-ci se trouvait le représentant Lefebvre de Nantes. Il débarqua sur le *Werf* au bruit du canon, et s'adressant à la foule, il cria à plusieurs reprises: Vive la nation! vive la république! Aucun écho ne répondit, paraît-il, à ces acclamations. Le soir un feu d'artifice fut tiré à la place de Meir devant le grand Christ qui s'élevait alors encore en face de la rue des Tanneurs.

S'il faut en croire notre manuscrit, la liberté de la navigation avait, en fait, été proclamée trois ans plus tôt, mais depuis lors, trois bateaux seulement avaient remonté le cours du fleuve: le premier avait été vendu publiquement; le second avait, en partie, été brûlé et en partie vendu; et le troisième avait péri dans le port.

Pendant que ces événements se déroulaient, les soldats français qui s'étaient installés sans scrupule dans beaucoup de maisons anversoises, mirent plus d'une fois à rude épreuve la patience des habitants. Ils se considéraient comme maîtres du pavé et ne se faisaient pas faute de le démontrer, et ce, bien souvent, d'une manière par trop brutale. C'est ainsi, pour ne citer qu'un fait, qu'une jeune fille, appartenant à une des premières familles de la ville, Mlle Bertina, habitant rue de l'Hôpital, avait passé la soirée chez une de ses amies, Mlle de Wael, rue Houblonnière. A 8 1/2 heures, son domestique, muni d'une lanterne, vint la chercher. Pour plus de sécurité, le frère de Mlle de Wael, Jean de Wael, voulut la reconduire, et lui offrit son bras. Mais, arrivés au marché aux Grains, devant la nouvelle maison du comte de Respaigne, les jeunes gens furent attaqués par les soldats français, qui logeaient dans cette demeure. Ceux-ci voulurent entraîner Mlle Bertina, et le jeune de Wael, en la défendant, fut blessé de coups de sabre au bras et à la tête. Toutefois, les agresseurs durent s'enfuir, et grâce au chapeau que l'un d'eux perdit, ils furent reconnus et purent être punis.

Mais nos hôtes républicains ne mettaient pas toujours dans leurs

procédés la même brutalité. Je ne veux que vous en citer un seul exemple. L'aventure eut pour acteurs les membres d'une des premières familles patriciennes de la ville, alliée aux Goetsbloets. Vous me permettrez de taire leurs noms, qui sont très connus, mais notre chroniqueur y mit moins de discrétion, et grâce sans doute à sa parenté, il put se procurer les détails les plus intimes de cette équipée; il les étale avec complaisance dans son manuscrit, en poussant même le souci de la documentation jusqu'à reproduire toute la correspondance intime qui fut échangée à cette occasion.

Or donc, un beau jour, le chef de la famille revenant de Bruxelles, fit dans la diligence la connaissance d'un Français, grand causeur et fort aimable compagnon, qui prétendit s'appeler le comte de Prudhomme de Saint-Valbon, et être envoyé à Anvers pour occuper le poste de garde du magasin des effets militaires. L'Anversois, séduit par la faconde de son nouvel ami, l'invite à venir le voir. L'étranger est fort aimablement accueilli par le fils et les trois filles de notre concitoyen. Il devient bientôt indispensable dans le ménage; au père il procure des marchandises contre assignats; il fait de longues promenades à cheval avec le fils; il accable les filles de prévenances et d'amabilités. L'une d'elles, qui portait le poétique prénom de Mimi, ne resta pas insensible aux grâces du bel étranger. Leur intimité s'accrut chaque jour, et celle-ci même devint si grande, que bientôt il fut évident qu'elle aurait des suites plutôt gênantes. On se figure aisément le beau tapage que fit l'aventure, et la colère qui s'empara de tous ces braves gens quand, à la suite d'une enquête, on apprit que le séduisant fonctionnaire français, n'était nullement comte, que son nom était purement d'emprunt, qu'il était le fils d'un très pauvre tailleur de Laon et que, pour comble de malheur, il était marié depuis plusieurs années.

Toutefois, hâtons-nous de l'ajouter, cette romanesque aventure ne constitue en réalité qu'une exception, car les relations entre les habitants et les Français étaient en général plutôt fraîches, et dans les moindres occasions, une animosité qu'on ne cachait même pas, se faisait ouvertement jour.

Tel fut le cas entr'autres, lorsque fut décrété le port obligatoire de la cocarde tricolore. Les Anversois mirent une mauvaise volonté évidente à se parer de cet insigne républicain; il fallut, pour les y contraindre, que des mesures de rigueur fussent prises. C'est ainsi, qu'un dessin nous montre la scène qui se passa, le 19 janvier 1796, à la porte Kipdorp, quand la garde arrêta ceux qui entraient en ville sans cocarde. Parmi les récalcitrants se trouvaient le chanoine Gomez, M. de Richterich et ses deux filles, M. du Bois de Vroylande, d'autres encore. Les dames prétendaient qu'il leur était impossible de se parer de la cocarde, les instructions omettant de spécifier s'il fallait la porter à droite ou à gauche. Néanmoins ces grands coupables furent alors condamnés à une amende de 36 sous, ou en cas de non payement, à un emprisonnement de trois jours au Steen.

Peu après, il fut défendu aux habitants de sortir le soir sans lanterne. Que firent nos concitoyens? Ils se munirent de la lanterne obligatoire, mais ils n'y placèrent pas de chandelle. Vite parurent de nouvelles instructions, spécifiant que les lanternes devaient contenir une chandelle. On se soumit encore une fois, mais on eut bien soin de ne pas allumer la dite chandelle.

Dans les lieux publics cette animosité éclatait parfois aussi sans contrainte. C'est ainsi qu'au théâtre, le 29 nivôse, de cette même année, on jouait *la Caravane du Caire*. Les officiers présents dans la salle, interrompirent l'ouverture en réclamant *La Marseillaise* et le *Ça ira*. Les bourgeois protestèrent bruyamment et quittèrent la salle. A la représentation du lendemain, les militaires seuls étaient présents; pas un Anversois ne s'était rendu au spectacle.

Et pendant ce temps, on multipliait ce qu'on appelait alors des « pasquinades », et les bourgeois qui faisaient preuve de quelque sympathie pour le régime nouveau, avaient, en sortant de chez eux, le matin, la désagréable surprise de constater que, pendant la nuit, on avait collé sur leurs façades des libelles dans lesquels ils étaient loin d'être ménagés.

Les autorités françaises n'étaient guère épargnées, et quand le citoyen Cochon devint ministre de la République, on put admirer sur les murs de notre ville une belle caricature représentant un

gros porc, la tête couverte d'un chapeau avec plumet et cocarde, le corps ceint d'une écharpe et la queue ornée d'un joli nœud tricolore, tandis que sous cette image suggestive on pouvait lire :

Kan daer nog iets vuylder zyn
als een onbeschonstig zwyn
dat men van policie zaken
gaet een fransch minister maeken.

Ce qui scandalisait le plus le bon peuple d'Anvers, c'est que certains élégants ou élégantes appartenant à la colonie française, s'efforçaient d'importer ici les modes qui, alors, s'épanouissaient au Palais Royal. Aussi ne se fit-on pas faute de distribuer une chanson, qui sans doute, elle aussi, était née sur les rives de la Seine, et dans laquelle on persiflait impitoyablement ces innovations qui scandalisaient nos bons bourgeois. Et ceux-ci ne se faisaient pas faute alors de fredonner que :

Grâce à la mode
On n'a rien d'caché
On n'a rien d'caché
Ah que c'est commode
On n'a rien d'caché
J'en suis faché.

Mais revenons à des sujets plus sérieux, car notre chroniqueur, avec une facilité déconcertante, passe sans cesse du grave au léger et entremêle les petits faits divers, du récit des événements les plus importants.

L'Escaut avait été proclamé ouvert, mais, en fait, la navigation était nulle. Ce résultat eut le don de stimuler la verve moqueuse de notre concitoyen. Dans une composition fort pittoresque, il nous montre le fleuve et à l'avant-plan la Tête de Grue ; deux spectateurs mélancoliques encombrent le quai et, plus loin, deux gamins jouent pacifiquement aux billes. Sur l'Escaut croisent trois barques minuscules, dont les occupants, paisiblement, se livrent à la pêche des

moules et des crevettes. Et afin que nul n'en ignore, sous le dessin, notre artiste à inscrit:

Proficiat sinjoors, de Schelde is wederom open.

Toutefois, le 25 février 1796, le ministre de la marine avait édicté une ordonnance spéciale, dans le but d'empêcher les vexations des Hollandais, et le citoyen Noël avait été envoyé à La Haye avec mission de remettre aux Etats-Généraux une note conçue dans un même sens.

Deux mois plus tard, on apprit qu'enfin un navire était arrivé à Flessingue à destination d'Anvers. C'était un brick à deux mâts battant pavillon suédois, venant de Hambourg avec un chargement de sel, destiné à la firme Dirven & C°. Dès que la nouvelle parvint à Anvers, les administrateurs de la navigation, Levêque et Billotay, et le chef de bureau Max Solvyns, prirent place dans la barque du citoyen Corthals et se rendirent à Flessingue. Là on apprit que les autorités hollandaises s'opposaient au passage du bateau. Bien vite le citoyen Solvyns fut dépêché à Dunkerque pour prévenir l'amiral van Stabel qui y stationnait avec quelques petits navires de guerre français, tandis qu'ici la municipalité organisait fiévreusement une réception officielle.

Bientôt sept navires de guerre parurent devant Flessingue. Le contre-amiral somma les Hollandais de livrer passage, leur accordant 12 minutes pour se soumettre à ses injonctions. Ils répondirent en demandant un répit de douze heures pour pouvoir consulter le gouvernement. Cette proposition fut rejetée, et sur la flotte on battit le branle-bas général. La *Toscane* fut placée au milieu des navires français, l'amiral van Stabel descendit dans un canot qui se tint entre la côte et la flotte, et dans cet appareil le passage s'effectua sans que les Hollandais osèrent s'y opposer. Devant Batz, nouvelle alerte, on fit les préparatifs de combat, mais tout se passa sans encombre, et les navires arrivèrent bientôt sains et saufs devant Anvers.

Les membres de la municipalité, dans des barques, s'étaient portés au devant de la flotte; ils montèrent à bord du navire

amiral, tandis que le fort Laurent et les navires se saluaient à coups de canon, que les matelots, du haut des vergues, poussaient des hurrahs et que, sur le quai, la musique de la ville jouait ses airs les plus bruyants.

On mit ensuite pied à terre et, en cortège, on se rendit au local des séances du Département, où deux citoyens, députés par les négociants anversois, remercièrent les autorités. Le soir, un banquet eut lieu au *Petit Paris*. Quatre toasts y furent portés: à la république, à la liberté du commerce, aux hommes libres et au contre-amiral van Stabel.

A cette occasion, Goetsbloets donne libre cours à toute sa verve satirique et, dans un dessin humoristique, il nous représente le banquet, auquel de nombreuses dames prirent part, et qui, s'il faut l'en croire, fut aussi libre que les principes qu'on y avait acclamés.

Le lendemain, qui était le 30 germinal, au temple de la loi, le citoyen Solvyns prononça un pompeux discours pour célébrer le grand événement de la veille: « Le plus beau jour de ma vie, s'écriait-il, dans un mouvement débordant de lyrisme, est celui où je puis, par mon organe, vous annoncer le plus grand, le plus signalé bienfait qui puisse résulter pour vous de votre réunion à la plus glorieuse, à la plus magnanime des nations! Le superbe fleuve qui baigne vos murs et qui, jadis, fit de cette ville la première place de l'univers, l'entrepôt général des transactions mercantiles de toutes les nations du globe, enchaîné par la politique souple et raffinée d'un peuple voisin, commerçant et jaloux, depuis l'époque fatale de la signature du traité de Munster en 1648, privé par le 14me article de cet ancien monument de la féodalité, au temps où tout courbait encore sous le joug des despotes, de tous les avantages attachés par la nature à sa situation unique, vient d'être rendu libre par le gouvernement français, qui ne respire que le vrai bonheur de ses nouveaux frères. »

Et il terminait sa harangue par ce chant de victoire: « Tel est, citoyens, frères et amis, telle est, après les sacrifices que les circonstances de la guerre ont nécessitées parmi vous, telle est, après des années d'incertitude et de fluctuation, la récompense que

la nation française vous offre. La navigation et le commerce étayés sur la liberté et l'égalité, seraient les sources intarrissables de la félicité publique et de cette aisance qui se fait goûter dans toutes les classes des citoyens. Le riche, que ses trésors mettent à même de former des entreprises formidables, ajoutera au lustre de la patrie, la classe mitoyenne, piquée d'émulation, déployera toute son énergie pour s'enrichir, et la classe basse et indigente, trouvant de quoi occuper sans cesse ses bras utiles, ne ressentira plus les atteintes de la pauvreté, tous seront heureux, tous seront intimement convaincus que le bienfait que leur procure aujourd'hui la France, est le garant de leur bien-être, et tous s'écrieront avec nous, dans un saint enthousiasme: Vive la république! »

Le saint enthousiasme du citoyen Solvyns dut quelque peu se calmer quand, le lendemain matin, à son réveil, il put lire sur la porte de sa maison un quatrain, mi-latin, mi-flamand, dans lequel il était pris personnellement à partie d'une façon des moins charitables.

Dans l'entretemps, et sans doute pour accentuer cette félicité publique à laquelle le citoyen Solvyns avait fait allusion, le gouvernement républicain poursuivait avec une sévérité inexorable la rentrée de l'arriéré des contributions, dont il avait si copieusement accablé les citoyens anversois. Il restait ainsi au baron van de Werve et de Schilde à acquitter une somme de 4.500 livres, solde de la première taxe dont il avait été frappé. Vainement il avait protesté, démontrant qu'il avait déjà payé plus qu'il n'aurait dû le faire, attendu qu'il avait son domicile réel à Schilde, et que, d'après la loi, c'était là seulement qu'il pouvait être astreint à payer. Rien n'y fit, et il reçut l'injonction d'avoir à s'exécuter en déans les 24 heures. Cette menace n'ayant pas eu d'effet, Dargonne, flanqué d'un officier municipal et de deux gendarmes, se rendit chez le baron van de Werve, le sommant de s'exécuter. Celui-ci se borna à objecter qu'il attendait la réponse à la dernière réclamation qu'il avait adressée à l'administration. Dargonne, en présence de ce refus, apposa les scellés sur trois chambres. Le lendemain, au son de la trompette, il fit annoncer la vente des meubles saisis. Comme bien on pense, le peuple, à cette nouvelle, accourut en foule à l'hôtel de Schilde.

Un dessin de Goetsbloets nous présente la scène. On y voit la façade de l'hôtel; devant la porte, largement ouverte, a été placée une table, derrière laquelle se tient Dargonne, accompagné du greffier Willebords, de deux gendarmes et d'une garde de quatre hommes.

Cependant, à 4 heures, le greffier donna lecture de l'arrêté de la municipalité; puis, sur la table, fut présenté aux enchères un tableau représentant un grand chien. Willebords mit à prix à 100 florins, mais personne ne répondit à cette invitation. Pendant ce temps, des rangs du peuple partaient des apostrophes de tous genres; les moqueries et les sarcasmes se croisaient. Enfin, une femme se décide et offre 3 liards; une seconde surenchérit jusqu'à un sol. On comprend de quelle manière les spectateurs soulignaient ces enchères ridicules. Le tumulte devint bientôt si grand que le greffier dut menacer de faire arrêter et incarcérer les perturbateurs. A ce moment s'avança le procureur Dielis, qui, au nom du baron de Schilde, offrit pour le tableau 4,500 florins. La vente fut aussitôt arrêtée; l'administration avait obtenu gain de cause, mais le baron de Schilde avait gardé ses droits intacts et n'avait cédé qu'à la force.

Les actes de ce genre devaient bientôt se multiplier dans notre ville. Vers cette époque, on put lire au coin des rues une petite affiche officielle:

« VENTE.

» On vendra publiquement lundi 2 messidor an IV de la république, à 10 heures du matin, chez les citoyens Legrelle frère et sœurs, rue des Peignes, en cette commune, une quantité de meubles et effets, laquelle vente fera à la diligence des huissiers du tribunal civil du département des Deux Nèthes.

» L'un les dits à l'autre. »

Les membres de la famille Legrelle avaient protesté contre la taxe trop élevée qu'on leur réclamait; ils prétendaient, que suivant l'état de leur fortune, ils ne devaient être rangés que dans

la quinzième classe. Les autres enfants, tout en joignant leurs réclamations à celles de leurs frères et sœurs, affirmaient que le magasin de soie de la rue des Peignes était un bien de communauté non partagé et qu'ils n'avaient pas à être taxés de ce chef. Ils payèrent cependant sous réserve, tandis que les premiers, afin de donner plus de poids à leur protestation, la firent signifier à l'hôtel de ville par le notaire van de Wouwer. Celui-ci, à son arrivée, fut arrêté et incarcéré jusqu'au soir, pendant qu'on faisait procéder à la vente sous la protection de la force armée. Cette scène nous est encore une fois représentée dans notre manuscrit d'une manière très vivante. On y voit le peuple ameuté, insultant copieusement les représentants de l'autorité, et à quelques pas, sur le trottoir, devant le magasin, le commissaire priseur debout sur une commode, offrant en vente un chaudron de cuisine en cuivre, tandis qu'à ses côtés d'autres récipients et un samovar attendent le moment de passer aux enchères. Tous les objets ainsi mis en vente furent rachetés par les domestiques des propriétaires, sans qu'une seule offre étrangère ne vint les contrecarrer en quoi que ce soit.

Presqu'en même temps, une opération identique avait lieu au Kipdorp, chez le citoyen van Dun. Celui-ci, par suite d'un retard dans la remise de la contrainte, n'avait pu payer en temps sa quote-part de l'emprunt et on avait refusé sa proposition de payement en numéraire. La vente eut lieu le 24 juin à 11 heures, publiquement, devant la demeure de van Dun. Ce fut le sculpteur Clement qui lut l'arrêté de la municipalité et présida aux enchères. Le premier objet qui fut présenté aux amateurs fut un certain vase intime. Puis vinrent des draps malpropres, arrachés à un lit; ils furent adjugés à certains Français au milieu des huées et des lazzis de la foule.

Chez les citoyens de Neuf frère et sœurs, place de Meir, une saisie fut également opérée, mais ceux-ci ayant payé la somme réclamée la veille au soir, la vente annoncée n'eut pas lieu.

Moins heureux, le citoyen Stier-Guyot, qui habitait près de l'église Saint-Georges vit son mobilier saisi et mis publiquement en vente devant la porte de sa maison. Cependant, grâce à l'abstention complète du public, il put par des prête-noms, faire racheter tous les objets.

Notre ami Goetsbloets n'eut pas à souffrir les mêmes avanies, il avait eu soin de se mettre en temps utile en règle avec l'autorité. Mais il lui advint à cette même époque certaine aventure qui manquait pourtant de charme. Il s'était présenté chez lui, muni d'un billet de logement, un ex-conducteur des transports militaires, un certain Lorin, natif de Grandpré, dans les Ardennes. Il l'avait reçu avec bienveillance et hébergé largement. Cependant, sur la foi de renseignements erronés, l'administration s'imaginant que Lorin était déserteur, avait dépêché deux gendarmes pour l'arrêter. Quand ils se présentèrent chez Goetsbloets, le Français était sorti ; ils se retirèrent, non sans avoir fait honneur à un copieux déjeuner qui leur avait été aimablement offert. Le soir, ils revinrent réclamer le prétendu déserteur ; on leur refusa l'entrée et d'après le procès-verbal, Goetsbloets leur aurait fermé sa porte au nez en leur disant « qu'il se foutait de la loi ». Quoiqu'il en soit, ils dépêchèrent une estafette quérir le lieutenant de gendarmerie qui logeait chez la mère de Goetsbloets, et qui répondait au doux nom de Judasse. De la scène qui s'en suivit, Goetsbloets nous a laissé une esquisse très typique. Chacun des personnages qui y est représenté est accompagné d'une légende, précisant le rôle qu'il joua dans cette aventure. Nous y voyons Goetsbloets en pittoresque robe de chambre. Il a l'air fort courroucé, et s'adressant à un gendarme, il lui crie: « lâche, comment tirer ton sabre contre un homme non armé », et arrêtant le bras du militaire, il ajoute aimablement : « foutu bête ». Le second gendarme, les bras croisés, très philosophiquement, opine : « C'est un aristocrat ». A gauche apparaît le lieutenant de gendarmerie; paternellement il s'adresse à ses subordonnés ; il calme leur ardeur belliqueuse : « Mes amis, vous avez tort, on n'agit pas de la sorte chez les honnêtes gens ». Le domestique de la maison, Ceulemans, éclaire la scène au moyen d'une bougie ; il éprouve aussi le besoin d'émettre une opinion : *dat zijn baanstroopers*, dit-il. A droite, Mme Goetsbloets, très digne, prend ses précautions et annonce sententieusement aux gendarmes que : « des témoins ont vu cette scène ». Enfin, apparaît dans la porte le soldat Lorin qui s'écrie : « La bien me voycy », tandis qu'un parent du maître de la maison, le fils de Richterich, ajoute : « Je vais avec vous, Lorin ».

Conclusion : Lorin fut conduit à la prison et Goetsbloets fut gratifié d'un bon procès-verbal. Il comparut quelques jours plus tard devant le juge de paix, Jean-Baptiste Spanoghe, et à la stupeur générale, on s'aperçut que l'autorité s'était trompée. Lorin avait été régulièrement hébergé chez Goetsbloets par le bureau de logement et n'était pas déserteur ; il fut relâché et envoyé à l'armée à Breda, tandis que son hôte était acquitté.

Il en fut réellement quitte à bon marché, car en ce moment l'autorité ne faisait guère preuve de mansuétude. C'était alors, en effet, qu'elle perquisitionna, soutenue par les troupes de la garnison, chez tous les curés de la ville, pour s'emparer des registres paroissiaux. Chez le curé de Saint-Jacques et chez celui de Saint-Georges, elle procéda notamment avec une brutalité rare, enfonçant les portes et démolissant les meubles, ce qui fit dire à Goetsbloets : « C'est dans ces modèles de respect aux propriétés qu'on saura apprécier le prix de la liberté carthoucienne tant vantée par la république française surpassant en crimes les cartouches et les mandrins et le d'Alba, etc. »

Mais nous aurions tort peut-être d'attribuer à Goetsbloets la paternité de toutes les appréciations si énergiques qui parsèment ses manuscrits. Il dut être aidé dans sa tâche par une plume amie. C'est, du moins, ce que ferait croire une réflexion que nous trouvons dans un des volumes. L'autorité édicta à cette époque, à charge des citoyens, le payement d'une taxe en faveur des veilleurs de nuit. Autrefois, on leur allouait trimestriellement de 3 sols à 6 liards. La police alors, se rendit de porte en porte pour forcer les habitants à payer davantage, les menaçant, en cas de refus, d'être gratifiés de logements forcés. Et c'est ici que notre auteur proteste : « J'y dois ajouter que j'ai volontiers payé plus, car la police était exacte et c'est contre l'intention de l'auteur que ceci est écrit avec trop de passion ». A moins qu'il ne faille voir dans cette restriction une note d'un des héritiers de l'auteur, devenu propriétaire de ses manuscrits.

Pendant que ces événements se déroulaient à l'intérieur des murs, la flottille qui avait assuré la bonne arrivée du navire *La Toscane*, était toujours à l'ancre devant la ville. Elle ne parvenait

pas à compléter ses équipages et elle devait appareiller avec mission de croiser à l'embouchure de l'Escaut, pour poursuivre les navires marchands anglais. Le contre-amiral van Stabel était retourné à Dunkerque, et la flottille était commandée par un officier appelé Muskeyn. C'était un Anversois, qui, avant de passer au service de la République, avait été lieutenant de vaisseau sur les navires du roi de Suède. Il fit afficher une proclamation pour engager les marins à s'enrôler, faisant valoir, que les bateaux pris à l'ennemi, seraient vendus au profit des équipages, et que la République prendrait à sa charge l'entretien des femmes et des enfants des matelots. Pour avoir plus grande chance de succès encore, journellement Muskeyn parcourait la ville, précédé d'un groupe de musiciens et de porteurs de drapeaux, et suivi d'une troupe de jeunes gens, déjà enrôlés, les chapeaux et les vestes ornés de rubans tricolores. On sortait même des remparts, on faisait halte dans quelqu'auberge champêtre, surtout hors de la porte de Borgerhout et on versait gratuitement la Louvain à pleins flots. Quand les recrutements n'étaient pas assez nombreux, à certains moments, on entraînait les buveurs, et on les embarquait de force. Puis, un beau matin, la flottille leva l'ancre au bruit du canon, pour aller continuer ailleurs ses fructueuses expéditions.

Les républicains organisèrent dès le début de leur séjour à Anvers, une série de fêtes qui avaient pour but, dans leur intention, de leur attirer les faveurs populaires: fêtes de la jeunesse, de la vieillesse, de l'agriculture, de la proclamation de la république, de l'inauguration du temple de la loi, etc. Tous les prétextes étaient bons pour justifier ces festivités. Le récit de ces cérémonies a maintes fois été fait; nous ne le répéterons pas ici. Qu'il nous soit seulement permis de nous arrêter pendant quelques instants à la narration que Goetsbloets fait de l'une de ces manifestations, à cause des détails intéressants et inédits qu'il nous fournit. Il s'agit de la célébration de la fête de la liberté, qui eut lieu le 9 thermidor, an IV. Dès le matin, les autorités s'étaient réunies au temple de la loi, pendant qu'au loin le canon tonnait et que les cloches sonnaient à toute volée. On se rendit ensuite en cortège sur la Grand'place où, devant l'hôtel de ville, s'élevait une estrade

sur laquelle avaient été placé un trône, entouré des divers insignes de la royauté. A quelques pas plus loin, se dressait un autel qu'occupait la déesse de la Raison.

Hissés sur l'estrade, Dargonne, puis Raynaud, prononcèrent des discours de circonstance, puis, s'attaquant à coups de hache au trône voisin, ils le brisèrent, tandis que la soldatesque, les imitant, sabrait en menus morceaux tous les insignes du despotisme et les reliques de l'ancien régime. Le fils de la veuve Franceschini planta alors un drapeau tricolore sur le tas de débris. Dès ce moment, la joie ne connut plus de bornes et, enivrés par la musique et par le bruit des salves, tous les assistants se livrèrent à une sarabande effrénée, dansant à perdre haleine autour de l'estrade. *Den president zelfs*, ajoute Goetsbloets, *door zijne dikheid eenen valschen pas gemackt hebbende, viel bynaer teraerde en nam congé zeggende dat men hem niet langer zoude kullen.*

Le lendemain, la fête reprit de plus belle. Le trône avait été restauré et replacé sur l'estrade; on l'avait entouré d'armes, d'insignes symbolisant les trois ordres, de masques ornés d'oreilles d'âne, etc. A la place Verte, deux canons tiraient des salves, mais c'étaient des bourgeois qui les manœuvraient. On ne voulait plus laisser tirer les soldats, car la veille ils avaient fait semblant de viser les assistants, ce qui avait produit une folle panique dans le cortège, à tel point même que *den drager van de groote trommel op handen en voeten als eene schildpadde weg kroop.* Cependant, à la Grand'Place, après un nouveau discours, le président Raynaud, armé d'une torche, avait mis le feu au trône. C'est en ce moment qu'un incident se produisit, qui provoqua un certain désordre. Quelques assistants, s'emparant de leurs cocardes tricolores et du bonnet phrygien qui surmontait la pique que tenait à la main la déesse Raison, les jettèrent dans le brasier. Le soir il y eut quelque mouvement en ville et, en plusieurs endroits, les Français furent attaqués et maltraités. Lepoitevin, employé aux subsistances militaires, envoya au *Courrier de l'Escaut* le récit de l'incident. Il constate aussi l'effervescence qu'il suscita, et assure que le calme se rétablit quand on put reproduire une cocarde tricolore, afin de prouver qu'on n'avait jeté au feu que le seul bonnet

phrygien. On se contenta de ce semblant de satisfaction et on ne poursuivit pas davantage les auteurs de cette incartade.

Ce n'étaient pas seulement des fêtes officielles, des cortèges pompeux qu'organisaient alors dans nos murs les républicains français. Ils encouragèrent aussi toute une série de jeux populaires et de festivités diverses. Sous ce rapport, les aquarelles de Goetsbloets sont fort typiques; elles fixent la physionomie exacte de ces coutumes joyeuses, auxquelles le peuple tenait tant et qui, aujourd'hui, sont presqu'entièrement tombées en désuétude. Au bord de l'Escaut, c'était le jeu de la perche, installé à la Tête de Grue. A l'extrémité du mât savonné, qui surplombait le fleuve, était fixé le drapeau français, dont la conquête donnait droit à une récompense spéciale. Après que trente-cinq concurrents malheureux eussent fait, après de vains efforts, un plongeon dans les eaux du fleuve, un marin plus adroit, nommé Renys, réussit à enlever le drapeau, et reçut en prix une tabatière en argent, de la valeur de 40 florins.

Mais c'est à l'Esplanade que le plus grand nombre de concours eurent lieu. Ils furent naturellement accompagnés de discours appropriés, que servaient, tour à tour, au public des fonctionnaires français ou des instituteurs dévoués à leur cause.

Une douzaine de concurrents participèrent à une course pédestre et le prix, consistant en une paire de boucles en argent, fut remporté par un jeune employé bruxellois, nommé Giron. Des soldats et des officiers généraux prirent part à la course à cheval, mais à leur grande confusion, le premier qui atteignit le but, fut un simple domestique anversois, le jeune De Volder. Il reçut en prix un fouet orné d'argent. Pour les concours d'escrime ou de tir à l'arc, les concurrents furent beaucoup plus nombreux. Les prix consistaient en montres, en boucles ou en armes. Puis, s'ouvrirent des épreuves uniquement réservées aux militaires: tir au canon, lutte armée, etc. Enfin, les fêtes furent clôturées par une grande parade, à laquelle participèrent toutes les troupes de la garnison, commandées par le général Dessaux. Veut-on savoir quelle impression fit sur Goetsbloets ce spectacle militaire, il suffira de dire que, d'après lui: *Noyt heeft men slechter zien commanderen*. Et

il ajoute : *Wat wilt men ook eyndelyk van eene versch gebakken krysman vraegen, den zoon van eenen perukir van Douayen, nu commandant en generael.*

Pendant ce temps, certains Anversois, pour protester contre l'abolition des fêtes de quartier, remplacées par les concours officiels de l'Esplanade, organisèrent au cours de la kermesse, dans leur voisinage, des jeux populaires : attrapper une anguille, casser des œufs, atteindre un but fixé sous un baquet plein d'eau, etc. C'est ainsi que le baron de Gilman présida, près de chez lui, à des épreuves de ce genre, distribuant en prix aux vainqueurs... des livres de prières.

On s'étonne de l'impunité dont jouirent en pareille circonstance certains habitants d'Anvers ; on s'en étonne d'autant plus, qu'en d'autres occasions, les Français ne leur épargnaient aucun genre d'avanies. En veut-on un exemple ? Goetsbloets nous le fournira encore et d'autant plus précis qu'il y fut désagréablement mêlé.

Les finances françaises étaient en ce moment en bien mauvais état et pour faire des économies on avait brusquement congédié un certain nombre d'employés. Ceux-ci, immigrés, sans ressources, furent, comme bien on pense, peu satisfaits de cette décision, et manifestèrent leur mécontentement en parcourant les rues et en faisant force tapage. Or, il se faisait qu'en ce moment, le soir du 26 septembre 1796, la femme de notre ami Goetsbloets avait organisé chez elle *een kaert partytje of kotterieke, een kleyn assembleken*, ce que l'on nomme *in de wandelinge die cullerie*. Là se trouvaient réunis l'ancien échevin van Heurck, son fils et sa fille, la baronne de Kessel et son fils, la femme du pensionnaire Cuylen, la douairière Martini, François Mols, Henri Verpoorten de Vienne, le prêtre Genoels, M. et Mme Goetsbloets-van Delft, M. et et Mme Lunden-Goetsbloets, Mlle Lunden, le fils de Richterich, Mme Goetsbloets mère. Vers 8 1/2 heures, le pensionnaire Cuylen se rendait en voiture pour aller chercher sa femme, quand, arrivé au marché Saint-Jacques, il fut assailli par les employés français en goguette, qui entourèrent la voiture et cassèrent les vitres des lanternes. Le cocher, furieux de cette agression, s'arma de la clef de la maison et administra à un des braillards une maitresse raclée.

Cependant, les Français, un moment repoussés, revinrent bientôt à la charge et assiégèrent la maison de Goetsbloets, où le pensionnaire Cuylen avait réussi à se réfugier. La garde du magasin militaire, situé en face, dut intervenir, pendant que Goetsbloets, parlementant avec les tapageurs, réussissait à les calmer. Toutefois, cet incident eut une suite; dès le lendemain une enquête était instituée par le commissaire Somers et le pensionnaire Cuylen dût comparaître devant le juge de paix.

Nous donnerons, si vous le voulez bien, encore un exemple des ennuis qui accablaient nos concitoyens en ces jours troublés, malgré la sécurité relative dans laquelle ils parvenaient à se maintenir chez eux.

Pendant la soirée du 19 octobre de cette même année, un souper avait lieu chez le citoyen Solvyns, rue Haute, pour célébrer les fiançailles de son fils avec Mlle Peeters. Vers deux heures du matin, les convives prirent congé. La fiancée avec son père et divers membres de sa famille montèrent en voiture. Les véhicules, à cette époque, avaient encore des proportions que nous ne connaissons plus et des familles entières pouvaient à l'aise y prendre place. Les invités du citoyen Solvyns étaient sans doute tant soit peu animés, ils faisaient peut-être un peu trop bruyamment éclater leur joie et leur bonheur, car à peine arrivé à la Grand'Place, le carosse fut rencontré par les veilleurs de nuit qui, le pistolet au poing, voulurent arrêter tous les occupants. Ceux-ci, comme bien on pense, protestèrent vivement; ils se firent connaître, exhibèrent leurs cartes de civisme. Rien n'y fit; les représentants de l'autorité prétendirent qu'à pareille heure les honnêtes gens ne courraient pas les rues et surtout n'y faisaient pas de tapage. Et toute la compagnie, messieurs et dames, sans oublier le cocher et le véhicule, furent conduits à l'hôtel de ville et enfermés au bloc. Cependant, les voisins étaient en hâte allés prévenir Jean Solvyns. Celui-ci s'était déjà en partie déshabillé, mais, sans songer à sa toilette, il se ceignit par dessus sa robe de chambre de son écharpe municipale, et, en cet appareil peu protocolaire, il accourut à l'hôtel de ville. Il n'eut pas de peine à faire remettre en liberté la future famille de son fils. Ce furent les veilleurs qui, par un juste retour

de fortune, passèrent la nuit à l'amigo; le lendemain, ils furent destitués.

Le bon peuple d'Anvers, en ces mêmes jours, se paya le luxe d'une petite émeute. La municipalité avait décidé de déplacer le marché qui se tenait place de Meir. Malgré ce décret, le dimanche 30 octobre, les marchands y élevèrent les échoppes habituelles s'apprêtant à y débiter, qui des fruits, qui de la quincaillerie ou d'autres marchandises. Le commissaire de police Van Strydonck leur donna ordre de déguerpir. Ce fut le signal d'un beau tapage; la populace accourut de tous les environs, les cris et les huées se multiplièrent, et bientôt, le commissaire et ses adjoints Auwers et Somers, furent obligés de s'enfuir au corps de garde voisin, poursuivis par une pluie de pierres et de projectiles de tous genres. Ils n'osèrent sortir de leur retraite que l'après-midi, quand le peuple eut abandonné la place et fermé les boutiques.

Dargonne, en ce moment, avait trop de besogne pour s'occuper de ces modestes délinquants. Soutenu par toutes les autorités républicaines, il procédait à l'expulsion successive de tous les ordres religieux. Nous n'exposerons pas ici les détails si intéressants que Goetsbloets fournit, avec croquis à l'appui, de ces scènes odieuses; ils sont trop connus. Qu'il nous soit permis de souligner un seul incident. Lors du pillage de l'abbaye Saint-Michel, le tombeau d'Isabelle de Bourbon, femme de Charles-le-Téméraire, dont l'admirable statue en bronze gît actuellement derrière le maître-autel en notre église cathédrale, fut violé par les sans-culottes. Dans le but d'épargner aux restes de la princesse les insultes des iconoclastes, un jeune Anversois, appartenant à une des meilleures familles de la ville, Charles Bertina, voulut nuitamment emporter le corps momifié de la princesse, et le cacher dans la maison de campagne de ses parents, près de la citadelle. Malheureusement, il fut rencontré par des veilleurs qui l'arrêtèrent et lui enlevèrent son précieux fardeau. Le lendemain, l'huissier Willebords, accompagné de quatre gendarmes, se présenta à la demeure de ses parents où il habitait, et procéda à son arrestation. Il fut enfermé au *t'hughthuys* et resta pendant deux mois en prison. On ignore quel sort fut réservé à la dépouille mortelle de la duchesse de Bourgogne.

Et malgré la situation si troublée de la ville, la vie ordinaire n'avait pas suspendu son cours. La misère était générale. Les couvents ayant été fermés, l'aide généreuse qui jamais n'avait manqué au peuple anversois, lui faisait défaut. Les religieux, les membres du clergé étaient emprisonnés ou exilés, bon nombre d'habitants, appartenant aux familles aisées, attendaient à l'étranger le retour des jours meilleurs. Et pendant ce temps, chose à peine croyable, le peuple se souciait fort peu du nouvel état de choses, et impunement méconnaissait le régime républicain; les familles patriciennes ou aisées, qui n'avaient pas abandonné la ville, tâchaient de s'accomoder le moins mal possible d'un régime dont ils attendaient la fin inévitable avec impatience et même avec assez d'insouciance.

Au mois de décembre 1796, une neige abondante avait couvert les rues et les campagnes, et tandis que des bandes de pauvres parcouraient la ville et se réfugiaient dans les églises dépouillées, des parties de traineaux furent organisées. Goetsbloets nous a conservé les noms de la plupart de ceux qui prirent part à ces réjouissances quelque peu déconcertantes. C'étaient: la veuve Lunden-de Caters, le jeune Nieles, les négociants de Heyder, Seuninckx, Carolus, Jean van den Berghe-Seuninckx, van Praet de la rue des Tanneurs, les deux Lievens, Verachter-Veydt, Smet, Dirven, du Bois-Wellens, le charron Venus et quelques employés français.

La misère aidant, les malandrins s'étaient multipliés en notre bonne ville, et ils y exerçaient presqu'impunément leurs déprédations. Ils avaient pour spécialité de s'introduire, par les soupiraux de caves, dans les habitations, qu'ils mettaient copieusement au pillage. Coup sur coup, des vols de ce genre eurent lieu chez M. de Richerich et chez M. Cogels. Notre chroniqueur n'y échappa pas. Certain soir de novembre, il avait chez lui « une petite coterie ou assemblée de voisins »; l'une des invitées, Mlle Martini, entend du bruit; Goetsbloets court à la porte de la rue, il aperçoit un individu arrêté devant sa façade, il croit qu'il s'agit d'un vulgaire polisson et lui administre, au bas des reins, un magistral coup de pied. L'autre se sauve sans demander son reste; quelques instants plus tard, la servante se rend à la cave et voit fuir,

par le soupirail, cinq vauriens qui, eux aussi, avaient organisé une petite coterie dans les souterrains de Goetsbloets. Trois jours plus tard, la même aventure advint au président du tribunal, Hermans; il fallut que Goetsbloets vint à son secours et qu'armé d'une épée et d'un pistolet, il l'aida à faire le tour de ses caves, qui venaient d'être mises au pillage.

Et si encore un remède eut pu être apporté à cette situation, par l'activité maritime ou le réveil de la prospérité commerciale. Mais il était trop tôt et, dans ces domaines, aucun indice favorable ne pouvait encore se percevoir. La navigation, il est vrai, était devenue libre, mais le port restait désert. Pendant la nuit du 23 novembre, se déchaina sur le fleuve une violente tempête, et un petit bateau qui, d'aventure, était ancré devant la ville, fut coulé, ce qui, philosophiquement, fit dire à Goetsbloets ; « Voici ce que nous concluons. Comme plusieurs batteaux sont depuis quelque tems coulés au fonds, on aura beau à déclarer l'Escaut libre et ouvert, il n'y aura plus question de cela, car elle se fermera de soi-même ».

Cette triste situation devait heureusement bientôt se modifier. Nous sommes arrivés au commencement de l'année 1797. L'autorité supérieure se préoccupait d'y porter remède et le ministre Benezech fut envoyé dans nos provinces pour faire une enquête. Le 3 février, il arriva à Anvers ; il débarqua du bateau qui l'avait amené de Bruxelles et, escorté par toutes les autorités, entouré de troupes de cavalerie, et précédé de musiciens, il fit son entrée en ville. Il avait pris place dans une voiture attelée de quatre chevaux; à ses côtés étaient assises sa femme et ses deux filles. Mme Benezech était pompeusement vêtue de satin blanc; un collier entourait son cou, de nombreux bijoux parsemaient sa chevelure et des bracelets en strass ceignaient ses poignets. Quand elle paraissait en public, elle faisait porter sa traine, et le peuple malicieusement prétendait que c'était *eenen vogel met andermans pluymen opgecierd*. Le ministre et sa suite descendirent à la place de Meir, à l'hôtel qui portait pour enseigne *Den Beer*. Le soir il y eut illumination; les monuments publics furent éclairés par force *vetpottekens*, et un feu d'artifice fut tiré devant l'hôtel, pendant qu'au

théâtre avait lieu une représentation d'apparat. Le lendemain, le ministre passa la garnison en revue, puis, après une nouvelle soirée organisée au théâtre, il reprit la route de Paris.

Les dessins que Goetsbloets consacre à cette visite officielle sont les derniers qui figurent dans sa chronique ; ils clôturent en quelque sorte le dixième volume. Comme lui, nous arrêterons ici notre tâche. En puisant de ci de là dans cette vaste compilation quelques scènes éparses, en analysant quelques pages intéressantes, nous avons cru pouvoir soulever pendant quelques instants le voile qui dissimulait des événements déjà lointains.

Nous n'avons pas la prétention d'avoir découvert des épisodes historiques inconnus, mais nous croyons avoir pu restituer à quelques-uns d'entre eux leur véritable physionomie. Nous avons tenté surtout de pénétrer avec notre chroniqueur dans la véritable vie anversoise, de découvrir l'esprit qui y régnait et les sentiments qui la dominaient. Pour cette tâche nous ne pouvions trouver un meilleur guide. Anversois de cœur et d'âme, véritable *sinjoor*, il nous a permis de constater que le peuple au milieu duquel il avait gardé sa place, subissait des événements qu'il déplorait, mais ne se laissait pas abattre. Il nous a prouvé que l'autorité républicaine, malgré sa force, malgré les mesures de répression et de persécution, fut contrainte, en quelque sorte, de fermer les yeux et dut subir sans paraître s'en apercevoir, l'opposition latente, la force d'inertie, les mille coups d'épingles, la guerre inlassable de sarcasmes et de moqueries dont le bon peuple d'Anvers l'accabla, avec une saveur locale qui jamais ne se départit.

FERNAND DONNET.

L'Eglise du Petit-séminaire de Floreffe, ancienne abbatiale norbertine (1)

A deux lieues de Namur, sur une des hauteurs qui bordent la vallée de la Sambre, s'élèvent les vastes constructions de l'abbaye norbertine de Floreffe, occupées depuis près d'un siècle par une florissante maison d'éducation. La colline s'avance comme un promontoire dans la riche et riante vallée, que la Sambre, aujourd'hui canalisée, traversait en décrivant des courbes sinueuses.

Jusqu'à présent, l'industrie n'a pas rompu tout le charme du paysage. Des maisons, l'église du village et des dépendances de l'abbaye s'étagent sur un versant de la colline. L'abbaye même, dont l'ordonnance rappelle le faste du XVIIIe siècle, en occupe le sommet. Sa vaste église, exposée vers la vallée, domine une partie de la région que les disciples de saint Norbert évangélisèrent autrefois.

Jusqu'à présent, cette église n'a presque pas attiré l'attention des archéologues. SCHAYES lui accorde seulement une courte mention,

(1) Cette étude n'eut pas été possible sans le concours dévoué d'un professeur du Petit-Séminaire de Floreffe, M. l'abbé L. Motus. Je lui dois un reconnaissant hommage pour les précieux renseignements qu'il m'a fourni, pour ses relevés et ses photographies. R. M.

très fantaisiste d'ailleurs, dans son *Histoire de l'architecture en Belgique* (1), et M. Enlart ne fait que la citer, dans l'*Histoire de l'Art* d'André Michel (2), à propos des origines du style gothique dans les Pays-Bas.

Et de fait, au premier abord, l'ancienne abbatiale, très maltraitée par des remaniements successifs, paraît avoir perdu l'intérêt qu'elle présentait autrefois. Cependant une observation attentive permet de lire son passé dans ses maçonneries, et révèle l'intérêt qu'elle présente encore de nos jours pour l'histoire de l'architecture en Belgique.

Notions historiques

La fondation de l'abbaye de Floreffe date des premiers débuts de l'ordre de Prémontré. En 1121, saint Norbert revenait de Cologne, rapportant avec lui d'insignes reliques de saint Géréon, de sainte Ursule et de ses compagnes. A son passage par Namur, il fut reçu par le comte Godefroid et la comtesse Ermesinde. Il se rendit avec ces augustes personnages au château de Floreffe et se décida à fonder en cet endroit une communauté de frères de son ordre naissant. Par acte du 27 novembre 1121 (3), les souverains namurois accordèrent des donations et des faveurs au futur monastère.

Deux mois plus tard, le jour de la Conversion de saint Paul (25 janvier 1122), fête importante pour les disciples de saint Norbert, Richard, premier abbé de Floreffe, et ses disciples, étaient déjà, au dire des chroniqueurs, en possession de leur nouvelle demeure (4).

(1) T. III, pp. 28 et suiv.

(2) T. II[1], p. 41, Paris, 1896.

(3) Hugo, *Annales ordinis Præmonstratensis*, 1734, t. I, p. xlix.

(4) Pertz, SS. t. XVI, p. 624; Hugo, t. I, p. lx. Sur la valeur des sources citées et la chronologie des abbés, voir U. Berlière, *Monasticon belgicum*, Maredsous, 1890-1897, t. I, pp. 111 et suiv. pp. 182 et suiv.

Il n'est pas sans intérêt de rappeler que d'autres souverains des anciens Pays-Bas favorisèrent l'établissement de l'ordre de Prémontré dans nos provinces. Le duc de Brabant notamment, les attira vers la même époque dans son domaine du Parc près Louvain, et le comte de Looz encouragea la création du monastère d'Averbode (1128).

Malgré l'appui princier dont jouissait la nouvelle fondation namuroise, on n'éleva d'abord à Floreffe que des constructions peu importantes: un dortoir, des offices et une chapelle. Celle-ci fut consacrée en 1123, par l'évêque de Liége Albéron I, puis, on ignore à la suite de quelles circonstances, elle fut l'objet d'une nouvelle consécration en 1161 (1). La chapelle existait encore à la fin du XVIIe siècle. Elle était désignée alors sous le nom de *Salve* (2).

Cependant ces modestes édifices, hâtivement construits, furent bientôt insuffisants. Une chronique du monastère, écrite en 1728, attribue à l'abbé Gerland la construction d'un réfectoire et d'un dortoir nouveaux (3). Sous le même prélat, le 6 avril 1165, fut posée la première pierre de l'église abbatiale (4). Le cartulaire de Floreffe a conservé deux actes, de 1168 ou environ, se rapportant à ces travaux de construction. Par ces actes, l'abbaye de Prüm, qui exploitait dès le XIIe siècle les carrières de Fumay, et l'abbaye de Sept-Fontaines en Thiérache, accordent aux moines de Floreffe certains droits pour l'extraction d'ardoises (5). Nous ne sommes pas renseignés autrement sur la marche des travaux. Ceux-ci furent terminés sous l'abbé Hernan (1173-1194). En effet, en 1190, l'évêque prémontré de Ratzebourg, le bienheureux Isfride, consacrait sept autels dans l'abbatiale (6).

(1) Pertz, SS., t. XVI, p. 624.

(2) Fisen, *Historiarum ecclesiæ Leodiensis partes duo*, Liége, 1896, t. I, p. 223.

(3) *Analectes*, t. VIII, 1871, p. 421.

(4) Pertz, SS., t. XVI, p. 625.

(5) Barbier, *Histoire de l'abbaye de Floreffe*, Namur, 1892, t. II, p. 28.

(6) D'après plusieurs auteurs, Isfride aurait aussi consacré, en 1190, l'église du prieuré de Postel, dépendance de Floreffe. Mais, comme nous le verrons plus loin, il est difficile de faire remonter à cette date l'église actuelle. D'ailleurs le fait même de cette consécration n'est pas prouvé. Voir Th. J. Welvaarts, *Geschiedenis der abdij van Postel*, Turnhout, 1879, t. I, p. 94.

Cependant cette consécration est considérée par les chroniqueurs comme une réconciliation de l'église, déjà antérieurement livrée au culte. En effet, lors des hostilités entre Henri l'Aveugle et Beaudouin de Hainaut (1188-1189), l'abbaye avait beaucoup souffert. Les bâtiments claustraux furent alors livrés aux flammes, les moines dispersés et durant dix-huit mois la célébration du culte cessa dans l'abbatiale (1). Toutefois, la réconciliation aussitôt après le désastre, indique assez que l'église fut moins éprouvée que les constructions avoisinantes. C'est donc à tort que Schayes, souvent mieux informé, a écrit que l'incendie de 1188 l'avait détruite toute entière (2).

La sépulture des fondateurs de l'abbaye, le comte Godefroid et comtesse Ermesinde fut transférée dans le chœur de l'abbatiale. Celle du comte Henri l'Aveugle (†1196) et de sa femme Agnès y prirent place également (3). Le monastère continua d'ailleurs à jouir dans la suite de la faveur des comtes de Namur. Vers 1204, Philippe le Noble offrit au monastère une relique de la vraie croix qui devint bientôt célèbre par des miracles et pour laquelle l'abbé Pierre de la Chapelle fit exécuter, en 1254, un reliquaire polyptyque remarquable, conservé aujourd'hui au Musée de Louvre. Sans doute vers la même époque une autre relique de la vraie croix avait été donnée à l'abbaye de Florennes. Le reliquaire tryptique dans lequel elle était enchassée est entré dans les collections du Musée du Cinquantenaire (4).

Durant la première moitié du XIIIe siècle, l'abbaye fut de nouveau éprouvée par les guerres qui désolèrent le pays, mais les documents ne mentionnent, ni les dommages causés à ses constructions, ni les travaux qui furent alors exécutés. Robert de Torote,

(1) PERTZ, t. XVI, p. 625; *Chronique rimée*, éd. de Reiffenberg, dans *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur*, etc. (CRH. In-4°), t. VIII, 1848, p. 95.

(2) *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. III, p. 28, Bruxelles. M. Enlart a repris cette assertion *(loco citato)*.

(3) P. DE CROONENDAEL, *Cronicque du pays et comté de Namur*, éd. de Limminghe, t. I, 1878, pp. 194-195 et 286.

(4) Voir J. DESTRÉE, *Reliquaire de la vraie croix, provenant de l'église de Florennes*, dans *Bulletin des Musées royaux*, 1905, pp. 26 et suiv. Le chanoine BARBIER *(ouvrage cité*, t. I, pp. 87, 93 et 131) attribue à tort les deux reliquaires à l'abbaye de Floreffe.

évêque de Liége, vint consacrer deux autels en 1246 et 1249. L'un, au vocable de la Sainte-Croix, était sans doute l'*altare sub cruce*, placé à l'entrée du chœur des moines, plutôt qu'un autel situé ailleurs et consacré spécialement à l'insigne relique que l'abbaye possédait. L'autre fut dédié à saint Domitien, patron de l'abbé Domitien de Huy (1242-1250) (1).

Peu après, le 13 novembre 1250, l'église fut consacrée à son tour, par le cardinal évêque d'Albano, légat apostolique (2). Elle fut dédiée à la Sainte Trinité, à la Vierge, à saint Jean l'Evangéliste et à tous les Saints. Cette consécration était-elle nécessitée par une reconstruction? Les documents ne le disent pas, mais l'étude du monument même prouve que la nef de l'église avait alors été refaite, ou plutôt avait reçu son premier achèvement.

Les chroniqueurs donnent quelques renseignements sur les travaux exécutés aux constructions monastiques à la fin du XIIIe siècle. L'abbé Wauthier d'Obaix (1270-1288) engloba dans l'enceinte murée la colline du Robersart et construisit une infirmerie à deux étages, au-dessus d'une salle qui a conservé jusqu'aujourd'hui la dénomination de salle des comtes de Namur (3).

Au siècle suivant, l'abbé Gillain Gauthier (1336-1342) enrichit l'église de quatre colonnettes de cuivre surmontées d'anges, destinées à la suspension de courtines autour de l'autel. Ce même abbé améliora le logement des moines, en établissant des chambrettes au dortoir, jusqu'alors commun (4). Probablement l'étage de l'aile orientale des bâtiments claustraux fut alors élargi, de manière à s'étendre au-dessus de la galerie correspondante du cloître.

Quelques années plus tard, sous Jean de Harchies (1399-1412), on exécutait de nouveaux travaux à l'église et au monastère, mais nous ne possédons sur ceux-ci aucun renseignement déterminé (5).

(1) PERTZ, t. XVI, p. 627; BARBIER, t. I, p 128.

(2) PERTZ, *ibidem*.

(3) *Chronique rimée*, p. 95; les peintures murales, aujourd'hui presque ruinées qui décoraient cette salle humide ont été décrites par A. SIRET (*Anciennes peintures murales de l'abbaye de Floreffe* dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. III, 1853, pp. 361 et suiv.).

(4) *Ibidem*, p. 116; *Annales Proemonstratenses*, t. I, col. 87.

(5) *Ibidem*, p. 127.

Les querelles entre Liégeois et Bourguignons amenèrent bientôt une nouvelle période d'épreuves et, vers 1431, l'abbaye dut être abandonnée pour un temps. Les dégâts éprouvés par les bâtiments claustraux amenèrent la reconstruction de ceux-ci sous l'abbé Luc d'Eyck (1444-1465) (1). Cependant cette reconstruction était peut-être une simple mise en état, car, moins d'un siècle plus tard, l'abbé Godefroid Martini (1517-1548) commençait une reconstruction totale du monastère sur un plan plus vaste. Une chronique rimée, composée au XVIe siècle, attribue à ce prélat la construction du quartier des étrangers (2). Un des abbés suivants, Guillaume Dupaix (1555-1578) poursuivit les travaux avec vigueur. Il reconstruisit le quartier abbatial, le cloître, une grande partie des bâtiments claustraux et exécuta d'importants travaux à l'église.

Il éleva, sur le croisillon nord du transept, une tour sur laquelle on lit le millésime 1563 et remplaça les plafonds de l'église par une voûte en briques (3).

Durant le XVIIe et le XVIIIe siècle, l'abbaye subit de nouveaux et profonds remaniements. L'abbé Roberti (1607-1639) dut réparer les dégâts causés par les guerres de religion. Il édifia un nouveau chœur (4) avec chapelles latérales et dota l'église de belles stalles, conservées jusqu'à nos jours. La date 1638 est inscrite au-dessus d'une porte des souterrains aménagés sous le chœur et les armes de l'abbé figurent à l'intérieur sur les murs des chapelles latérales.

L'œuvre de Roberti fut poursuivie par l'abbé de Severi (1640-1662). Celui-ci abaissa le pavement de la nef, activa la construction d'un jubé, qui devait disparaître un siècle plus tard, et replaça la sépulture des fondateurs dans le chœur nouveau. Le 3 et 4 novembre 1648, eut lieu la consécration de nouveaux autels (5).

(1) *Chronique rimée*, p. 138; BARBIER, *ouvrage cité*, t. I, pp 228 et 239. Luc d'Eyck donna aussi à son église un aigle-lutrin et deux chandeliers en argent.

(2) BARBIER, *ibidem*, p. 261. L'abbatiale devait aussi à Martini deux autels et des orgues.

(3) *Ibidem*, p. 291. *Templum latericio fornice complevit*, dit la chronique de 1728.

(4) La reconstruction du chœur est attribuée à Roberti par la chronique de 1728. (*Analectes*, t. VIII, p 434) et par l'inscription que Severi plaça sur le mausolée des fondateurs.

(5) *Analectes*, t. VIII, p. 436; BARBIER, *ouvrage cité*, t. I, p. 365.

La première moitié du XVIIIe siècle apporta d'importants changements aux bâtiments claustraux : cuisine et constructions voisines, quartier des étrangers et quartier abbatial. Vers la même époque, l'abbé Dartevelle (1737-1756) accola à l'église une nouvelle façade très peu remarquable. Les *Délices du Pays de Liége* (1) donnent une description de l'abbaye telle qu'elle existait alors.

Peu de temps après, l'architecte Dewez travailla à Floreffe comme à tant d'autres abbayes. Il s'appliqua à convertir l'intérieur de l'église en une salle pompeuse de style Louis XVI. Il fit disparaître les tombeaux, les marbres et les inscriptions. L'église remaniée fut consacrée en 1775. De la même époque date le nouveau quartier abbatial (2).

Ce furent les derniers remaniements exécutés à Floreffe. Dans le courant du XIXe siècle on se contenta presqu'uniquement de travaux d'entretien et l'œuvre de Dewez fut respectée jusqu'à nos jours. La disposition ancienne de l'église est dissimulée à l'intérieur sous d'épaisses couches de plâtras et de badigeon et une enveloppe uniforme recouvre l'œuvre d'époques très diverses. Pour comprendre celle-ci, il est nécessaire de recueillir des indices épars et de reconstituer l'un après l'autre les divers aspects de l'édifice dans le cours des âges.

---

(1) T II, pp. 310 suiv. La description est reproduite par Barbier, t. I, p. 419 et suiv.

(2) Barbier, t. I, pp. 444 et suiv.

DESCRIPTION ARCHEOLOGIQUE

I. — L'église primitive

1. — Parties romanes

Lorsque les religieux de Floreffe entreprirent la construction de leur église, ils entamèrent sans aucun doute les travaux par le chœur et les parties voisines (1). On n'a guère fait autrement au moyen âge pour les églises construites par tranches, sinon lorsqu'on désirait conserver provisoirement une église antérieure, construite sur l'emplacement que le chœur nouveau devait occuper. Or à Floreffe il n'en fut pas ainsi. La petite église primitive, la chapelle du *Salve*, s'élevait à un tout autre endroit, puisque, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, elle continua à exister simultanément avec l'église.

Le chœur primitif n'existe plus, mais le transept sur lequel il

(1) L'église est orientée vers l'est-nord-est. Voici quelques-unes de ses dimensions dans œuvre : longueur 90m00
largeur des nefs 20m80
» des bas-côtés 4m50
» de la haute nef 10m00
» du transept 35m20
hauteur primitive du transept . . . 16m00

se greffait est demeuré à travers toutes les vicissitudes. Ses lourdes maçonneries, ses fenêtres en plein cintre, parcimonieusement distribués, les chapiteaux et les bases de ses colonnettes engagées, les voûtes d'arêtes de ses bas-côtés, en font une construction franchement romane. Il n'est pas douteux que cette partie de l'édifice appartienne à l'église dont on posa la première pierre au printemps de 1165 et dans laquelle divers autels furent consacrés en 1190.

A l'origine, cette église était couverte d'un plafond. Elle fut voûtée une première fois au XVIe siècle, une seconde fois à la fin du XVIIIe. Dewez, qui jeta la seconde voûte sous la première, sans démolir celle-ci, simula une terminaison en abside dans les deux croisillons. Derrière celle-ci il laissa intacts et à découvert les murs de chevet et négligea les bas-côtés du transept (fig. 1). Ce sont principalement ces parties qui permettent d'étudier la première église de Floreffe.

Intérieur.

A l'intérieur, de puissantes arches, dont on peut constater l'ancienneté, délimitent la croisée du transept sur quatre côtés. D'autres arches, très épaisses également, doublent en quelque sorte les premières, au droit des murs extérieurs des bas-côtés de la nef et du transept. Toutefois une arche semblable n'existe plus et n'a peut-être jamais existé sur le chœur.

Chaque bras du transept ressaute d'une travée entière sur l'alignement des basses-nefs ; cette travée s'ouvre à l'ouest sur un bas-côté qu'une tribune surmontait autrefois ; il communiquait du côté opposé par des arcades peu larges avec deux chapelles, qu'on s'attend à trouver en cet endroit dans une église monastique.

Murs de chevet.

Chacune de ces parties mérite de retenir un instant l'attention. A l'intérieur les murs de chevet des croisillons sont élégis par une arcade géminée à deux rangs de voussoirs (fig. 2). Le bandeau supérieur retombe sur les piles engagées, l'inférieur sur de robustes colonnettes. Celles-ci ont des fûts cylindriques, montés avec des pièces en délit, des bases attiques de tracé roman, avec griffes feuillagées sur l'angle mort du socle carré, des chapiteaux dont l'évasement rappelle vaguement celui de la corbeille corinthienne (fig. 3-6). Ces chapiteaux sont couverts d'une ornementation variée : acanthe classique grossière, sorte de lis héraldiques, acanthes byzantines enlacées, dessin en losange. Les chapiteaux des retombées centrales ont une

abaque rectangulaire, qui fait corps avec la corbeille et reçoit le même décor que celle-ci ; ceux des retombées extrêmes, près des bas-côtés du transept, ont une abaque moulurée, qui se prolonge en tailloir sur le pourtour des pilastres.

Eclairage. Dans le croisillon nord (fig. 2), une fenêtre en plein cintre, dont l'encadrement avec ressaut à angle droit se dessine encore à l'extérieur de l'édifice, est percée au milieu de chaque arcade. L'état de la construction ne permet pas de retrouver les baies correspondantes de l'étage, ni celles de la façade sud contre laquelle les bâtiments claustraux étaient adossés.

De même le croisillon nord a seul conservé une des deux fenêtres en plein cintre pratiquées autrefois dans les murs goutterots voisins du chœur.

Le bas-côté ouest du transept a un rez-de-chaussée, voûté d'arête, qui s'ouvre sur la nef et la partie centrale du transept par une large arcade à ressauts. Une fenêtre en plein cintre, avec tablette en talus, est percée dans la paroi nord ; à l'ouest s'ouvrait une lancette, plus large et plus élevée que les lancettes qui éclairaient la nef autrefois, et à l'imitation desquelles elle aura peut-être été percée après coup.

Tribunes. Les tribunes ont été rasées presque complètement pour recevoir une toiture en appentis, à la hauteur de l'appentis des basses nefs. Aujourd'hui leur existence se révèle sous toiture seulement. Elles occupaient l'étage du bas-côté ouest du transept et de la travée correspondante de la basse-nef. Un large doubleau les divisait en deux travées qui s'ouvraient sur le transept et la haute nef par de larges arcades, une par travée. Des murs épais, élégis par des arcades, semblables aux arcades ouvertes, fermaient les tribunes au nord et à l'ouest. Les arcs retombaient sur des pilastres dont les tailloirs moulurés existent encore en partie. Dans la façade nord du transept, on peut distinguer les pieds-droits d'une large baie en plein cintre qui éclairait les tribunes de ce côté. A l'ouest, les maçonneries ont été presque complètement détruites. Le cordon de l'appentis primitif, plus élevé que la toiture actuelle, existe dans le mur sud de la nef.

Telles qu'elles existent, ces tribunes paraissent n'avoir jamais servi. Aucun escalier ne les dessert et jamais enduit ni peinture n'a recouvert leurs parois. Faut-il croire que le plan primitif, aussitôt

abandonné, comportait des tribunes au-dessus des bas-côtés de la nef, comme dans les églises romanes Notre-Dame à Tournai et Saint-Vincent à Soignies? Aucun élément ne permet de l'affirmer; au contraire, on peut constater que les tribunes du transept étaient fermées du côté ouest, de manière à empêcher les communications avec un étage des basses nefs. D'autre part cependant, la nef n'appartient pas à la même campagne de construction que le transept. Une soudure très nette marque un arrêt des travaux entre la construction de ces deux parties de l'église. Il n'est donc pas impossible que, lorsque l'église fut achevée, durant la première moitié du XIII[e] siècle, par la construction de la nef, l'achèvement des tribunes fut jugé inutile.

L'abbatiale norbertine du Parc fournit un élément de comparaison très intéressant à signaler. Son transept, partie de la construction consacrée en 1228, ne possède pas de bas-côtés à l'ouest, mais il semble qu'ici également l'on projetait une nef avec tribunes. En effet, l'architecte a ménagé une large arcade, actuellement cachée en grande partie par des remaniements, dans le mur ouest du transept, au-dessus des basses nefs. Cette ouverture servit dans la suite de fenêtre, mais l'absence d'arcatures aveugles sous la corniche, à cette partie seulement du transept, semble indiquer que, d'après le plan primitif, l'arcade devait s'ouvrir sous la toiture d'une basse nef avec étage. La nef de l'abbatiale de Parc fut construite durant la seconde moitié du XIII[e] siècle (1). Son architecte adopta le style roman, mais il renonça aux tribunes (2).

Porte dans la basse-nef.

A Floreffe, l'arrêt des travaux dont nous avons parlé, coïncide très nettement dans les murs goutterots avec la jonction de la nef et du transept, mais, dans les murs du bas-côté, le raccord des maçonneries est moins nettement marqué. La dernière travée de

(1) Voir étude de RAYMAEKERS, dans *Revue catholique*, 1858, p. 484.

(2) L'église Saint-Nicolas à Gand et celle de Saint-Brice à Tournai sont deux autres exemples des plus intéressants de l'abandon des tribunes en Belgique, dans le courant du XIII[e] siècle. L'architecte qui remania Saint-Nicolas, sans doute vers le milieu du XIII[e] siècle, réduisit en un seul les deux étages des bas-côtés.

la basse nef du nord paraît comprendre des maçonneries romanes. En effet, deux amorces d'un grand arc en plein cintre, restes d'une porte romane, se dessinent à l'extérieur dans le parement. Cet arc a été coupé par la lancette qui éclairait autrefois cette travée. La porte était donc antérieure à la porte du XIIIe siècle qui a existé dans la travée voisine et dont on aperçoit, noyé dans des maçonneries de remplage, un chapiteau à crochet. Cette porte gothique fut remplacée à son tour, sans doute au XVIe siècle, vers l'époque de la construction de la tour, par un porte beaucoup plus petite, qui s'ouvre à l'extérieur en arc surbaissé et, à l'intérieur, sous un linteau droit. Elle fut percée, comme l'était la porte romane, dans la travée voisine du transept, en face de la porte des moines qui s'ouvre dans la travée correspondante du côté sud. Des arrachements dans l'angle formé par la jonction de nef et du croisillon nord, indiquent l'emplacement des marches d'accès.

Au premier abord on est surpris de trouver à cet endroit une entrée de l'église : ce n'est l'emplacement ni de la porte des moines ni de celle des convers, puisque les bâtiments claustraux étaient adossés au côté sud de l'église. Ce ne pouvait donc être qu'une porte pour le peuple. La porte romane et celle du XIIIe siècle étaient en effet trop importantes pour être de simples portes de service. Or, précisément, l'église paroissiale de Floreffe a été construite de ce côté à quelques mètres plus bas sur le flanc de la colline. Là existait, sans doute dès l'origine, une entrée importante dans l'enceinte du monastère.

Pour mettre cette entrée en communication facile avec la partie déjà achevée de l'église, l'architecte roman a construit une travée de la basse nef et s'en est servi provisoirement comme d'une sorte de porche.

Chapelles du transept. Cependant cette partie peu importante de l'église romane, nous a écarté un instant du transept, dont il nous reste à décrire les chapelles occupant l'emplacement du bas-côté est. Deux de ces chapelles sont demeurées intactes dans le croisillon nord. Elles se composent d'une abside semi-circulaire, voûtée en cul-de-four et empâtée dans la maçonnerie, et d'une travée rectangulaire couverte d'une voûte d'arête. Elles communiquent avec la partie centrale du transept, par deux arcades séparées par un puissant pilier à

ressauts. Une baie en plein cintre, évasée vers l'intérieur et vers l'extérieur, perce le centre des absidioles. Les chapelles étaient séparées autrefois par une cloison que rappelle un arrachement, visible dans le bandeau mouluré qui contourne les pilastres en guise de tailloir. Les cloisons de ce genre s'élevaient d'ordinaire jusqu'à la voûte; dans les églises de Villers et de Roche (Angleterre), elles s'arrêtaient à mi-hauteur. A Floreffe, la cloison a disparu depuis longtemps, car il n'en demeure aucune trace dans le carrelage du XVe siècle dont les chapelles sont pavées. Ce carrelage couvre le sol tout entier de la chapelle voisine du chœur, mais il n'en demeure pas de trace dans la partie absidale de l'autre chapelle, peut-être parce qu'un autel s'y trouvait encore établi lorsque le travail fut exécuté. Les carreaux en terre cuite mesurent dix centimètres de côté. Ils sont ornés de figures diverses, assez grossièrement dessinées au moyen d'un engobe jaunâtre: roses, lis, cerfs, chiens, etc.

Actuellement, une petite porte très simple, de la fin du moyen âge, met les chapelles en communication avec le collatéral du chœur, Il est difficile de dire quelle était à l'époque romane la disposition de ce collatéral. Au-delà du transept il a été légèrement élargi lors de la reconstruction du chœur, car un de ses contreforts bouche en partie la fenêtre percée dans l'absidiole de la chapelle voisine. A l'emplacement du collatéral, il existait sans doute, de chaque côté du chœur roman, une troisième chapelle, ouverte sur le transept et quelque peu différente des deux autres. Elle était peut-être plus profonde que celles-ci et pouvait se terminer comme elles par une absidiole, empâtée dans les maçonneries d'un chevet droit.

Dans les combles des chapelles, les murs goutterots, qui ont conservé au-dessus des toitures leur parement ancien lisse, sont renforcés par un contrefort en partie démoli et présentent des arrachements qui ne correspondent pas à la pile séparant l'une de l'autre les chapelles encore existantes. Deux petites fenêtres percées dans le mur de pignon éclairent ces combles en appentis: vers l'intérieur elles s'évasent en plein cintre et leur seuil descend en petits gradins (1), tandis qu'à l'intérieur elles affectent la forme de baies rectangulaires.

(1) Les constructeurs romans ont adopté cette disposition assez fruste

Chœur. Sous toiture on peut aussi constater que les murs du chœur primitif ont été conservés sur une longueur de six à sept mètres. Il n'y a pas à douter que les dimensions restreintes du chœur roman ont nécessité sa reconstruction au XVIIe siècle. Il est donc possible que celui-ci se composait d'une travée rectangulaire sur laquelle une abside venait se greffer. Dans ce cas, cette abside et l'extrémité des murs de la travée droite auront seuls dû être démolis. Si, au contraire, le chœur roman s'est terminé par un chevet plat, ses solides murailles auraient pu être conservées sur une longueur plus considérable qu'ils ne le sont, dans le chœur nouveau.

Crypte. Nous n'avons pas parlé jusqu'à présent de la crypte ou salle basse, qui s'étend sous les chapelles du croisillon nord. Elle consiste en une place rectangulaire, que des ressauts de maçonnerie divisent en deux parties, et terminée à l'est par deux absidioles, correspondantes aux absidioles des chapelles supérieures. Le centre de ces absidioles est percé par une petite baie en plein cintre, s'ébrasant par deux ressauts à angles droits. A l'extérieur, les remaniements ne permettent plus de déterminer la forme de ces baies. Le sol de la crypte est au niveau du sol extérieur; une porte remaniée, en plein cintre, percée du côté nord, est la seule entrée encore praticable. Non loin de celle-ci, une porte romane étroite débouche dans les terres et les remblais, sous la partie centrale du croisillon. Un crépis déjà ancien ne permet pas de constater si cette crypte avait autrefois d'autres communications avec l'église.

Ce réduit, peu étendu et soigneusement construit, ne laisse pas d'intriguer. Est-ce le reste d'une crypte considérable qui s'étendait autrefois sous le chœur et le transept de l'église (1)? A première vue, on est tenté de le croire: le transept, et plus encore le chœur actuel, sont élevés de plusieurs marches au-dessus du niveau de la nef; de larges galeries ont été aménagées sous le chœur au XVIIe

dans certaines baies, de parties peu visibles de leurs édifices. Il en existe de nombreux exemples. On les retrouve notamment dans les tourelles de l'avant-corps de Sainte-Gertrude, à Nivelles.

(1) La crypte de l'église Sainte-Hermès, à Renaix, est la seule encore existante en Belgique qui s'étend à la fois sous le chœur et le transept.

siècle. Cependant la surélévation du chœur était plus grande encore avant la reconstruction : après celle-ci l'abbé Severi dut abaisser le pavement de la nef pour le mettre en harmonie avec le chœur nouveau. D'autre part, le niveau du transept a été abaissé lui aussi. On peut constater qu'à l'intérieur les murs de façade du transept ont été déchaussés sur une certaine hauteur (fig. 2) et les voûtes du XVIe siècle sont à un niveau plus élevé dans le transept que dans la nef. Cependant, nul indice ne révèle si la crypte existait ailleurs que sous les chapelles du croisillon nord ; à l'extérieur, il n'y a pas d'autres traces de fenêtres basses que celles déjà mentionnées et les terres dans lesquelles débouche la porte intérieure de la crypte ne sont même pas couvertes d'un pavement dans cette partie du transept. L'existence d'une crypte importante serait d'ailleurs d'autant moins improbable que, dès l'origine, saint Norbert avait doté l'abbaye d'insignes reliques.

L'extérieur du transept (fig. 7) a subi de nombreux remaniements. **Extérieur.** Sur le croisillon sud, d'ailleurs moins important à notre point de vue, parce que les bâtiments claustraux le masquaient en partie, une tour massive fut élevée au XVIe siècle. Sa construction exigea d'importantes transformations. Entre la tour et le chœur, le mur gouttereot a été élégi par une arcade en arc surbaissé, de construction récente. Heureusement le croisillon sud a gardé, au moins en partie, son aspect primitif. Les parties conservées de son parement sont en calcaire bleu de la contrée de petit appareil régulier. On remarque un appareil moins bien taillé, dont les matériaux présentent des taches jaunâtres d'oxydation, dans certaines parties du mur cachées autrefois sous les toitures des tribunes. Ce même appareil se retrouve aussi ailleurs sous les toitures. Le parement du transept a été renouvelé en grande partie dans les parties hautes au nord et à l'ouest. En outre, en même temps sans doute que les tribunes, le pignon de la façade nord a été abattu.

Sept contreforts, larges et massifs, renforcent les maçonneries à l'extrémité du croisillon. Cinq sont établis contre la façade : un en son milieu et quatre au droit des murs qui viennent buter contre celle-ci ; les deux autres renforcent les retours d'angle à l'est et à l'ouest. Au premier abord, on est tenté de les croire postérieurs au transept roman, qui ne devait pas recevoir de voûte. A la vérité, les parties

élevées de ces contreforts sont en grande partie nouvelles. Le contrefort central a même été rasé sur une grande hauteur, lorsque Dewez perça au centre de la façade, la fenêtre en plein cintre, large et peu élégante, qui seule éclaire maintenant le transept du côté nord. Mais le bas des contreforts, construit en pierre de grand appareil, est bien liaisonné avec les maçonneries des murs. Leur retrait inférieur est au niveau de la plinthe qui contourne le croisillon tout entier, et se profile comme la moulure qui termine celle-ci. L'appareil de l'assise dans lequel cette moulure est taillée, et la taille de l'appareil des contreforts mêmes, manifestent clairement que ceux-ci sont contemporains du transept. Leur raison d'être n'était pas de contrebuter des voûtes, mais ils avaient pour le constructeur roman une autre utilité. Le terrain voisin du transept a été remblayé. Autrefois, la déclivité de la colline commençait sans doute bien près du croisillon nord du transept. L'architecte a voulu obvier par de puissants organes au danger de déversement auquel cette déclivité exposait son œuvre.

L'extérieur des chapelles du croisillon nord et du mur gouttereot contre lequel s'adosse leur toiture en appentis, est la seule partie extérieure de l'église romane qui soit demeurée en état d'assez complète conservation. Nous avons déjà dit que les absidioles de ces chapelles ne font aucune saillie sur l'extérieur et nous avons signalé aussi les baies de fenêtre anciennes, percées dans le transept. Il nous reste seulement à décrire l'élégante corniche de l'abbatiale romane. Elle se compose d'une tablette reposant sur des modillons sous lesquels règne une série d'arcatures. A l'étage des fenêtres hautes, la tablette de la corniche est simplement creusée en cavet, tandis que sous l'avant-toit du bas-côté elle se profile en doucine. Les modillons présentent également des différences d'une corniche à l'autre: ceux du mur élevé sont taillés en chanfrein sur leur face inférieure, tandis que ceux du bas-côté, visibles de plus près, sont profilés en talon; chaque arcature se compose de trois voussoirs et retombe sur de petits culs-de-lampe sans ornementation sculptée.

Sous le versant en appentis de la toiture des chapelles, les arcatures ne suivent pas l'inclinaison des chevrons, mais elles rejoignent suivant une ligne horizontale le contrefort voisin du transept.

Cette disposition permet de croire qu'une rangée d'arcatures horizontales régnait aussi, à la naissance des toitures, sur les autres parties de cette façade.

La même décoration par arcatures existait aussi sous la corniche du chœur ancien, tout comme elle existe dans le chœur actuel. On peut le constater à l'endroit où le chœur se greffe sur le croisillon nord du transept. Là une large fenêtre, percée dans le transept au XVIIIe siècle, a rompu la série des arcatures du mur goutterot, mais une amorce de celles-ci a été conservée tout près du chœur. On y remarque, sur une console unique, le dernier claveau des arcatures du transept et le premier de ceux du chœur ancien. Comme nous le verrons, l'épaisseur des murs du chœur a été réduite lors de la reconstruction. Mais, à l'endroit qui nous occupe, le ravalement n'a pu se faire complètement, à cause d'un escalier à vis, couvert par une voûte rampante en blocage, qui est logé dans l'épaisseur des maçonneries. L'architecte du XVIIe siècle a masqué l'irrégularité en englobant dans un contrefort la bande du mur plus épaisse. C'est précisément sur ce contrefort que l'amorce des arcatures du chœur ancien a été conservée.

Escaliers de service.

Nous venons de mentionner l'un des deux escaliers logés dans l'épaisseur des murs à la rencontre du chœur et du transept. Sous la toiture des bas-côtés, de puissants arrachements paraissent indiquer que là les escaliers étaient logés dans des maçonneries en hors-d'œuvre et qu'au-dessus des combles seulement ils étaient dissimulés dans l'épaisseur des murs. L'état actuel du monument ne permet pas de constater de quelle manière ces escaliers aboutissaient au rez-de-chaussée. L'escalier à vis du croisillon nord est demeuré praticable depuis les combles des bas-côtés du chœur jusqu'au sommet de l'édifice. L'escalier du croisillon sud avait peut-être des parties à rampe droite. Son existence se trahit notamment par une arcade bouchée, visible dans le pied-droit de l'arc de décharge pratiqué dans le mur goutterot, entre la tour et le chœur.

Charpente.

Il est assez surprenant que le transept de l'église ait conservé en partie la charpente de sa toiture primitive (fig. 2). Ce fait prouve à l'évidence que, dans le cours de son histoire, le monument a tout au plus été éprouvé par des incendies partiels. Les restes des charpentes anciennes se retrouvent au-dessus du croisillon nord et

surtout entre les deux grands arcs, bandés en travers du vaisseau de l'église et reliant les deux tribunes. Ces charpentes ont des fermes espacées de 60 centimètres environ. Elles se composent de chevrons reliés par un entrait, d'un entrait retroussé et de quatre jambettes retombant perpendiculairement sur l'entrait. Deux pièces horizontales rendaient les fermes solidaires, en reliant entr'elles les jambettes dans le sens du grand axe des toitures. L'architecte de la nef et celui du chœur nouveau ont conservé l'inclinaison romane des toitures primitives. Dans la nef, la disposition des charpentes reproduit à peu près celle des charpentes du transept, avec cette différence que les chevrons ne font ferme que de deux en deux. C'est le premier acheminement vers la charpente gothique (1). Ces charpentes montrent une fois de plus que la partie romane de l'église ne dépasse guère actuellement le bas-côté du transept.

On peut d'ailleurs affirmer qu'il n'en a jamais été autrement et que la nef actuelle est la nef primitive de l'église. C'est presqu'une règle dans les églises monastiques ou conventuelles du moyen âge, que la nef, ou du moins ses dernières travées, appartiennent à une campagne de construction, postérieure au chœur et aux parties avoisinantes. Citons, entre beaucoup d'autres monuments, les églises abbatiales de Villers et du Parc, les églises des béguinages de Louvain et de Tirlemont, Notre-Dame-aux-Dominicains à Louvain. Dans ces diverses églises, les parties plus récentes ont été construites avec moins d'ampleur ou de soin que les plus anciennes. Tel a également été le cas à Floreffe, où le transept, au plan développé, à la décoration empreinte d'une sobriété élégante, avait sans aucun doute un caractère plus monumental que la nef.

---

(1) Des charpentes romanes, semblables à celles que nous venons de décrire, se rencontrent encore aujourd'hui en d'assez nombreuses églises de Belgique. Celles de Saint-Vincent, à Soignies, sont les plus importantes. L'église de Postel a des charpentes de transition, semblables à celles de la nef de l'abbatiale de Floreffe.

2. — La nef gothique.

Cette nef, qui compte six travées, non comprise celle qui correspond au bas-côté ouest du transept, est devenue méconnaissable à la suite des remaniements. A l'intérieur, la première travée laisse seule apparaître quelques éléments de la construction primitive: le jubé y a été établi au XVIII[e] siècle (1) et, grâce à ce fait, elle a échappé alors à la transformation exécutée par l'architecte Dewez, plus radical que ses prédécesseurs.

La nef communiquait avec ses bas-côtés par des arcades en tiers-point, d'une épaisseur de 1m30 environ et composées de deux rangs de voussoirs, en retraite l'un sur l'autre et se rejoignant à angle droit. Ces arcades retombent du côté de la façade sur une pile engagée, flanquée de trois robustes colonnettes. La colonnette centrale reçoit le rang de claveaux intérieur de l'arcade, les deux autres devaient recevoir les arcs ogives des voûtes à nervures de la nef et des bas-côtés. Sous les couches de badigeon on peut distinguer la silhouette des chapiteaux et des bases. Les chapiteaux des colonnettes destinées à porter les arcs ogives des maîtresses voûtes, sont seuls conservés. Leur abaque rectangulaire est creusée en cavet, leur corbeille, de galbe corinthien, est svelte et élancée. La base a le tore supérieur réduit aux proportions d'une simple baguette; une scotie profonde le sépare du tore inférieur, quelque peu aplati. Ces divers détails nous reportent aux débuts du style gothique. **Supports.**

La nef primitive paraît donc avoir eu comme supports des piles, dont le noyau central, à ressauts à angles droits, était flanqué de colonnettes. Cependant les retombées extrêmes ne permettent pas de déterminer nettement la forme des supports isolés (2). Dans l'intention de leur constructeur, la nef devait être voûtée, mais les voûtes des basses nefs, si elles ont jamais existé, ont été remplacées au XVIII[e] siècle, par des voûtes domicales, construites par Dewez; d'autre part, la haute nef fut d'abord couverte d'un plafond

(1) Depuis le siècle précédent il occupait l'entrée du chœur.

(2) On peut le constater, par exemple, à l'église de l'abbaye de Villers. Voir E. de Moreau et R. Maere, *L'abbaye de Villers-en-Brabant*, Bruxelles, 1909, p. 303.

et ne reçut sa voûte à nervures qu'au XVIe siècle, en même temps que le transept.

Polychromie. Sous toiture, en particulier au croisillon sud, certains éléments de la charpente témoignent encore de l'existence d'un plafond sur le transept. Là également on trouve des restes importants de la polychromie primitive (fig. 8 et 9), dont la nef aussi a conservé des éléments. Cette polychromie fut exécutée après l'achèvement de la nef, ou du moins elle fut poursuivie alors dans cette partie de l'église, sur le modèle de la décoration qui existait déjà dans le transept. Sous le plafond, tout autour de l'édifice, régnait une large frise à rinceaux élégants; une rangée d'arcatures convergentes faisait bordure autour des grands arcs des arcades de la croisée. Ce décor était exécuté en blanc sur fond ocre brun. La surface des murs avait reçu une décoration d'appareil, dessiné par une double ligne blanche sur fond jaunâtre: il en demeure aussi des traces dans le croisillon sud du transept. Cette polychromie très simple rappelle la plus ancienne décoration peinte de l'abbatiale de Villers et lui était d'ailleurs à peu près contemporaine.

Les chapelles du transept ont conservé les traces d'un décor un peu plus riche: des draperies simulées ornaient la surface inférieure du mur; une bande coupée de galons transversaux, portant trois aiglettes, séparait le soubassement de la surface supérieure. Celle-ci avait reçu un décor d'appareil de moyenne grandeur, tracé au trait rouge, avec volutes dans les angles.

Extérieur. A l'extérieur aussi la première travée de la nef révèle le mieux l'état primitif (fig. 10). Elle a conservé les fenêtres à lancettes qui éclairaient les travées des bas-côtés et de l'étage. Le parement de la nef est en calcaire bleu de grand appareil; la plinthe est couronnée par un bandeau, mouluré en tore et en biseau. Un cordon en biseau régnait à hauteur d'appui des fenêtres. Le bas-côté sud était épaulé par des contreforts. Le contrefort voisin de la façade, qui monte par trois retraits successifs jusqu'à la corniche, est seul conservé en entier; des trois contreforts suivants il ne reste qu'une amorce sous la corniche, les autres ont été complètement rasés. Ces contreforts avaient été plantés d'une manière assez irrégulière (1) et

(1) Cette plantation irrégulière ne provient-elle pas de ce qu'une partie

rompaient la symétrie entre les travées de la haute nef et ceux dés bas-côtés. Pour cette raison, Dewez les supprima lorsqu'il perça de larges fenêtres dans les bas-côtés.

A l'étage, les lourdes arcatures en arc surbaissé, une par travée, qui élégissent les murs, attirent tout d'abord l'attention. Leur unique fonction est d'augmenter le surplomb de l'avant-toit. Ils retombent sur de puissantes bandes murales qui descendent sous toiture et s'y terminent brusquement par un large surplomb. Ces bandes murales ne paraissent donc pas destinées à contrebuter des voûtes et par là même elles ne concordent pas avec la forme des piles engagées dans la façade, qui trahit l'intention de construire des voûtes. Les arcs de décharge analogues de l'abbatiale de Villers sont beaucoup mieux conçus (1). La corniche de la nef et des bas-côtés se compose d'une tablette et de consoles très simples, profilés en chanfrein à leur surface inférieure.

On ne peut plus reconnaître aucun détail de la façade primitive de la nef: son pignon a été renouvelé et une façade peu remarquable, avec fronton, entablement et colonnes, volutes et larges fenêtres, a été colé devant l'église au XVIIIe siècle.

Outre la porte de la façade et celle du bas-côté nord, déjà mentionnée, deux autres entrées donnaient accès à la nef. Elles étaient percées dans la première et la dernière travée du bas-côté sud, au droit des galeries du cloître. D'autres portes, percées à une certaine hauteur, établissaient sans doute les communications entre l'église et les dortoirs. La porte qui relie encore actuellement le jubé à l'étage des constructions adossées est sans doute une de ces portes.

Les éléments visibles de l'ancienne nef appartiennent sans conteste **Age.** aux débuts du XIIIe siècle. Quelques années après que les travaux eussent été arrêtés à l'entrée de la nef, la construction fut donc reprise d'après un style, comme aussi d'après un plan nouveau : en effet, l'architecte gothique n'a tenu aucun compte des tribunes qui existaient dans le transept. Aux travaux de la construction de

du bas-côté de la nef est plus ancien que celle-ci? La même imperfection peut d'ailleurs s'observer à l'église Saint-Vincent à Soignies.

(1) *Ouvrage cité*, p. 139.

la nef il faut rattacher la consécration d'autels en 1246 [1] et 1249 et la consécration nouvelle de l'église elle-même en 1250, après son premier et complet achèvement.

---

3. — Considérations générales.

Des deux parties de l'église primitive le transept roman est de loin la plus remarquable. Il rattache d'abord nettement l'abbatiale de Floreffe à la catégorie des églises monastiques. D'autres abbatiales de Belgique, comme celles de Villers, Aulne et Parc, avaient des chapelles greffées sur le transept, précisément au nombre de trois de chaque côté; cependant, aucune de ces églises ne possédait, ni des chapelles de plan inégal, ni des absidioles empâtées dans le massif des maçonneries, ni des tribunes sur le bas-côté ouest du transept, ni une crypte ou salle basse sous les chapelles des croisillons. Ces abbatiales sont d'ailleurs un peu moins anciennes que la partie romane de l'église de Floreffe. D'autre part, aucune autre de nos églises romanes, à l'exception de la cathédrale de Tournai, ne possède un transept avec bas-côté ouest. Si l'abbatiale de Floreffe avait autrefois une crypte s'étendant à la fois sous le chœur et le transept, elle a cette particularité de commun avec une seule de nos anciennes églises: Sainte-Hermès, à Renaix. L'architecte de Floreffe projetait peut-être de construire des tribunes sur la nef de l'église; le même projet, nous l'avons dit, a probablement été conçu par l'architecte d'une autre abbatiale nobertine du pays: celle du Parc.

Pour le reste, il faut sortir des limites de la Belgique pour retrouver des édifices dont le plan se rapproche davantage de celui de l'abbaye namuroise. M. C. Enlart cite certains transepts dont les collatéraux ont un étage formant tribune, il signale le collatéral ouest comme une exception. Certaines églises monastiques de Nor-

(1) Si l'autel de la Sainte-Croix, consacré en 1246, est vraiment l'*altare sub cruce*, placé à l'entrée du chœur des moines, sa consécration suppose l'achèvement d'une grande partie de la nef.

mandie, comme Cérizy-la-Forêt, Saint-Martin de Boscherville, Jumièges, ont même des tribunes établies aux extrémités nord et sud du transept (1).

L'usage de ménager les absidioles dans l'épaisseur des murs peut trouver sa raison d'être dans une considération pratique: le souci de simplifier les toitures, elle peut avoir aussi une raison défensive. Or, le monastère de Floreffe est établi près d'un ancien château des comtes de Namur. Son emplacement, sur la route qui relie Liége et Namur au Hainaut, est encore de nos jours un point stratégique important de la vallée de la Sambre. De là peut-être aussi cette épaisseur de maçonneries qui permit de jeter sur le transept deux voûtes l'une au-dessus de l'autre.

Deux églises de Prémontrés ont des absidioles empâtées dans le mur du pourtour de l'abside du chœur : Heisterbach (2) près de Bonn et Dommartin (3) dans le Pas-de-Calais. Les absidioles ménagées dans l'épaisseur des maçonneries sont fréquentes dans les écoles romanes de la Lombardie et du Rhin. L'église cistercienne de Lokkum (Hanovre) a quatre chapelles du transept, avec absidioles empâtées, de plan identique aux chapelles du transept roman de Floreffe (4).

Si celui-ci se rattache par son plan aux églises monastiques et quelque peu aussi à l'école germanique, il rappelle aussi cette école par la série d'arcatures aveugles régnant sous la corniche. Toutefois à Floreffe les arcatures ne sont pas coupées de distance en distance, comme dans beaucoup d'églises de la région mosane, par des bandes murales.

L'architecte de Floreffe a employé à la fois des arcatures et des corbeaux. Le même procédé se retrouve notamment à l'église Saint-

(1) Voir C. Enlart, *Manuel d'archéologie française*, t. I², p 235, Paris, 1902. M. M. Aubert signale d'autres églises avec tribunes sur le transept, dans la *Revue de l'art chrétien*, t. LX, 1910. p. 94.

(2) G. Dehio et G. von Bezold, *Die Kirchliche Baukunst des Abendlandes*, Stuttgart, 1892-1901, pl. 195

(3) Enlart, *Ouvrage cité*, t. I¹, p. 229.

(4) Dehio et von Bezold, *ouvrage cité*, pl. 194. — L'abbatiale de Floreffe n'a rien de commun, ni par le plan, ni par la décoration, avec Saint-Martin de Laon. L'ancienne abbatiale de Prémontré n'existe plus.

Barthélemy à Liége [1] et, au milieu du XIIIe siècle, à Notre-Dame à Diest dont le style s'inspire de celui de l'église abbatiale de Villers [2] et qui dépendait des Prémontrés de Tongerloo.

La nef gothique présente moins d'éléments à signaler. Il suffira d'appeler l'attention sur les arcs de décharge en surplomb des murs goutterots. Il se retrouvent dans un certain nombre d'églises de style gothique primaire. Elles sont usuelles dans le midi de la France et en Champagne [3]. En Belgique on les rencontre dans l'église cistercienne de Villers, dont la construction est en partie antérieure à celle de la nef de Floreffe [4]. Là d'ailleurs l'emploi de ces arcs est à la fois plus systématique et mieux raisonné. Peut-être l'architecte de Floreffe s'en est-il quelque peu inspiré; il ne faut chercher ici aucune influence champenoise directe, malgré les rapports de Floreffe avec les abbayes norbertines de Laon et de Prémontré.

L'abbatiale, complètement achevée en 1250, demeura sans doute durant le reste du moyen âge dans son état primitif. Si les chroniqueurs signalent quelques travaux exécutés alors, ils ne donnent pas de détails sur des remaniements qui auraient été faits à la construction et, à part la démolition de la cloison qui séparait entr'elles les chapelles du transept, l'examen du monument n'en révèle aucun.

---

(1) Voir J. Helbig, *L'abside occidentale de l'église Saint-Barthélemy à Liége*, dans *Bulletin de la Gilde de Saint-Thomas et de Saint-Luc*, t. III, Bruges, 1876, pp. 186 et suiv.

(2) R. Maere. « *Raffinements* » *de l'architecture du moyen âge*, dans *Bulletin des commissions d'art et d'archéologie*, 1908, pp. 311 et suiv.

(3) Enlart, *ouvrage cité*, t. I^1, pp. 575 et suiv.

(4) Voir *étude citée*, p. 319. Parmi les églises étrangères qui adoptent le même système on peut aussi signaler Saint-Ulrich à Ratisbonne, où les arcs de décharge sont employés à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la construction.

II. — Les remaniements

1. — Voûtes et Tour.

La série des grandes modifications commença durant la seconde moitié du XVI[e] siècle, lorsque l'abbé Guillaume Dupaix (1555-1578) entreprit la construction d'une tour (1) et remplaça par des voûtes le plafond de l'église. Ces voûtes existent encore dans la nef et les bras du transept. Elles sont à simples croisées d'ogives. Dans la nef, un épais plâtras et des couches de badigeon les recouvrent. Les voûtes des croisillons sont demeurées intactes au-dessus de celles que Dewez fit construire au XVIII[e] siècle. Aucun plâtras ne recouvre leurs voûtains en briques, ce qui paraît indiquer que ceux-ci devaient rester apparents, contrairement à la pratique encore en vigueur à la fin du moyen âge d'enduire les voûtes d'un crépis et de les polychromer (2). Le tore arêtier des nervures se relie en contre-courbe à un large méplat (fig. 11), les clefs des arcs ogives sont taillées en têtes de clou sphériques. La tour, établie sur la travée en hors-d'œuvre du croisillon sud, est incorporée dans le transept à sa partie inférieure et s'ouvre au nord par une large fenêtre en tiers-point, percée au-dessus des anciens bâtiments claustraux. Elle a une voûte

(1) Jusqu'alors on s'était sans doute contenté d'une tourelle en bois, établie sur la croisée du transept.

(2) Il existe jusqu'aujourd'hui en Belgique plusieurs voûtes du XV[e] et du XVI[e] siècle, ornées de peintures décoratives; voir *Revue de l'art chrétien*, 1907, t. LVII, pp. 188 et suiv.

à nervures ramifiées, d'un profil spécial (fig. 12 et 13). Cette voûte est percée au centre d'une ouverture circulaire, pour le passage des cloches. La nervure qui la contourne sert de départ aux arcs ogives et aux liernes; celles-ci aboutissent à des tiercerons.

La tour s'ouvrait largement sur l'intérieur de l'église par une arcade, à l'instar des tours élevées au XVe et au XVIe siècle, à l'entrée des nefs des églises brabançonnes. Elle devait produire entre les deux ailes du transept une rupture de symétrie, qui ne présentait sans doute rien de choquant, mais qui détermina l'architecte Dewez à couvrir d'une seconde voûte cette partie de l'église. De cette manière, Dewez pouvait aussi ramener les voûtes du transept à la hauteur de celles de la nef et du chœur.

A l'extérieur, la tour, construite sur plan barlong, n'est guère remarquable. Elle est élevée, comme le reste de l'église, en calcaire bleu du pays, son parement de grand appareil présente une taille fine et soignée, mais sa masse lourde et cubique manque d'élégance et de sveltesse. Au-dessus de la grande fenêtre, percée dans l'ancien mur de façade du croisillon sud et sous les ouies, baies en tiers-point, existe un étage intermédiaire, percé du côté sud de deux petites baies en plein cintre. Un boudin, mouluré avec soin, garnit leur embrasure et retombe sur une base en talon qu'une contre-courbe relie à la moulure en talon du socle. Sous la corniche règne une série de fines arcatures gothiques, en plein cintre et redentées. Au-dessus de la grande lumière percée dans la façade du transept, on distingue trois écussons sculptés avec soin, trop finement même vu la hauteur à laquelle ils sont placés. L'un de ceux-ci, couvert de lis en nombre, est l'écusson de l'abbé Dupaix. A côté de l'écusson central on lit la date de la construction de la tour: 1563.

La flèche, au galbe compliqué et fantaisiste, ressemble aux flèches de diverses tourelles qui se rencontrent dans l'abbaye. Une d'entr'elles est datée par une inscription de 1660. Un tableau, conservé dans le séminaire et postérieur, semble-t-il, à cette tourelle, donne une vue cavalière de l'abbaye; on y voit la tour de l'église avec une flèche octogonale, flanquée de quatre clochetons. Il est possible que ce soit là la disposition primitive.

Presqu'aussitôt après la construction de la tour, les troubles religieux allaient arrêter pour un temps, dans le pays, l'essor de l'archi-

tecture. Plus tard, lorsque le calme fut rétabli, au commencement du XVIIe siècle, les traditions gothiques avaient perdu leur vigueur, et le style baroque allait prévaloir dans l'architecture religieuse sous l'impulsion puissante de Rubens et de son école.

---

2. — Reconstruction du chœur.

Cependant durant le premier tiers du siècle, les deux courants artistiques subsistent côte à côte et les architectes religieux hésitent un moment à quitter les voies traditionnelles que les peintres abandonnaient avec éclat. Parmi les églises de la Compagnie de Jésus, construites en Belgique, de 1600 à 1630, douze appartiennent à un style gothique bâtard, et quatre seulement au style baroque. Dans la suite, l'architecture nouvelle est adoptée exclusivement par les architectes de la Compagnie (1).

Vers cette même époque le chœur de l'abbatiale de Floreffe fut réédifié, sous le gouvernement de l'abbé Roberti (1607-1639). Une pierre commémorative de sa construction, déjà signalée plus haut, porte le millésime 1638.

Le chœur se compose de cinq travées droites et d'une abside à cinq pans (fig. 1 et 14). Il est flanqué de bas-côtés de cinq travées; les quatre premières ne sont que des annexes, communiquant seulement avec le transept; la dernière, en légère saillie sur les autres, est une chapelle carrée ouverte sur le chœur.

Unité de construction.

A première vue, ce chœur ne manque pas d'intriguer le visiteur. On est surpris d'y rencontrer à la fois des arcatures romanes sous la corniche, dans l'abside des fenêtres en tiers-point et ailleurs des fenêtres en arc surbaissé, semblables à ceux de beaucoup d'édifices du XVIIe et du XVIIIe siècle. L'idée de remaniements se présente aussitôt, d'autant plus que le percement des fenêtres en arc surbaissé a empiété çà et là sur la série d'arcatures.

(1) Voir J. Braun, *Die belgischen Jesuitenkirchen*, Fribourg e/B. 1907. De 1649-1653 date la chapelle de la Vierge à Sainte-Gudule, à Bruxelles. Elle a reçu des contreforts et des fenêtres gothiques.

Cependant, en y regardant de près, on n'hésite plus à reconnaitre que le chœur tout entier ne soit d'une venue. Les anomalies de style qu'il présente sont indépendantes de tout travail de remaniement. Elles ont une double cause : les tendances de cette époque à mêler les deux styles d'architecture, et le souci qui inspirait l'architecte du chœur de Floreffe : mettre son œuvre en harmonie avec le transept roman.

Comme nous l'avons vu, une partie du gros œuvre du chœur du XIIe siècle a été conservé au XVIIe. Sous les combles des bas-côtés, sur une longueur de six à sept mètres à partir du transept, les maçonneries ont une épaisseur supérieure à l'épaisseur normale. Cette anomalie se présente uniquement dans les parties du mur que les combles soustraient à la vue. Plus bas, à l'intérieur des annexes du chœur, l'épaisseur du mur est sensiblement la même sur toute sa longueur, plus haut également, au-dessus des toitures, l'épaisseur est régulière partout. Un retrait dans la maçonnerie de 35 centimètres sert d'appui aux pannes de la toiture dans la première travée et rétablit l'épaisseur normale à l'étage des fenêtres hautes. Nous avons rappelé plus haut que l'amorce des arcatures du chœur roman existe encore à la jonction du chœur avec le croisillon nord. Cette amorce est le seul indice qui révèle à l'extérieur l'épaisseur des maçonneries du chœur primitif.

Sur les surfaces visibles, les murs du chœur ancien ont donc été ravalés ou renouvelés et ils ont reçu comme les murs nouveaux un parement de grand appareil en calcaire bleu de la contrée. La taille en est nettement distincte de celle de l'appareil mis en œuvre dans le clocher : le large encadrement qui fait bordure autour de chaque pierre est mieux marqué et la taille à la fine pointe se trahit par des lignes transversales beaucoup plus nettes. Appareil et taille révèlent dans tout le parement extérieur du chœur une parfaite unité de construction. Arcatures, bandeaux, encadrements de fenêtres, à l'exception de ceux des fenêtres percées au XVIIIe siècle dans l'avant-dernière travée, se liaisonnent parfaitement avec le gros des maçonneries.

Extérieur. L'architecte du XVIIe siècle, a voulu donner à son œuvre un aspect d'unité, en l'harmonisant avec les parties de l'église construites par ses prédécesseurs. De là le choix de la corniche, qui

reproduit visiblement la corniche du transept: sa tablette, ses corbeaux et sa rangée d'arcatures. Cependant, ces divers éléments sont un peu moins simples que dans la corniche de l'étage des croisillons: la tablette est creusée en cavet, les corbeaux en doucine, et les arcatures comprennent cinq claveaux, au lieu de trois que comptent les arcatures anciennes. Ces changements de détail ne sont d'ailleurs pas à l'avantage de l'œuvre du XVIIe siècle. Cependant, l'architecte du chœur ne voulut pas s'astreindre à reproduire aussi les petites fenêtres en plein cintre de la construction romane. Il leur a substitué dans les trois premières travées et dans les bas-côtés, de larges fenêtres en arc surbaissé. La quatrième travée du chœur correspond à la travée des bas-côtés occupée par les chapelles latérales que couronne une lanterne. Elle ne reçut d'abord aucun éclairage direct. La dernière travée et les pans de l'abside furent percés de hautes fenêtres en tiers-point.

Les contreforts des premières travées se terminent en encorbellement sous la toiture des chapelles. Nous avons signalé le même système défectueux dans les bandes murales des murs goutterots de la nef. Cependant le porte-à-faux des contreforts du chœur est légèrement atténué: il est racheté par une forte console, moulurée en talon.

Au-dessus des toitures des annexes et sous l'appui des fenêtres hautes, un lourd bandeau se profile en tore aplati. Un autre bandeau, d'une mouluration plus compliquée, contourne la partie supérieure des fenêtres hautes et le chœur tout entier. Un bandeau analogue sert de larmier au-dessus des fenêtres basses, mais s'arrête brusquement sur le parement à quelque distance des contreforts. Enfin, un cordon beaucoup plus simple contourne le chœur à hauteur d'appui de ces fenêtres et marque un retrait des contreforts.

Intérieur.

A l'intérieur, les travées droites du chœur étaient couvertes de voûtes à croisées d'ogives qui devaient s'harmoniser avec les voûtes dont l'église avait été couverte au XVIe siècle. Elles sont cachées, comme celles de la nef, sous d'épaisses couches de badigeon. L'abside avait une voûte à branches rayonnantes. Il n'en existe que quelques amorces de nervures, dont nous donnons le profil (fig. 15). Les profils relevés par le P. Braun, dans les églises des Jésuites à Mons et à

Gand, sont moins abâtardies (1). Dewez a défoncé cette voûte pour construire un peu plus bas un cul-de-four, renforcé par de larges nervures. Les chapelles latérales sont couvertes d'une voûte domicale avec lanterne. Les annexes formant bas-côtés, sont couvertes d'un berceau longitudinal qui remplace peut-être, depuis le XVIIIe siècle, des voûtes à nervures. Les stalles, exécutées sous l'abbé Roberti, occupent encore maintenant les travées droites du chœur (2). Cet emplacement fait supposer, qu'autrefois, pas plus que de ne nos jours, les annexes ne communiquaient directement avec le chœur.

Importance historique. Le chœur monumental, élevé par l'abbé Roberti, ne manque pas d'intérêt pour l'histoire de l'architecture en Belgique. Le curieux mélange de fenêtres en arc surbaissé et en tiers-point ne doit pas trop surprendre à cette époque de transition entre deux styles (3). Mais la tendance à l'archaïsme qui se manifeste par l'emploi d'arcatures romanes est plus extraordinaire. Elle ne l'est cependant pas à ce point que l'on ne puisse citer certains faits analogues.

En France, Saint-Etienne de Caen fut restaurée après 1602, avec un sens archéologique si éclairé, que l'on ne distingue pas toujours à première vue les parties restaurées (4). A la même époque, en 1605, on commença à Francs, dans la Gironde, la construction d'une église romane «très bien soignée» (5). En Allemagne la tour de Saint-Mathias, à Trèves, fut construite en style roman à la fin du XVIe siècle. En Belgique même, l'église d'Herent près Louvain est un exemple frappant des tendances archéologiques que les architectes

(1) *Ouvrage cité*, pp. 32 et 36.

(2) M. F. Courtoy, sous-archiviste de l'Etat à Namur, a découvert l'auteur des stalles de Floreffe: Peter Enderlin, et recueille des notes sur l'ancien mobilier de l'église.

(3) Vers la même époque, l'abbé Drusius reconstruisit le chœur de l'abbatiale norbertine du Parc (1629). Il adopta de larges et hautes fenêtres en plein cintre et décora le chaperon des contreforts de frontons classiques. — L'architecte de Floreffe aurait pu ajourer l'abside par une double rangée de baies en arc surbaissé. Cette disposition existe à Saint-Michel à Louvain, mais les baies inférieurs y sont aveugles.

(4) Voir *Congrès archéologiques de France*, 75e session à Caen, Caen, 1909, t. I, p. 21.

(5) J. A. Brutails, *L'archéologie du moyen âge et ses méthodes*, Paris, 1900, p. 214.

d'autrefois ont parfois manifestées dans leurs œuvres. Sa nef, brûlée par les gueux au XVIe siècle, fut réédifiée vers 1626 (1), en un style romano-gothique qui s'harmonise jusqu'à un certain point avec l'architecture du chœur et de la tour.

Ce n'est sans doute pas un simple effet du hasard que les exemples les plus frappants de ces retours archaïques à l'architecture du moyen âge datent du commencement du XVIIe siècle, époque à laquelle, en Belgique en particulier, aucune tendance artistique n'avait une prépondérance bien nette dans l'architecture religieuse.

---

3. — L'œuvre de Dewez.

Nous ne nous attarderons pas à décrire la médiocre façade que l'abbé Dartevelle (1737-1756) adossa à la façade ancienne. Elle est dépourvue de mérites artistiques et fut un nouveau dommage porté à la construction primitive. Abstraction faite du chœur, celle-ci demeurait cependant jusqu'alors dans un état de conservation assez satisfaisant. A la fin du XVIIIe siècle, elle allait subir sa transformation la plus radicale, lorsque l'architecte Dewez, qui avait travaillé dans beaucoup d'autres abbayes (2), voulut convertir l'abbatiale de Floreffe (1770-1775) en un somptueux édifice de style Louis XVI. Ce travail, qui allait dénaturer à tout jamais un monument qui présentait tant d'intérêt, est loin d'être dénué de mérites. L'église, telle qu'elle sortit des mains de son dernier architecte, avec son décor pompeux mais assez froid, ne manque ni de proportions ni de majesté. La transformation témoigne chez son auteur d'une habileté peu commune. Mais on remarque bientôt qu'il n'y a là qu'une grandeur de parade, obtenu par les lattis et le plâtras: rarement le mensonge architectural a été exploité avec plus d'assurance et de succès (fig. 16).

(1) A. Lemaire, *Les origines du style gothique en Brabant*, Bruxelles, 1906, t. I, pp. 131 et suiv.
(2) Voir *Biographie Nationale*, t. V, 1876 (article par Ch. Piot); A. Schayes, *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. IV, pp. 216 et suiv.

Cependant, avant de revêtir l'église d'un décor nouveau, Dewez chercha à la rendre régulière et symétrique. A cet effet, il jeta de nouvelles voûtes sur le transept, ouvrit un grande fenêtre dans la façade du croisillon nord; il refit ou simula un large doubleau au-delà de la première travée du chœur. Les voûtes hautes de la nef et des travées droites du chœur, furent recouvertes d'une épaisse couche de plâtras noyant les profils des nervures; les grandes arcades de la croisée reçurent une ornementation de caissons. Une voûte domicale avec lanterne remplaça la voûte de la croisée, l'abside du chœur fut voûtée par un cul-de-four avec larges nervures rayonnantes et riche ornementation en stuc. Les croisillons du transept reçurent des berceaux transversaux et une voûte en cul-de-four avec pénétrations, sous leurs voûtes du XVIIe siècle qui furent conservées. Les extrémités du transept furent aménagées en une sorte d'abside. Elles reçurent un autel en marbre avec une prétentieuse superstructure en plâtras, simulant un important sarcophage et un obélisque. Au-dessus, elles s'ouvrent largement sur la grande baie des façades. Les chapelles du transept et son bas-côté occidental, demeurèrent désormais isolés et sans emploi. Les basses nefs furent couvertes de voûtes nouvelles domicales, simulant des coupoles à calotte surbaissée. La forme primitive des supports fut complètement soustraite à la vue et modifiée par un enduit de plâtre. Un entablement assez sobre fut simulé tout autour de la haute nef, du transept et du chœur. Il est porté au droit des piles par des colonnes et pilastres engagés de style corinthien, au-dessus des arcades par une console en volute, que des festons relient aux supports voisins. Aux arcades on accola un arc intérieur en lattis qui retombe sur des colonnes engagées de style dorique, avec chapiteaux ornés de festons.

Dewez modifia aussi la forme des fenêtres: il boucha les lumières de l'abside et perça des baies en ovale dans la travée du chœur, des croisillons et de la nef, voisine de la croisée. Les autres travées du chœur et de la nef, à l'exception de celle du jubé reçurent des fenêtres en trapèze, légèrement arquées. Toutefois les larges fenêtres du chœur furent modifiées du côté intérieur seulement. La travée correspondante aux chapelles latérales, aveugle jusqu'alors, fut ajourée comme les autres.

Les annexes du chœur conservèrent leurs fenêtres du XVIIe siècle et les basses nefs, la première travée exceptée, furent percées comme elles de larges et hautes fenêtres en arc surbaissé. Tels sont les principaux changements opérés avec un vandalisme regrettable, dont on admire malgré tout l'habileté.

Conclusion

Parmi les monuments composés des parties appartenant à diverses époques, la Belgique en possède très peu qui soient comparables à l'église abbatiale de Floreffe par leur intérêt archéologique. Aucun autre, peut-on dire, ne résume d'une manière aussi complète l'histoire de notre architecture.

Le transept roman, du dernier tiers du XIIe siècle rappelle la fin du style roman en Belgique. Tels détails de son ornementation sont usuelles dans l'architecture mosane et rhénane, telles particularités de son plan rappellent des dispositions usitées dans les églises monastiques.

Nous avons signalé l'intérêt de ses tribunes, qui se retrouvent en Belgique au XIIe siècle conformément à des traditions en honneur dans les écoles du nord de la France et du pays rhénan. La crypte des chapelles du transept appartenait peut-être à une église souterraine de dimensions peu communes ; la solidité des maçonneries peut provenir de la position stratégique occupée par le monument.

La nef gothique, dont les voûtes hautes ne furent d'ailleurs pas exécutées, date, semble-t-il, du second quart du XIIIe siècle. Avant cette époque les cisterciens, plus précoces que les norbertins, avaient achevé en partie leur abbatiale de Villers et le style gothique avait fait son apparition à l'ouest du pays, tandis que le centre et l'est demeuraient en retard.

Les travaux exécutés à Floreffe durant l'époque moderne marquent d'autres étapes dans l'histoire de notre architecture. Si la nef rappelle la pénétration tardive du style gothique en Belgique,

la tour et le chœur en marquent la lente disparition. La tour démontre, qu'en 1563, le style du moyen âge est encore vivace dans le bassin de la Meuse. Le chœur est un exemple de ce mélange de styles qui s'observe encore dans l'architecture religieuse, à une époque où Rubens est déjà sur le point d'achever sa carrière. En même temps il est un remarquable exemple de tendances archéologiques se manifestant dans l'architecture, en un temps où des traditions anciennes disparaissent et où de nouvelles n'ont pas assez pris racine.

Il n'est pas jusqu'à l'œuvre exécutée dans l'église de Floreffe par Dewez qui n'ait sa signification historique. Elle rappelle le moment où notre architecture moderne, après une période de dépression (faut-il citer ici la façade de l'abbatiale?), jeta son dernier éclat, à l'époque du classicisme.

L'étude de l'abbatiale de Floreffe appelle aussi des comparaisons avec d'autres églises norbertines du pays et fait ressortir une fois de plus combien les Prémontrés sont éclectiques dans leur architecture.

La partie romane de l'église de Floreffe dépend, comme nous l'avons vu, de l'école germanique à laquelle appartient le bassin de la Meuse, et paraît être très indépendante des abbayes champenoises, berceaux de l'ordre. La nef gothique présente peu d'éléments caractéristiques, à part ses arcs de décharge, pour lesquels on peut trouver à Villers des analogies. C'est d'ailleurs de Villers que s'inspirèrent les Prémontrés de Tongerloo, lorsqu'ils construisirent l'église Notre-Dame à Diest.

Mais, tandis qu'à Floreffe et à Diest, les norbertins adoptent le style gothique durant le second quart et vers le milieu du XIIIe siècle, ils construisent en style roman, jusqu'à la fin du siècle, à leur abbatiale du Parc près Louvain. Celle-ci, tout en trahissant également des influences germaniques, est indépendante de l'abbatiale de Floreffe. Lors de sa consécration, en 1228, le chœur et le transept seuls existaient. La nef romane ne fut guère achevée avant l'extrême fin du XIIIe siècle (¹).

(1) Les chroniqueurs datent l'achèvement de l'église de 1280, mais M. Raymaekers fait observer avec raison (*Revue catholique*, 1858, p. 484), que

Faut-il citer aussi l'église du prieuré de Postel? Celle-ci, dépendance de Floreffe, n'a rien de commun avec l'église-mère. C'est sans doute le plus intéressant spécimen existant dans le pays, du style romano-gothique du Rhin, auquel il appartient franchement, par ses voûtes sexpartites domicales (1) et par ses supports alternativement forts et faibles.

Or cette église semble appartenir à la première moitié du XIIIe siècle (2), c'est-à-dire à l'époque où les moines de l'abbaye-mère travaillaient à leur propre église ou songaient du moins aux travaux qui y demeuraient en suspens.

On ne peut donc découvrir aucun air de famille entre les diverses églises que les Prémontrés ont élevé en Belgique au moyen âge.

R. MAERE.

---

le plus ancien livre de compte conservé à l'abbaye et qui débute avec l'année 1293, parle plusieurs fois de dépenses pour les maçonneries de l'église. Il ne semble pas qu'il pourrait y s'agir de remaniements.

(1) Celle du chœur a seule été exécutée. Le plan de l'église reproduit dans nos *Annales* (t. XXVIII, 1872, p. 134), n'indique pas que les croisillons du transept sont des ajoutes de l'époque moderne. Les basses nefs se terminaient primitivement par un chevet droit, à l'entrée du chœur.

(2) Il est d'usage de dater l'église actuelle de Postel de l'année 1190. A cette date, l'évêque de Ratzenbourg, Isfride, se serait rendu de Floreffe à Postel pour y consacrer l'église à saint Nicolas-de-Myre. Le seul indice sur lequel repose cette assertion c'est qu'en 1645 on découvrit un sceau du bienheureux Isfride dans le sépulcre aux reliques du maître-autel (BARBIER, *ouvrage cité*, t. I, p. 83; M. WELVAERTS, *ouvrage cité*, t. I, p. 95, cite également des annales, mais celles-ci paraissent être inexistantes). En l'absence de documents plus explicites, mieux vaudra dater le monument d'après son style. Or celui-ci est postérieur de plusieurs dizaines d'années à 1190. Si la riche ornementation de l'église est romane, la voûte du chœur, malheureusement cachée sous le plâtras, appartient au style gothique; la nef devait recevoir également des voûtes sexpartites à nervures. La charpente de l'église est semblable à celle de la nef gothique de Floreffe. — Il n'est pas admissible que le gothique allemand ait exercé une influence en Campine dès la fin du XIIe siècle. Cfr. DEHIO, *ouvrage cité*, t. II, p. 257.

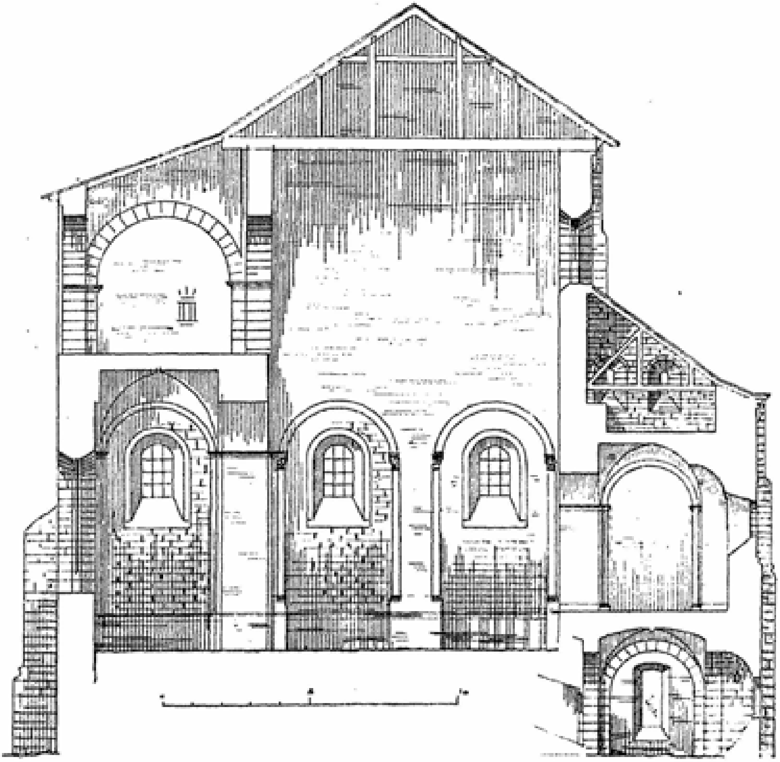


FIG. 2. Coupe sur le croisillon nord (1165-1190).

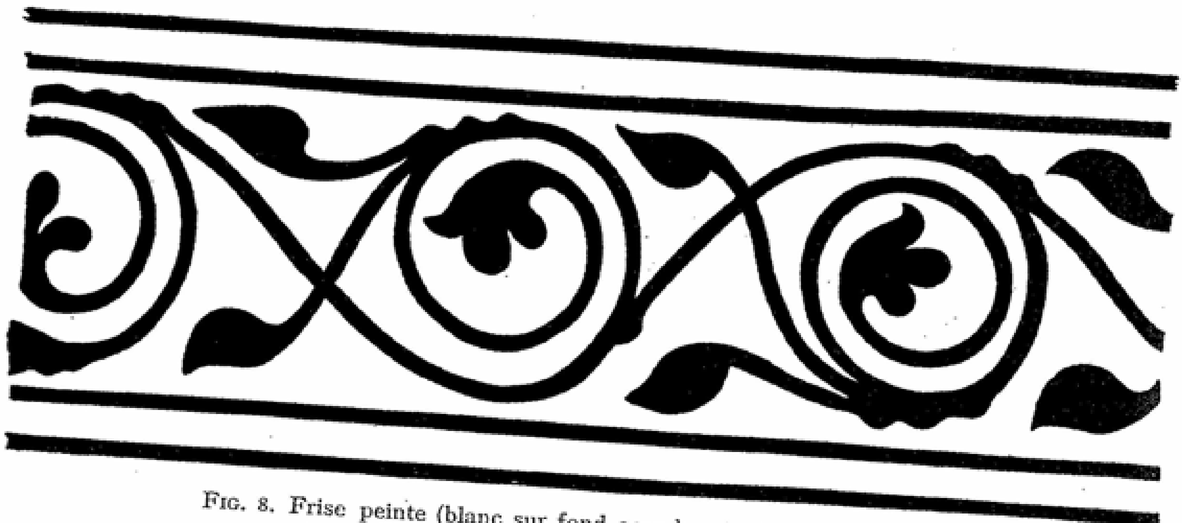


FIG. 8. Frise peinte (blanc sur fond ocre brun) Antérieure à 1250.
Largeur 0,48 m.

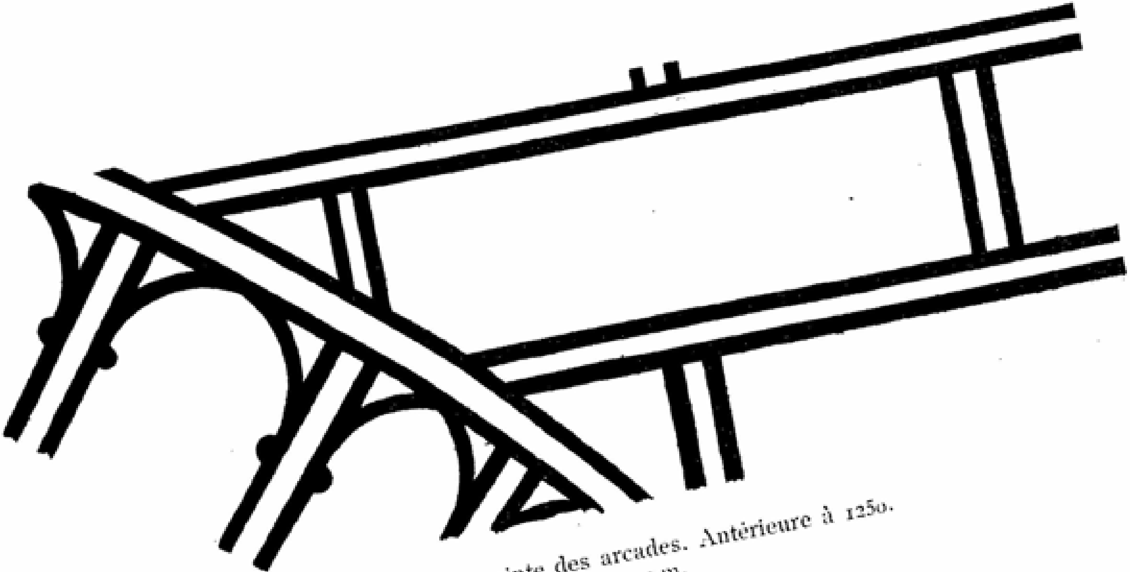


FIG. 9. Bordure peinte des arcades. Antérieure à 1250.
Largeur 0.42 m.

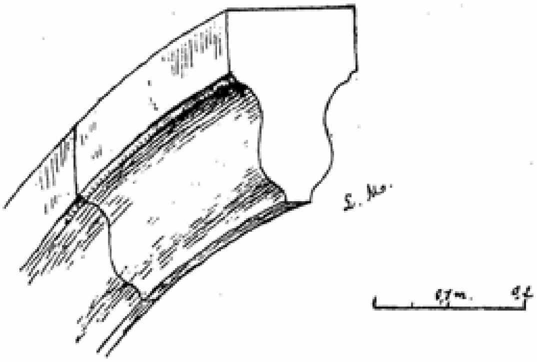


FIG. 11. Profil des arcs ogives du transept (vers 1563).

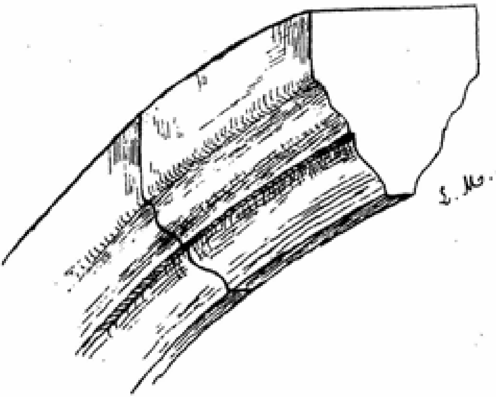


FIG. 13. Voûte de la tour. Profil des nervures (vers 1563).

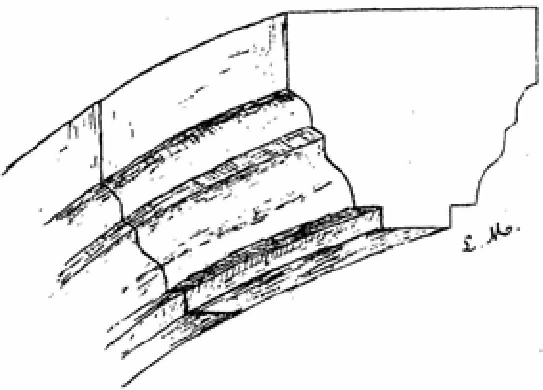


FIG. 15. Abside. Profil des nervures (vers 1638).

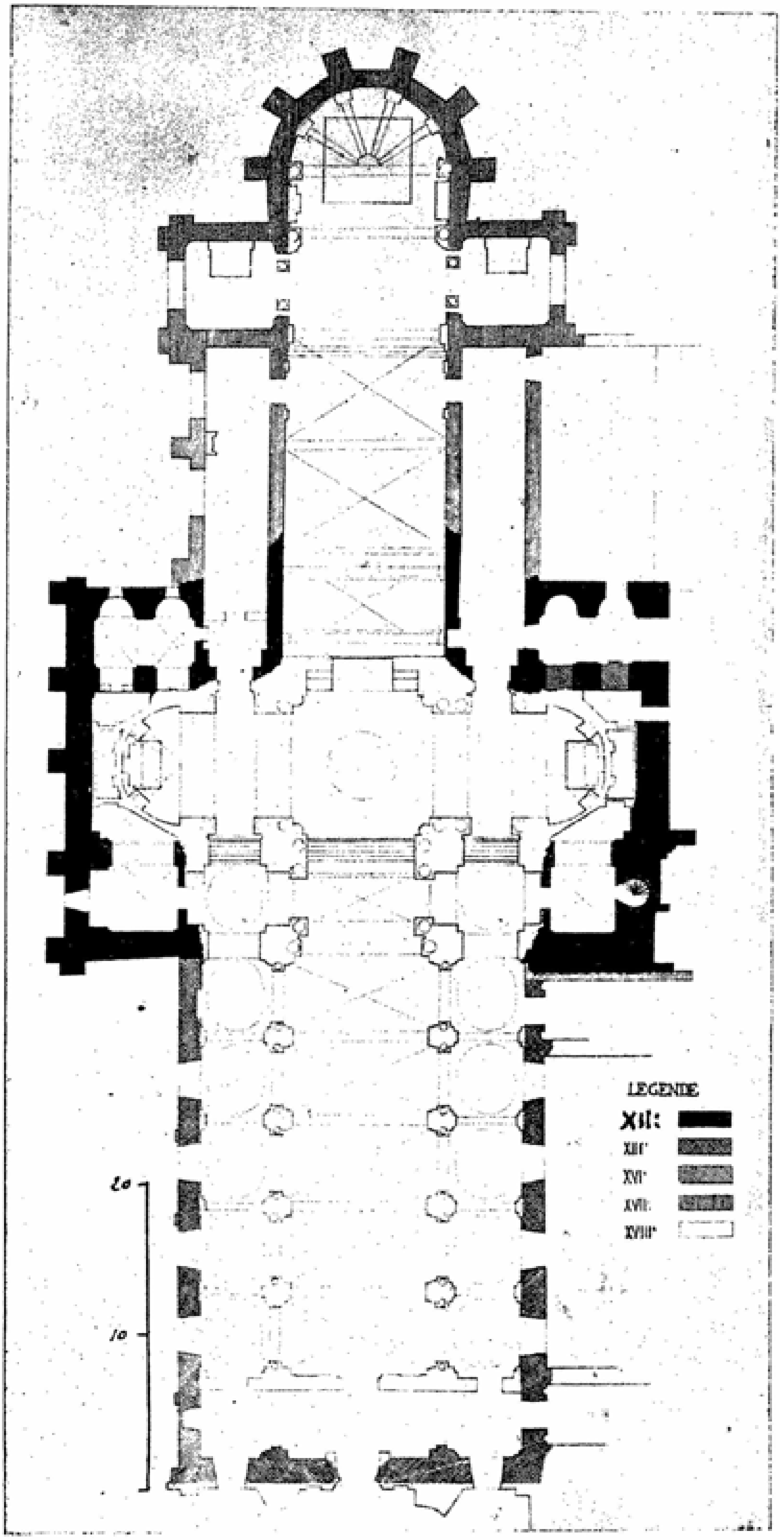


Fig. 1. Abbatiale de Floreffe. Plan terrier.
(Fig. 1-16 d'après les photographies et les dessins de M. L. Motus, professeur au Petit-séminaire de Floreffe).

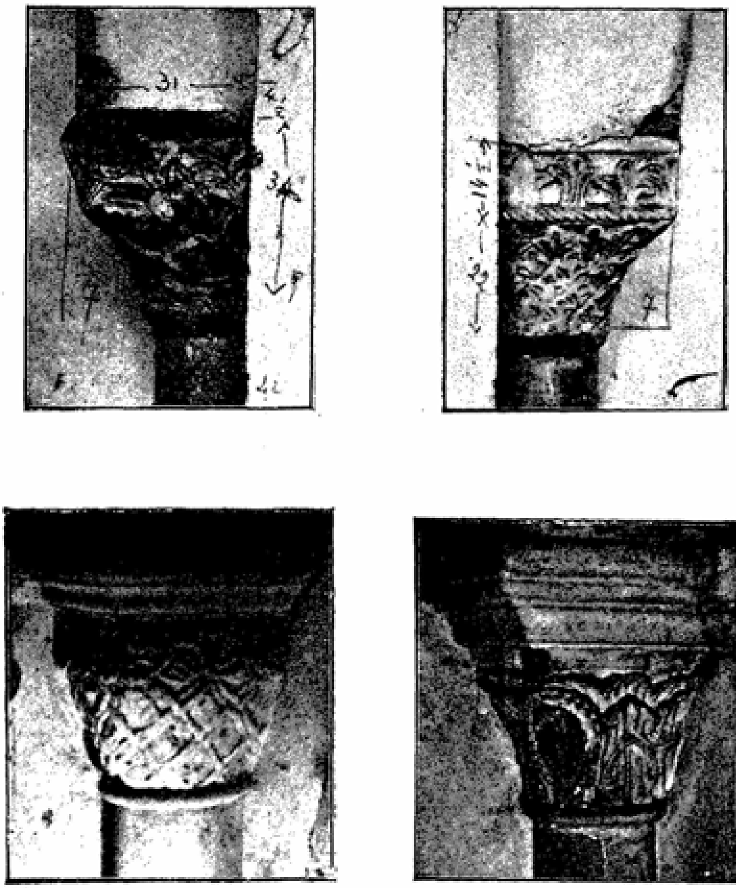


FIG. 3-6. Chapiteaux du transept (1165-1190).

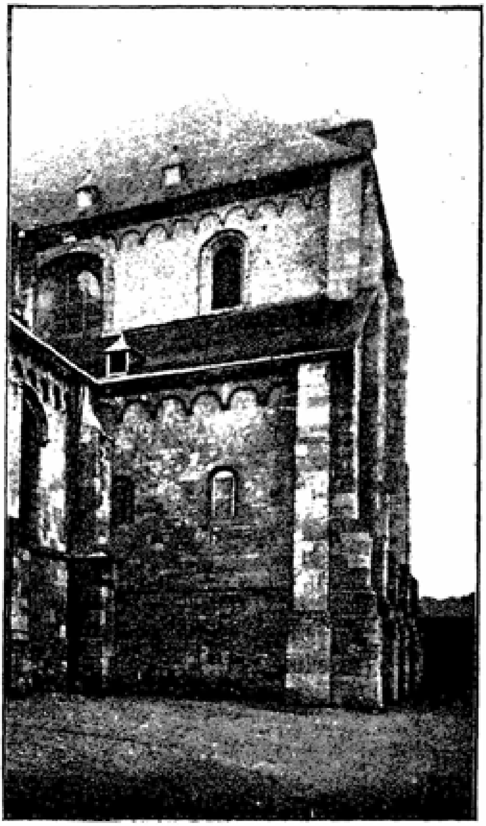


Fig. 7. Croisillon nord, côté est (1165-1190).

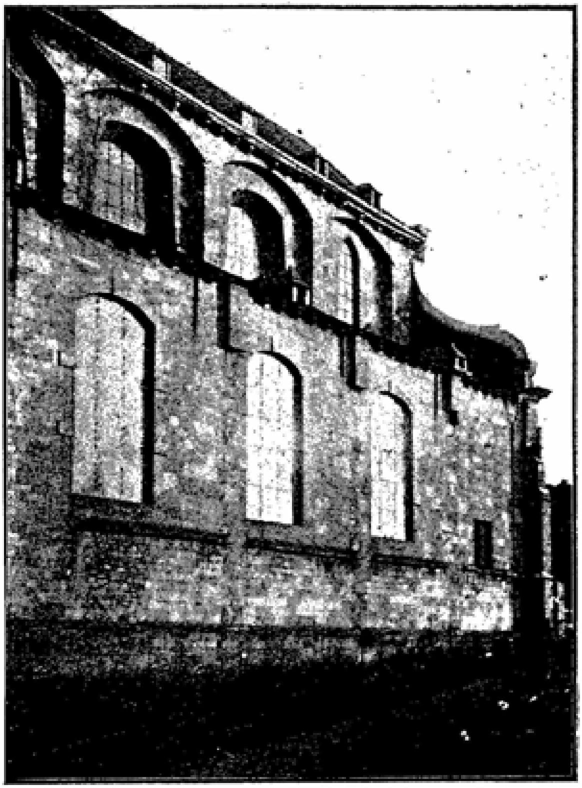


FIG. 10. Nef, côté nord. Première moitié du XIIIe siècle.



FIG. 12. Voûte sous la tour (vers 1563).

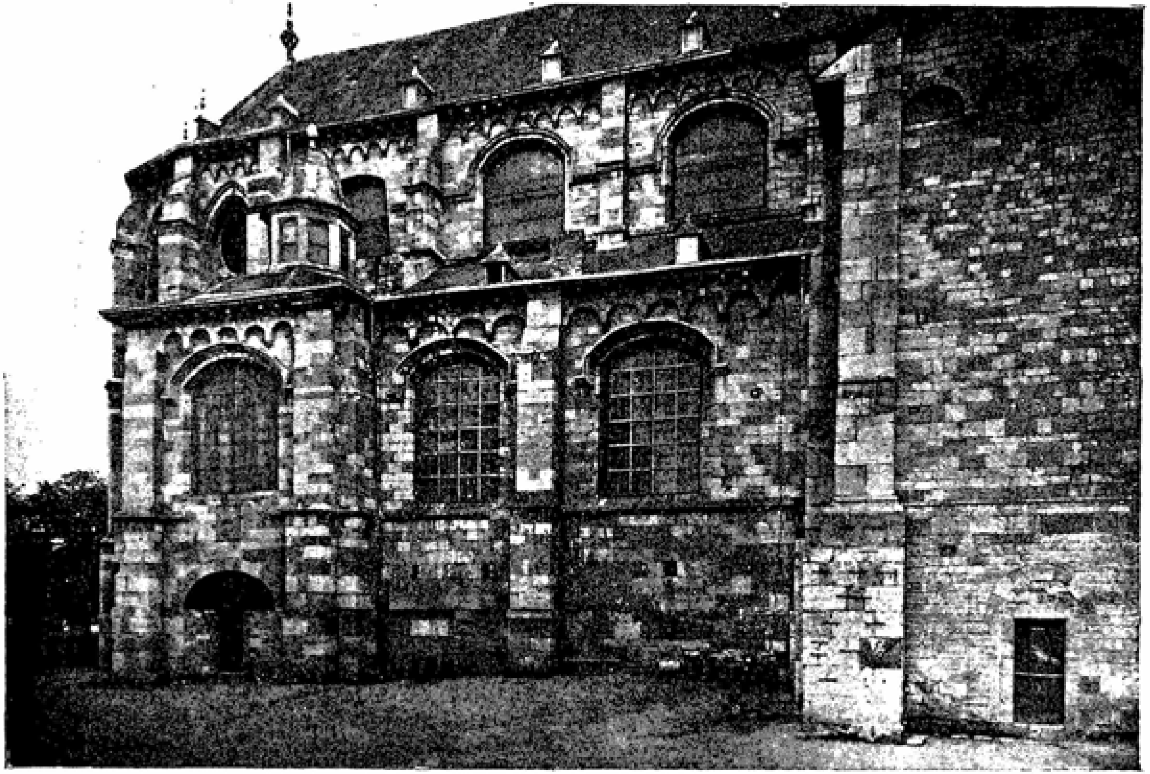


FIG. 14. Chœur, daté de 1638.



FIG. 16. Intérieur de l'église. Modifié de 1770 à 1775.

Cent ans d'histoire de la médaille en Belgique. — 1815-1910

Mesdames,
Messieurs,

A défaut d'autres mérites, le sujet que je vais avoir l'honneur d'esquisser devant vous a, au moins, celui de l'actualité; car la médaille est à la mode aujourd'hui plus peut-être qu'elle ne le fut jamais.

La mode, en effet, règne en despote un peu partout. Elle régit l'art comme elle décide, Mesdames, de la forme de vos chapeaux, de la coupe de vos vêtements; comme elle s'impose, Messieurs, aux sciences; à l'architecture, à la médecine même. Qui, de nos jours, n'est pas neurasthénique, et qui n'a pas sa médaille. Chacun veut avoir la sienne. Il n'est pas de président de sociétés de fanfares ou de tir à l'arc qui ne brûle du désir de voir ses traits figés dans le métal aux frais de *ses* sociétaires. On frappe des médailles à toutes les occasions, pour toutes les circonstances, jubilés, naissances, mariages ou divorces! La médaille, jadis réservée au faits historiques, aux grands hommes, s'est faite démocratique et familiale, de là peut-être son étonnant succès actuel.

Elle fut d'ailleurs appréciée de tous temps, car, comme le faisaient

remarquer, au début du XVIII[e] siècle, les éditeurs de la célèbre histoire métallique de van Loon: « De toutes les voies que l'amour » de la gloire et le désir de l'immortalité ont fait inventer aux » hommes pour sauver leurs noms et leurs belles actions de l'oubli, » on peut dire avec vérité qu'il n'y en a point de plus propre » à les flatter de cette espérance, ni à la fois de plus noble et de » plus ingénieuse qui les médailles. »

Louis XIV, Louis XV, Napoleon I, l'avaient compris lorsqu'ils recourrurent à elles pour conserver aux générations futures le souvenir de leurs hauts faits et, à leur exemple, le roi des Belges Léopold I par décret du 31 décembre 1844, décida: *qu'il serait exécuté aux frais de l'Etat une série de médailles destinées à perpétuer le souvenir des évenements les plus mémorables de l'Histoire de Belgique.* Ce en quoi Léopold I avait raison puisque la médaille constitue la véritable illustration de l'histoire des peuples et des rois.

Son importance est donc capitale et les vicissitudes de l'art de la médaille à travers les temps, méritent d'être soigneusement étudiées.

Nous allons, si vous le voulez bien, nous contenter d'examiner son évolution en Belgique aux cours de ces quatre-vingt quinze dernières années, c'est-à-dire depuis 1815 jusqu'à nos jours.

* * *

Mais, avant tout, Mesdames et Messieurs, il importe de bien savoir ce qu'est une médaille et par quels moyens elle s'obtient.

La médaille est, d'après le dictionnaire de l'Académie, « une » pièce de métal fabriquée en l'honneur d'une personne illustre ou » pour conserver le souvenir d'une action mémorable, d'un évé- » nement, d'une entreprise. »

De là l'usage d'orner la face principale, *le droit*, d'un portrait ou d'une allégorie destiné à fixer l'événement à l'occasion duquel la pièce est frappée, tandis que sur l'autre face, *le revers*, apparaît tantôt une inscription biographique ou laudative, tantôt une composition symbolique qui synthétise l'idée de l'artiste et fait mieux comprendre l'objet visé. En un mot, le revers est le complément du droit, et les deux faces doivent former un ensemble parfait et adéquat.

Jadis la médaille était ronde ; lorsqu'elle affectait une autre forme, elle prenait le nom de plaquette. De nos jours, ces deux termes tendent à se confondre et tout devient médaille. Selon qu'elle sert à commémorer le souvenir d'un personnage illustre ou d'un événement important ou bien qu'on l'emploie pour y figurer une scène quelconque de la vie, pour y développer un paysage, elle prend le nom de médaille historique ou de médaille de genre.

Il faut se garder d'encourager outre mesure cette dernière qui empiète sur la peinture et, il faut s'en garder d'autant plus, que déjà l'art de la médaille tend chaque jour davantage à rivaliser avec l'art du bas-relief, de sorte, qu'ainsi que le remarquait dernièrement un critique averti, « un temps viendra où il n'y aura plus de médailleurs dans la vraie acception du terme; puisque ceux qui croient encore pratiquer ce genre seront redevenus des sculpteurs à force d'avoir étendu le champ de leur vision ».

Or, comme le chef incontesté de l'Ecole française de la médaille le disait, il n'y a pas bien longtemps: « nous autres médailleurs, » nous résumons une pensée ; c'est dans la concision de cette » pensée que la beauté de notre médaille réside, tandis que les » statuaires improvisés médailleurs accumulent des détails qui re- » tirent à la fois et le charme et la raison de la médaille. »

Savoir rester grand, tout en faisant petit, par le sacrifice voulu des parties d'importance secondaire, constitue l'une des lois primordiales de la médaillistique et c'est ce que Le Normant exprimait en disant: « Et c'est le propre de l'art parvenu à sa perfection » de donner autant de grandeur aux plus petits qu'aux plus immenses » objets, et de rassembler sur un plan de quelques centimètres de » diamètre autant de beauté et de puissance que dans une statue » colossale. »

* * *

La médaille d'art, vous le savez, vit le jour en Italie à l'époque de la Renaissance, c'est-à-dire dans les premières années du xve siècle. Ces petits monuments métalliques, modelés en cire à leur dimension définitive, étaient obtenus uniquement par le procédé

de la fonte, ce qui leur donnait une douceur d'arêtes et une onctuosité d'aspect fort agréables à l'œil.

Le choix de la terre destinée à mouler le modèle, nous l'avons déjà dit ailleurs, était d'une importance capitale. Il fallait, en effet, pour conserver à l'œuvre son caractère sculptural original, une fonte venue parfaite du premier coup, sinon, il était nécessaire de la retoucher au ciselet, ce qui lui enlevait toujours de son moelleux.

L'invention du balancier à frapper les médailles et les monnaies vint tout changer, tout transformer. Le modelage n'a plus rien à voir dans l'exécution d'une médaille. Désormais, le médailleur, qui doit posséder à fond le métier de graveur en creux, s'attaque directement à l'acier, corps qui possède cette rare propriété de se durcir par la trempe et de s'amollir par le recuit.

Artisan habile et expert, plutôt qu'artiste dans la large acception du mot, le graveur en médailles creuse, désormais, incise, dans un carré d'acier, le dessin qui le plus souvent lui est imposé, puis, son travail achevé, il trempe le bloc métallique. Il se trouve ainsi en possession de la matrice originale à l'aide de laquelle, par l'action du balancier, il obtient le poinçon qui offre, en relief, ce que la matrice présentait en creux. Après en avoir agi ainsi pour les deux faces, les poinçons, retouchés et trempés, lui servent à obtenir, toujours à l'aide du balancier, les coins qui, soumis à la trempe, sont employés à la frappe des flancs ou disques de métal, transformés par cette opération en médailles.

Le travail au balancier, quelque pratique qu'il soit, n'en a pas moins eu une fatale influence sur l'art de la médaille en déclin partout au XVIIe et au XVIIIe siècle, en éloignant de lui les sculpteurs de talent qui répugnaient à un long apprentissage technique et que révoltait le rôle de simple traducteur de la pensée d'autrui.

Par bonheur, une autre invention, celle du tour à réduire vint changer la face des choses.

A sa suite, les sculpteurs rentrent en scène, d'autant plus nombreux que le nouvel instrument se perfectionne davantage et, comme conséquence, exige de moins en moins, chez le médailleur, la pra-

tique du ciselet, si cher aux orfèvres et aux graveurs en pierres fines.

« Le tour à réduire, nous dit M. Charles van der Beken, ancien » contrôleur à la monnaie de Bruxelles, est une machine dont la » marche repose sur le principe du pantographe. Il donne non seule- » ment une simple reproduction du modèle, mais une réduction. » Cette machine, dont les organes sont d'une délicatesse extrême, » grave sur cire, aussi bien que sur bronze et acier. »

Le premier outil pratique de l'espèce, à l'usage des graveurs, est le tour dit à portraits de Hulot. Il date des premières années du dernier tiers du XVIIIe siècle. De nombreuses modifications y ont été successivement apportés en France par Contamine, par Barrère, par Ledru, par Tasset, par Janvier et par d'autres qui l'ont complètement transformé et qui, d'un simple outil, en ont fait une machine d'atelier, assez coûteuse, nécessitant des installations spéciales.

Vous avez tous vu, Mesdames et Messieurs, au stand de la Monnaie, à l'exposition de Bruxelles, fonctionnait un tour à réduire du type Janvier obligeamment prêté par la maison de frappe de médailles Fonson. Cela me permet de ne pas m'attarder sur la description de cette machine, d'autant que mes explications, malgré toute ma bonne volonté, resteraient toujours par trop techniques pour les non-initiés. C'est le cas de dire, qu'ici, il faut voir pour comprendre.

La médaille, il est bon de le rappeler, est faite pour circuler, pour être vue à courte distance. L'art de la médaille a ceci de particulier que, s'il a son caractère propre, il n'en est pas moins complexe. C'est ce que M. Tourneur a exprimé, non sans bonheur, en disant qu'il procède à la fois des exigences de la peinture, de la miniature et de la sculpture.

« De nos jours, a écrit Roty, le sculpteur qui veut faire une médaille, une fois le sujet arrêté, s'il ne s'agit pas d'un simple portrait, jette d'abord sur le papier quelques croquis. Sa composition une fois sur pied, il fait appel aux modèles vivants pour affirmer et fixer les mouvements entrevus dans son imagination. Les études terminées, l'arrangement définitif établi, il façonne à l'aide de la cire ou de l'argile un bas-relief sur un cadre d'ardoise ou de bois. Le

bas-relief, qui généralement est de dimension sept ou huit fois trop grande est moulé en plâtre.

« Ce plâtre, minutieusement nettoyé et retouché, est livré au fondeur qui le coule en fonte de fer. Ce travail, des plus délicats, exige des soins tous spéciaux, car c'est cette fonte qui va servir à l'industriel chargé de la confection des coins, à obtenir, par le moyen du tour à réduire, le poinçon qui donne, grâce au balancier, la matrice destinée à frapper la médaille.

« L'artiste doit tenir compte, en façonnant son œuvre des différentes phases de fabrication par lesquelles elle doit passer. C'est ainsi qu'il ne doit pas perdre de vue que son modèle sera réduit mécaniquement, c'est-à-dire également dans toutes ses parties, sinon il risque de voir sa composition en arriver à manquer d'assiette, de solidité et de force. »

C'est contre ce danger que Charles Blanc met en garde lorsque dans sa *Grammaire des arts du dessin* il rapporte que le statuaire Pradier disait un jour à ses élèves, en leur montrant quelques monnaies grecques: « Remarquez comme les extrémités de la figure sont relativement fortes; comme l'œil voit tout de suite la tête et son caractère; la main et son expression; comme le personnage pose bien sur ses pieds et conserve ainsi, dans sa petitesse, une assiette monumentale et un grand air! Si vous rétablissiez la proportion exacte des membres, la figure ressemblerait à un danseur de corde ».

Lorsque la médaille sort des coins, il lui reste une dernière opération à subir: le patinage, qui en constitue en quelque sorte la toilette. La patine a pour objet principal d'accentuer ou d'adoucir certains reliefs à l'aide d'ombres savamment appliquées. Sa teinte n'est pas indifférente non plus, car elle doit s'harmoniser avec le sujet traité. Il serait absolument ridicule, par exemple, d'appliquer la même patine au rude facies de Bismarck qu'au gracieux profil de notre Reine. Son choix doit être, du reste, laissé à l'artiste; car de la patine dépend souvent l'impression produite par l'ensemble de l'œuvre sur le public.

La création d'une médaille demande, vous le voyez, des soins attentifs et du temps. Si nous nous sommes quelque peu attardé sur sa fabrication, c'est qu'il est nécessaire de détruire l'opinion, trop répandue, qu'il suffit de quelques jours pour la faire. On ne

peut obtenir aussi hâtivement que des œuvres purement industrielles, dénuées de tout caractère artistique, et qu'il vaudrait mieux ne pas voir naître.

* * *

De tout temps l'art de la médaille fut en faveur dans les provinces belges.

Importé dans les États des fastueux ducs de Bourgogne, dès la seconde moitié du xve siècle, par des artistes italiens, en tête desquels il faut placer le napolitain Jean de Candida, l'art de la gravure en médaille fut d'abord exercé par des amateurs, tels le célèbre peintre Quentin Metsys, d'Anvers; l'élégant poète malinois Jean Second, le juriste Antoine Morillon, de Louvain, et le Zélandais Jacques Zagar. Ces artistes-amateurs, préoccupés uniquement de conserver, par le métal, les effigies de leurs parents ou de leurs amis, voire même de leurs maîtresses, s'adonnèrent exclusivement aux portraits. Ce n'est que plus tard, après le séjour de Leone Leoni à Bruxelles, qu'entrent en lice les médailleurs de métier — Jacques Jonghelinckx et le mystérieux Etienne de Hollande — et qu'apparaissent, avec eux, les revers ornés de compositions allégoriques ou chargés de lourds écus aux meubles multiples.

Le xvie siècle est vraiment l'âge d'or de la médaille en Belgique, alors que le xviie en est l'âge d'argent et, si l'on peut dire, le xviiie l'âge de cuivre. En effet, si pour le xviie siècle nous pouvons encore citer des graveurs de la valeur de Conrad Bloc, de Jean de Montfort, d'Adrien et même de Denis Waterloos, nous devons nous contenter d'enregistrer pour le siècle suivant les œuvres de plus en plus médiocres des Roettiers et des Harrewyn. Il est vrai, qu'à leur suite, Théodore-Victor van Berckel, ce maître ciseleur incomparable, vient jeter un dernier éclat sur notre école de gravure en médailles, que l'occupation française devait rayer de l'histoire de l'art pendant près de vingt-cinq années.

Durant la république et l'empire, non seulement les deux derniers ateliers monétaires, Bruxelles et Liége, encore en activité sous les Autrichiens, furent fermés; mais des lois furent publiées qui interdirent aux particuliers, quels qu'ils soient, de frapper des

médailles en Belgique. Il fallait s'adresser à Paris, ce qui augmentait considérablement les frais. On eut recours alors, pour se fournir, aux orfèvres du pays qui gravèrent à la pointe sur des disques d'argent, soudés dans des anneaux, divers emblèmes appropriés au sujet et à la circonstance. Ces médailles destinées le plus souvent à récompenser le mérite scientifique ou l'adresse dans les joûtes populaires, prirent le nom de médailles d'orfèvres. Il s'en fabrique encore parfois de nos jours et, si leur existence s'est prolongée jusqu'à nous, il faut attribuer cette longévité aux talents des premiers artistes qui s'adonnèrent, à Gand, à leur fabrication et qui ont noms Pierre-Joseph-Jacques Tiberghien, Liévin-Armand-Marie De Bast, Ghislain-Joseph Massaux et Charles Onghena.

Dès la seconde entrée des Républicains en Belgique, était venu s'installer à Bruxelles un graveur parisien, d'assez mince talent, du nom de Charles-François Trébuchet. Ce fut lui que modela, coula et cicela des médailles destinées à servir de prix à l'Académie des Beaux-Arts du-chef lieu du département de la Dyle. Son revers est un décalque de la belle médaille de van Berckel, aux petits génies joufflus, pour la même Académie, dont il est loin d'avoir l'élégance.

Malgré l'infériorité notoire de Trébuchet, telle était dans les Pays-Bas la pénurie de graveurs en médailles, qu'il obtint du roi Guillaume I, le 25 juin 1815, au lendemain même de Waterloo, le titre de graveur de la Cour. Il mourut peu après, le 17 juillet 1817.

***

Ce ne fut pas, cependant, à Trébuchet que Guillaume I s'adressa, en 1816, lorsqu'il s'agit de graver les coins des monnaies qu'il voulait faire frapper à Utrecht; mais à un autre artiste français, Auguste Michaut, que la belle effigie monétaire de Louis XVIII avait fait avantageusement connaitre.

C'est Michaut qui introduisit en Belgique le premier tour à réduire, qu'il céda plus tard à Jouvenel, son compatriote, propriétaire, à Bruxelles, d'un atelier de frappe de médailles. Cet instrument passa

enfin entre les mains de Victor Lemaire, graveur à Gand, qui le possédait encore à sa mort, survenue il y a quelques années.

A peine la Belgique était-elle réunie à la Hollande, qu'un Bruxellois, Jean-Henri-Simon, qui avait exercé, avec succès, sous l'empire, à Paris, le métier de graveur en pierres fines, revint se fixer dans sa ville natale. Dès son arrivée, il lança dans le public des prospectus annonçant la publication d'une série métallique de portraits des personnages illustres nés dans les anciennes XVII provinces des Pays-Bas. Cette série, dont les coins reposent aujourd'hui au Musée de la Monnaie de Bruxelles, ne compte pas moins de cent médailles. C'était un joli nombre qui fait présumer que Simon ne se montra pas trop difficile dans son choix; les souscripteurs flattés, sans doute, d'appartenir à une nation qui avait donné le jour à tant d'hommes éminents, répondirent nombreux à l'appel de l'artiste malgré la banalité de l'œuvre à laquelle collaborèrent Jean-Marie Simon, son fils, et ses élèves, le Gantois François de Grave et le Bruxellois Fonson.

Les premières médailles parues sont aux effigies des membres de la famille royale, ce qui valut à Simon, à la mort de Trébuchet, d'être nommé graveur du Roi. Quelque pauvre que fut le mérite de Jean-Henri Simon, il n'en est pas moins vrai que c'est lui qui fit renaître, en Belgique, l'art de la médaille; car, à la suite du succès obtenu par sa galerie métallique, quelques médailleurs belges se mirent au travail, tels le jeune François De Hondt, à Bruges, le vieux Léonard Jehotte, à Liége, Pierre van de Goor, à Anvers, et des artistes français, les Jouvenel, père et fils, de Lille, et Adrien Veyrat, de Paris, vinrent s'installer à Bruxelles.

Notons aussi que la Monnaie de Bruxelles avait été rouverte dès la fin de l'année 1821, et que le roi des Pays-Bas, qui ne cessa de donner des preuves de l'intérêt qu'il portait à la médaille, y avait fait placer une presse, laquelle par arrêté royal du 15 septembre 1828, était gratuitement mise à la disposition des médailleurs pour y faire frapper leurs œuvres.

Guillaume ne s'en tint pas là et un jeune artiste gantois, Joseph-Pierre Braemt, ayant témoigné dans ses premiers essais de grandes aptitudes pour la gravure en médailles, fut envoyé, en 1819, à Paris aux frais de sa casette, pour parfaire ses études sous la direction du graveur Galle et du sculpteur Bosio. Il y resta jusqu'à l'année

1822 et, à son retour, fut chargé par le roi de commémorer par des médailles tous les événements importants du règne.

* * *

Nous voici, Mesdames et Messieurs, arrivés à la Révolution de 1830, qui donna naissance à de multiples œuvres métalliques, hâtivement conçues et plus hâtivement exécutées encore, d'une faiblesse artistique déconcertante. Si quelques-unes de ces pièces portent la signature d'artistes belges, pour la plupart graveurs d'occasion, le plus grand nombre sont dues à des Français. Il semble vraiment que nos médailleurs gardent à la personne de Guillaume I un souvenir reconnaissant de tout ce qu'il a fait pour eux.

C'est à Paris, en effet, que Mathias Vivier frappe la médaille en l'honneur de de Meulenaere et de Vilain XIIII, éliminés des États-Généraux en 1829 et que Valentin-Maurice Borrée grave la médaille commémorative de la fameuse représentation de la *Muette de Portici*, au théâtre de la Monnaie de Bruxelles. C'est le Parisien Veyrat, le plus abondant de tous les médailleurs de la Révolution, qui le premier « SALUE LE SOLEIL DE LA LIBERTÉ », pour lequel, déclare-t-il, le peuple belge « VEUT VAINCRE OU MOURIR »; c'est Adolphe Christian Jouvenel, de Lille, enfin, qui affirme qu'il est « DULCE ET DECORUM PRO PATRIA MORI »!

Toutes ces pièces furent éditées par un orfèvre nommé A. Noefnet-Wyckmans, établi au n° 38 de la Montagne de la Cour, qui s'entendait fort bien à les lancer dans le public. Nous avons retrouvé une de ses circulaires, dont le caractère original nous incite à la rappeler une fois encore ici :

MÉDAILLE DES BRAVES

BRUXELLES

ET

LIÉGE.

« Aux habitants des villes et communes qui se sont ralliées sous » le vieil Etendard Brabançon, pour concourir à la défense de nos » droits.

» Elle consacrera le souvenir des immortelles journées, où tant
» de citoyens versèrent leur sang pour la Patrie.

» La première médaille frappée décore la *poitrine inanimée*, du
» glorieux martyr de la victoire, le baron Fellner, aide-de-camp
» mort en pénétrant le premier dans le Parc, à la tête de nos Braves,
» dans la journée du 26 septembre 1830.

» Chacun des membres du Gouvernement provisoire a bien voulu,
» comme offrande patriotique, accepter une de ces médailles.

SE VEND ICI :

Prix { En bronze doré au feu, 1 florin.
En métal imitant l'argent, 50 cents.

Faire de la poitrine inanimée du glorieux martyr de la victoire, le brave baron Fellner, une vitrine à médailles et un élément de réclame n'est vraiment pas banal. Les Américains de nos jours ne trouveraient pas mieux et Noefnet-Wyckmans était un habile homme!

* * *

Le vrai créateur de la glyptique moderne en Belgique est Joseph Braemt, qui remplit les fonctions de graveur des monnaies et poinçons du nouveau gouvernement à la Monnaie de Bruxelles, de 1832 à 1864. C'est à lui que l'on doit les coins de nos premières monnaies nationales et ce type si original des espèces de cuivre au Lion belge soutenant fièrement les tables de notre constitution, type qui perdure encore aujourd'hui après quatre-vingts années d'existence, exemple unique dans les fastes monétaires et qui prouve le succès qu'il obtint.

L'œuvre de Braemt, comme graveur en médailles, est considérable. Pendant plus de trente ans, il ne se passa pas en Belgique un événement de quelque importance sans que le gouvernement ne le chargea d'en commémorer le souvenir. Et de fait, il méritait cet honneur, car si ses compositions manquent d'imagination et de variété, elles sont de compréhension facile, bien mises en page et adéquates au sujet.

La plus belle de ses œuvres est sans conteste la grande médaille qu'il modela pour être offerte, en 1855, par les Bruxellois à leur dévoué bourgmestre Charles de Brouckère. Le revers a vraiment

grande allure. On y voit l'archange saint Michel, cranement campé, terrassant l'hydre du choléra qui, dans un dernier effort, cherche à mordre son vainqueur. Cette composition par son mouvement endiablé rappelle le peintre napolitain Salvator Rosa, elle passe pour avoir été inspirée à Braemt par son ami le dessinateur italien L. Calamatta qui habitait alors Bruxelles. Quoiqu'il en soit de cette légende, la médaille de de Brouckère est et restera l'une des plus belles de l'écrin belge au XIXe siècle.

Pierre-Joseph Braemt mourut le 2 décembre 1864. Il eut pour élèves Charles Barbier, de Namur, qui délaissa vite la médaille pour s'adonner au professorat, Alexandre Geefs, d'Anvers, au burin élégant, Laurent-Joseph Hart, aussi d'Anvers, au faire lourd mais énergique, qui nous a laissé un bon portrait de Rubens et la plus grande médaille qui ait jamais été frappée — elle a 15 centimètres de diamètre —, à l'effigie de Léopold I^r, enfin, Jean-Baptiste Stordeur dont le plus grand mérite est de nous avoir conservé, en métal, le masque intelligent et sévère de son maître.

A côté de ces artistes travaillaient Adolphe-Christian Jouvenel, l'auteur d'une *Histoire populaire et métallique des grands hommes de la Belgique*, Julien Leclercq, de Gand, bon portraitiste, élève de l'illustre David, d'Angers, et le Parisien Veyrat, dont nous avons déjà parlé. A propos de ce dernier, il nous revient à la mémoire une anecdote que nous vous demanderons, Mesdames et Messieurs, la permission de vous narrer en quelques mots.

Veyrat, nous sommes en 1874, âgé alors de plus de soixante-treize ans, se trouvait dans une situation assez gênée. Quelques amis voulurent lui venir en aide et, afin d'attirer l'attention sur lui, ils résolurent de lui offrir, en grande cérémonie, une médaille à son effigie. Ils eurent la bizarre idée de la commander à Veyrat lui-même. *Se ipse sculptavit*, lit-on, en effet, sous la tête à la Garibaldi du GRAVEUR DES PREMIÈRES MÉDAILLES DE LA BELGIQUE INDÉPENDANTE. La médaille faite, le comité organisateur de la manifestation se réunit et devant un public nombreux, après les discours d'usage, remit au vieux graveur sa médaille en argent et en bronze, emprisonnée dans un riche écrin. On raconte que Veyrat fut tellement ému des discours de ses amis, tellement *surpris* de voir son profil lui être offert qu'il pleura et ne sut répondre qu'un seul mot : merci.

Ce brave homme mourut à Ixelles, le 9 mars 1883. Sa meilleure œuvre est la médaille-diplôme de la Société royale de numismatique de Belgique.

Telle était la situation de l'art de la médaille en Belgique lorsque, par arrêté royal du 10 mars 1847, un concours fut ouvert pour le projet d'une nouvelle pièce de 5 francs. Le prix attribué au vainqueur était de 10,000 francs. C'était là une somme conséquente pour l'époque, aussi tout ce que notre pays comptait alors de médailleurs participèrent-ils à cette joute artistique. Onze projets furent présentés au jury dont faisait partie le graveur Braemt. Ils sont signés: Nicolas Dargent, François De Hondt, Hubert Distesche, Laurent-Joseph Hart, Constant Jehotte, Adolphe-Christian Jouvenel, François-Joseph Lambert, Julien Leclercq, Alexandre-Joseph van Ackere, Adrien-Hyppolyte Veyrat et Léopold Wiener.

Rien n'est plus curieux, plus baroque, que cette étrange galerie de portraits du roi Léopold I. Aussi le jury décida-t-il de ne pas décerner de prix et d'accorder simplement une prime de 1000 francs à MM. Hart, Jehotte, Jouvenel, Lambert et Wiener.

L'œuvre de Léopold Wiener, qui venait de rentrer de Paris, écrase par sa supériorité toute celles de ses concurrents. Ceux-ci, furieux, accusèrent leur collègue d'être entré en loge avec, dans la poche, un poinçon fait en France. Cette calomnie ne resista pas à la meilleure preuve que pouvait donner Wiener de son savoir faire. Le jeune artiste, en effet, rentra en loge et fit un nouveau projet si réussi cette fois qu'il fut chargé par le gouvernement d'exécuter la gravure des nouvelles pièces à frapper, tant celles d'or que celles d'argent, et que, plus tard, à la mort de Braemt, en 1864, il le remplaça en qualité de graveur des monnaies et des poinçons de la Monnaie de Bruxelles.

Tel fut le résultat final de l'odieuse campagne menée contre lui par quelques-uns de ses concurrents malheureux de 1847.

* * *

Avec les Wiener le champ d'action de la médaille belge s'élargit et déborde au-delà des frontières, grâce surtout au succès qu'obtint la série créée par Jacques Wiener, l'aîné des trois frères, des monu-

ments civils et religieux du monde entier. Nul, il faut le dire, ne sut mieux que lui faire revivre sur le bronze les beautés des vieux édifices, fixer leurs contours dans leurs plus munitieux détails, donner le sentiment de la profondeur et par d'ingénieux effets de lumière, par une parfaite application de la perspective, conserver à chacun ses dimensions et son caractère particulier.

Ce fut spécialement en Allemagne que ce genre de médailles fut particulièrement prisé et, aujourd'hui encore, elles y sont passionément recherchées par les collectionneurs. Plusieurs de ces pièces ont été taillées en collaboration avec ses frères Léopold et Charles qu'il fut le premier à initier à l'art de la gravure sur métaux.

Nous nous rappelons avoir vu, il y a fort longtemps déjà, entre les mains d'une personne chargée du placement des œuvres de l'artiste, trois gros albums remplis des signatures des souverains et des personnages les plus en vue de l'époque qui avaient souscrits à la série complète de ses monuments.

Jacques Wiener, né à Hoerstgen, dans la Prusse rhénane, après avoir, encore enfant, travaillé dans l'atelier de son oncle Baruch, à Aix-la-Chapelle, se rendit à Paris, où il séjourna quatre ans avant de se fixer définitivement à Bruxelles, ville dans laquelle il mourut le 3 novembre 1899.

Léopold Wiener naquit à Venloo, le 2 juillet 1823. Il eut pour maîtres son frère Jacques, le sculpteur David d'Angers et le graveur Barre; car Léopold ne fut pas seulement un médailleur de grand talent, mais encore un statuaire de mérite.

Son triomphe le plus éclatant fut celui qu'il obtint au concours ouvert, en 1850, pour l'exécution de la médaille de l'exposition de Londres, où il obtint un des trois grands prix que se disputèrent trois cent cinquante concurrents.

L'un de ses plus beaux portraits fut celui de la première reine des Belges et sa plus imposante médaille est peut-être celle du vingt-cinquième anniversaire de notre Indépendance. Voici comment van Bemmel appréciait cette belle création en 1856 :

» Mais une œuvre parfaite sous tous les rapports est la médaille
» commémorative du vingt-cinquième anniversaire de l'Indépendance
» belge. Comme conception poétique et comme ensemble harmonieux
» comme détails et comme style, comme procédé et comme faire,

» comme application des grandes lois de la statuaire et comme entente » ingénieuse du bas-relief, cette médaille est une œuvre capitale, » c'est de l'art véritable et complet, de l'art dans sa plus haute » manifestation. »

Léopold Wiener, à l'encontre du proverbe, fut, on le voit, prophète en son pays et il méritait de l'être, car il faut reconnaître que si, en général, ses vastes compositions sont froides et n'émeuvent guère, elles ont grand air et respirent la noblesse et la dignité. Ses portraits sont nombreux aussi; mais ils sont loin de valoir ceux de son frère Charles, le plus vraiment artiste des trois Wiener. Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer les médailles de Léopold avec celle à la fine effigie de Richard Wagner, dont le revers nous offre la poétique allégorie des principaux personnages des Niebelungen ou encore avec celle dite de la forêt d'Epping, au buste de la puissante souveraine des Royaumes-Unis, la reine Victoria. Léopold Wiener mourut le 24 janvier 1891, Charles, en plein talent, fut enlevé à l'art belge le 15 août 1887.

A côté des Wiener, mais loin derrière eux, nous pouvons citer encore comme médailleurs nouveaux Constant Jehotte, Hubert Distesche, Danse, Emile Tasset, tous Liégeois, et Victor Lemaire de Gand.

A Bruxelles, Edouard Geerts, élève du statuaire van der Stappen, se faisait connaître par une production intensive, de mérite variable. Ses dernières œuvres, telle la médaille du directeur général de la Vieille Montagne M. Saint-Paul de Sinçay, influencées par la méthode nouvelle mise en pratique en France, faisait bien augurer de son avenir lorsque la mort vint le frapper, à peine âgé de quarante-trois ans (1889).

On put craindre alors un instant que l'art de la médaille, qui avait brillé d'un si vif éclat avec Braemt et les Wiener, allait devenir l'apanage des seules maisons d'édition et se transformer en un art purement industriel, lorsque le succès obtenu par les artistes français, grâce à l'application d'idées nouvelles dans la technique de la médaille, vint tout changer en faisant sortir nos sculpteurs de leur dédaigneuse indifférence à son égard.

* * *

La Renaissance de la médaille en France remonte, à vrai dire, à l'année 1867, alors qu'Hubert Ponscarme exposa sa médaille, devenue légendaire de M. Joseph Naudet; mais ce ne fut que quelques années plus tard que la technique nouvelle, inspirée du bas-relief, s'imposa à tous avec Roty, Chaplain et tant d'autres;

Il n'en est pas moins vrai que c'est Ponscarme, qui fut le vrai novateur auquel l'art de la médaille française doit son merveilleux développement actuel.

Faisant fi de l'ancienne méthode, ce maître pourvu d'heureuses audaces, s'attacha à atténuer le relief; il abatit le listel qui rétrécissait le champ, déjà si petit de la médaille, il supprima le grènetis et « substitua à la patine foncée et uniformément polie une patine » adoucie et mate, plus claire sur l'effigie que sur le fond où celle-ci » se détache. »

Des diverses tonalités de la patine, ce complément indispensable de la médaille contemporaine, résulte des effets dont l'artiste peut tirer parti pour accentuer les jeux de lumière que la manière nouvelle de ne plus rendre uniformément lisse le champ permet si heureusement d'obtenir.

Mais Ponscarme ne s'en tint pas là, et comme le remarque M. Roger Marx, il paracheva ses réformes en renonçant « à l'emploi des carac- » tères typographiques, vulgaires, sans convenance et contraignit la » légende, par le style des lettres et la variabilité de leur dis- » position, à prendre le rôle ornemental de l'écriture arabe ou japo- » naise, à participer ainsi au pittoresque de l'ensemble... A la faveur » de cette émancipation et de la rupture avec les formules routinières » l'école se transforme, s'éprend de sincérité, de poésie, de grâce, » elle ressaisit, puis rouvre la veine française et demande à la » spontanéité de l'inspiration, à la vision directe et vivante de la » nature, le rajeunissement d'une radieuse renaissance. »

***

En Belgique, M. Fernand Dubois fut le premier qui, dès ses débuts, appliqua les principes mis en pratique par Ponscarme. Sous la poussée des artistes français, après quelques hésitations, nos plus grands sculpteurs finissent par s'essayer, eux aussi, à la médaille.

Tels, par exemple, Meunier, Thomas Vinçotte, Charles van der Stappen, Julien Dillens, Lagae, Pierre Braecke, le comte de Lalaing, pour ne citer que les premiers parmi les premiers. Puis, naquit une pléïade de médailleurs: Charles Samuel, le maître élégant et distingué, Paul Du Bois, dont les œuvres dénotent une si grande légèreté de touche, Hippolyte Le Roy, artiste-peintre en même temps que médailleur, Franz Vermeylen, Isidore de Rudder, Alphonse Michaux, Mlle Jenny Lorrain et bien d'autres, dont il serait trop long d'énumérer les noms ici.

A leur tête marche le maître actuel de la médaille en Belgique, M. Godefroid Devresse, dont les portraits métalliques rivalisent par leur intensité d'expression et de vie avec ceux des meilleurs artistes français.

C'est à lui qu'est due la belle médaille de l'exposition de Bruxelles qui vient d'être frappée et dont nous sommes heureux de pouvoir faire circuler un exemplaire parmi vous.

Enfin, au nombre de nos jeunes médailleurs d'avenir, il nous est agréable de pouvoir citer en première ligne MM. Paul Wissaert, Jean Le Croart, Jules Jourdain, Armand Bonnetain et Louis-Antoine De Smeth.

Devant un pareil effort, le gouvernement a enfin senti qu'il n'était pas possible de traiter plus longtemps en parias les médailleurs en semant un peu partout, dans les expositions des Beaux-Arts, parmi les œuvres de sculpture, les tableaux et même parmi les objets relevant de l'art industriel, les envois de médailles où elles passaient fatalement, à cause de leur petite dimension, inaperçues des visiteurs.

Il n'en sera plus ainsi à l'avenir. Grâce au bon vouloir de M. le baron Descamps, alors ministre des Sciences et des Arts, pour la première fois, à l'exposition internationale des Beaux-Arts de Bruxelles de 1910, la section de la gravure en médailles a été disjointe de la section de la sculpture. Elle fit l'objet d'une exhibition particulière dans des locaux aménagés à cet effet et un jury spécial a été constitué pour elle.

C'est le triomphe de l'idée pour laquelle nous bataillons depuis dix ans et que M. Buls nous a aidé puissamment à faire admettre par le gouvernement.

C'est aussi, comme l'écrit M. V. Tourneur en tête du catalogue

du Salon international de la médaille — qui comptait, disons le en passant, avec 4000 médailles, plus de 250 exposants appartenant à 17 pays divers, — la reconnaissance officielle de l'art de la médaille contemporaine comme branche particulière de la plastique.

Et c'était toute justice, Mesdames et Messieurs, car, répétons-le, la médaille réflète l'âme des peuples. Elle exprime leur sentimentalité, leurs passions, leurs aspirations, leur idéal ; elle magnifie leurs grands hommes ; elle conserve le souvenir des événements publics et familiaux. La médaille par son essence, sa nature est destinée à l'instruction des générations futures ! Son rôle, dans la vie des nations est assez grand, assez élevé pour qu'elle y occupe la place à laquelle elle a droit et qui, jusqu'ici, lui avait été par trop parcimonieusement comptée.

Il n'en sera plus ainsi à l'avenir, espérons-le du moins, grâce à l'initiative prise par le gouvernement belge, qu'en terminant, nous sommes heureux de pouvoir publiquement féliciter.

A. DE WITTE.

Anciennes inscriptions sur des façades de maisons

Mesdames et Messieurs,

Il y a quelques mois, je m'occupais de l'étude d'une curieuse inscription du XIIIe siècle, en vieux français, qui a existé à Gand et je donnais, à la Société d'archéologie de cette ville, le résultat de mes recherches à son sujet.

Alors déjà, je formai le projet de réunir les documents relatifs à d'autres mentions lapidaires inscrites sur des façades anciennes.

Mes recherches étant terminées, et notre distingué secrétaire M. Donnet m'ayant fait l'honneur de me demander de prendre aujourd'hui la parole, en votre présence, je viens apporter à mes auditeurs et aimables auditrices un petit ensemble de notes qui pourra, je l'espère, les intéresser.

Si nous remontons aux périodes très anciennes, nous remarquerons que de tout temps, chez les Romains, déjà, et notamment à Pompeï, ces inscriptions remplirent pour la plupart le rôle d'enseignes.

D'autres encore avaient un caractère particulier; par exemple, le *Cave Canem*, se rapportant au chien, gardien de la maison, qui vous est certainement connue.

Dans notre pays nous en connaissons remontant au moyen âge et notamment celle qui, dès le début du XVe siècle, a été relevée à Gand, par un scribe attaché à l'administration des Echevins.

Sur un vieux registre de comptes, au dos d'un feuillet de parchemin qui porte la date de 1411, nous voyons des essais de signature ou plutôt des combinaisons calligraphiques sur le nom de ce scribe qui s'appelait de Praetere.

A côté de cette série d'amusements quelque peu enfantins, on remarque un croquis, fait à main levée, à la plume, représentant un petit cabaret.

C'est une minuscule construction en bois; on y remarque une porte, un volet latéral et, contre celui-ci, un petit pot dans lequel se trouve placée la touffe d'herbes traditionnelle.

Le bâtiment se termine, au sommet de la façade, par un comble aigu, que perce une petite fenêtre.

Ne pouvons-nous pas voir dans cette naïve ébauche, une représentation graphique, au moyen de laquelle le secrétaire échevinal, s'efforçait de tracer, de mémoire, l'aspect du cabaret que, probablement, il fréquentait de préférence?

Or, le principal intérêt de ce document est de nous donner l'inscription de l'enseigne: *In 't ankerkin, vrint comt in.* Si nous admettons que c'est une copie exacte de ce qui devait être marqué sur la façade du petit cabaret, remontant vraisemblablement au siècle précédent, donc au XIVe siècle, nous savons d'autre part que ce lieu de délices a effectivement existé.

Des pièces d'archives établissent, en effet, qu'un débit de boissons du nom de *in 't ankerkin,* se trouvait situé à Gand, près du fossé au bois, dans la rue Wellinckx actuelle.

C'est là, je pense, une des premières mentions que nous puissions signaler chez nous d'une inscription quelconque sur une façade.

Et nous pouvons donc la considérer comme étant le prototype de cette infinité de noms de maisons, d'auberges, etc., empruntés aux objets usuels, à la faune, à la flore, aux astres, etc.

Ces emprunts faits aux objets de toute nature donnaient aux immeubles, bien avant le numérotage, maintenant officiel, une identité certaine.

De là, pour citer quelques exemples, ces innombrables: *in den Hond*, *in de Kat*, *in de Roos*, *in de Zon*, *in de Maan*, etc., sans compter les *groote* et les *kleine* qualifiant chacun de ces mots.

Inutile de vous dire que l'usage s'est perpétué jusqu'à nous, dans nos contrées, de donner aux maisons et surtout aux tavernes, aux magasins, aux boutiques, de ces désignations caractéristiques.

C'est ainsi qu'on retrouve une copieuse série de ces dénominations d'habitations de nos anciens bourgeois, et des maisons occupées par les petits marchands et par leurs fournisseurs de toutes catégories.

Dans les archives de toutes nos vieilles villes on retrouve de ces appellations pittoresques, et celles-ci facilitent même singulièrement les recherches que l'on entreprend pour rétablir la physionomie d'un quartier ou d'une ancienne rue.

Car, vous devrez admettre que si l'on connait par hasard, mais toutefois avec certitude, quel était l'emplacement exact, au XVe ou au XVIe siècle, d'un immeuble donné, mettons *de Roos*, les comptes mentionneront comme lui étant contigus, à gauche; *de Zon*, à droite: *de Kat*. Cela se traduit dans ces textes d'archives par: *de Roos*, *de Zon aan d'een zijde*, *de Kat aan d'andere*.

Comme il peut aussi arriver que l'on trouve que cette maison *de Roos*, déjà si clairement désignée cependant, se trouve *noeus over de « Ster »* vous pourrez vous convaincre que les recherches au sujet de l'emplacement d'un ancien fonds sont certaines et qu'on arrive à un résultat sûr, rendant toute hésitation impossible.

C'est ainsi qu'on parvient parfois, et assez facilement, à reconstituer, comme je l'ai dit, par la pensée, la physionomie des deux côtés d'une vieille voie.

Et ce résultat serait mieux obtenu qu'on ne le pourrait actuellement, pour des périodes plus récentes, à cause du numérotage des maisons.

Celui-ci change périodiquement et ces transformations troublent les hypothèses les plus prudentes, les plus patientes du chercheur, avide d'exactitude et de précision.

Si vous le voulez bien, nous passerons à présent de cette catégorie de noms de maisons du temps jadis, aux inscriptions pouvant avoir un intérêt spécial et sortant de la banalité.

Nous examinerons aussi celles qui sont formées d'une phrase, longue ou courte, comme il est si agréable d'en découvrir quelquefois.

Il en est de plus ou moins énigmatiques, comme celle que nous avons vue sur un mur de grange à Loo, près de Furnes et qui, composée de lettres et de signes presqu'indéchiffrables, doit donner la date de 1696.

Si nous abandonnons les époques trop éloignées de nous, pour en arriver à des périodes plus récentes, je serais appelé à vous dire deux mots de cette inscription gantoise du XIIIe siècle que je citais en commençant.

C'est sur le montant en pierre de la porte d'une maison de la rue Opperschelde (la rue du Gouvernement actuelle) qu'un chercheur d'inscriptions, du XVIe siècle, Van Huerne, note l'existence d'une pierre portant les mots : *Tsou ke gai bien doniet, tsou a gou encore*, ce qui paraît signifier que l'habitant de cette maison, au XIIIe siècle, (car le texte rédigé en vieux français, hutois ou namurois, aussi bien que la forme des lettres relevées par le copiste, dénote cette époque) que cet occupant, dis-je, avait fait don de grand nombre de ses biens à des œuvres pies et que pour cette bonne œuvre il escomptait une juste récompense au ciel.

Ce serait en quelque sorte la paraphrase du précepte : qui donne aux pauvres prête à Dieu.

Passons maintenant à une période plus récente. L'inscription du XIIIe siècle, celle du XVe de de Praetere, nous amènent à celles du XVIe siècle.

Nous nous promènerons de par les rues de nos villes de Flandre, du Brabant, de la Hollande et surtout dans les régions voisines de la frontière, dans le Brabant septentrional et dans l'île de Walcheren, où j'ai vu tant de ces curieuses inscriptions.

En commençant par nos provinces, nous rencontrons, pour le XVIe siècle, à Anvers, rue Haute n° 3, une maison datée de l'année 1578, qui porte au-dessus d'une rangée de fenêtres, l'inscription :

sevenentagtig
Psal. 87 Salich is den Ricifer die den orfiin ket. Prov. 11. Maci vaisch 15, die onane en Hofiren naes en bederet.

Cette inscription est copiée aussi exactement que possible et je me garderai ici de l'interpréter. Il sera du reste facile aux linguistes, de rétablir, en interprétant le vrai sens de ces mots, cette inscription biblique que j'ai simplement voulu signaler ici et que beaucoup d'entre vous auront sans doute déjà aperçue.

Au hasard des annotations, et sans recourir à une classification excessive, voici encore de ces inscriptions relevées, d'abord, en Hollande : à Harlem : *Zylstraat : Ick blijf getrou int soet Nederlant ;* l'autre : *Ick wijk nyet af.*

Qu'il me soit permis aussi de faire remarquer que c'est dans cette ville, et aussi à Amsterdam, que j'ai noté la plus jolie collection d'enseignes de ce genre franco-flamand, qui attirent toujours notre attention, chez nos amis du nord ; ce sont ces *magazijn van luxe modes*, ces *haut chic*, ces *en gros winkel*, ces *pantalons naar mode*, etc.

A Dordrecht, dans la Wijnstraat, une maison porte la date de 1546 et porte pour enseigne : *Dit es in Beverenburch.*

A Flessingue, sur une façade peut se lire : *Dit huys is goet en bequàm — 1606. Eeckeloo is synen naem ;* cet immeuble est situé au *Groote Markt.*

A Flessingue aussi, dans la lange Nieuwstraat, voici une maison datant de 1634, avec un cartouche armorié qui s'agrémente de ces mots :

D'Opinien van menschen regiren die Werelt ; en dessous on lit : *Bourgoine.*

Une maison voisine porte la date 1650 et un lion avec cette devise : *Eendracht maect macht.*

A Bommel (Salt Bommel) jolie ville ancienne, j'ai noté les mentions suivantes :

Die ter werelt goet geschiet.
Onbenijt en blieft hij niet. 1617.

Puis une autre avec: *Niet zonder Godt;* et une dans la Maasstraat: *'t Zeven gester.*

A Goes, 1623, au coin de la Stalstraat: *Dit huis is God bekvaem in den basteaë is s'in naem.*

A Harlem, au Damstraat, nº 13, de 1610, une curieuse inscription où le latin est assez passablement déformé: *Sy Deus pronobus, quys kontra nos, dit is in den Hertog van Brandenborch, is God met ons wie mach tegen ons.*

A l'Ecluse, nous avons relevé, sur la façade latérale du Korenbeurs, une pierre portant la date 1630 et les mots: *In de verguldе olypyp* — un tonneau est sculpté au centre de l'inscription.

A Nivelles, sur un pignon, nous avons vu en relief, en grandes lettres, formant, croyons-nous, un chronogramme qui donnerait 1513, ces mots, dans un encadrement: *Fiat pax Dn̄e (domine* en abréviation).

A Veere, de belles façades du XVIe siècle, que l'on doit classer parmi les plus rares échantillons de l'architecture des Keldermans et des Waeghemakere, sont marquées: l'une, *In den struys*, et plus loin une autre, 1561. *In de Coerenblom. Wie cant passen dan die het coren doet wassen.*

Dans la même petite ville morte, si touchante dans son abandon, une maison porte une bande de bois, un long linteau chargé de lettres sculptées qui donnent approximativement cette phrase: *God die Salomon sinen tempel misen dede verezen, nu dit huus avelinc (abelinc) voernoemt en vrede.*

A Hulst, au perron de l'hôtel de ville, des armoiries taillées en pierre avec la mention: *Honi soit qui mal y pense.*

A Dinant, rue en Rhée, une grande porte gothique, datée 1644, avec les mots: *Virescit et alit*; à Liége aussi, il existe beaucoup de documents de ce genre et notamment un très important dans une vieille cour de couvent; je me borne à le signaler.

A Anvers, sur une des maisons restaurées qui avoisinent le musée Plantin, rue du Saint-Esprit: *Dit es int Veske.*

Mais il faut abréger, car je me reproche déjà d'abuser de votre patience.

Du reste, nous retomberions bien vite, comme vous venez de l'entendre, à la nécessité de citer de banales enseignes anciennes ou de genre ancien.

Je ne veux cependant pas abandonner ce sujet sans vous signaler quelques curieuses notes qui ne se rapportent pas, à proprement parler, à des inscriptions de façades : il y a, à vous les signaler, une certaine utilité je crois, car, si elles sont d'un genre un peu différent de celles que nous avons étudiées, elles dérivent néanmoins du même désir de rendre certaines choses plus explicites au client ou au passant.

Tantôt ce sera, comme nous le verrons, pour son édification. Deux de ces inscriptions existent à Ypres ; l'une est au musée de la Boucherie ; taillée sur une longue poutre de 2m30 environ, en caractères gothiques. La copie que j'en ai faite risque, malgré moi, d'être inexacte, car la pièce de bois en question, une sorte de *trabes* ou poutre transversale, aménagée autrefois sans doute à l'entrée du chœur d'une église, est placée de façon à ce que la lecture en est difficile.

Elle est conçue en vieux flamand et dit :

Bemint Goods worden ende vreest,
zyt getrauwe in uwer ghoest,
ghieft elck goet recht wellen
gy weezen Got zal T. U zueghet

daar voorzey vermeyen wie goet
recht doet naer myn bevroet wert
U zynne geloove den hemel... vronne.

Datant de la même époque, dans la même ville d'Ypres, dans l'église Saint-Martin, on doit remarquer une série de lettres sculptées en relief, formant corniche à la nef droite ; il y a des mots qui paraissent dériver d'un très vieux dialecte local :

Lof God y gheeft daer elc bileift
Jhesus a mana niliam esor ama.

Je crois avoir pu ouvrir ici cette parenthèse; elle vous signalera l'intérêt que peut présenter le relevé de ce genre d'inscriptions existant dans des monuments, sur des cheminées, sur des parois de maisons, et il serait désirable que les gens compétents puissent, en recopiant mieux que moi, les deux inscriptions que je viens de vous indiquer rapidement, leur donner leur vrai sens, et préciser leur date exacte, qui pourrait être le XIII[e] ou XIV[e] siècle.

Je voudrais, avant de finir, signaler à votre bienveillante attention, une curiosité qui existait à Malines et qui vient de disparaître, — ce n'était pas, à vrai dire, une simple enseigne, — c'est toute une histoire qui se résumait là en quelques mots, et qui n'est interprétée que partiellement. Il s'agit de cette maison appelée *Trektang*, au sujet de laquelle M. le D[r] Tack fit paraître un article, à Malines, dans le *Nieuw Leven: Onderzoek naar den oorsprong en de beteekenis van den regel gevonden op het huis n[r] 37 in de Koestraat binnen Mechelen*. On pouvait lire, taillés dans la muraille d'une maison, rue aux Vaches, n° 37, à Malines, ces mots :

Int jaer zestien honderd zeven en negentig (MDCIIIC) om al het gemoy en gekal ben ik geheeten den Moyal. Het scijnd wonder en 'tis niet raer vier pooten van eenen oeyvaer.

Ook scijnd het wonder 't aenhoren en 'tis klaer 't aenmerken twe horens te zien staen op t' hoft van een verken onrecht word ik genamd de tregtang en ben zoo gheheeten van over lang.

Moi même, j'ai relevé et dessiné, il y a deux ou trois ans, le membre de phrase qui commence par : *te zien staen*, et il complétait l'inscription précédemment vue sur ce mur de maison. Actuellement, ce texte est malheureusement caché sous une couche de plaques de faïence.

A ceux qui désirent mieux connaître l'histoire de cette transformation, j'ai donné des détails complémentaires très précis. Ils apprendront maintes choses imprévues au sujet de cette amusante et interminable phrase qui clôt, de façon bien flamande, avec l'humour qui caractérisait nos anciens « rederijckers », cette série de « Curiosa » relevés dans nos contrées et nos vieilles demeures.

Si j'ai pu escompter, Mesdames et Messieurs, votre indulgente patience pour entendre la lecture de cette étude, que j'aurais voulu moins aride, il me reste à vous remercier de me l'avoir accordée.

Si vous le permettez, je terminerai ici cette communication. Je voudrais qu'elle puisse vous inspirer à tous un respect plus grand pour des restes qui deviennent de jour en jour plus rares, dans notre pays flamand. Nous devons tous, si cela est en notre pouvoir, nous efforcer de les sauver.

Faut-il que je vous dise encore que c'est bien accidentellement, sans la moindre intention, de faire un jour le travail sommaire que je viens de vous exposer, que j'ai relevé ces inscriptions ?

Elles me retinrent, m'amusèrent un instant au passage.

Le but principal de mes courses vagabondes dans tant de nos villes et de nos villages, était d'y faire des croquis de façades anciennes, d'y noter des particularités locales. Mes cahiers de dessins, documentés ainsi sur place, sont bondés de renseignements de ce genre, relatifs à Anvers, Malines, etc., et se rapportant surtout au Brabant septentrional où se répandit autrefois notre style flamand ou brabançon.

La belle ville d'Anvers possède, un peu ignorés de ses habitants, quantité de restes précieux et superbes de cette architecture de la Renaissance; ils constituent des documents nombreux et typiques.

Elle a commencé à les mettre en valeur et la Grand'Place, autour de l'hôtel de ville, n'est pas le seul joyau qu'elle possède. Dans d'autres villes, à Gand, à Bruges, des commissions spéciales et officielles veillent à la conservation, à la restauration des souvenirs anciens, et surtout de ces intéressantes maisons particulières qui semblent être négligées au profit des grandes bâtisses monumentales.

Vous en possédez encore beaucoup de ces figures pittoresques, de ces épaves de votre grand passé du XVIe siècle, de ces murailles, patinées par quatre siècles, qui firent la joie de vos grands peintres Leys et De Braekeleer. C'est la gloire de vos jeunes artistes aussi, de les aimer et de les reproduire dans leurs œuvres.

Puissent ces demeures modestes résister encore un peu aux assauts des « utilitaires »? Puissante et riche comme elle l'est, Anvers se devrait de ne pas livrer ses vieux quartiers à cette modernisation outrancière qui sévit partout.

Vos administrateurs, ceux qui siègent dans ce palais communal, comptent parmi eux beaucoup de vaillants amis des belles choses, et l'un d'eux, notamment, s'est particulièrement distingué en ressuscitant le vieil Anvers de la dernière exposition. Aucune de nos foires mondiales n'a pu rivaliser depuis lors avec cette merveilleuse création de vos artistes.

Ils y donnèrent la mesure de leur amour des vieilles choses et de leur respect des traditions de ce pays. Aidez-les tous, je le souhaite ici en terminant, à maintenir le plus longtemps possible ces reliques de pierre que parfois un naïf ornement, une inscription curieuse, viennent égayer et qui, en leur accent du terroir, rappellent des souvenirs si chers aux cœurs bien nés.

Armand Heins.